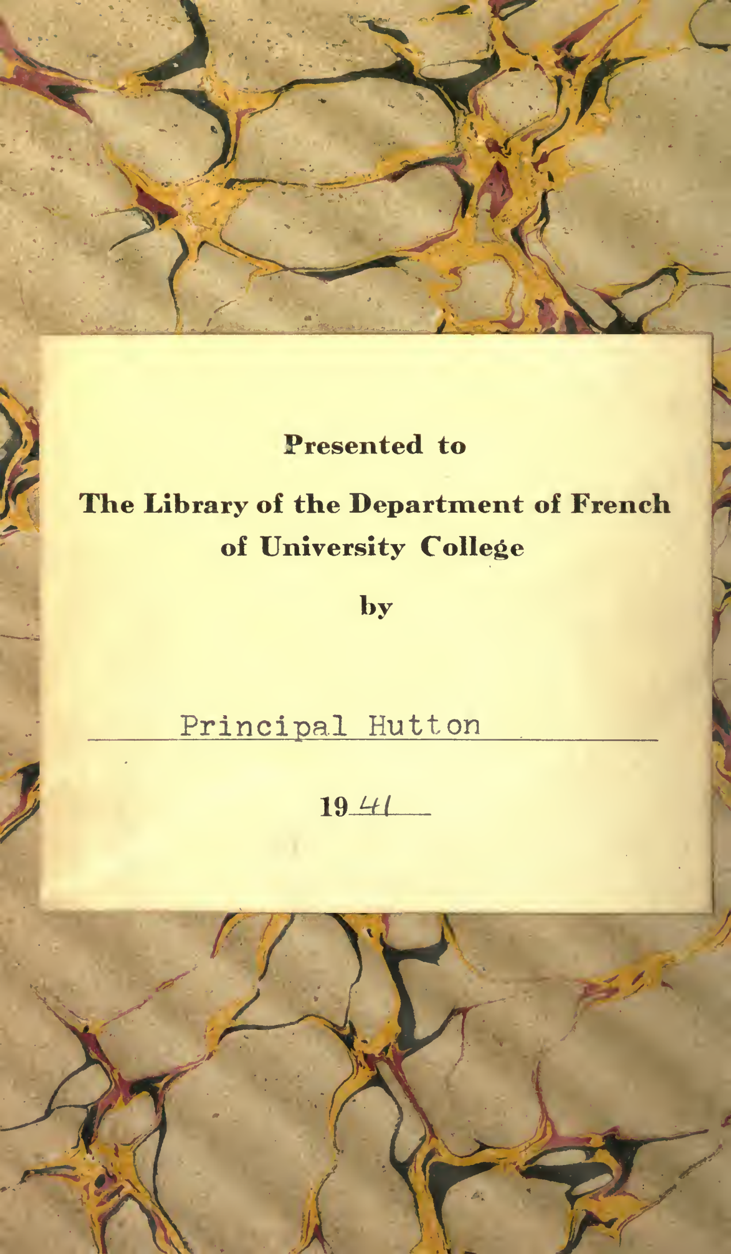
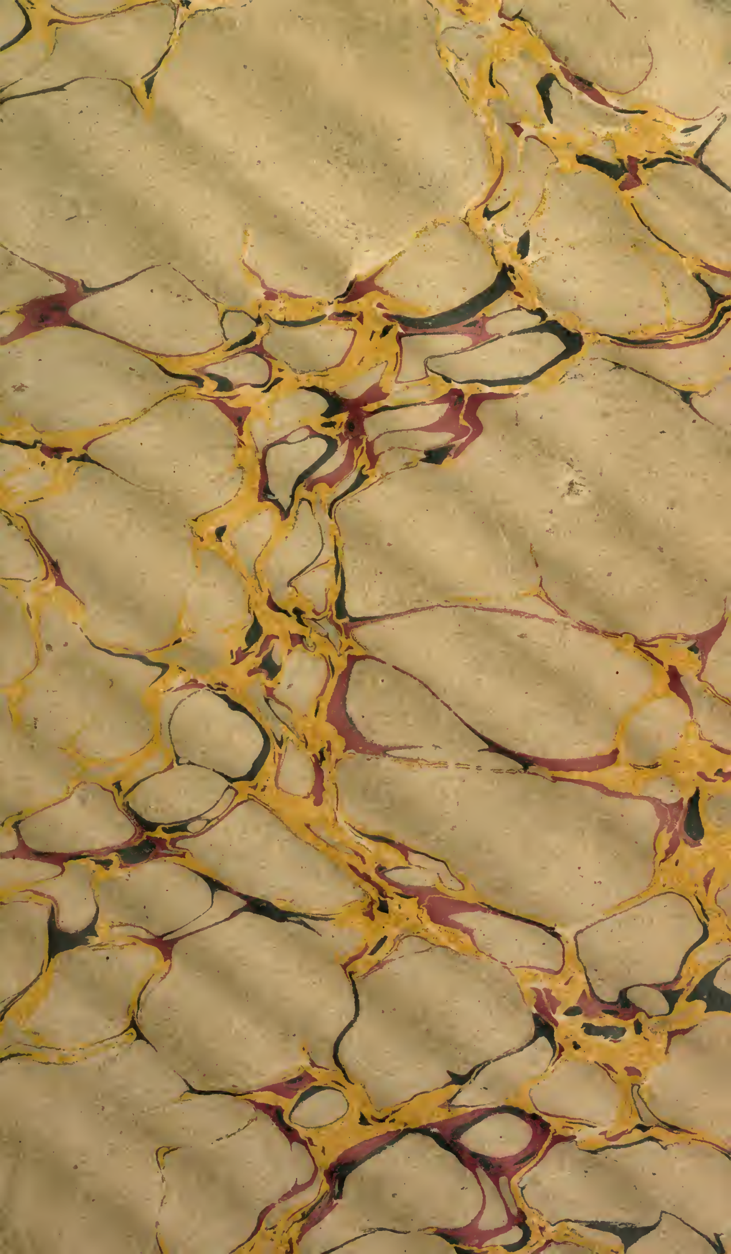

3 1761 03613 4260



Presented to
The Library of the Department of French
of University College
by
Principal Hutton
1941



Maurice Hutton

Paris

1910.

HISTOIRE DE FRANCE

De 1870 à 1873

DU MÊME AUTEUR

Voyage en Asie. — Le Japon. — La Chine. — La Mongolie. — Java. — Ceylan. — L'Inde. — Michel Lévy, 1874.

Critique d'Avant-garde. — Salon de 1870. — Les peintres impressionnistes. — Claude Monet. — Renoir. — Édouard Manet. — L'Art japonais. — Hokousaï. — James Whistler. — Sir Joshua Reynolds et Gainsborough. — Richard Wagner. — Arthur Schopenhauer. — Herbert Spencer. — G. Charpentier, 1885.

11711. — Imprimeries réunies, rue Mignon, 2, Paris.

THÉODORE DURET

HISTOIRE DE FRANCE

De 1870 à 1873

Livre III. — La Commune

Livre IV. — La présidence de M. Thiers

La présidence du maréchal de Mac-Mahon

TOME II

PARIS

BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

G. CHARPENTIER et E. FASQUELLE, éditeurs

11, RUE DE GRENELLE, 11

—

1893


LIBRARY
OCT 23 1963
UNIVERSITY OF TORONTO
864274

HISTOIRE DE FRANCE

De 1870 à 1873

LIVRE III

LA COMMUNE

CHAPITRE PREMIER

L'ASSEMBLÉE NATIONALE — LE PACTE DE BORDEAUX

L'élection de l'Assemblée nationale s'était faite à la hâte, sur des territoires en partie envahis, alors que les communications étaient lentes et les départements séparés de Paris, aussi avait-elle été soustraite à tout travail d'ensemble de la presse et des comités. Cependant, le vote connu, on vit que les électeurs s'étaient exprimés avec un accord singulier. Depuis longtemps, en effet, ils avaient une volonté certaine et se trouvaient prêts à rendre leur jugement. La lutte engagée entre les républicains de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, résolus à poursuivre la guerre et les conservateurs décidés à la terminer, avait fixé le débat et mis les partis en présence. A l'heure dite, les conservateurs avaient formé la liste de la paix, les républicains celle de la guerre. C'est donc

sur cette unique et pressante question de la paix ou de la guerre qu'on s'était divisé. Le résultat ne laissait aucun doute. Les conservateurs obtenaient une énorme majorité. Les républicains maîtres des villes avaient été écrasés par les campagnes, sauf à Paris, et en Alsace-Lorraine où l'horreur de la conquête allemande inspirait l'esprit de résistance. Le général Trochu était nommé dans dix départements, M. Gambetta dans neuf. Tous les deux recevaient ainsi une marque de reconnaissance comme chefs de la défense nationale; mais les tendances du pays ressortaient avant tout de l'élection de M. Thiers dans vingt-six départements. M. Thiers devait certes sa grande popularité à sa récente mission diplomatique en Europe et à ses efforts au Corps législatif pour écarter la guerre; cependant, comme il désapprouvait depuis longtemps la poursuite des hostilités, il était clair que les électeurs avaient surtout affirmé sur son nom leur désir de la paix.

Le 16 février, l'Assemblée nationale constituée à Bordeaux élisait M. Jules Grévy président et, le lendemain, à la presque unanimité, elle nommait M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française. Il exercerait ses fonctions sous le contrôle de l'Assemblée, avec le concours des ministres qu'il choisirait et présiderait. Son gouvernement fut immédiatement reconnu par les puissances européennes.

Le 19 février, M. Thiers fit connaître le nom de ses ministres :

MM. Dufaure, justice, vice-président du Conseil;
Jules Favre, affaires étrangères;
Ernest Picard, intérieur;
Jules Simon, instruction publique;
De Larcy, travaux publics;
Lambrecht, agriculture et commerce;
Général Le Flô, guerre;
Amiral Pothuau, marine.

Le ministère des finances fut confié quelques jours après à M. Pouyer-Quertier.

L'armistice conclu à Versailles entre MM. de Bismarck et Jules Favre expirait le 21 février. Il était donc urgent d'entamer les négociations de paix. M. Thiers devait les poursuivre avec M. Jules Favre, son ministre des affaires étrangères. Ils se firent adjoindre par l'Assemblée une Commission de quinze membres, qui les accompagnerait à Paris; son rôle serait purement consultatif, mais les suivant au jour le jour elle allégerait leur responsabilité et pourrait les aider à faire admettre les dures conditions à prévoir. M. Thiers demanda en outre à l'Assemblée de ne point siéger pendant son absence, afin qu'aucune discussion intempestive ne lui causât d'embarras.

Les négociateurs arrivèrent à Paris le 20 février. Le lendemain, M. Thiers se rendit seul à Versailles. Jusqu'à ce jour M. de Bismarck n'avait point fait connaître avec exactitude les conditions de paix; au négociateur définitif, il les précisa immédiatement. Après avoir accordé la prolongation de l'armistice jusqu'au 26 février, il dit que la France devrait, en signant la paix, renoncer à l'Alsace entière, aux villes de Belfort, de Metz, de Thionville et à cette partie de la Lorraine allemande comprise dans les départements de la Moselle et de la Meurthe; de plus elle payerait 6 milliards.

M. Thiers ne put cacher sa consternation. Il observa malgré tout que la France n'était pas assez épuisée pour subir des clauses déshonorantes, ou, comme le payement de l'indemnité exigée, inexécutables, puis il demanda à voir l'empereur Guillaume dans l'espoir de le fléchir. M. de Bismarck alla le trouver. Au retour il dit à M. Thiers qu'il serait reçu selon ses désirs, à condition d'éviter tout débat politique, l'Empereur ayant l'habitude de les abandonner à son ministre. L'entrevue eut lieu dans ces termes. M. Thiers, sans sortir des généralités, s'efforça de toucher l'Empereur, il lui représenta surtout combien il importait à l'Allemagne de ne pas faire de la paix prochaine la source de nouveaux conflits. L'Empereur se montra bienveillant, presque affectueux, il n'avait

jamais eu le dessein d'attaquer la France[1], et il regrettait les obligations nées des événements, mais il resta inflexible.

Lorsque M. Thiers rentré à Paris eut réuni la Commission de l'Assemblée, ses membres ressentirent à leur tour une profonde douleur, non toutefois sans une part de délivrance. On avait craint des demandes encore plus dures, on avait appréhendé que le vainqueur n'exigeât la Lorraine entière et n'imposât de véritables flétrissures, telles que la remise de la flotte ou la limitation perpétuelle de l'armée à un faible effectif. On se voyait au moins préservé de cette extrême limite de sacrifices. Ce qu'on jugeait absolument accablant, c'étaient les 6 milliards de l'indemnité. Réussît-on à se les procurer, on s'imaginait que leur payement entraînerait la plus terrible crise financière.

M. Thiers retourna le lendemain à Versailles et se mit à débattre les conditions posées. M. de Bismarck s'en montra surpris et mécontent; il n'y avait, selon lui, rien à redire, il fallait accepter ou refuser en bloc. M. Thiers répondit qu'il était venu négocier, ce qui entraînait des pourparlers où chacun était supposé capable de se laisser convaincre par son adversaire. Il eût été tellement odieux d'imposer de si durs sacrifices au vaincu, sans même admettre d'observations, que M. de Bismarck dut se rendre. M. Thiers s'efforça alors de faire réduire le territoire à céder et le montant de l'indemnité; quant aux 6 milliards, ils lui semblaient irréalisables. M. de Bismarck refusa toute concession : selon lui, l'indemnité demandée était même au-dessous de ce que l'Allemagne eût été en droit d'exiger; d'ailleurs le payement en serait facile, et des financiers allemands avaient déjà étudié une forme d'emprunt, qu'ils lui soumettraient.

M. Thiers revint à Paris. Le lendemain matin, les financiers annoncés, M. Bleischröder et le comte de

1. Jules Favre, *Le gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 92.

Henckel, lui exposèrent, devant la Commission de l'Assemblée, un mode de libération. Leur concours, fort onéreux, eût encore alourdi la rançon; du reste M. Thiers et la Commission pensaient qu'il importait à l'honneur et au crédit de la France de se passer de tels intermédiaires. Ils les congédièrent donc après avoir repoussé leurs offres.

M. Thiers, le même jour, se rendit de nouveau à Versailles et cette fois accompagné de M. Jules Favre. En les recevant M. de Bismarck leur apprit qu'il avait obtenu de l'Empereur de réduire l'indemnité à 5 milliards. Les négociateurs français, après avoir dit qu'ils refusaient l'aide des financiers allemands, demandèrent sans succès une nouvelle réduction de l'indemnité. Ils ne furent d'abord pas plus heureux en essayant de regagner quelque partie du territoire et ne purent en particulier se faire rendre Metz. Enfin M. Thiers, dans un dernier retour, exigea la place de Belfort qui n'avait jamais appartenu à l'Allemagne, et là il montra une ténacité invincible, prêt à rompre s'il n'obtenait satisfaction. « Je le vois encore, dit M. Jules Favre, pâle, agité, s'asseyant et se levant tour à tour; j'entends sa voix brisée par le chagrin, ses paroles entrecoupées, ses accents à la fois suppliants et fiers, et je ne sais rien de plus grand que la passion sublime de ce noble cœur, prête un instant aux dernières extrémités et devenue insensible aux conseils de la raison, tant était violent et sacré le sentiment dont elle s'inspirait[1]. » M. de Bismarck parut troublé, l'émotion l'avait atteint. Il dit à M. Thiers qu'il comprenait ses souffrances, qu'il serait heureux de lui céder sur ce point; toutefois il ne pouvait rien promettre sans l'avis du général de Moltke et l'assentiment de l'Empereur et il sortit. Il déclara, en revenant, qu'il avait dû, selon la volonté de l'Empereur, exiger l'entrée des troupes allemandes dans Paris, mais qu'il y

1. Jules Favre, *Le gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 104.

renoncerait si on lui laissait Belfort. M. Thiers répondit que, pour garder Belfort, il consentait à voir les Allemands dans Paris, certain que les habitants, quelle que fût leur colère, accepteraient l'humiliation, quand ils sauraient l'avantage qui en découlait.

Les clauses du traité relatives à l'évacuation du territoire, au payement et aux garanties de l'indemnité, furent discutées pied à pied. Les conditions de paix aussitôt connues avaient soulevé dans le monde une véritable réprobation. L'immensité de la rançon stupéfiait. Les puissances s'abstenaient cependant d'intervenir, sauf l'Angleterre qui adressait à la Prusse une note, où elle blâmait ses exigences. La ténacité des négociateurs français, qui, en traînant les choses en longueur, avait permis à l'opinion européenne de s'émouvoir et à l'Angleterre de remontrer, avait fini par irriter profondément M. de Bismarck. Le samedi 25 février, il reçut MM. Thiers et Jules Favre d'une façon quasi hautaine, il leur reprocha de revenir sur des points convenus, d'inventer des prétextes pour gagner du temps et recommencer la guerre. Eux, sans s'émouvoir, continuèrent à débattre les articles du traité. Peu à peu, M. de Bismarck s'animait, accusant M. Thiers de tout entraver, se disant malade, à bout de forces, puis, s'emportant tout à fait et se promenant à grands pas dans le salon : « Je suis bien bon de prendre la peine à laquelle vous me condamnez, nos conditions sont des ultimatums, il faut les accepter ou les rejeter. Je ne veux plus m'en mêler, amenez demain un interprète, désormais je ne parlerai plus français. » Et il commença en effet à discourir en allemand avec véhémence[1]. Trois jours auparavant il s'était déjà livré à une sortie analogue. Comme M. Thiers avait répondu à une de ses demandes : « Mais c'est une indignité ! » il s'était mis à parler allemand. M. Thiers lui ayant dit qu'il devait bien savoir qu'il ne le comprenait pas, il avait

1. Jules Favre, *Le gouvernement de la Défense nat.*, t. III, p. 113.

alors répondu que, puisqu'on traitait d'indignes ses paroles en français, il s'était cru trop peu maître de cette langue pour oser s'en servir[1]. Puis il avait repris la conversation en français. Cette seconde fois, il s'était autrement emporté. M. Thiers demeurait silencieux. Cinq heures sonnèrent, on annonça le dîner. M. de Bismarck, redevenu calme, invita les négociateurs français, d'une manière pressante, à le partager. Ils refusèrent et se tinrent avec M. de Rothschild, mandé de Paris pour étudier le payement de l'indemnité. Après le dîner, M. de Bismarck vint lui-même les chercher et les conduisit au salon, où se trouvaient ses convives. Il se montra gracieux, préoccupé de se faire pardonner sa violence. M. Thiers reçut ses politesses en homme blessé mais indulgent. Il savait bien que, quelle que fût sa dureté, M. de Bismarck avait déployé, à cette heure, moins de rigueur que n'eût fait tout autre de ses compatriotes. Dans l'armée et même en Allemagne on trouvait douces les conditions de paix. Loin de l'exciter, M. de Bismarck a cherché, au dernier moment, dans une certaine mesure, à modérer la soif de conquête et de vengeance de sa nation, et, quelque minimes qu'on veuille juger les concessions obtenues de lui, aucun autre homme d'État, à sa place, n'eût probablement eu la force de les arracher au parti militaire.

Le dimanche 26 février, le traité des préliminaires était définitivement dressé. M. de Bismarck fit appeler les représentants de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade qui apposèrent leur nom au bas, sans aucune réflexion. Lui-même était radieux, il prit pour signer une plume d'or qu'un bijoutier badois lui avait offerte à cette intention[2]. MM. Thiers et Jules Favre signèrent avec désespoir et revinrent à Paris en pleurant.

Après avoir établi la nouvelle frontière et le montant

1. Moritz Busch, *Graf Bismarck und seine leute*, t. II, p. 372.
2. Moritz Busch, *ibid.*, t. I, p. 297.

de l'indemnité, la convention réglait les payements à faire et l'évacuation du territoire. Un premier milliard serait versé au cours de l'année 1872, les autres dans le délai de trois années. L'évacuation aurait lieu par zones, au fur et à mesure des payements. Les troupes d'occupation s'abstiendraient de toute réquisition, le gouvernement français les entretiendrait lui-même. Le renvoi des soldats prisonniers en Allemagne commencerait immédiatement. La garnison de Paris ne pourrait, jusqu'à la signature de la paix, dépasser 40 000 hommes. On n'arrêtait à Versailles que des préliminaires de paix, le traité définitif à établir exigeait de nouvelles négociations, que l'on convint de poursuivre dans une ville neutre, à Bruxelles. Les préliminaires ne devaient lier la France qu'après la ratification de l'Assemblée nationale, et, pour permettre de les examiner, l'armistice fut prorogé jusqu'au 12 mars.

M. Thiers partit aussitôt pour Bordeaux. Il se présenta à l'Assemblée le 28 février et lut lui-même le préambule: « L'Assemblée nationale, subissant les conséquences d'une situation dont elle n'est pas l'auteur, approuve les préliminaires de paix, dont le texte est ci-annexé ; » puis M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'aidant comme secrétaire, fit connaître les articles du traité. M. Thiers demanda l'urgence. Les députés hostiles au traité la combattirent. M. Thiers réclama une décision immédiate; il fallait se hâter, abréger les souffrances du territoire occupé et surtout délivrer Paris de l'ennemi, dans l'état d'esprit de ses habitants. Son avis prévalut. Le soir même, l'Assemblée discutait les préliminaires dans les bureaux. Le lendemain, le rapporteur de la Commission chargée d'examiner le traité, M. Victor Lefranc, concluait à l'adoption. Le débat s'engageait immédiatement. M. Edgar Quinet le premier à parler s'élève contre la politique de conquête et de vengeance de la Prusse. Après lui, M. Bamberger, un Strasbourgeois, député de la Moselle, adjure l'Assemblée de repousser le traité et s'écrie, dans la douleur de voir

sa terre natale arrachée à la France : « Un seul homme, dont le nom restera éternellement cloué à l'infamant pilori de l'histoire, devrait signer ce traité, cet homme c'est Napoléon III. » Les bravos ont accueilli cette apostrophe. Mais au milieu du bruit M. Galloni d'Istria s'est écrié : « Napoléon III n'aurait jamais signé un traité honteux ! » M. Gavini, ancien préfet de la Corse, et M. Conti, secrétaire de l'Empereur, protestent également avec véhémence. M. Conti monte à la tribune. Il prononce avec peine quelques phrases couvertes par les clameurs : « Je viens renouveler la protestation que j'ai faite de ma place. J'espère qu'elle retentira dans le pays tout entier ; je ne m'attendais pas à des récriminations, contre un passé auquel plusieurs d'entre vous se rattachent. » — « Allons donc, allons donc ! » — « Est-ce qu'il n'y a pas ici beaucoup de nos collègues, qui, comme moi, aient prêté serment à l'Empire et l'aient servi avec dévouement ? » — Un membre : « Et l'Empereur, est-ce qu'il n'avait pas prêté serment à la République ? » — « Les interruptions ne me feront pas descendre de la tribune, car je viens défendre mon pays et ce qu'il a honoré. Faut-il retrancher de son histoire quelques années glorieuses, dont la prospérité ne sera pas oubliée ? » — M. Vitet : « Allons donc, glorieuses ! dites honteuses. » — « En attaquant le gouvernement que je défends, vous incriminez la France elle-même, qui l'a fondé et soutenu par une série de plébiscites. » — M. de Franclieu : « Descendez de la tribune, les bourreaux n'ont pas le droit d'insulter les victimes ! » Les clameurs couvrent la voix de l'orateur. Plusieurs membres à gauche ont crié : « La déchéance ! » — « Il n'y a qu'un moyen de clore l'incident, c'est de prononcer la déchéance de l'Empereur ! » — « Oui ! Oui ! » Les cris : « La déchéance ! la déchéance ! » s'élèvent de toutes parts. Le président interrompt la séance. A sa reprise, M. Target lit, aux applaudissements de l'Assemblé, une proposition de déchéance, signée de vingt-cinq députés, que le président M. Grévy met aux voix, après une allocution favorable de M. Thiers :

« L'Assemblée nationale clôt l'incident, et dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » On vote par assis et levé, d'enthousiasme. A la contre-épreuve, six députés, debout, repoussent seuls la déchéance.

Cet incident vidé, M. Bamberger termina son discours. Il fut suivi à la tribune par MM. Victor Hugo, Louis Blanc, Millière, Langlois, qui demandèrent à l'Assemblée de repousser le traité. MM. Georges (des Vosges) et Keller parlèrent dans le même sens, au nom des populations enlevées à la France. Tous exhalèrent les plaintes du patriotisme, protestèrent contre la violation du droit et l'insulte faite à la conscience moderne, en appelèrent à l'avenir, représentèrent le démembrement à subir comme tellement humiliant, que la pensée en était intolérable et ils excitèrent à trouver en soi cette volonté de résister à tout prix, qui peut enfanter des prodiges. C'étaient là de nobles discours; mais leurs auteurs, en recommandant de poursuivre la guerre, exigeaient l'impossible. La ratification des préliminaires fut au contraire défendue par M. Vacherot et le général Changarnier. Puis M. Thiers vint dire qu'il lui avait fallu la certitude que tous les moyens de défense fussent épuisés, pour le contraindre, comme négociateur, à accepter de pareils termes et l'amener, comme chef d'État, à en presser l'adoption. On connaissait son désespoir d'être personnellement appelé à subir les conséquences de fautes et de malheurs qu'il avait cherché à prévenir; cependant la paix s'imposait fatale. Dans l'anéantissement de ses forces, seule elle pouvait permettre au pays de fermer ses blessures et de relever plus tard sa grandeur. M. Thiers, en parlant, s'était à diverses reprises interrompu, la douleur brisait sa voix. L'Assemblée éprouvait un égal désespoir, mais l'épuise-

ment absolu du pays était manifeste et elle ratifiait les préliminaires le 1er mars, par 546 voix contre 107.

A l'issue de ce vote, M. Grosjean, au nom des vingt-huit députés du territoire enlevé à la France, parmi lesquels figurait M. Gambetta, venait protester une dernière fois contre le traité. Il annonçait que ses collègues et lui se retiraient de l'Assemblée, quoiqu'on voulût les y retenir. « Au moment de quitter cette enceinte, disait-il, où notre dignité ne nous permet plus de siéger et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont cessé de nous défendre et d'inaltérable attachement à la patrie, dont nous sommes violemment arrachés. Nous vous suivrons de nos vœux et attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée. Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France absente de leurs foyers une affection filiale, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. » L'Assemblée avait écouté avec une poignante émotion. Le démembrement que l'on avait cherché à éviter, en soutenant après Sedan une lutte désespérée, se consommait et, à l'heure de la séparation, les concitoyens perdus devenaient plus chers que jamais.

M. Thiers, en pressant l'examen des préliminaires de paix, désirait surtout abréger l'occupation de Paris par les Allemands. Les pièces destinées à établir la ratification de l'Assemblée avaient été dressées d'avance ; aussitôt le vote, elles étaient transmises à M. Jules Favre, demeuré à Paris, qui les portait lui-même à Versailles. M. de Bismarck ne put cacher un certain dépit de cette promptitude. Il avait cru que l'Assemblée, ayant jusqu'au 12 mars pour discuter les préliminaires, y mettrait du temps. L'état-major prussien avait réglé d'après cela le passage de ses troupes à Paris ; elles devaient s'y succéder à tour de rôle, et l'Empereur lui-même y faire son entrée solen-

nelle le 3 mars. Mais M. de Bismarck ne pouvait se dispenser d'échanger avec M. Jules Favre la ratification des préliminaires qui ôtait à l'armée allemande le droit d'occuper Paris. L'empereur Guillaume dut renoncer à y entrer, et le premier détachement, introduit le 1er mars, en ressortit le 2, sans être suivi par d'autres.

La France, au moment où elle se résignait à la paix, n'avait point le choix. 420 000 de ses soldats étaient prisonniers en Allemagne[1], 240 000 désarmés dans Paris, 90 000 internés en Suisse[2]; si l'on ajoute 150 000 tués, blessés ou malades, on trouve qu'elle était privée de plus de 900 000 hommes, c'est-à-dire de presque toute sa population réellement apte au service militaire. Depuis la chute de Paris et la perte de l'armée de l'Est, l'armée de la Loire, sous les ordres du général Chanzy, demeurait la seule grande force organisée; mais, après ses défaites et deux retraites successives d'Orléans sur le Mans, et du Mans sur Laval, elle n'eût pu soutenir avec avantage le choc de l'ennemi. Les gardes nationaux mobilisés, la dernière réserve, étaient sans instruction et tout manquait pour en faire des soldats : les cadres, les armes et l'équipement. Les armées ennemies occupaient vingt-huit départements, elles dominaient Paris, elles avaient dépassé la zone des forteresses et ne voyaient plus devant elles que des villes ouvertes. Comme l'hiver était fini, elles eussent accepté volontiers de continuer la guerre, pour parcourir au printemps ces belles régions du midi de la France, terres de la vigne et du soleil, qui, aux yeux de l'homme du Nord, sont un véritable paradis. La France était donc réellement vaincue, tous ses moyens de résistance étaient épuisés et un traité pouvait seul la délivrer de l'ennemi.

Lorsque la paix fut assurée, l'attention se fixa sur les affaires intérieures. On cherchait à s'orienter après la

1. Jules Favre, *Le gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 115.
2. E. Davall, *Les troupes françaises internées en Suisse*, p. 306.

tourmente. L'horizon avait changé. L'aspect d'une foule de choses était nouveau.

C'était l'Assemblée nationale qui sollicitait par-dessus tout les regards. Les électeurs avaient voulu qu'elle fît la paix, elle l'avait faite. Ensuite elle restait debout, au milieu des ruines causées par la guerre et la Révolution, source unique d'autorité en l'absence de tout gouvernement régulier, et, puisqu'elle avait été nommée sans qu'on pût débattre de programme politique, on se demandait dans quel sens elle allait user de sa souveraineté. Au vote, les habitants des campagnes qui, par leur nombre, faisaient pencher la balance, avaient éliminé les anciens partisans de l'Empire, contre lesquels le soulèvement était universel, puis encore les républicains déterminés à continuer la guerre, et alors porté leur choix sur les hommes qu'ils voyaient avec eux désirer la paix et qui, en même temps, vivant sous leurs yeux, préoccupés des mêmes soins et des mêmes intérêts, leur semblaient être les meilleurs mandataires.

Les républicains avaient tout de suite appelé les élus des départements des « ruraux » et ce nom, en dehors de la raillerie et du mépris affectés dans leur bouche, se trouvait exact. L'Assemblée n'était pas seulement nommée par les paysans qui, en désaccord avec les citadins, faisaient prédominer leurs candidats sur ceux des villes, les députés eux-mêmes étaient bien, en grande partie, des « ruraux », des hommes résidant à la campagne, ou tout au moins propriétaires terriens. Or les hommes qui, en France, attachés au sol, jouissent encore d'une grande situation personnelle, appartiennent aux classes dirigeantes du passé, la noblesse et la vieille bourgeoisie. Et, en effet, les députés élus étaient la plupart de l'ordre de ces anciens censitaires, qui, sous la Restauration et la monarchie de Juillet, avaient constitué le corps électoral et détenu le pouvoir. Quoique la majorité, dans l'Assemblée, comprît surtout des personnages nouveaux, n'ayant jamais fait partie de corps politiques, on avait reconnu, sur-le-

champ, que ceux qui la formaient, qui, dans la lutte électorale, s'étaient appelés des « conservateurs », étaient en réalité des monarchistes. Aussi témoignait-elle, en toute circonstance, d'une véritable haine pour la République et les républicains. Dès le début, les discours et les incidents de séance révélaient de quelles passions ardentes elle était animée.

A l'ouverture de l'Assemblée, à Bordeaux, la foule des curieux avait salué les républicains marquants se rendant en séance, par des cris de Vive la République! tandis qu'elle accueillait avec des murmures certains députés monarchistes. La majorité se montrait fort irritée. Le marquis de Franclieu réclamait la nomination immédiate de questeurs, chargés des soins de police; des mesures militaires étaient prises aussitôt et l'Assemblée entourée de troupes. La vue et le nom du général Garibaldi mettaient, en toute circonstance, hors d'eux-mêmes les députés de la majorité. Le général avait été nommé député dans les deux départements de la Seine et de la Côte-d'Or et en Algérie. Par une lettre lue à l'ouverture de l'Assemblée, il déclarait renoncer à son mandat. A la fin de la séance, au moment de se retirer, il demande la parole. « Il est trop tard! lui crie-t-on, la séance est levée! vous n'avez pas le droit de parler! vous êtes démissionnaire! » Il cherche inutilement à se faire entendre, on étouffe sa voix. Son attitude et sa parole n'ont rien de provocant, son seul aspect suffit à irriter la majorité. C'est contre l'ennemi du pape que, comme catholique, elle se soulève. Le 8 mars, la validation des pouvoirs conduisit à discuter l'éligibilité du général Garibaldi, un étranger. M. Victor Hugo parla de la reconnaissance due à un homme qui venait de combattre pour la France et qui, dit-il, était le seul général resté dans la dernière guerre sans être vaincu. Cette assertion soulève au sein de la majorité une véritable tempête. Les cris et les invectives arrêtent court l'orateur. Indigné, M. Victor Hugo donne, séance tenante, sa démission et sort de l'Assemblée pour n'y

plus rentrer. L'examen des élections de Vaucluse, où la liste républicaine avait passé tout entière, devint une nouvelle occasion de débats passionnés. Le succès des républicains fut attribué au rétablissement de la candidature officielle pratiquée sous l'Empire. L'Assemblée ordonna une enquête et ajourna la validation des élus qui, sans attendre, se démirent pour se représenter aux électeurs.

En face des monarchistes, les républicains ne formaient qu'une minorité restreinte ; mais, loin de compenser leur faiblesse par de l'habileté et du sang-froid, beaucoup s'abandonnaient aux emportements de la colère. Ils continuaient à être aveuglés par cette surexcitation qui les avait portés à vouloir indéfiniment poursuivre la guerre, et qui leur avait été si fatale aux élections, en leur aliénant les campagnes. Après avoir presque seuls parlé et voté contre la paix, maintenant qu'elle était conclue, aucuns persistaient à la déclarer honteuse ou bien prétendaient que l'Assemblée, n'ayant aucun droit de démembrer le territoire, avait, par le seul fait d'agir ainsi, mis fin à son mandat. Imitant les députés des territoires cédés à l'Allemagne, plusieurs donnaient leur démission et éclaircissaient ainsi les rangs déjà si faibles de leur parti. La plupart des élus de Paris témoignaient une haine violente aux hommes qui avaient formé le gouvernement de la Défense nationale et, dans l'opinion populaire, si mal conduit la défense. Leur passion débordait tellement que le péril que tous les républicains, et la République avec eux, couraient dans une Assemblée monarchique, ne pouvait les amener à se contenir. Ils remettaient eux-mêmes à la majorité les armes d'attaque contre le gouvernement, qui, depuis le 4 septembre, avait personnifié la République. MM. Louis Blanc, Victor Hugo, Edgar Quinet et quatorze autres députés de Paris déposaient, le 6 mars, une proposition pour que l'Assemblée fît une enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Trois députés de Paris du parti de la Commune,

MM. Delescluze, Cournet et Razoua, plus violents, proposaient qu'on décrétât ses membres d'accusation.

L'Assemblée nationale se divisait donc en deux partis inégaux, mais semblablement passionnés et animés l'un contre l'autre d'incurables rancunes. M. Thiers, chargé de relever le pays avec le concours d'un tel corps politique, avait reconnu qu'il n'y réussirait qu'à l'aide des hommes modérés de toute opinion. C'est pourquoi il avait composé son ministère, une part avec des républicains pris au gouvernement de la Défense nationale, et l'autre avec des monarchistes, orléanistes et légitimistes, choisis dans la nouvelle majorité. Cela était insuffisant. Il fallait, pour tirer le pays de l'abîme, obtenir que les partis fissent trêve et que, réservant la question de gouvernement qui les divisait, ils se consacrassent à ces mesures de réorganisation et de relèvement national sur lesquelles, au nom du patriotisme, ils pouvaient tomber d'accord. Le jour même où il était nommé chef du pouvoir exécutif, en remerciant l'Assemblée de son vote, M. Thiers faisait donc appel à une trêve des partis : « Pacifier, réorganiser, relever le crédit, voilà la seule politique possible en ce moment. A celle-là tout homme honnête et éclairé, quoi qu'il pense sur la Monarchie ou la République, peut travailler utilement. Ah! sans doute, lorsque nous aurons rendu à notre pays les services pressants que je viens d'énumérer, quand nous aurons fermé ses plaies, ranimé ses forces, nous le rendrons à lui-même, et rétabli alors, ayant recouvré la liberté de ses esprits, il verra comment il veut vivre. Quand cette œuvre de réparation sera terminée, le temps de discuter les théories de gouvernement sera venu. Nous aurons retrouvé notre sang-froid, ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrons prononcer, en connaissance de cause, sur nos destinées. »

M. Thiers, le 11 mars, reprenait le même sujet : « Permettez-moi de vous exposer, encore une fois, la politique que nous vous avons annoncée le jour où je vous ai pré-

senté les ministres, mes collègues, pour qu'il n'y ait entre nous aucun malentendu. Spontanément, par un acte de sagesse, vous vous êtes dit : Nous ne serons pas constituants. Vous vous êtes dit qu'au lieu de constituer, vous vous borneriez à réorganiser. Et pourquoi ? parce que, si vous vouliez exercer votre pouvoir constituant, vous vous diviseriez à l'instant même et que si, au contraire, vous ne voulez que réorganiser, vous serez tous d'accord. Pour réorganiser, vous n'avez rien à faire qui vous divise. Pour veiller à l'évacuation du pays, rétablir les services financiers, renouveler les corps électifs, rappeler vos prisonniers, recomposer l'armée, pour cette œuvre si pressante et si indispensable, il ne faut rien faire qui vous désunisse. Nous vivons unis, à la condition qu'il y ait beaucoup de questions réservées.

« Vous êtes divisés en deux grands partis : l'un croit que la France ne peut trouver le repos définitif que sous une monarchie constitutionnelle ; l'autre pense qu'avec le suffrage universel, le mouvement des esprits, il y a quelque chose qui entraîne les générations actuelles vers la forme républicaine. Vous êtes donc profondément divisés et cependant vous êtes unis en honnêtes gens, dans cette pensée de réorganiser le pays et de différer le jour où on le constituera. Quel est mon devoir à moi, que vous avez accablé de votre confiance ? C'est la loyauté envers les partis, qui divisent la France et l'Assemblée. Ce que nous leur devons à tous, c'est de n'en tromper aucun, c'est de ne point préparer à votre insu une solution exclusive. Je dirai donc : monarchistes, républicains, non, vous ne serez pas trompés, nous ne nous occuperons que de la réorganisation du pays.

« Qu'il me soit permis de dire aux hommes qui ont donné leur vie entière à la République : soyez justes envers les membres de cette Assemblée qui ne pensent pas comme vous. Sous quelle forme se fera la réorganisation ? Sous celle de la République. Vous m'avez appelé chef du pouvoir exécutif de la République française. Dans tous les

actes du gouvernement, le mot de République française se trouve répété. Cette réorganisation, si nous y réussissons, se fera donc sous la forme de la République et à son profit. Maintenant, messieurs, ne venez pas nous dire : Ne sacrifiez pas la République, ne la perdez pas. La République est dans vos mains, elle sera le prix de votre sagesse. Toutes les fois que vous vous emporterez, toutes les fois que malgré vous — je le sais — vous paraîtrez les confidents ou les complices des hommes de désordre, vous lui porterez le coup le plus funeste. Eh bien, lorsque le pays sera réorganisé, nous viendrons ici, fiers d'avoir pu contribuer à cette noble tâche, vous dire : Le pays! vous nous l'aviez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à peine, nous vous le rendons un peu ranimé, c'est le moment de lui donner sa forme définitive, et, je vous en donne la parole d'un honnête homme, aucune des questions qui aura été réservée, n'aura été résolue par une infidélité de notre part. »

Ce langage du patriotisme fut compris. Un accord tacite se fit, sous le nom de pacte de Bordeaux, pour remettre à des temps meilleurs le choix définitif du gouvernement. Et cependant, tant les passions étaient ardentes et les divisions profondes, il fallut, outre les circonstances, l'autorité irrésistible que M. Thiers exerçait alors, pour que les partis fissent le sacrifice d'ajourner leurs espérances. Il est vrai que l'abnégation à montrer n'était point égale des deux parts. Les républicains, en minorité et qui eussent vu la question décidée contre eux, ne pouvaient qu'accroître leurs chances, en gagnant du temps. Les sacrifices à faire venaient donc des monarchistes, car, si tout délai était favorable à leurs adversaires, il leur était par là même désavantageux. Mais ils ne se trouvaient point en mesure de relever le trône. Ils se divisaient toujours en deux grandes fractions rivales, légitimiste et orléaniste. D'ailleurs encore nouveaux et inexpérimentés, ils ne pouvaient rien entreprendre sans M. Thiers, qui, après avoir été à leur tête aux élections, était leur chef au gouvernement.

L'appel à une trêve s'était produit pendant un débat, qui mettait une fois de plus aux prises républicains et monarchistes. Il s'agissait de désigner le lieu où siégeraient l'Assemblée et le gouvernement. On s'accordait à ne pas les laisser à Bordeaux, mais en même temps la majorité voulait les écarter de Paris. L'état de la ville, pénétrée depuis l'armistice de l'esprit de révolte, inspirait les plus vives alarmes; se rendre, dans ces circonstances, au milieu d'un peuple ardemment républicain, causait une insurmontable répulsion aux monarchistes et aux catholiques de la majorité. La Commission appelée à choisir le nouveau siège du gouvernement désignait Fontainebleau, par l'organe de son rapporteur, M. Beulé. Les républicains combattirent ce projet. M. Louis Blanc exposa combien il serait cruel, après le siège que les Parisiens venaient de soutenir, de les priver du gouvernement; il parla des conséquences désastreuses que cette mesure pourrait entraîner, en irritant une population déjà surexcitée; il dit que, précisément, parce que la ville était troublée, il fallait y aller combattre le désordre. Mais la détermination de l'Assemblée de siéger hors de Paris était immuable. M. Thiers proposa Versailles. Fontainebleau se prêtait mal à l'expédition des affaires, trop éloigné de Paris où devaient rester les ministères, la Banque, les tribunaux, le corps diplomatique. Ces raisons parurent décisives et Versailles fut choisi comme siège de l'Assemblée et du gouvernement. La ville était encore occupée par les Allemands, qui ne devaient l'évacuer que le 19 mars; il fallait en outre certains délais pour préparer le palais de Louis XIV à recevoir les députés. L'Assemblée nationale s'ajourna donc le 11 mars, après être convenue de se réunir à Versailles le 20.

CHAPITRE II

LE 18 MARS

L'armistice, en terminant le service de la garde nationale, était venu jeter brusquement les Parisiens dans l'inaction. Pendant le siège, l'activité militaire avait tenu lieu du travail interrompu. Les notions de tactique et de théorie que les officiers et sous-officiers avaient dû apprendre, les longues heures consacrées à l'exercice, la garde sur les remparts, avec les marches pour s'y rendre et en revenir, l'envoi des mobilisés aux avant-postes avaient donné à tous une occupation qui manquait maintenant. Jusqu'à la signature des préliminaires de paix, on se trouva prisonnier de l'ennemi, qui ne permettait de sortir qu'avec des laissez-passer et de ne correspondre que par lettres ouvertes; puis, les préliminaires signés, les troupes allemandes continuèrent à occuper Saint-Denis et les forts de la rive droite. Le retour à la vie normale, dans ces conditions, était impossible. La ville avait épuisé ses vivres et ses matières premières; pour se remettre au travail, il fallait donc se ravitailler. La réunion et le transport des immenses approvisionnements requis ne pouvaient qu'être très lents. On dut avant tout réparer les chemins de fer; après ils s'encombrèrent et ne purent suffire aux besoins. Tout empêchait de la sorte la population de reprendre ses anciennes habitudes, aussi vivait-elle dans un désœuvrement absolu. On ne découvrait en ville aucune apparence d'affaires ou d'industrie. Faute

d'acheteurs les boutiques restaient fermées. Les habitants, revêtus du sombre uniforme de la garde nationale, passaient leur temps dehors, à flâner. Ils stationnaient sur les places, sur les boulevards, aux carrefours. Le plus léger incident, le moindre discoureur suffisaient à ramasser la foule et à causer des attroupements.

Des fractions considérables de la population, qui d'ordinaire vivent à l'aise, par suite de leurs salaires ou de leurs gains élevés, demeuraient en détresse. Les hommes valides ne touchaient, pour se suffire, que la solde de 1 fr. 50 allouée à la garde nationale, que l'on continuait à payer. Le manque de vivres et de chauffage et les angoisses morales avaient rendu malades toutes les personnes délicates et plus ou moins épuisé les autres, la mortalité restait donc énorme ; le siège et ses suites devaient coûter la vie à près de 50 000 Parisiens[1]. Pour remédier à l'insuffisance de nourriture et combattre la fatigue des marches au grand air et des nuits passées sur les remparts, les gardes nationaux s'étaient mis à boire. L'approvisionnement des vins et spiritueux, alors que tous les autres se consommaient, s'était trouvé inépuisable. Un vice naturellement étranger au Français, l'ivrognerie, avait pu ainsi se développer dans d'énormes proportions. Vers la fin du siège on avait vu des bataillons entiers de la garde nationale marcher dans un état plus ou moins complet d'ébriété. A la paix on continua à boire, pour se remonter physiquement, aussi par habitude et par oisiveté.

La population de Paris, soumise à de si grandes souffrances, traversait en même temps la plus grave des crises morales. Le sentiment de la lutte à poursuivre, de la victoire à obtenir coûte que coûte avait été une passion maîtresse, qui avait enflammé les âmes, empêché de ressentir la misère, atténué les haines, contenu les soupçons. A présent qu'on était vaincu et prisonnier de l'ennemi,

1. Dr Sueur, *La mortalité à Paris pendant le siège*, p. 76.

elle manquait et tous les germes de discordes laissés libres allaient se développer. Machiavel a remarqué que presque tous les grands sièges se terminent par des séditions. Sans doute qu'il se passe alors dans le domaine moral quelque chose d'analogue à ce qui s'observe dans le monde physique. Si une force mise en jeu est subitement comprimée, comme elle ne peut s'annihiler, elle se transforme en vibrations moléculaires, tendant à disjoindre les parties. De même, pendant les sièges, l'acharnement de la défense suscite une surabondance de force nerveuse qui, lorsque son objet primitif, la résistance à l'ennemi, vient à manquer, se divise entre les factions et se dépense en luttes intestines.

Les élections fournirent un premier symptôme du changement produit par la reddition. Le département de la Seine envoyait quarante-quatre députés à l'Assemblée nationale. Sauf MM. Jules Favre, Gambetta et Dorian, aucun des membres ou des ministres du gouvernement de la Défense nationale ne fut élu. En exceptant MM. Thiers, Léon Say, les amiraux Saisset, Pothuau, le général Frébault, l'ingénieur Sauvage et quelques maires, les députés nommés appartenaient aux fractions les plus ardentes du parti républicain. En tête venaient M. Louis Blanc avec 216000 voix, Victor Hugo avec 213000, déjà d'une autre couleur que les membres du gouvernement de la Défense nationale; puis des hommes encore plus accentués, Garibaldi, Ledru-Rollin, Rochefort; enfin les chefs mêmes du parti de la Commune, Delescluze, Félix Pyat, Millière, Gambon, Malon, Cournet. Ainsi pendant le siège, tant que l'espérance était demeurée, la population avait pu, à certaines crises, délaisser le gouvernement de la Défense nationale, mais pour lui revenir bientôt. Maintenant, après la capitulation, elle n'élisait plus que des hommes qui l'eussent attaqué. C'est qu'il n'y avait pas un Parisien qui ne l'accusât de la défaite. A l'heure des responsabilités à se partager, tout le monde se déchargeait sur ses membres, qui tombaient dans le dernier discrédit.

Ils n'étaient plus que des « capitulards », des ineptes, des lâches, à balayer du pouvoir. Et à leur place on élisait leurs ennemis, auxquels on faisait une sorte d'amende honorable. N'avaient-ils pas en effet, ceux-là, averti sans relâche le peuple de la défaite qu'on lui ménageait? Ah! si, disait-on, au lieu de les repousser, on les eût acceptés le 31 octobre, le siège eût pu avoir une tout autre issue. Ils eussent certes pris des mesures violentes, mais, dans les catastrophes traversées, on voyait bien maintenant que ce n'est qu'ainsi qu'on eût pu être sauvé. Les hommes du parti extrême voulaient d'ailleurs poursuivre la guerre à outrance, même après la chute de Paris, et on les choisissait encore à cause de cela. Dans l'exaltation du moment, nul ne s'inquiétait du sort réservé à Paris, pris par les Allemands et sous leur canon, si la guerre devait continuer. Les Parisiens, les yeux fixés sur l'Alsace-Lorraine, plutôt que de consentir au démembrement, étaient résignés à tout subir. Ils manquaient de renseignements qui leur permissent de décider s'il était possible ou non de reprendre la guerre en province. Ils voulaient croire qu'on le pouvait, et ils se plaisaient à transformer les levées d'hommes, faites par M. Gambetta, en troupes solides, capables de vaincre.

Le dépouillement du scrutin fut à Paris des plus laborieux, tant il y avait de noms inscrits sur les listes. Le résultat de l'élection ne fut donc connu qu'au bout de quelques jours. Par suite, au moment où Paris apprenait que ses élus étaient d'ardents républicains, il découvrait, avec stupeur et colère, que les provinciaux choisissaient au contraire des monarchistes, résolus à la paix. Paris et les départements avaient pendant quatre mois vécu séparés. Ils ne s'accordaient plus que sur le point de repousser le gouvernement de la Défense nationale; mais les Parisiens écartaient le général Trochu et ses collègues, comme trop faibles et pour avoir capitulé, tandis que les provinciaux rejetaient M. Gambetta et les siens, comme trop violents et parce qu'ils voulaient continuer la guerre. Les hommes

du 4 Septembre avaient donc formé un véritable gouvernement de transaction. A leur chute, Paris et la province s'en allaient chacun sur une pente fatale aux extrêmes: l'un s'abandonnait aux républicains révolutionnaires, l'autre aux monarchistes. Or c'étaient là deux sortes d'hommes qui, par leur notion dissemblable du droit et de la souveraineté, par l'abîme qu'un siècle de luttes a mis entre elles, ne pouvaient être conciliées sur le même sol.

Après qu'ils eurent perdu leur dernière illusion, celle de voir la France reprendre la guerre pour chasser l'ennemi, les Parisiens s'aigrirent au spectacle de leur défaite et trouvèrent amères les souffrances supportées. De toutes parts maintenant éclatent les plaintes et les regrets. C'était bien la peine de s'être imposé de si durs sacrifices! Qu'en retirait-on et la France avec soi? Lorsque l'Assemblée nationale se réunit à Bordeaux, ils ressentirent une nouvelle angoisse, la République leur sembla perdue. L'Assemblée, d'accord avec M. Thiers, allait, croyaient-ils, rétablir la Monarchie. M. Thiers passait alors à Paris pour un orléaniste; aux élections de 1869, un grand nombre de républicains avaient combattu sa candidature et fort peu de gens le supposaient réellement dévoué à la République. Celle-ci avait depuis le 4 septembre dédommagé des revers et des souffrances. Si on finissait par être vaincu, au moins on resterait libre, et, si Paris ne parvenait à chasser l'ennemi, ses efforts, comme ville de la Révolution, auraient toujours réussi à détruire la Monarchie. Voilà qu'elle-même cette suprême consolation s'évanouissait! La coupe d'amertume débordait et l'on ne pouvait se résigner, après avoir tant souffert, à se laisser encore enlever la République.

Aussi longtemps que la garde nationale, qui était le peuple armé, conserverait ses armes, Paris pouvait rester la place forte de la Révolution. Les partis républicains extrêmes cherchent donc à s'emparer tout à fait de la garde nationale, pour être maîtres de Paris et de la République.

Pendant le siège, les révolutionnaires, les jacobins, les socialistes s'étaient de mieux en mieux organisés; chaque échec leur avait servi de leçon. Rassemblés par le même mot d'ordre, la Commune, leurs principaux organes de domination étaient le Comité des vingt arrondissements constitué dans les réunions publiques, la Fédération des Chambres syndicales et l'Association internationale des travailleurs. Cette dernière, à la fin de l'Empire, était devenue une société à moitié secrète, poursuivant le triomphe du socialisme, acquise maintenant presque tout entière à la Commune. Ses chefs se réunissaient dans une salle de la rue de la Corderie, où siégeaient également la Fédération des Chambres syndicales et le Comité des vingt arrondissements[1]. Le parti de la Commune sentit le besoin, à côté de ces associations, d'en créer une nouvelle qui s'appliquât spécialement à la garde nationale pour en assurer la direction. La tendance chez les gardes nationaux de s'unir, en se faisant représenter par des délégués, était du reste ancienne et, dès le 10 décembre, le gouvernement avait dû dissoudre les comités qui, dans certains bataillons, empiétaient sur le commandement régulier[2]. A la fin de janvier, des candidats à la députation amenaient une grande réunion de gardes nationaux au Cirque. On y arrêtait une liste de candidats, en chargeant le bureau de ménager une nouvelle réunion. Entre temps les élections avaient lieu, mais on craignait maintenant de voir restaurer la Monarchie et l'idée venait de fédérer les bataillons de la garde nationale pour défendre la République. Aussi la réunion décidée au Cirque se tenait-elle au Wauxhall le 15 février. Un grand nombre de gardes nationaux, plus ou moins régulièrement délégués, y assistèrent. Un comité provisoire soumit à l'Assemblée un projet de statuts d'une Fédération de la garde nationale. Une troisième réunion encore mieux préparée eut lieu au Wauxhall le 24 fé-

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 23-76.
2. De Mortemart, *Enquête parlementaire sur le* 18 *Mars*, p. 373.

vrier[1]. Deux mille délégués des compagnies s'y rencontrèrent. Les statuts de la Fédération furent discutés de nouveau, sans qu'on parvînt cependant à s'accorder d'un texte définitif. Mais le comité provisoire devint le Comité central et fut reconnu, par les autres associations siégeant à la Corderie, comme le représentant autorisé de la garde nationale fédérée.

Les délégués réunis au Wauxhall le 24 février prenaient la résolution suivante : « La garde nationale proteste, par l'organe de son Comité central, contre toute tentative de désarmement et déclare qu'elle y résistera au besoin par les armes. » Puis, comme le jour était l'anniversaire de la révolution de février 1848, ils allèrent participer, sur la place de la Bastille, aux manifestations pleines de colère, qu'y faisait la garde nationale. Des députations défilaient devant la colonne de Juillet au bruit du tambour, déposant à la grille et sur le piédestal des couronnes d'immortelles. Des orateurs prononçaient des discours enflammés, suivis du cri de Vive la République ! Un peuple immense stationnait sur la place et dans les rues voisines. Le drapeau rouge flottait sur la colonne. Les manifestations, le défilé et les discours continuèrent le 25 et le 26. La foule sur la place devenait de plus en plus sombre et fiévreuse. Le 26, un agent de police, Vincenzoni, découvert, un carnet et un crayon à la main, occupé à recueillir le numéro des bataillons, est saisi, lié à une planche et jeté dans le canal. Des milliers d'hommes le regardent noyer.

L'armistice allait expirer. Le bruit court, dans la ville en effervescence, que les Allemands vont entrer. Paris croyait avoir triomphé d'eux, puisque la famine seule l'avait réduit. Aussi leur volonté de franchir ses murs paraissait-elle injustifiable. L'indignation et la colère débordaient. Dans la réunion du 24 au Wauxhall, les délégués de la garde nationale avaient déclaré qu'il fallait s'oppo-

1. Lanjalley et Corriez, *Histoire de la révolution du 18 Mars*, p. 14.

ser, par tous les moyens, à l'entrée des Allemands. Le Comité central avait donc décidé qu'il mettrait la garde nationale sur pied pour les repousser. La rumeur publique annonce qu'ils entreront le 27, et, le 26 au soir, la ville est pleine de tumulte. Des bataillons spontanément réunis surveillent les portes et parcourent les rues toute la nuit[1]. En même temps on se dit que les canons de la garde nationale sont parqués à Passy et place Wagram, dans la zone que l'ennemi occupera, et l'on ne doute point qu'il ne s'en empare. Ces canons intéressaient particulièrement les Parisiens; beaucoup, fondus pendant le siège, à l'aide de souscriptions patriotiques, portaient le chiffre des bataillons ou le nom des souscripteurs auxquels ils étaient dus. A la nouvelle qu'on peut les perdre, tout le monde s'alarme. On sonne le tocsin, on bat le rappel. Des bandes vont les chercher. On n'a pas de chevaux, on s'attelle aux pièces avec des cordes; on les traîne au loin, dans des lieux sûrs, le plus grand nombre à Montmartre, d'autres aux Buttes-Chaumont et place des Vosges.

Cependant, lorsqu'on sut que la garde nationale voulait s'opposer à l'entrée des Allemands, l'inquiétude devint générale. Les hommes du parti de la Commune restés de sang-froid jugèrent combien cette tentative pourrait leur être funeste. L'Association internationale des travailleurs, qui prétendait s'élever au-dessus des haines de peuples, combattit toute résistance et bientôt, soutenue par les autres groupes de la Commune, fit revenir le Comité central de sa détermination. L'Internationale, le Comité des vingt arrondissements, le Comité central s'emploient donc maintenant à calmer la garde nationale. Des appels à la retenue sont placardés et envoyés aux journaux. Ces exhortations produisirent leur effet, mais furent surtout aidées, lorsqu'on annonça officiellement que les vainqueurs allaient entrer, par l'avis qu'en compensation Belfort restait à la France.

1. Général Vinoy, *L'armistice et la Commune*, p. 144.

Le 1er mars, qui vit entrer les Allemands, fut un jour de deuil public. Les théâtres et les cafés demeurèrent fermés; des drapeaux avec des crêpes pendaient aux maisons. Les habitants montrèrent un calme et une douleur dignes, évitant les lieux occupés. Les Allemands se tinrent dans le quartier de l'Arc-de-Triomphe, sans dépasser la Seine et les rues des Ternes et du Faubourg-Saint-Honoré. On avait dressé des barrières aux limites convenues. A l'écart ainsi, dans un coin de la ville, ils ressemblaient assez peu à des triomphateurs. Le traité les autorisait à visiter désarmés les Invalides et le Louvre. Ils renoncèrent à se rendre aux Invalides, tant la population se montrait hostile. Quelques escouades parcoururent seules le Louvre, dont elles trouvèrent les fenêtres blindées, par précaution contre le bombardement, et les salles pleines d'ombre.

Dans le trouble amené par l'occupation de Paris, ceux de la Commune et du Comité central s'étaient poussés. Ils s'appliquent maintenant à parfaire leur organisation. Le 9 mars, deux cents bataillons envoient des délégués au Wauxhall[1]. Les statuts de la Fédération républicaine de la garde nationale sont lus et définitivement acceptés. Le préambule déclarait que « la République, étant le seul gouvernement de droit et de justice, ne peut être subordonnée au suffrage universel, qui est son œuvre ». Et l'article 6 : « Les délégués de la garde nationale devront prévenir toute tentative, qui aurait pour but le renversement de la République. » Le Comité central serait à l'avenir formé des chefs de légion et de trois délégués par arrondissement. On décida en outre que tous les officiers seraient immédiatement réélus dans les bataillons.

Pendant que le parti de la Commune étendait la main sur la garde nationale, le commandement régulier se désorganisait au contraire et perdait toute influence. A la fin du siège, un grand nombre d'officiers étaient allés au dehors se reposer de leurs fatigues. Le général Clément

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 78.

Thomas et son chef d'état-major, le colonel Montagut, se démirent le 14 février, déclarant que l'abandon de leurs officiers, joint à la retraite du gouvernement de la Défense nationale et de leur ancien chef, le général Trochu, les privait de l'autorité nécessaire pour commander. M. Thiers les remplaça par le général d'Aurelle de Paladines. Dans l'état des esprits, le choix d'un officier de l'armée régulière fut très mal accueilli. Le général, étranger à Paris, ne pouvait remédier aux difficultés de son rôle et il ne remplit jamais que des fonctions nominales.

Les canons saisis par le peuple, avant l'entrée des Prussiens, étaient restés à Montmartre et place des Vosges, où on les avait d'abord conduits. Là les gardes nationaux fédérés en avaient pris possession. A Montmartre, les pièces — cent soixante-dix — se trouvaient parquées au sommet de la butte, dans un terrain retranché et sous l'œil de postes fédérés. Montmartre organisa en outre un comité local, rue des Rosiers, pour diriger sa garde nationale et veiller à sa défense. Le gouvernement essaya bien de se faire rendre les canons, par l'entremise du maire de l'arrondissement, M. Clemenceau, auquel des officiers de la garde nationale avaient cru pouvoir les promettre, mais ceux qui les détenaient ne voulurent point s'en dessaisir. Les fédérés enlevaient en outre chaque jour, sur les remparts ou dans les dépôts, de nouveaux canons, des fusils, des munitions; l'autorité militaire était impuissante à réprimer ce pillage, et le parti de la Commune complétait son armement. Le 15 mars, les délégués de deux cent quinze bataillons de la garde nationale fédérée se réunirent au Wauxhall. L'élection régulière des membres du Comité central eut lieu, dans les formes prescrites par les statuts de la Fédération. Des comités de défense locale étaient en même temps constitués dans la plupart des arrondissements[1].

Au moment où le parti de la Commune s'organisait

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 85.

ainsi, une série d'actes de l'autorité militaire à Paris et de l'Assemblée et du gouvernement à Bordeaux venait ajouter à la colère du peuple et accroître l'esprit de révolte. Le 11 mars, le conseil de guerre, chargé de juger les fauteurs de l'insurrection du 31 octobre, condamnait à mort, par contumace, Flourens et Blanqui. Cette peine, si longtemps après l'événement, frappa le peuple de surprise et lui parut injustifiable. Comment, on punissait encore les attaques contre le gouvernement de la Défense nationale! Mais Paris venait précisément de le repousser et de le honnir; loin de choisir ses députés parmi ses membres, il avait élu ses pires ennemis, ceux-là mêmes qui avaient voulu le renverser! Flourens et Blanqui protestèrent contre la sentence et surent se soustraire aux recherches. Puis le général Vinoy, commandant l'état de siège, supprimait, sur l'ordre du gouvernement, six des principaux journaux du parti de la Commune, parmi, le *Vengeur* de Félix Pyat, le *Cri du peuple* de Jules Vallès, le *Mot d'ordre* de Rochefort, le *Père Duchêne* de Vermesch.

Les Parisiens avaient senti se développer leur colère contre l'Assemblée nationale, à l'occasion de l'hostilité témoignée au général Garibaldi, leur élu, et, chaque jour, les récriminations échangées entre les députés monarchistes et les députés républicains l'avaient ensuite alimentée. A Bordeaux on méconnaissait si bien l'état anormal de Paris que l'on contribuait, tant par ce qu'on oubliait de faire, que par ce qu'on accomplissait, à perpétuer le malaise de la population.

Pendant le siège, très peu de locataires avaient pu payer leur loyer. Les débiteurs se demandaient maintenant, dans leur gêne, s'ils parviendraient à se libérer. Et alors resteraient-ils à tout jamais sous la menace des poursuites? La question des loyers était ainsi devenue un véritable tourment. Elle faisait le sujet d'interminables débats dans la presse et les clubs. Les socialistes, la plupart des ouvriers demandaient que, puisque en souf-

frant pour la patrie on avait été privé de salaire et de revenu, on fût exempté du payement des loyers; les autres proposaient diverses transactions entre les propriétaire et les locataires, mais tous pensaient qu'il y avait des mesures immédiates à prendre par le législateur. Cependant le gouvernement négligeait cette question. Le garde des sceaux, M. Dufaure, l'étudierait, disait-il[1], lorsque, l'Assemblée ayant quitté Bordeaux, il pourrait se transporter à Paris. Ce renvoi était considéré par les Parisiens comme un déni de justice; aussi partaient-ils de là pour ajouter foi au bruit répandu, que l'Assemblée allait supprimer la solde de la garde nationale et les priver de leur dernier moyen d'existence.

Depuis le jour, le 13 août 1870, où le Corps législatif avait une première fois prorogé l'échéance des billets de commerce, on s'était tenu, de prorogation en prorogation, sans rien payer. Le 10 mars, M. Dufaure faisait adopter par l'Assemblée une loi qui ramenait au droit commun, en rendant exigibles, sept mois, date pour date, après l'échéance inscrite aux titres, tous les effets échus du 13 août au 22 novembre. Les premiers effets, qui eussent profité d'une prorogation, devenaient par là payables le 13 mars, c'est-à-dire immédiatement. A Paris, où les affaires étaient nulles et où il était impossible de s'acquitter, cette loi exposait une foule de gens à des protêts et à la faillite. Les commerçants furent dès lors presque intéressés à voir se prolonger la crise politique, pour dérober leurs embarras particuliers dans la ruine générale, et la classe la mieux disposée à soutenir le pouvoir établi, quel qu'il soit, se promit au moins, cette fois-ci, de rester neutre entre le gouvernement et ses ennemis.

Par surcroît, la translation du gouvernement à Versailles vint irriter les Parisiens de toutes les manières. L'idée que leur ville pût cesser d'être capitale ne s'était jamais présentée; établir le gouvernement au dehors

1. Dufaure, séance du 10 mars. Assemblée nationale.

leur semblait donc un fait contre nature. Aux yeux de ses habitants, Paris n'est pas une ville et même une capitale ordinaire, c'est la ville des villes, la capitale du monde. Pour beaucoup de républicains, c'est le foyer de la Révolution, et, à ce titre, l'objet d'un véritable culte. En outre, les Parisiens se sentaient blessés dans leur orgueil à la pensée d'être frappés par des monarchistes et des « ruraux », qu'ils ne considéraient qu'avec dédain. Ils craignaient que la perte du gouvernement ne fût une nouvelle cause de ruine, et ils se demandaient avec angoisse s'ils retrouveraient jamais leur ancienne prospérité. A partir du jour où l'Assemblée décide de s'établir à Versailles, les classes populaires adhèrent définitivement au parti de la Commune; les hommes que leur modération ou leur rang social empêchent de suivre cet exemple, restent neutres ou se désintéressent de la chose publique. En temps normal, l'Assemblée eût pu encore rallier, dans certains quartiers, une partie des habitants, monarchistes comme elle d'opinion, mais ils manquaient alors, car ils formaient précisément cette classe riche qui, le siège fini, s'était empressée d'aller chercher le repos au dehors. De telle sorte qu'à l'heure où elle devait se réunir à Versailles, l'Assemblée, sans adhérents à Paris, ne pouvait y obtenir aucun appui.

Pendant le séjour de l'Assemblée et de M. Thiers à Bordeaux, l'administration de Paris avait été remise à MM. Jules Favre, Picard, Pouyer-Quertier, ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et des finances, à M. Jules Ferry exerçant les fonctions de préfet de la Seine, aux généraux Vinoy et d'Aurelle, commandant l'armée et la garde nationale. Ils se réunissaient en Conseil tous les soirs et connaissaient parfaitement le danger. Les gardes nationaux de Montmartre tenaient leurs canons braqués sur la ville. Le Comité central couvrait les murs de ses adresses, publiait le procès-verbal de ses séances dans les journaux. Les membres du Conseil voyaient donc

l'insurrection se préparer au grand jour, mais comment la combattre ? Le général Vinoy ne disposait point de forces suffisantes pour risquer une bataille ; le général d'Aurelle trouvait la garde nationale tout entière hostile ; le préfet de police déclarait que ses agents, traqués dans la ville, ne pouvaient arrêter les condamnés contumaces ou les membres des comités qu'on leur signalait. Le général Vinoy avait cependant su mettre fin à un des périls du moment, en renvoyant dans leurs foyers les soldats de l'armée du siège. Ces hommes en contact avec le peuple, soumis à son esprit, eussent certainement grossi les rangs d'une insurrection. A défaut des chemins de fer encombrés, le général Vinoy les achemina par les grandes routes : leurs dernières colonnes partaient le 15 mars. Ce jour-là même M. Thiers arrivait à Paris venant de Bordeaux.

Les ministres et les généraux lui firent connaître l'état de la ville et les signes précurseurs d'un soulèvement. Il était impossible de désarmer le peuple de Paris ; mais ne pourrait-on pas au moins recouvrer les canons braqués à Montmartre, qui transformaient la garde nationale en armée sur le pied de guerre? Reprendre les canons par la force parut si gros de conséquences, que la majorité des membres du Conseil émit l'avis de temporiser[1]. M. Thiers essaya alors à son tour de les obtenir de plein gré. Il vit un certain nombre de républicains influents, qui l'assurèrent qu'ils seraient rendus. On envoya, une nuit, des attelages place des Vosges pour ramener les canons promis ; ils furent repoussés par les habitants du quartier. Il était donc évident que les canons ne seraient point rendus, malgré toutes les assurances contraires. M. Thiers pensa que son gouvernement ne saurait, sans perdre tout prestige, se laisser ainsi braver et, quoique la majorité du Conseil inclinât encore à temporiser, il fit prévaloir son opinion de hâter le dénouement.

1. Général d'Aurelle, *Enquête parlementaire*, p. 367.

Le général Vinoy ne disposait que de 25 à 30000 hommes, fort démoralisés par les défaites et la capitulation. Ils ne pouvaient se prêter qu'à une opération rapide et circonscrite. Aussi décida-t-on qu'on les porterait à l'improviste, au milieu de la nuit, sur Montmartre et Belleville. On espérait ainsi s'emparer des canons avant que la garde nationale eût le temps de résister.

Dans la nuit du 17 au 18 mars, une proclamation est placardée, signée de M. Thiers et des ministres; après avoir invité les citoyens à s'unir au gouvernement, elle annonce que les troupes vont reprendre les canons propriété de l'État qui, tombés dans des mains criminelles, sont une menace permanente de guerre civile. Selon le plan arrêté, à trois heures du matin, la butte Montmartre fut occupée militairement par la division du général Susbielle et Belleville par celle du général Faron. Des troupes de soutien stationnaient au boulevard de Clichy et sur les places du Château-d'Eau et de la Bastille. Une dernière réserve, à l'École militaire, devait recevoir l'artillerie reprise. Personne à Montmartre n'avait eu l'éveil. Les troupes, parvenues sur la butte, dans l'enclos qui contient les canons, commencent à détruire les tranchées ouvertes par les fédérés. Faire passer, à travers des rues montantes, les attelages destinés aux pièces, sortir celles-ci du terrain, les atteler, les emmener était une opération lente et compliquée. On a attendu les attelages deux heures, ils sont en partie arrivés et quelques pièces ont été descendues de la butte. Mais, dans l'intervalle, la population de Montmartre s'est mise sur pied. Les femmes et les enfants, sortis des maisons, remplissent les rues. Les gardes nationaux fédérés prennent les armes. Une fois en nombre, ils s'approchent du premier cordon des troupes, déployé en tirailleurs. Les soldats, circonvenus par les femmes et les enfants qui leur crient de ne pas tirer, se laissent désarmer. Les gardes nationaux avancent sur le gros des troupes. Le 88ᵉ met la crosse en l'air et fraternise avec eux. Le général Lecomte qui commande et ses officiers sont faits prisonniers. Sur

le boulevard Clichy, le général Susbielle veut faire charger les cavaliers de son escorte, pour s'ouvrir la rue Houdon, vers le haut de Montmartre. L'officier qui mène la charge est tué d'un coup de feu et les cavaliers prennent la fuite. Par derrière, l'infanterie témoignait de si mauvaises dispositions, qu'il fallut la replier rapidement, crainte de la voir passer au peuple. Le général Faron s'était d'abord emparé de Belleville sans coup férir, puis, pressé par des masses de gardes nationaux hostiles, il avait dû lui aussi ramener ses troupes.

Pendant que l'armée agirait, le général d'Aurelle devait rassembler cette partie de la garde nationale qu'on supposait être demeurée fidèle. Le 17 mars au soir, il avait appelé trente chefs de bataillon, les seuls sur les deux cent soixante existants qu'il crût bien disposés, pour leur demander si leurs hommes soutiendraient le gouvernement. Ils avaient répondu que non[1]. Il n'en fit pas moins battre le rappel, le 18 au matin, et, pendant plusieurs heures, les tambours parcoururent les quartiers réputés les plus conservateurs. Les habitants sortaient des maisons, lisaient les affiches, échangeaient leurs remarques, mais ils ne s'armaient point. C'est à peine si cinq à six cents finirent par se présenter, si malveillants qu'on dut les renvoyer.

M. Thiers et les ministres s'étaient réunis au ministère des affaires étrangères. Lorsque vers midi ils apprirent l'échec de l'armée et l'abstention des quartiers les plus conservateurs, la situation leur parut affreuse. Ils se voyaient sur les bras la garde nationale acquise au Comité central qui, de toutes parts, prenait les armes, et, jugeant par l'expérience du matin, les troupes, loin de les soutenir, se joindraient à l'insurrection. M. Thiers émit tout de suite l'avis d'abandonner Paris, pour se retirer à Versailles. On ne pouvait rappeler les soldats à la discipline qu'en les soustrayant à l'influence des Parisiens. A Versailles on protégerait l'Assemblée nationale, source de toute autorité

1. Général d'Aurelle, *Enquête parlementaire*, p. 368.

légale et, avec elle, on resterait maître de la France. L'insurrection, victorieuse dans le moment, s'emparerait, il est vrai, de Paris, mais elle y serait localisée; puis, quand on aurait réuni des forces suffisantes, on reprendrait la ville pour l'écraser [1]. M. Thiers fit assez facilement partager ses vues au Conseil des ministres. L'évacuation fut donc décidée. Dans l'après-midi, trois bataillons fédérés de Grenelle passèrent devant le ministère des affaires étrangères, se rendant à l'appel du Comité central. Le palais, laissé à la garde de quelques soldats, s'offrait à eux, si la pensée leur fût venue d'y entrer. Pour soustraire M. Thiers au péril, on le fit sortir à la dérobée et il prit en hâte le chemin de Versailles. Comme première précaution, on concentra les troupes sur la rive gauche de la Seine. En occupant les ponts devant soi, on se préserverait d'une attaque et l'on garderait les portes qui ouvrent sur Versailles. Les corps restés en arrière traversèrent difficilement les quartiers insurgés. Un régiment entier, le 120e de ligne, fut désarmé à la caserne du Prince-Eugène et retenu par le peuple; y compris les pertes du matin, l'armée abandonnait ainsi 5000 des siens dans Paris.

Le général Lecomte et les officiers pris avec lui ou sur divers points de Montmartre avaient été retenus au Château-Rouge, un bal public de la chaussée de Clignancourt. Les abords en furent bientôt remplis d'une foule furieuse, proférant des menaces de mort. Les officiers fédérés, chargés de garder les prisonniers, les protégeaient de leur mieux; à la fin, ne recevant point d'ordres, ils décidèrent de les conduire sur la butte, à la rue des Rosiers, où devait siéger le comité de l'arrondissement. On les lui remettrait pour qu'il statuât sur leur sort. A trois heures et demie, les prisonniers sont emmenés sous l'escorte de gardes nationaux; dans le trajet, ils subissent toutes sortes d'outrages et courent les plus grands dangers. On ne trouva point, rue des Rosiers, le comité, qui siégeait

1. Général Le Flô, *Enquête parlementaire*, p. 208.

ailleurs. Les scènes de violence continuent. Parmi la foule, certains réclament la mort sommaire et immédiate, d'autres veulent le jugement préalable d'un conseil de guerre. Les discussions se poursuivaient, on n'avait formé un conseil de guerre qu'après toutes sortes de retards, les officiers et les fédérés tenaient toujours les furieux en échec, lorsque, à cinq heures, une clameur s'élève [1] et, à la suite d'une bousculade dans la cour de la maison, les prisonniers voient jeter au milieu d'eux un vieillard habillé en bourgeois. C'était l'ancien général de la garde nationale, Clément Thomas, qui venait d'être reconnu et saisi, place Pigalle, où il se promenait en curieux.

Clément Thomas était un homme intègre et courageux. Chef de la garde nationale, il avait dû sévir contre cette lie du peuple entrée dans les rangs, puisque pendant le siège la population tout entière avait pris les armes. Il avait à maintes reprises flétri, par des ordres du jour, les bataillons ayant failli à la discipline et, entre autres, les tirailleurs de Flourens. Sa sévérité et ses liens avec les hommes du 4 Septembre le rendaient odieux au parti de la Commune. Dès l'instant où il est amené rue des Rosiers, les officiers fédérés perdent tout empire sur leurs hommes; ils ne peuvent plus contenir la foule qui se déchaîne et veut du sang. Un capitaine fédéré court à la mairie de Montmartre chercher le maire, M. Clémenceau. Avant que celui-ci ait pu survenir, la foule se rue dans la maison, arrache le général Clément Thomas des mains de quelques hommes courageux qui le défendent encore et l'entraîne dans le jardin. C'est à qui tirera sur lui le plus vite. Il est successivement frappé d'une douzaine de balles. Le général Lecomte est amené ensuite. Ce sont des soldats débandés qui, depuis le matin, ont, avec le plus d'acharnement, demandé sa mort et, maintenant, ce sont eux qui se mettent en tête du peloton pour le fusiller. La fureur de la foule se calma cependant après ce double meurtre. Les

1. Récit du capitaine Beugnot.

officiers prisonniers, qui s'attendaient à partager le sort des généraux, furent épargnés et le lendemain laissés libres.

L'opération militaire tentée le matin par le gouvernement avait été si imprévue, que partout les prises d'armes des fédérés devancèrent les ordres des comités. Le Comité central, pour éluder la surveillance, avait abandonné la rue de la Corderie et il se réunissait maintenant dans une école de la rue Basfroi, derrière la Bastille. Ses membres apprirent, le 18 au matin, la tentative du gouvernement, par la rumeur publique et les affiches sur les murs [1]. Nommés depuis peu, ayant à peine siégé ensemble, étrangers à la décision de grandes affaires, ils n'avaient encore arrêté aucun plan de conduite, et le coup que le gouvernement essayait de leur porter les prenait au dépourvu [2]. Quelques-uns d'entre eux accoururent rue Basfroi, mais ils ne purent tenir pendant la journée de véritable séance. Ils durent la plupart rester dans leurs arrondissements, pour stimuler la garde nationale et veiller à la défense locale. L'insurrection, quoiqu'elle grossît d'heure en heure, resta de la sorte longtemps confinée aux quartiers populaires. Le soir seulement les gardes nationaux fédérés se portèrent sur l'Hôtel de Ville. M. Jules Ferry voulait s'y défendre. Ce ne fut que sur des ordres réitérés qu'il se résigna à l'évacuer. Les fédérés y entrèrent à dix heures du soir. Ils occupèrent en même temps la Préfecture de police, l'état-major de la place Vendôme, l'Imprimerie nationale, mais ils ne cherchèrent point à attaquer les troupes encore dans Paris. Elles purent ainsi prendre librement le chemin de Versailles dans la nuit. Les ministres et les principaux fonctionnaires partirent en même temps ou le lendemain matin.

Le 19 mars, Paris était abandonné par le gouvernement. Le Comité central siégeait à l'Hôtel de Ville, sous les plis du drapeau rouge. Il avait placardé une proclamation :

1. Lissagaray, *Histoire* (appendice), p. 11.
2. Déposition Jourde. Procès des membres de la Commune.

« AU PEUPLE.

« Citoyens,

« Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

« Calme, impassible dans sa force, il a attendu sans crainte, comme sans provocation, les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

« Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

« L'état de siège est levé.

« Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections, pour faire ses élections communales.

« La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

« *Le Comité central de la garde nationale :*

« Assi, Billioray, Ferrat, Babick, Édouard Moreau, C. Dupont, Varlin, Boursier, Mortier, Gouhier, Lavalette, Fr. Jourde, Rousseau, Ch. Lullier, Blanchet, J. Grollard, Barroud, H. Géresme, Fabre, Fougeret. »

Le 19 était un dimanche, les promeneurs circulaient avec indifférence dans les rues. Ils examinaient les barricades élevées par les fédérés, autour de l'Hôtel de Ville et sur divers autres points. Ils s'attroupaient pour lire les affiches du Comité central. Leur seul étonnement paraissait être de voir à la tête du parti vainqueur des hommes tout à fait obscurs et inconnus. Ils se comportaient ainsi, comme si les événements ne les eussent point regardés. Le jour même, le Comité central faisait occuper les ministères, la plupart des mairies et des édifices publics. Il

allait trouver évacués les forts au sud de Paris : Ivry, Bicêtre, Montrouge, Vanves et Issy. Le château de Vincennes lui fut remis trois jours après, par les artilleurs de sa garnison.

La retraite de l'armée sur Versailles prenait toutes les apparences d'une fuite. Les soldats étaient si démoralisés, qu'ils insultaient les gendarmes et les gardiens de la paix en marche avec eux [1]. Une grande agitation régnait à Versailles, qui recevait à la fois les députés à l'Assemblée nationale, les membres du gouvernement, les employés des ministères, les nombreux fuyards sortis de Paris. Tous arrivaient pleins de colère et d'indignation, et dans la panique, craignant de voir apparaître à chaque instant la garde nationale fédérée. M. Thiers, personnellement, ne songeait qu'à réunir au plus vite des forces suffisantes pour repousser une attaque; aussi avait-il prescrit d'abandonner jusqu'aux forts. Le Mont-Valérien lui-même fut évacué. Dans la nuit du 19 au 20, les représentations du général Vinoy décidèrent cependant à le réoccuper. On y dépêcha un bataillon, qui devança les gardes nationaux envoyés par le Comité central et le conserva [2]. M. Thiers fit camper les troupes pour les isoler, il s'empressa de les visiter, de satisfaire tous leurs besoins, de les rappeler au devoir. Lorsqu'on vit que leur moral se relevait et que les renforts envoyés de province arrivaient, on se remit de la panique de la première heure et on se considéra désormais à Versailles comme en sûreté.

Le 18 mars au soir, les maires et les adjoints des arrondissements de Paris s'étaient réunis à la mairie du IIe arrondissement, avec un certain nombre de députés de la Seine. M. Jules Ferry, en évacuant l'Hôtel de Ville, les avait invités à s'entremettre, pour sauvegarder les archives et la caisse municipale. Le 19 mars, ils reçurent du ministre de l'intérieur, M. Picard, une délégation en règle pour

1. Marseille, *Enquête parlementaire*, p. 263.
2. Général Vinoy, *Enquête parlementaire*, p. 217.

administrer la ville de Paris. Les maires et les adjoints élus du peuple, et remplaçants autorisés du gouvernement, se trouvent ainsi former, avec les députés de la Seine, entre le Comité central et le pouvoir légal, une sorte de troisième puissance ou corps intermédiaire, et ils vont rechercher une transaction qui écarterait la guerre civile.

Le Comité central, le 20 mars, dans son *Journal officiel*, répudiait toute prétention à être un gouvernement. Il s'était simplement saisi, disait-il, de l'autorité abandonnée, pour permettre au peuple de Paris de constituer un pouvoir municipal. A cet effet, il avait déjà rendu, le 19, un décret appelant les électeurs à élire, le 22 mars, un Conseil communal, devant lequel il promettait de se retirer. Cette attitude modeste donna une grande force au Comité central. Les craintes de violence révolutionnaire et d'usurpation, que le mot de Commune avait suscitées, semblaient dès lors sans raison d'être. Tout paraissait réduit à une affaire locale, au *self government* de la ville de Paris. Or la question ainsi posée ralliait presque tous les Parisiens, car ils poursuivaient depuis longtemps, avec passion, la conquête des franchises municipales. Sous l'Empire, le préfet de la Seine, avec un Conseil nommé par lui, avait, dans son omnipotence, démoli et rebâti une partie de la ville, en modifiant toutes les conditions de l'existence. C'était là l'exercice d'un pouvoir arbitraire, contre lequel les habitants n'avaient cessé de protester. Il est vrai que Paris possédait alors le gouvernement, les Chambres, la Cour, et ce fait, qui lui assurait un privilège et des avantages spéciaux, avait servi d'excuse pour le priver de représentation municipale. Mais, maintenant que l'Assemblée nationale lui a enlevé le gouvernement et les Chambres, il n'existe plus de prétexte qui permette de lui refuser les franchises municipales, et il est bien juste, pense-t-on dans son sein, qu'on le laisse au moins constituer lui-même sa propre administration. Ce sont donc les élections municipales qui vont être demandées pendant les essais de transaction.

Les maires et un certain nombre de députés de la Seine tenaient une réunion, le 19 mars, à la mairie du IIIe arrondissement, avec une quarantaine de chefs de bataillon de la garde nationale. Le Comité central, l'ayant appris, délibéra sur la conduite à suivre à leur égard[1]. La majorité de ses membres pensa qu'il fallait s'entendre avec eux; s'ils voulaient se prêter aux élections municipales, on les ferait en commun; on obtiendrait ainsi en France un effet moral considérable, et, à Paris, on verrait un plus grand nombre d'électeurs se rendre aux urnes. Le Comité délègue donc un des siens, Arnold, à la mairie du IIIe arrondissement, qui offre aux maires, s'ils consentent à participer aux élections, de leur rendre l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement occupées. Le Comité central se transporterait à l'état-major de la place Vendôme, en gardant le commandement de la garde nationale et l'autorité militaire dans Paris. Les maires et les députés firent partir, sur cette ouverture, un certain nombre des leurs pour l'Hôtel de Ville. Ces envoyés s'élevèrent contre les membres du Comité central; ils ne leur voyaient, dirent-ils, d'autre autorité que la force, et ils protestèrent contre les prérogatives qu'ils s'arrogeaient. L'Assemblée de Versailles demeurait, à leurs yeux, la source de toute légalité, par conséquent ils ne pouvaient reconnaître ailleurs le droit de décréter les élections. Ceux du Comité récriminèrent contre le gouvernement et l'Assemblée de Versailles, qui abandonnaient Paris après l'avoir provoqué et qui, si on ne les tenait en échec, détruiraient la République. Le débat dura ainsi jusqu'à neuf heures et demie du soir, sans résultat[2]. On décida de le poursuivre avec les maires et les députés, qui se tenaient maintenant en permanence à la mairie du IIe arrondissement. Varlin, Moreau, Jourde et Arnaud, envoyés par le Comité central, trouvent les maires et les députés réunis sous la présidence de M. Tirard, à la fois

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 106.
2. F. Damé, *La résistance*, p. 79.

maire de l'arrondissement et député de la Seine. La discussion recommença, ceux du Comité offrant toujours de rendre l'Hôtel de Ville en cas d'accord sur les élections, et les autres niant le droit du Comité de convoquer les électeurs et refusant de s'associer avec lui dans un acte public. Enfin, les maires et les députés s'engagent à user de toute leur influence pour obtenir du gouvernement à Versailles des élections à bref délai. Les envoyés du Comité central tiennent compte de cette promesse, mais ils exigent des garanties et n'offrent plus que le partage de l'Hôtel de Ville [1]; en outre, l'accord serait annoncé par une affiche faite en commun. M. Louis Blanc, comme député, se récrie; il traite les membres du Comité d'insurgés et déclare qu'il se gardera de tout acte, qui l'exposerait à passer pour leur auxiliaire. Jourde répond, avec colère, que le refus de s'associer au Comité central déchaînerait une affreuse guerre; que, s'il venait par malheur à être vaincu, son parti mettrait tout en ruine.

A la fin, les envoyés du Comité central se contentèrent de la promesse faite de demander au gouvernement les élections à bref délai; les maires et les députés apprendraient, en outre, leur démarche au public par une affiche signée d'eux seuls. En échange l'Hôtel de Ville serait remis. Mais le 20 mars, au matin, quand un des maires, M. Bonvalet, délégué par ses collègues, se présenta pour l'occuper, les membres du Comité central s'écrièrent que leurs envoyés de la veille avaient agi sans mandat, en les engageant. Dans l'intervalle, le Comité s'était ravisé; rendre l'Hôtel de Ville eût été un recul que ses partisans n'eussent point toléré. Le Comité des vingt arrondissements, en séance à la Corderie, exigeait en effet qu'on le gardât [2]. Les membres du Comité central refusèrent donc de remettre le palais à M. Bonvalet, qui dut se retirer.

L'Assemblée nationale tenait sa première séance à Ver-

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 112.
2. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 115.

sailles le 20 mars. M. Clémenceau, maire du XVIII[e] arrondissement et député de la Seine, fidèle à la promesse faite aux envoyés du Comité central de demander à l'Assemblée de promptes élections municipales, déposait sans tarder le projet de loi suivant : « 1° Il sera procédé, dans le plus bref délai, à l'élection d'un conseil municipal pour la ville de Paris, composé de quatre-vingts membres ; 2° le conseil nommera, dans son sein, son président, qui aura le titre et exercera les fonctions de maire de Paris. » Un second projet de loi portait que les officiers de la garde nationale seraient nommés à l'élection directe, jusqu'au grade de capitaine, et, ensuite, jusqu'à celui de général en chef, par le suffrage, au second degré, des officiers. Enfin M. Millière présentait un projet, prorogeant de trois mois le payement des effets de commerce. Après explications de MM. Clémenceau et Tirard disant que, si l'on voulait rallier le peuple de Paris, il fallait entrer dans leurs vues, les ministres acceptèrent qu'on prît en considération les projets.

Le lendemain, 21 mars, l'Assemblée votait une adresse au peuple et à l'armée pour les rappeler à la fidélité. Puis une longue discussion s'engagea. MM. Clémenceau, Tirard et autres députés de la Seine demandaient que l'on accordât à Paris les avantages réclamés la veille et que, surtout, on présentât une loi qui permît des élections immédiates. MM. Thiers et Jules Favre répondaient qu'ils ne voulaient point priver Paris de libertés municipales, mais qu'il n'obtiendrait que le droit commun, et, puisqu'on allait déposer une loi électorale applicable à toute la France, il en profiterait au même titre que les autres villes. Ils s'indignaient, du reste, contre les insurgés parisiens qu'ils traitaient de scélérats, faisant comprendre que le refus de présenter une loi spéciale à la ville de Paris, venait de la volonté de ne rien leur accorder. Les députés de la Seine répondaient que leur demande n'avait point pour but d'amener l'Assemblée à concéder quoi que ce fût aux insurgés, mais uniquement de permettre aux hommes

opposés au Comité central de rallier la population, et, en faisant les élections dans des circonstances favorables, de créer une autorité municipale dévouée à l'ordre. MM. Thiers et Jules Favre répliquaient qu'avant de se prêter aux concessions, ils eussent voulu voir à Paris cette population désireuse de se rallier, dont parlaient les maires, qui ne se montrait nulle part, qu'enfin c'était grandement s'illusionner que d'espérer faire des élections sincères sous un pouvoir insurrectionnel décidé à renverser les urnes si le scrutin lui était contraire. Au terme de cette discussion, l'Assemblée votait l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée, résolue, d'accord avec le pouvoir exécutif, à reconstituer, dans le plus bref délai possible, les administrations municipales de Paris et des départements sur la base des conseils élus, passe à l'ordre du jour. »

Le lendemain, M. Vacherot lisait le rapport de la Commission chargée d'examiner les projets de loi introduits par les députés de la Seine. La Commission, vu l'ordre du jour de la veille, refusait de légiférer exceptionnellement en faveur de Paris. Elle écartait donc les projets de loi. Mais aussitôt le ministre de l'intérieur déposait la loi promise pour établir les conseils municipaux dans toute la France. Paris en obtenait un de soixante membres ; cependant le gouvernement nommerait le préfet chargé de l'administrer, ainsi que les maires de ses vingt arrondissements. Les députés de la Seine firent tout de suite savoir, par une affiche, qu'ils avaient obtenu un conseil électif et les élections à bref délai, et ils grossissaient ces avantages le plus possible. Mais aux yeux des Parisiens ils n'en parurent pas moins éconduits, car ils avaient demandé que l'Assemblée fît à Paris des concessions spéciales, telles qu'un maire et un général de la garde nationale élus, et elle s'y était refusée.

Pendant ce temps les maires s'occupaient, à Paris, de grouper les gardes nationaux restés en dehors de la Fédération, pour opposer une force armée à celle du Comité central. Ils avaient commencé à rallier des défenseurs

dans la journée du 20, à la mairie du IIe arrondissement, où ils se réunissaient. Sur les neuf bataillons de cet arrondissement, trois seulement obéissaient au Comité central, les autres s'étaient offerts pour garder la mairie [1]. Le lendemain, les bataillons fidèles du Ier arrondissement se mettaient à leur tour sous les armes. Dans le XVIe arrondissement, les bataillons dévoués aux maires interdisaient l'entrée de Passy aux fédérés. Le 21 mars, M. Thiers nommait un des députés de la Seine, l'amiral Saisset, général en chef de la garde nationale. Les maires ratifièrent sa nomination et il organisa aussitôt la résistance au Comité central. Il s'établit au Grand Hôtel, fit occuper d'un côté le palais de la Bourse, pour se rattacher aux mairies des IIe et Ier arrondissements, de l'autre, la gare Saint-Lazare, pour se maintenir en communication avec Versailles. Y compris les hommes venus isolément se joindre aux bataillons déjà réunis, il disposa d'environ 12000 hommes [2]. En même temps, trente et un journaux de toute couleur politique déclaraient illégale, dans un avis collectif, la convocation des électeurs faite par le Comité central, en engageant les citoyens à n'en tenir point compte.

Le 20 mars, un capitaine de la garde nationale, M. Bonne, avait placardé une affiche, où il invitait les hommes d'ordre à s'unir contre la Révolution. Par suite, plusieurs centaines d'hommes sans armes, rassemblés le 21 sur le boulevard des Capucines, se livrèrent à une manifestation pacifique. Après avoir parcouru le boulevard au cri de Vive l'ordre! et s'être rendus place Vendôme, à l'état-major des fédérés, ils s'ajournèrent au lendemain, pour se trouver plus nombreux. Le 22 mars, ils revinrent en effet au nombre de 4 à 5000. L'amiral Saisset était présent de sa personne. Pendant que le gros des manifestants stationne indécis sur le boulevard des Capucines et la place de

1. F. Damé, *La résistance*, p. 101.
2. Amiral Saisset, *Enquête parlementaire*, p. 308.

l'Opéra, les plus ardents s'engagent rue de la Paix, désireux encore une fois de se montrer devant l'état-major fédéré de la place Vendôme. Ils refoulent sans peine les quelques gardes nationaux détachés en avant-garde dans la rue [1]. Pour empêcher l'envahissement de la place Vendôme, Bergeret, qui commande les fédérés, fait alors appel à toute sa troupe. Les hommes demeurés sur le boulevard et la place de l'Opéra, paisibles et sans armes, étaient venus dans des dispositions réellement pacifiques; mais les autres, marchant en avant, se montraient beaucoup moins calmes et retenus, et, si la majorité d'entre eux encore était sans armes, un certain nombre en portait de cachées, poignards, revolvers, cannes à épée. Donc les manifestants engagés rue de la Paix veulent à toute force pénétrer place Vendôme, malgré la défense des chefs fédérés et la sommation de se disperser, accompagnée de roulements de tambour [2]. Pressés par derrière, ceux des premiers rangs serrent de plus en plus les fédérés, qui barrent le passage et résistent. Des clameurs s'élèvent, on en vient aux injures, puis à une mêlée. Ici les partisans de la Commune disent que les manifestants ont d'abord tiré des coups de revolver et ceux-ci le nient; ce qui est certain, c'est que les fédérés dirigent sur la masse humaine en face d'eux un feu irrégulier et prolongé, et qu'eux-mêmes, soit avant, soit au même moment, reçoivent quelques coups de revolver [3]. Les manifestants s'enfuient, laissant sur le terrain huit tués et un plus grand nombre de blessés. Le gros du rassemblement demeuré sur le boulevard se dispersa à la hâte, et la plupart de ceux qui le composaient, dans leur indignation, allèrent se joindre aux gardes nationaux de l'amiral Saisset.

Par degrés le Comité central se livrait à des actes abso-

1. Édouard Moriac, *Paris sous la Commune*, p. 29. — John Furley, *Epreuves et luttes d'un volontaire*, p. 310.

2. Abbé Vidieu, *Histoire de la Commune*, p. 96.

3. Lanjalley et Corriez, *Histoire de la révolution du 18 Mars*, p. 100.

lument contraires à sa promesse des débuts, de ne point s'attribuer les fonctions d'un gouvernement. Il s'emparait des services administratifs; le départ d'un grand nombre d'employés les ayant désorganisés, il les remettait à ses membres ou à des hommes à lui. Après s'être saisi de la caisse municipale, il percevait les droits d'octroi, prenait un premier million à la Banque de France et continuait ainsi à payer la solde de la garde nationale. Il suspendait la vente des objets engagés au Mont-de-Piété, prorogeait d'un mois les échéances, interdisait aux propriétaires de congédier leurs locataires. Le *Journal officiel* publiait des articles qui cherchaient à démontrer le caractère rénovateur et socialiste de la révolution nouvelle et témoignaient l'intention d'exercer la pleine souveraineté. Toutefois la résistance des maires, la protestation des journaux l'obligeaient à retarder les élections. Il leur assignait, comme nouvelle date, le 26 mars, pour se donner le temps de vaincre les résistances. Il adressait des menaces aux journaux, qui niaient son droit de convoquer les électeurs. En réponse aux prises d'armes organisées par les maires, il entourait la place Vendôme de barricades, interceptait aux Batignolles les communications de l'amiral Saisset avec Versailles. Les députés du parti de la Commune, Delescluze, Millière, Malon, qui jusqu'alors avaient assisté à la réunion des maires, la délaissaient.

M. Desmarest, maire du IX[e] arrondissement, était allé avec quelques collègues trouver M. Thiers. Il en obtenait une lettre, aussitôt publiée, promettant de ratifier les mesures de pardon et d'oubli que les maires pourraient prendre. Le ministre de l'intérieur s'engageait en même temps à convoquer les électeurs le 3 avril. En outre, un certain nombre de maires et d'adjoints se rendirent à Versailles le 23, désireux de se présenter à l'Assemblée et d'entretenir ses membres. M. Arnaud (de l'Ariège), maire du VII[e] arrondissement et député de la Seine, se leva dans l'Assemblée pour faire connaître le sentiment

de déférence qui inspirait leur visite. Le président et les questeurs leur avaient offert une tribune, où ils entrèrent ceints de leurs écharpes. Les députés républicains, comme bienvenue, les saluèrent, debout, du cri de Vive la République! aussitôt répété par eux. Mais cette manifestation de l'opinion contraire à la leur, indigne les monarchistes. Ils réclament le rappel à l'ordre, interpellent avec violence le président, se couvrent et quittent leurs sièges. M. Baze, un des questeurs, exprima son blâme, et le président, dans l'embarras, leva brusquement la séance. Le soir, à une nouvelle séance, on voulut réparer l'effet fâcheux que cette scène ne pouvait manquer de produire à Paris. M. Arnaud (de l'Ariège) introduisit des résolutions conciliantes, certain, disait-il, qu'adoptées elles assureraient le rétablissement de l'ordre dans Paris. L'urgence était déclarée à l'unanimité. Les maires se montrèrent de nouveau dans une tribune, cette fois silencieux et sans écharpes. Le président expliqua que, s'il avait levé la séance précédente à leur entrée, c'était uniquement parce que l'ordre du jour était épuisé.

Toutes ces réparations n'empêchaient point que l'esprit de la majorité hostile à la République et à Paris ne se fût produit au grand jour. La plupart des députés monarchistes repoussaient en effet l'entremise des maires. Ils suivaient avec inquiétude M. Thiers, dans ses moindres actes, et craignaient toujours qu'il n'inclinât à des concessions. C'est qu'ils voyaient fort bien que toute entente avec Paris insurgé, permettant de rétablir la paix, sans avoir au préalable écrasé la révolte, ne pouvait profiter qu'à la République. Le travail des maires et des députés de la Seine auprès de M. Thiers et de l'Assemblée tendait en effet à leur arracher, pour apaiser Paris, la reconnaissance de la République comme gouvernement définitif. Que fût devenu alors le pacte de Bordeaux, qui réservait l'avenir, et que fût devenu surtout l'espoir des monarchistes de restaurer la royauté! Au contraire, si l'Assemblée soumettait Paris, par la force, la citadelle de la Révo-

lution serait entre ses mains et la République, croyait-elle, à sa merci. Paris s'insurgeait, disait-il, pour défendre la République contre l'Assemblée qui aspirait à rétablir la Monarchie; eh bien, soit! les monarchistes acceptaient la question posée en ces termes et ils se promettaient, en châtiant la révolte, de préparer le terrain au gouvernement de leur choix. Aussi bien l'Assemblée refusait de légiférer à part en faveur de Paris, elle ne lui accordait aucun avantage. Or, dans l'orgueil où l'avait mis sa résistance aux Prussiens, pareil traitement lui semblait une véritable indignité. De telle sorte que les essais de transaction, loin de produire l'apaisement espéré, ne faisaient qu'accroître la colère de Paris contre l'Assemblée.

Dans ces conditions la résistance au Comité central ne pouvait ni s'étendre, ni durer. Cette partie de la population que les maires se flattaient de rallier, si M. Thiers et l'Assemblée eussent fait droit à leurs demandes, continuait à se désintéresser de la chose publique et s'abstenait; les classes populaires, en lisant les discours tenus à Versailles pour flétrir une insurrection à laquelle elles avaient participé, sentaient leur haine grandir et adhéraient d'autant plus au Comité central. Il ne restait donc aux maires que les quelques mille gardes nationaux groupés autour de l'amiral Saisset, et encore mal armés[1], presque sans munitions et découragés par la vue de leur petit nombre, devant l'immense armée des fédérés.

Lorsque l'impuissance des maires à obtenir des concessions fut démontrée, le Comité central crut le moment venu d'agir. Dans son *Journal officiel* du 24 mars, après avoir récapitulé ses griefs contre l'Assemblée, il déclarait que, pour assurer le triomphe du peuple et la victoire de la République, il fallait élire immédiatement la Commune. Il rendait en même temps un décret, appelant trois

1. Amiral Saisset, *Enquête parlementaire*, p. 308.

généraux à commander la garde nationale, Brunel, Eudes et Duval, avec ordre de briser toute résistance. Le jour même, un des nouveaux généraux, Brunel, se présenta, avec quatre bataillons fédérés et du canon, à la mairie du Ier arrondissement. Les gardes nationaux fidèles aux maires se rangèrent devant l'édifice qu'ils gardaient. Les fédérés s'arrêtèrent. Leur chef entra seul avec ses officiers et invita le maire, M. Méline, à lui remettre la mairie. Celui-ci répondit qu'élu de l'arrondissement, il n'appartenait qu'à lui d'occuper les lieux. Le général Brunel n'osa point insister; il demanda seulement à M. Méline, s'il gardait son poste, de ne pas s'opposer plus longtemps aux élections, de les faire faire, au contraire, dans son arrondissement, à la date du 26. M. Méline répondit que le délai était trop court. On finit par transiger, entre la date du 26 mars fixée par le Comité central, et celle du 3 avril promise par le ministre de l'intérieur, en prenant celle du 30 mars. Une convention, dans ces termes, est signée d'une part par le maire et ses adjoints, de l'autre par le général Brunel.

Ils se rendent tous ensemble à la mairie du IIe arrondissement, où se tenait la réunion des maires, pour faire ratifier l'arrangement. Les maires et les députés présents acceptent les élections à la date du 30, et signent à leur tour la convention[1]; lorsque à minuit deux membres du Comité central, Ranvier et Arnold, viennent leur déclarer que le général Brunel s'était engagé sans autorité; le Comité le désavouait donc et maintenait la date du 26 pour les élections. Les maires et les délégués du Comité central, après une inutile discussion, s'ajournèrent au lendemain, à onze heures. A l'heure dite, Ranvier et Arnold se trouvèrent à la mairie du IIe arrondissement et la discussion recommença; les maires voulant toujours faire prévaloir, pour les élections, la date du 30 et les autres maintenant celle du 26. Mais, puisqu'on transigeait

1. F. Damé, *La résistance*, p. 19.

avec le Comité central, personne dans Paris n'eût consenti à soutenir les maires au risque d'une bataille, dans le seul but de retarder les élections de quatre jours! Les délégués du Comité central, sûrs de leur avantage, se montraient donc inébranlables, déclarant au reste que, si les maires ne voulaient se prêter au vote le lendemain, ils se sentaient assez forts pour y procéder seuls. Les maires résistaient encore, lorsque le rapport d'un incident survenu la veille à l'Assemblée les fit céder.

L'amiral Saisset était de son côté fort préoccupé d'éviter la guerre civile, aussi cherchait-il tous les moyens d'apaisement. Lorsque la démarche entreprise par un certain nombre de maires, sous l'égide de M. Arnaud (de l'Ariège), lui fut connue, il s'empressa de l'annoncer par une affiche. Mal renseigné, il fit des déclarations absolument erronées : « Je m'empresse de porter à votre connaissance, disait-il aux Parisiens, que d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du gouvernement de l'Assemblée nationale : 1° la reconnaissance complète de vos franchises municipales; 2° l'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef; 3° des modifications à la loi des échéances; 4° un projet de loi sur les loyers favorable aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1200 francs ».

Cette annonce, reçue à Paris avec satisfaction, lorsque, le 24 au soir, elle fut connue à l'Assemblée, y produisit au contraire une véritable explosion de colère. Les monarchistes, qui soupçonnaient déjà le gouvernement de M. Thiers de faiblesse envers Paris et qui redoutaient un arrangement nuisible à leurs desseins, ne doutèrent plus d'être trahis, en lisant l'affiche de l'amiral Saisset, car elle les engageait contrairement à leurs vues. Ils se réunirent en grand nombre et, dans leur inquiétude, auraient parlé de préparer la Monarchie, en nommant le prince de Joinville lieutenant-général. Le bruit de cette proposition se répand, grossit, et, le 25 au matin, l'Assemblée

passe à Paris pour avoir comploté la veille de rétablir la Monarchie. Sur cette nouvelle, la majorité de ceux des maires et adjoints qui continuaient à se réunir à la mairie du IIe arrondissement, cède au Comité central et s'engage, de concert avec lui, à appeler le lendemain 26 les électeurs au scrutin; six des députés de la Seine, MM. Clémenceau, Floquet, Greppo, Lockroy, Schœlcher et Tolain participent à cet accord. Les quelques maires et adjoints demeurés hostiles à toute action commune avec le Comité central, se retirent en refusant leur adhésion.

La résistance des maires avait pris fin. L'amiral Saisset renvoyait donc les gardes nationaux groupés autour de lui, et retournait de sa personne à Versailles. Désormais le Comité central et la garde nationale fédérée possédaient Paris sans conteste.

Les maires avaient cru que, rentrés dans leurs mairies, participant aux opérations électorales, ils contre-balanceraient l'influence du Comité central. Ils espéraient ainsi que la majorité du Conseil municipal à élire pourrait être formée d'hommes d'une certaine retenue. Ils furent complètement déçus. Un grand nombre de gens riches, conservateurs, étaient absents de la ville, d'autres ne prirent point part au vote, niant le droit des maires de se prêter aux élections, ou se maintenant dans cette insouciance née de l'égal dédain inspiré par l'Assemblée et le Comité central. De la sorte les abstentions furent nombreuses et le parti de la Commune eut le champ libre. Les maires, les adjoints ou leurs partisans présentés comme candidats n'obtinrent la majorité que dans quatre arrondissements, les Ier, IIe, IXe et XVIe. Ils se trouvèrent une quinzaine dans le Conseil élu. Les autres membres appartenaient à l'extrême parti révolutionnaire jacobin, blanquiste, socialiste et, par leur nombre, allaient exercer une autorité décisive. Dès les premières séances de la Commune, les maires virent en effet adopter une série de mesures attentatoires à tous les droits de l'État, qui enlevaient

absolument au nouveau Conseil le caractère d'un corps municipal. Ils donnèrent donc leur démission de membres de la Commune et quittèrent presque tous la ville, en butte aux attaques et à la malveillance des deux partis, entre lesquels ils s'étaient inutilement interposés.

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNE

La Commune fut inaugurée, en grande pompe, le 28 mars, à l'Hôtel de Ville. Une estrade ornée de drapeaux rouges s'élevait devant le palais. Les membres du Comité central et les nouveaux élus l'occupaient, ceints de l'écharpe rouge. La garde nationale fédérée remplissait la place et les rues voisines. Deux membres du Comité central, Ranvier, Lavalette, prononcent des discours accueillis par des applaudissements et les cris de Vive la Commune! Puis un autre membre, Assi, s'écrie : « Au nom du peuple, la Commune de Paris est déclarée! » Des salves d'artillerie retentissent, la garde nationale s'ébranle et les bataillons qui défilent, acclament la Commune. Après quoi elle tenait sa première séance à l'Hôtel de Ville. Le citoyen Beslay, président d'âge, expliquait dans un discours le sens à donner aux élections parisiennes; selon lui, les nouveaux élus devaient se restreindre à l'exercice d'un pouvoir purement municipal. Le même jour le Comité central déclarait ses fonctions gouvernementales terminées par l'installation de la Commune. Cependant il restait constitué, pour redevenir, assurait-il, le grand conseil de famille de la garde nationale, et reprendre ainsi son rôle des débuts.

La Commune, par l'organe de son président d'âge, proclamait que ses attributions seraient exclusivement municipales, puis aussitôt se démentait. Dès ses premières

séances elle usurpait en effet sur tous les droits de l'État. Elle changeait les doyens des Facultés de droit et de médecine, abolissait la conscription, décrétait qu'aucune autre force militaire que la garde nationale ne pourrait être créée ou introduite dans Paris, interdisait l'affichage des écrits venus du gouvernement de Versailles. Le garde des sceaux, M. Dufaure, avait déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi sur les loyers arriérés; il accordait aux locataires des délais de payement, sans aller jusqu'à réduire les sommes dues. La Commune rendait, elle, un décret qui faisait remise pleine et entière des termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871.

Les grandes villes de province, troublées depuis le 4 septembre, s'agitaient à chaque mouvement de Paris. Aussi, après le 18 mars, des tentatives ne pouvaient-elles manquer de s'y produire, pour seconder l'insurrection parisienne.

Le 24 mars, des officiers de la garde nationale délibéraient à Lyon s'ils adhéreraient à l'Assemblée de Versailles ou à la Commune de Paris. La majorité pencha vers cette dernière, et, dans la soirée, la garde nationale des faubourgs, mise sur pied, s'emparait de l'Hôtel de Ville. La Commune fut proclamée et une Commission municipale établie; mais dès le lendemain elle tomba dans l'isolement. Le général Crouzat s'était maintenu à la gare de Perrache avec les troupes sous ses ordres, les gardes nationaux fidèles au gouvernement se ralliaient à lui. Menacée d'une attaque et délaissée de ses partisans, la Commission municipale abandonna l'Hôtel de Ville dans la nuit du 24, annonçant, par une proclamation, qu'elle résignait son mandat. La Commune lyonnaise s'évanouit ainsi d'elle-même. Il n'y eut plus à Lyon qu'une émeute, à la Guillotière, le 30 avril, que le préfet, M. Valentin, comprima énergiquement.

Les socialistes avaient tenté de proclamer la Commune à Saint-Étienne dès le 31 octobre. Le 25 mars, ils s'em-

parent de l'Hôtel de Ville. La préfecture est contiguë et le préfet, M. de l'Espée, demeure leur prisonnier. Il était gardé dans la grande salle de l'Hôtel de Ville par un ancien proscrit nommé Fillon, une sorte de fou[1], qui au milieu du tumulte avait perdu tout sang-froid. La nuit, la foule surexcitée pressait en vain le préfet de reconnaître la Commune; à un moment où elle devient particulièrement menaçante, Fillon décharge son revolver, tue un des assistants et en blesse un autre. Immédiatement, les hommes armés, dans la salle, abaissent leurs fusils et font feu. Fillon est tué avec M. de l'Espée. Le lendemain un comité insurrectionnel dominait la ville, mais le meurtre du préfet soulevait une telle réprobation que personne ne se ralliait à lui. Deux jours après, à l'arrivée de quelques troupes, il vida l'Hôtel de Ville et ses partisans déposèrent les armes.

A Toulouse, les gardes nationaux insurgés, après s'être emparés du Capitole, nommèrent une Commission exécutive. Elle chercha à dissimuler son caractère insurrectionnel, dans l'espoir de rallier une partie des républicains demeurés fidèles au gouvernement de Versailles, mais sans y réussir. Le général s'était retiré à l'arsenal, que les gardes nationaux n'osèrent attaquer. Le 27, M. de Kératry, nommé préfet, reprit possession de la ville à la tête des troupes. La Commission exécutive se soumit par un manifeste.

La Commune avait été proclamée à Narbonne, le 23 mars, par Digeon, devenu maître de la ville, après avoir désarmé les quelques soldats de la garnison. Digeon avait élevé des barricades, refusé le pardon offert s'il se soumettait et montré la détermination de se défendre à outrance. Cependant il se vit abandonné des siens le 31 mars, lorsque le général Zeutz arriva pour reprendre la ville, et l'ordre fut rétabli sans effusion de sang.

Les partisans de la Commune s'insurgèrent à Limoges

1. Ducros, *Enquête parlementaire*, p. 386.

le 4 avril. Ils désarmèrent, à la gare, des soldats dirigés sur Versailles et occupèrent la préfecture. Le colonel de cuirassiers Billet fut tué en conduisant une charge de son régiment. Les insurgés, la nuit, se dispersèrent d'eux-mêmes.

Les tentatives de soulèvement ne devaient être suivies de résistance sérieuse qu'à Marseille. Les républicains de cette ville tenaient un club à l'Eldorado. Le 22 mars, leur chef, Gaston Crémieux, y lisait une dépêche de Versailles apprenant que M. Rouher, débarqué à Calais et menacé par le peuple, avait été défendu par la police, puis laissé libre ; qu'en outre, M. Thiers acceptait les offres de service du maréchal Canrobert. Gaston Crémieux découvrait dans ces faits la preuve d'une trahison. Il proposait donc que, le lendemain, on s'emparât de la préfecture, en se déclarant contre le gouvernement de Versailles. Le préfet, amiral Cosnier, informé de ce projet, imagina de convoquer la garde nationale à une revue, pour obtenir une manifestation de sa part favorable au gouvernement. La revue eut lieu, mais à l'avantage de l'insurrection. Les hommes venus à l'appel marchèrent sur la préfecture au cri de : « Vive la Commune! » retinrent le préfet prisonnier, et nommèrent une Commission exécutive présidée par Gaston Crémieux. A Marseille encore la Commission exécutive se trouva isolée. Le général Espivent de la Villeboisnet s'était retiré à Aubagne avec les troupes et les fonctionnaires. Le Conseil municipal, qui d'abord avait paru incliner vers la Commission, lui refusait ensuite tout concours. Aucune des villes environnantes ne se ralliait à elle. La Commune s'affaissait, lorsque, le 27 mars, arrivèrent trois délégués envoyés de Paris : Landeck, Amouroux et May. Landeck excita à une résistance énergique, nomma un général, fit arrêter comme otages le procureur de la République, son substitut et le fils du maire. Cependant, le 1er avril, le général Espivent s'avançait avec des renforts pour reprendre Marseille. Des marins débarqués l'appuyaient. Les partisans de la Commune, refoulés de

toutes parts, se réfugièrent à la préfecture, vaste bâtiment isolé qui, barricadé, devenait une véritable forteresse. Le général Espivent, pour épargner les pertes qu'une attaque directe lui eût coûtées, le fit bombarder de la montagne de Notre-Dame de la Garde et l'enleva ensuite facilement. Gaston Crémieux fut pris au cimetière israélite, où il s'était caché, Landeck réussit à se dérober.

Le caractère éphémère des soulèvements en province, même dans les villes les plus républicaines, montrait bien que l'insurrection d'où naissait la Commune était sans prise sur la masse du peuple, et par là on peut juger que si, au contraire, elle réussissait à Paris, c'est à l'état mental provenant du siège que cette exception était due.

Pendant que le gouvernement assurait son autorité dans les départements, il s'occupait de réunir une grande armée pour reprendre Paris. Il lui fallut d'abord faire modifier l'article des préliminaires de paix, limitant à 40 000 le nombre d'hommes qu'il eût le droit de tenir dans la région de Paris; le chiffre fut d'abord porté à 80 000, puis surélevé encore. Il obtint, en outre, que la Prusse lui rendrait une partie des prisonniers de guerre, qui seuls pouvaient former une armée solide et aguerrie. Sans les attendre, on s'était hâté d'appeler à Versailles les meilleures troupes des armées du Nord et de la Loire[1]. On réunit ainsi le noyau de cinq nouvelles divisions, et, dès le 2 avril, on se trouva en mesure d'attaquer les gardes nationaux fédérés.

La division Bruat et la brigade Daudel approchèrent de Paris, l'une par Ville-d'Avray et Montretout, l'autre par Bougival et Rueil. Les fédérés occupaient Puteaux et Courbevoie. Attaqués à l'improviste par des forces supérieures, ils furent facilement refoulés au delà de la Seine. Les Versaillais, après s'être avancés par le pont de Courbevoie, jusque dans l'avenue de la Grande-Armée, s'arrêtèrent pour reprendre leurs cantonnements autour de Versailles.

1. Général Vinoy, *L'armistice et la Commune*, p. 246.

Le canon versaillais entendu, surprit Paris et y causa une grande indignation. La retraite précipitée du gouvernement et de l'armée, le 18 mars, avait tellement ressemblé à une fuite dictée par la peur, que les partisans de la Commune ne s'attendaient point à leur retour. Depuis les défaites et les capitulations, le peuple parisien s'était si bien habitué à mépriser les généraux, que la pensée qu'ils pussent le vaincre lui demeurait étrangère. Car on avait fini par prendre au pied de la lettre, dans la garde nationale, ces louanges surfaites et ces descriptions exagérées de ses mérites auxquelles on s'était abandonné pendant le siège. Depuis le 18 mars on vivait donc en pleine confiance, dans la pensée que la Commune se maintiendrait contre M. Thiers et l'Assemblée. Aussi lorsque, le 2 avril au soir, on apprend que les fédérés, à Courbevoie, ont subi un échec, l'idée de répondre par une sortie naît-elle immédiatement, et le cri : « A Versailles ! » s'élève de tous côtés.

La Commission exécutive de la Commune délibéra si l'on marcherait sur Versailles. Les généraux Duval, Bergeret et Eudes le voulaient ; les membres civils hésitaient[1]. La Commission se sépara sans interdire la marche sur Versailles d'une manière formelle ; aussi les généraux, dans la nuit, résolurent-ils de l'entreprendre. D'ailleurs, ils ne faisaient que suivre l'impulsion venue de leurs hommes ; partout la garde nationale s'assemblait, décidée à partir.

Les bataillons de la rive droite se groupèrent place Wagram ; ceux de la rive gauche à la barrière d'Italie et au Champ de Mars. Ils marcheraient sur Versailles en trois colonnes. A droite, Bergeret et Flourens passeraient par Nanterre et Rueil ; à gauche, Duval et Eudes prendraient, séparément, par le plateau de Châtillon et Meudon. Cette grande sortie, que les partisans de la Commune n'avaient, pendant le siège, cessé de réclamer, ils allaient donc l'exécuter, et non plus contre des soldats invisibles derrière des retranchements, mais contre des troupes décou-

1. Lefrançais, *Étude sur le mouvement communaliste*, p. 219.

vertes, en rase campagne. On jugerait enfin de quoi était capable la garde nationale laissée à elle-même. L'épreuve devait être en effet décisive. Les hommes appelés à commander ne tinrent compte d'aucune règle. Divisant leurs forces à droite et à gauche du Mont-Valérien, ils les exposaient à être battues isolément; ils partaient sans artillerie et sans état-major pour transmettre et unifier les ordres. La colonne de droite, avec Bergeret, le 3 avril au matin, gravissait le plateau des Bergères, sur la route de Rueil, lorsque soudain des obus, lancés du Mont-Valérien, tombent dans les rangs. Bergeret faisait passer ses hommes sous un fort, tenu par l'adversaire qu'il allait combattre, et ils le suivaient de confiance; un grand nombre ignorait que le Mont-Valérien fût occupé par l'armée de Versailles; d'autres croyaient que son commandant s'était engagé à ne pas tirer; certains se flattaient même que les soldats à leur vue mettraient la crosse en l'air. Les obus du Mont-Valérien jettent la panique dans la colonne en marche. Les hommes se débandent immédiatement, rebroussent chemin et rentrent à Paris, dispersés. La tête de la colonne, qui avait franchi le point où les obus balayaient la route, atteignit seule Rueil avec Bergeret et y reçut un renfort amené d'Asnières par Flourens.

Le général Vinoy se porta à la rencontre des gardes nationaux de Bergeret, avec trois brigades d'infanterie, de la cavalerie et du canon. Pendant qu'une partie des troupes, dirigée sur Bougival, les attaquerait de front, une autre, vers la Jonchère, chercherait à les tourner. Mais, dès que les fédérés engagés à Bougival virent se dessiner le mouvement de flanc à la Jonchère, ils battirent en retraite par Nanterre et Asnières pour éviter le Mont-Valérien et rentrèrent dans Paris. L'infanterie ne put les joindre; la cavalerie à la poursuite atteignit seule les retardataires dans Rueil. Flourens, abandonné de ses hommes et découvert dans une maison, voulut se défendre; un capitaine de gendarmerie le tua d'un coup de sabre.

De l'autre côté du Mont-Valérien les fédérés se divisèrent en deux colonnes. Duval, avec l'une d'elles, dépassant Châtillon et le Petit-Bicêtre, s'avança jusqu'à Villacoublay, où la division Pellé l'arrêta, puis le rejeta sur la redoute de Châtillon. Eudes, avec la seconde colonne, repoussé par la brigade La Mariouse établie à Meudon, dut se replier.

Le 4 avril au matin, les troupes versaillaises attaquaient la redoute de Châtillon, occupée par les fédérés. Pendant que la division Pellé la menaçait de front, la brigade Deroya la tournait par Fontenay-aux-Roses. Les fédérés, ne sachant point se garder, furent absolument surpris. Le général Deroya, entré dans la redoute, presque sans combat, y fit prisonniers Duval et 1500 hommes. Le reste des gardes nationaux s'enfuit vers Paris[1]. Le feu des forts de Vanves et d'Issy, solidement armés, arrêta seul les Versaillais.

La guerre civile engagée devait être implacable. Le 31 octobre et le 18 mars, les mauvaises passions existant dans le parti de la Commune s'étaient spontanément révélées, par l'envie de fusiller les membres du gouvernement de la Défense nationale retenus comme otages et par le massacre des généraux Lecomte et Clément Thomas. A Versailles on tenait indistinctement tous les fédérés responsables du meurtre commis, et l'on accusait, à l'aveugle, le Comité central de l'avoir lui-même ordonné. Tous ceux de la Commune étaient ainsi devenus des brigands et des assassins, indignes d'aucune miséricorde. Aussi fusillait-on, non seulement les déserteurs ou les soldats laissés à Paris le 18 mars, pris à Châtillon, parmi les fédérés, mais le général Vinoy rencontrant, le 4 avril au matin, les prisonniers sur la route, faisait-il sortir des rangs Duval et son chef d'état-major pour les passer sommairement par les armes[2]. La veille, le général de Galliffet avait saisi à Chatou

1. Dr A. Latour, *Journal du bombardement de Châtillon*, p. 9.
2. Colonel Lambert, *Enquête parlementaire*, p. 283.

trois des gardes nationaux de Bergeret, qui venaient de traverser la Seine en bateau, et, quoiqu'ils ne se fussent point défendus, les avait tout de suite fait fusiller[1]. Les prisonniers désarmés, conduits à Versailles par les rues, eurent à subir les insultes et les coups de ces fuyards, que la peur tenait éloignés de Paris[2].

Les déroutes terminant la marche sur Versailles condamnaient désormais la garde nationale à la défensive, et comme, en même temps, les soulèvements avortaient en province, la domination de a Commune demeurait circonscrite à la seule ville de Paris. Mais cette situation, qui eût semblé en tout autre temps si précaire, ne parut point telle alors. Paris venait de supporter quatre mois de siège, sans que ses défenses fussent entamées. Il passait, de ce fait, pour imprenable; aussi les fédérés, derrière ses murs, se flattaient-ils de repousser toutes les attaques.

A partir du jour où la Commune entre en lutte armée avec Versailles, elle dédaigne les réticences et s'abstient de tous ménagements. Il n'est plus question de sa part d'attributions municipales, restreintes aux seules affaires de la ville de Paris, elle s'arroge toutes les prérogatives; ses actes, ses décrets lui donnent le caractère définitif d'un gouvernement exerçant la pleine souveraineté.

La colère de la Commune contre Versailles était devenue sans bornes, après la défaite et les exécutions sommaires de prisonniers fédérés. A la séance du 5 avril, les membres les plus violents demandaient que l'on fusillât, par représailles, un certain nombre de « réactionnaires », surtout des ecclésiastiques[3]. La Commune, tout en se refusant à pareil acte, prit des mesures d'intimidation. Elle décréta que toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles serait incarcérée pour passer

1. *Guerre des communeux de Paris*, p. 127.
2. Abbé Vidieu, *Histoire de la Commune*, p. 191.
3. Lanjalley et Corriez, *Histoire de la Révolution du 18 mars*, p. 223.

devant un jury d'accusation; que l'exécution de prisonniers de guerre fédérés, serait sur-le-champ suivie de celle d'un nombre triple des personnes condamnées par ce jury. La Commune s'assura immédiatement des otages. Au président de la Cour de cassation, M. Bonjean, emprisonné dès le 21 mars, elle joignit maintenant l'archevêque de Paris, M. Darboy, et des ecclésiastiques, prêtres et religieux de divers ordres. Elle retenait encore des gendarmes, d'anciens sergents de ville, des officiers de paix arrêtés le 18 mars ou depuis, et des soldats abandonnés par l'armée, lors de la retraite sur Versailles, qui refusaient de se joindre aux bataillons fédérés. En peu de temps, les prisons furent ainsi remplies de suspects et d'otages. Elle suspendait, en outre, les journaux les plus hostiles, le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, le *Pays*, le *Paris-Journal*. Le Comité central se remettait en évidence. Il faisait paraître, au lendemain de la défaite, une proclamation, rappelant que la révolution du 18 Mars devait être surtout sociale, destinée à relever les travailleurs de leur infériorité. Il excitait plus que jamais le peuple de Paris à verser son sang pour le triomphe d'une aussi noble cause. Des obsèques solennelles étaient faites, le 6 avril, aux gardes nationaux tués dans les sorties des 3 et 4.

C'était maintenant le général Cluseret, délégué à la guerre, qui dirigeait les affaires militaires de la Commune. Il cherchait à organiser la défense, et, dans ce but, reformait les bataillons de guerre de la garde nationale. En même temps il armait les remparts, du Point-du-Jour à la porte Maillot, et les positions avancées d'Asnières et du château de Bécon. Le 6 avril, les Versaillais, prenant de nouveau l'offensive, attaquèrent le pont de Courbevoie, défendu par Bergeret. Ils enlevèrent les barricades qui le fermaient, prirent huit canons, poussèrent jusqu'à Neuilly et s'établirent à demeure sur le terrain conquis. La Commune remplaça Bergeret par le Polonais Dombrowski, qui se retrancha solidement à Neuilly et, soutenu par l'artillerie des remparts, sut s'y maintenir.

Cependant les forces concentrées à Versailles grossissaient, et, le 6 avril, on en formait deux armées. La première, sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon, dite armée de Versailles, comprit deux corps d'armée à trois divisions d'infanterie chacun, le 1er commandé par le général de Ladmirault, le 2e par le général de Cissey, plus un 3e corps de cavalerie commandé par le général du Barail. La seconde armée, dite de réserve, placée sous les ordres du général Vinoy, compta trois divisions. Les corps se répartirent autour de Paris, qu'ils cernèrent, depuis la Seine, vers Choisy-le-Roi, jusqu'à la presqu'île de Gennevilliers. Les chemins de fer et les routes furent coupés et tous les rapports interrompus. Paris allait donc subir un second siège, pendant lequel il ne communiquerait avec le dehors que du côté entouré par les Allemands, de Saint-Denis à Charenton.

La pensée d'intervenir entre les combattants, pour faire cesser la guerre civile, était venue à un certain nombre d'habitants de Paris. L'*Union nationale des Chambres syndicales*, formée de cinquante-six Chambres, prit l'initiative de porter à Versailles des paroles de paix. Elle demandait qu'on fît des concessions aux Parisiens, telles que la reconnaissance définitive de la République et l'octroi de franchises municipales. M. Thiers répéta aux délégués des Chambres syndicales ce qu'il avait déjà dit aux maires et aux députés de Paris dans des entrevues analogues : qu'avant tout, l'insurrection désarme, la République existait de fait, il n'était pas question de la détruire ; Paris jouirait des mêmes libertés municipales que les autres villes de France.

Dans le même temps, quelques-uns des maires et des députés ayant fait partie de la réunion qui s'était interposée entre le Comité central et Versailles, se concertaient avec des républicains influents dans leur parti. Ils formaient ensemble la *Ligue d'union républicaine des droits de Paris*, pour peser simultanément sur la Commune et le gouvernement de Versailles, et les amener à la paix.

Après avoir tenu plusieurs réunions privées, ils en annoncèrent une publique à la Bourse. Mais la Commission exécutive de la Commune l'interdit, déclarant que la conciliation, dans la circonstance, était de la trahison. La Ligue envoya malgré tout quelques-uns des siens porter ses demandes à M. Thiers ; c'étaient toujours l'établissement de la République et l'octroi de franchises municipales. M. Thiers répondit, comme il l'avait fait précédemment. Les délégués publièrent un compte rendu de leur entretien avec M. Thiers, après quoi la Ligue entreprit une démarche auprès de la Commune, analogue à celle qu'elle avait tentée à Versailles. Ses délégués, reçus le 14 avril à l'Hôtel de Ville par la Commission exécutive, lui communiquèrent le programme de la Ligue et la réponse obtenue de M. Thiers. La Commune, informée de cette démarche, décidait de n'en point tenir compte et l'annonçait dans son *Journal officiel*. La Ligue, repoussée des deux côtés, ne put désormais acquérir d'influence, et tout espoir d'un rapprochement s'évanouit.

Les arrestations d'otages continuaient. Le 11 avril, M. Gustave Chaudey, ancien adjoint à la mairie de Paris, était arrêté dans les bureaux du *Siècle*, dont il était rédacteur. Le *Père Duchêne* l'avait quelques jours avant violemment dénoncé, prétendant faire retomber sur sa tête le sang répandu le 22 janvier, à l'attaque dirigée par les partisans de la Commune contre l'Hôtel de Ville. De nouveaux ecclésiastiques étaient emprisonnés, choisis parmi les curés, les vicaires de Paris et les séminaristes.

Cependant le combat engagé entre la Commune et Versailles, les arrestations d'otages, les suppressions de journaux, la violence de ces feuilles qui prônaient les mesures révolutionnaires de 1793, le dessein des socialistes d'établir un régime économique nouveau causaient dans la ville de profondes angoisses. L'émigration commencée le 19 mars par les fonctionnaires et les employés du gouvernement, qui n'avait cessé de grandir, menaça bientôt de s'étendre à des classes entières d'habitants. La Commune, pour retenir

les jeunes gens astreints à servir dans la garde nationale, interdit de quitter Paris à tous les hommes de moins de quarante ans; aux autres elle ne permit plus la sortie qu'avec des passeports. Les jeunes gens qui se refusaient à combattre l'armée de Versailles, recherchés, durent se cacher ou s'enfuir la nuit par-dessus le mur d'enceinte. Aussi ne faut-il point s'étonner que peu de jours eussent suffi pour modifier les sentiments d'une grande partie de la population à l'égard de la Commune. Tous ceux qui, au début, se l'étaient représentée comme un Conseil municipal, ou étaient allés vers elle dans un accès de colère, sans se préoccuper de l'avenir, un grand nombre encore qui avaient cru qu'elle se bornerait à défendre la République contre l'Assemblée monarchique de Versailles, la délaissaient, en voyant ce qu'elle était devenue et à quelles attaques elle se livrait.

Les démissions, les élections doubles, la mort de Flourens et de Duval avaient élevé à trente et une les vacances au sein de la Commune. Le 16 avril, les électeurs étaient appelés à les remplir. Le chiffre énorme des abstentions montra l'isolement dans lequel tombaient les vainqueurs du 18 mars. Onze arrondissements qui, aux élections du 26 mars, avaient fourni 119 000 votants sur 256 000 électeurs inscrits, n'en donnaient plus que 59000 Les votes exprimés furent si peu nombreux que la Commune dut négliger la loi de 1849, respectée par tous les gouvernements, qui ne reconnaît élus que des candidats ayant obtenu les voix du huitième au moins des électeurs inscrits. Elle valida l'élection, sans égard au nombre des votants, de tous ceux qui avaient simplement recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Quelque faciles qu'eussent été rendues les conditions d'entrée, les candidats les plus favorisés de certains quartiers, ne pouvant les remplir, furent éliminés. Deux des candidats validés, à qui manquait le huitième des voix des inscrits, ne se crurent point légalement élus et s'abstinrent de siéger. La Commune ne put ainsi se compléter. Elle ne compta que soixante-dix-neuf membres,

au lieu des quatre-vingt-dix que lui attribuait le décret du Comité central.

Les perquisitions de gardes nationaux en quête de réfractaires ou d'agents à la recherche des suspects devenaient de plus en plus fréquentes et le nombre des détenus avait tellement grossi, que la Commune réglait la procédure à leur appliquer. Le 22 avril, elle fixait le mode de formation du jury appelé à désigner les otages. Elle fut ainsi amenée à s'occuper du régime des prisons. Le citoyen Arthur Arnould, secondé par le citoyen Miot, réclama et obtint l'abolition du secret. Les membres de la Commune eurent le droit de visiter et d'interroger les détenus. Le délégué à la préfecture de police, Raoul Rigault, s'acharnait personnellement aux arrestations et aux poursuites. Il avait réclamé avec énergie le maintien du secret, lorsqu'on l'abolit il donna sa démission. Cournet lui succéda. Mais il se fit nommer aussitôt procureur de la Commune, et comme, peu après, un de ses amis, Ferré, remplaça Cournet, il fut plus que jamais maître de la police.

L'armée de Versailles serrait maintenant de toutes parts les avant-postes occupés, hors de l'enceinte et des forts, par les gardes nationaux fédérés. Elle avait reçu, le 24 avril, deux nouveaux corps, les 4e et 5e, formés avec des prisonniers revenus d'Allemagne et placés sous les ordres des généraux Douay et Clinchant. Ainsi grossie, elle poussait ses attaques. Vers Asnières, elle enlevait aux fédérés leurs positions sur la rive gauche de la Seine : le 17 avril, le château de Bécon; le 18, le village de Bois-Colombes. Le 19, elle prenait Asnières même et rejetait les fédérés au delà de la Seine. Ils se maintinrent cependant en dehors des remparts de Paris, sur la rive droite, à Levallois et à Neuilly. Sur ce dernier point les deux partis retranchés poursuivaient, sans résultat appréciable, un combat incessant. Les habitants soumis au bombardement, n'ayant pu fuir, s'étaient blottis dans les caves. Leur sort excitait une commisération générale et la *Ligue d'union républicaine des*

droits de Paris s'entremit en leur faveur. Après des démarches répétées, elle obtint de Versailles un trêve partielle de huit heures, qui leur permît de se réfugier dans Paris avec leurs meubles.

Les attaques de l'armée de Versailles sur Asnières et Neuilly ne tendaient qu'à déloger les fédérés de leurs postes avancés. Cet avantage obtenu, on s'arrêtait, car on ne se proposait pas de forcer dans cette direction l'enceinte de Paris. L'effort décisif se produirait sur le saillant du rempart qui entoure le Point-du-Jour et s'avance vers Billancourt et Saint-Cloud. Dans le système des fortifications de Paris, cette partie de l'enceinte est protégée, à droite, par le Mont-Valérien, à gauche, par le fort d'Issy. Les Versaillais occupaient le Mont-Valérien, par conséquent de son côté le rempart se trouvait vulnérable; s'ils s'emparaient en outre du fort d'Issy, ils auraient découvert le point qu'ils voulaient attaquer des deux côtés à la fois et ils l'atteindraient alors de tels feux convergents, que les fédérés ne pourraient s'y maintenir. Le fort d'Issy est donc choisi comme le premier ouvrage de la fortification à enlever.

Les Prussiens pendant le siège avaient construit des batteries contre les forts d'Issy et de Vanves et le front sud de Paris, que les Versaillais utilisèrent en partie. L'armée formée par le général Trochu avait résisté, avec avantage, aux Prussiens, sur ces mêmes positions, occupées maintenant par les fédérés; mais ceux-ci étaient si mal disciplinés qu'en peu de jours les Versaillais surent leur porter des coups décisifs. Dans la nuit du 29 au 30 avril ils enlevèrent à la baïonnette le cimetière, le parc et les tranchées d'Issy. Au jour, les fédérés du fort d'Issy voient les Versaillais tout près d'eux, sur les positions qui les avaient jusqu'à ce moment couverts et appuyés. Ils s'alarment. Leur chef Mégy tient conseil avec ses officiers[1]. L'évacuation est décidée, et, après avoir encloué les canons, on

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 90.

rentre dans Paris. Le fort resta de la sorte sans défenseurs. Il ne fut réoccupé qu'à six heures du soir par les généraux Cluseret et La Cécilia, à la tête de quelques compagnies. Le lendemain seulement une nouvelle et plus nombreuse garnison y fut placée.

L'incident si imprévu du fort d'Issy porta l'effroi parmi les hommes de la Commune. Un de ces forts, où ils avaient cru se maintenir à jamais, eût été perdu sans retour, si les Versaillais, s'apercevant de l'abandon, fussent venus l'occuper! Ainsi la confiance inspirée par les fortifications de Paris s'évanouissait, il fallait envisager comme possible une chute prochaine. Selon l'habitude, en cas de revers, on s'était tout de suite déclaré trahi. Les soupçons s'arrêtèrent sur le général Cluseret, que la commission exécutive se hâta d'emprisonner.

L'évacuation du fort d'Issy, par les craintes qu'elle inspirait, devait amener la Commune à essayer des réformes et particulièrement à modifier l'organisation des pouvoirs, en créant un Comité de salut public.

Les membres de la Commune vivaient hantés de la peur d'une dictature et des trahisons; ils se partageaient en groupes autrefois ennemis ou se rangeaient derrière des chefs ombrageux, qui n'eussent point toléré que la direction supérieure échût à un rival. Les socialistes, pour leur part, combattaient toute initiative gouvernementale et tout pouvoir concentré. Selon eux, le peuple devait demeurer à l'avenir la source de toute impulsion; ses mandataires, au gouvernement, n'auraient plus qu'à exécuter avec scrupule ses volontés. Par ces divers motifs, la Commune s'était soigneusement gardée de remettre le pouvoir exécutif à une seule main ou de se donner un président permanent. Tous les pouvoirs reposaient dans le Conseil formé par les élus du 26 mars et du 16 avril. C'était là la Commune tenant ses séances à l'Hôtel de Ville. Chaque jour un président et un assesseur nouveaux s'asseyaient au bureau; aussi n'y a-t-il aucune suite dans le travail, aucun ordre dans les débats; les discussions s'éter-

nisent, s'arrêtent, reprennent au hasard lorsque, comme il arrive, c'est un membre inexpérimenté ou sans ascendant qui préside.

Pour l'exercice du gouvernement, les membres de la Commune s'étaient répartis, au début, en Commissions dites des relations extérieures, de la guerre, des finances, de la sûreté générale, de la justice, de l'enseignement, du travail et de l'échange. Ces Commissions avaient été en partie doublées par des délégués. Cherchant à imprimer de l'unité au gouvernement, la Commune avait formé une Commission dite exécutive. Mais comment définir le partage à effectuer, dans chaque cas, entre cette Commission et celles de qui les affaires, par leur nature, relevaient plus spécialement? La Commission exécutive ne pouvait d'ailleurs l'emporter sur les autres, puisque, ensemble, elles étaient formées de membres de la Commune égaux en droits; aussi étaient-ce des conflits perpétuels et un arrêt de tous les services. Les inconvénients de ce système frappaient tellement que, le 20 avril, la Commune modifia l'organisation des pouvoirs. Elle nomma un délégué à chaque service, pour exercer en réalité des fonctions ministérielles :

Cluseret, puis Rossel et Delescluze, à la guerre;
Jourde, aux finances;
Viard, aux subsistances;
Paschal Grousset, aux relations extérieures;
Vaillant, à l'enseignement;
Protot, à la justice;
Raoul Rigault, puis Ferré, à la sûreté générale;
Frankel, au travail et à l'échange;
Andrieu, aux services publics.

La Commission exécutive fut dissoute et les délégués, réunis en Conseil, durent tenir lieu de pouvoir exécutif. Cependant les autres Commissions primitivement nommées subsistèrent, de telle sorte que la difficulté de partager les attributions fut aussi grande que jamais. La Commune cherchant à préciser le rôle complexe des délégués à son

égard et à celui des Commissions, arrêta : 1° les Commissions se garderont d'entraver les délégués, elles contrôleront simplement leurs actes et en référeront à la Commune; 2° chaque jour les délégués rendront compte à la Commune, en comité secret, des mesures arrêtées ou discutées par eux, et elle statuera. Mais aucun règlement ne pouvait faire fonctionner un mécanisme où des Commissions permanentes s'interposaient entre les délégués et le corps souverain, et où le pouvoir exécutif était détenu par neuf personnes égales en droits, sans président pour les diriger. Aussi le désordre et les conflits inhérents à la première organisation se retrouvèrent-ils avec la nouvelle[1].

Dans la pensée de créer enfin un pouvoir concentré, le citoyen Miot introduisait à la Commune, le 28 avril, la proposition suivante :

« Vu la gravité des circonstances et la nécessité de prendre les mesures les plus radicales, les plus énergiques,

« La Commune décrète :

« Article premier. — Un Comité de salut public sera immédiatement organisé.

« Art. 2. — Il sera composé de cinq membres nommés par la Commune au scrutin individuel.

« Art. 3. — Les pouvoirs les plus étendus sur toutes les Commissions sont donnés à ce Comité, qui ne sera responsable qu'envers la Commune. »

Ce projet de décret avait suscité de vifs débats encore pendants, lorsque survint l'évacuation du fort d'Issy. On comprit si bien alors que l'anarchie régnante menait à une ruine certaine, que la Commune, dans l'espoir de l'éviter, adoptait, sans plus de retard, la proposition Miot. Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, Félix Pyat, Gérardin furent

1. P. Vésinier, *History of the Commune*, p, 250.

appelés à composer le Comité de salut public. Mais ils ne répondirent point aux espérances. Ils ne communiquèrent nulle part l'énergie et l'activité attendues, et lorsque, le 9 mai, le fort d'Issy tomba définitivement aux mains des Versaillais, la Commune se hâta de les destituer. Le Comité de salut public fut aussitôt reformé avec Ranvier, Arnaud, Gambon, Eudes et Billioray, qui durent siéger en permanence à l'Hôtel de Ville. Ce changement — le quatrième — dans la constitution du pouvoir exécutif fut le dernier, mais il demeura aussi inefficace que les précédents. Le choix des personnes ne pouvait remédier aux vices d'un système, qui persistait à diviser les pouvoirs entre des hommes sans préséance et des comités égaux; aussi la Commune périt-elle avant d'avoir su créer un véritable mécanisme de gouvernement.

Cependant c'était le bon emploi de ses forces militaires que la Commune devait rechercher par-dessus tout, puisque son sort se décidait sur un champ de bataille. Mais, malgré des efforts répétés, elle réussissait encore moins dans ses services de guerre que partout ailleurs à obtenir l'unité d'action. Au début la Commission exécutive, la Commission militaire et les généraux nommés par le Comité central s'étaient partagé le soin des affaires militaires. Le 1er avril, la Commune, pour centraliser les services, nommait Eudes délégué à la guerre. Dès le 3 avril, elle le remplaçait par le général Cluseret. Lorsque, le 30 avril, celui-ci eut été incarcéré, elle délégua, à sa place, le colonel de génie Rossel, déjà chef de l'état-major général. Rossel était un officier expérimenté. Servant à l'armée du Rhin, il s'était évadé après la capitulation de Metz et, promu au grade de colonel auxiliaire par M. Gambetta, était devenu chef du génie, au camp de Nevers. La profonde irritation qu'il ressentait des capitulations de Metz et de Paris et du démembrement du territoire l'avait jeté vers la Commune, supposée capable de relever la France contre l'Allemagne. Rossel, nommé

délégué à la guerre, projeta de donner à la garde nationale l'organisation et la discipline qui lui manquaient. Il voulut créer des régiments, dont il aurait choisi les colonels et qui, destinés au service actif, eussent été casernés[1]. Il déclara qu'il châtierait énergiquement la désobéissance, qu'il canonnerait au besoin les fuyards. Mais, aussitôt qu'il eut fait montre de volonté, il souleva la jalousie du Comité central qui, à côté de lui, prétendait régir la garde nationale.

De temps à autre le Comité central continuait à lancer des proclamations ou à prendre des arrêtés. Il apparaissait ainsi, dans l'ombre, derrière la Commune, comme une sorte de second pouvoir indépendant. S'il n'avait pu, quelque velléité qu'il en eût, garder la main sur le gouvernement, il avait au moins réussi à se conserver la garde nationale. Il en était l'élu, le mandataire, le représentant, et il estimait que lui seul, à tous ces titres, avait des droits sur elle. C'était lui du reste qui avait réparti les bataillons en légions d'arrondissement, lui qui avait désigné les officiers à élire, et obtenu le choix d'hommes dévoués. L'essai fait par Rossel de transformer la garde nationale rencontra donc son hostilité absolue. Ses membres se concertèrent avec les chefs de légion opposés aux réformes, pour présenter des remontrances à la Commune. Rossel, jugeant cette démarche attentatoire à la discipline, voulut user de rigueur. Il menaça les officiers récalcitrants et fit même arrêter un des membres du Comité central. Les autres, fort peu intimidés, se rendirent au Comité de salut public, pour demander que leur droit de régler l'organisation et le service de la garde nationale fût reconnu et qu'au délégué à la guerre fût seulement laissée la conduite des opérations sur le terrain. Le Comité de salut public, inspiré par Félix Pyat, entra dans les vues du Comité central. Le débat fut porté devant la Commune. Rossel et les membres du Comité central

1. Rossel, *Papiers posthumes*, p. 126.

durent s'expliquer. La minorité de la Commune, qui voyait avec inquiétude les empiétements du Comité, s'éleva contre ses exigences et proposa même de faire arrêter ses membres. La majorité ne prit aucune résolution, laissant le Comité de salut public libre de décider. Celui-ci fit alors le partage d'attributions réclamé par le Comité central. Rossel dut se résigner à voir son autorité amoindrie. Il eut bientôt à subir une nouvelle atteinte. Le Comité de salut public, toujours inspiré par Félix Pyat, remit à Dombrowski le commandement de toutes les forces actives. Rossel obtint, il est vrai, le retrait de cette mesure, mais il n'en demeura pas moins annihilé par le Comité central. L'anarchie la plus complète régnait au ministère de la guerre. On avait été obligé d'y recruter, à la hâte et de toutes mains, des commis, pour remplacer ceux, qui, sur l'ordre du gouvernement de Versailles, avaient quitté leur poste. L'unité de direction qui eût seule permis le bon emploi d'un personnel ainsi improvisé manquant absolument, les conflits et le désordre s'étendaient à toutes les parties du service. Le 9 mai, le fort d'Issy était définitivement occupé par les Versaillais, et Rossel, tenu responsable, quoique sans autorité, donna sa démission.

La perte du fort d'Issy fit chercher des remèdes aux conflits dont souffraient les affaires de la guerre. La Commune écarta du Comité de salut public Félix Pyat, pour avoir soutenu les prétentions du Comité central. Elle mit à la guerre Delescluze qui, par son ascendant, était l'homme le plus capable de se faire obéir dans les bureaux. Et comme il ne pouvait se produire de revers sans qu'on soupçonnât les chefs, elle décida l'arrestation de Rossel, accusé d'avoir laissé prendre le fort d'Issy. Il se présenta à l'Hôtel de Ville, sous la garde d'un membre du premier Comité de salut public, Gérardin, pour être interrogé par la Commune; lorsque, informé que le président de la cour martiale chargée de le juger était un homme indigne, un certain Collet qu'il avait vu

défaillir au combat[1], il s'évada avec son gardien et se tint caché.

Le désordre s'étendait des bureaux de la guerre aux opérations sur le terrain. La Commune, par les mêmes motifs qui l'empêchaient de se donner un président permanent, évitait de mettre à la tête de ses forces un général en chef. Quand les délégués à la guerre avaient été des officiers comme Cluseret et Rossel, ils avaient pu suppléer, dans une certaine mesure, à l'absence du commandement supérieur ; leur connaissance du métier leur avait permis de suivre tout au moins sur le terrain l'exécution des ordres donnés; mais lorsque le délégué fut un civil, Delescluze, il dut se restreindre, dans le cabinet, aux soins ministériels et alors la privation d'un général, exerçant le contrôle au dehors, se fit cruellement sentir. Les chefs auxquels la Commune avait distribué des commandements n'étaient point propres à remédier au manque de direction supérieure. En même temps que des officiers qui, sans avoir atteint les hauts grades dans les armées, étaient cependant instruits et expérimentés, Dombrowski, Wrobleski, La Cécilia, le Comité central et la Commune avaient nommé généraux des hommes à peine initiés aux connaissances militaires, tels que Brunel, un ex-lieutenant de chasseurs d'Afrique, et Bergeret, un ancien sergent, ou même sans aucune notion appropriée, comme Duval, un ouvrier fondeur, et Eudes, un ancien étudiant en médecine. Cependant le désaccord de chefs trop nombreux et l'inexpérience de ces généraux absolument improvisés étaient de telles causes de défaite que la Commune dut enlever les principaux postes aux chefs trop ignorants. A la fin, lorsqu'elle trembla pour son existence, elle concentra le commandement aux mains de ses meilleurs officiers. Dombrowski, Wrobleski, La Cécilia furent ainsi placés à la tête de trois armées censées mises sur pied; mais, toujours poursuivi de la crainte de la

1. Rossel, *Papiers posthumes*, p. 150.

dictature et des trahisons, le Comité de salut public déléguait aussitôt un membre de la Commune auprès de chacun d'eux, à titre de commissaire civil.

La Commune, déjà réduite à prendre ses généraux parmi des officiers subalternes, devait former les cadres de la garde nationale avec des hommes dépourvus de toute science militaire. Aussi ne pouvait-elle organiser ces services de guerre et ces corps spéciaux qui exigent des connaissances techniques. Elle demeurait sans intendance, sans véritable état-major, privée de cavalerie et d'artillerie de campagne. Elle ne pouvait même utiliser comme pièces de position qu'une faible partie des canons entre ses mains, tant les artilleurs se trouvaient peu nombreux parmi les gardes nationaux fédérés.

Les membres du Comité central, de la Commune et leurs partisans ne cessaient de répéter qu'ils sauraient repousser au rempart toutes les attaques des Versaillais, mais qu'enfin, au cas où l'enceinte de Paris serait forcée, ils poursuivraient derrière les barricades une résistance inébranlable. L'érection anticipée de barricades, comme moyen de défense intérieure, était ainsi devenue un grand souci et donnait lieu à toutes sortes de projets. La Commune chargea de la construction et de l'armement des barricades le citoyen Gaillard père, avec le titre de commandant des barricadiers. Les ouvrages à établir ne pouvaient prendre de réelle valeur qu'autant qu'ils seraient distribués avec art, en lignes combinées, sur des positions choisies. Mais Gaillard, cordonnier de son état, ignorait la science de l'ingénieur. Il se contenta d'élever, sur certains points, au Trocadéro, à la place de la Concorde, des barricades très fortes en elles-mêmes, toutefois isolées et par conséquent faciles à tourner. A la fin le vice des travaux apparut et Gaillard, dont l'incompétence frappait désormais tous les yeux, donna sa démission le 15 mai. La Commune n'eut point le temps d'entreprendre des ouvrages supplémentaires; aussi les Versaillais, entrés dans Paris, surent-ils éviter les barricades

7.

construites par Gaillard, en les tournant par les rues latérales.

La Commune disposait sur le papier d'une immense armée. Les états publiés le 5 mai au *Journal officiel* portent les gardes nationaux touchant la solde à 190 000, 94 000 sédentaires et 96 000 dans les bataillons de marche. En réalité le chiffre des hommes sous les armes resta toujours fort inférieur à ce dénombrement. Beaucoup en effet, qui par crainte n'osaient refuser le service d'une manière ostensible, savaient se soustraire à l'appel, quoique inscrits sur les rôles. Puis les chefs de bataillon, dans le désir de plaire, les officiers payeurs, pour accroître le montant de la solde à palper, se laissaient facilement entraîner à gonfler les effectifs. Malgré cela, le nombre des défenseurs de la Commune se fût encore trouvé énorme, si tous ceux qui se rendaient à l'appel eussent agi par dévouement. Mais ils ne prenaient en majorité les armes que parce que la Commune maîtresse de Paris les y contraignait, ou, s'ils le faisaient de plein gré, c'était dans le seul but de toucher une paye. Car, faute de travail, la solde de la garde nationale était devenue indispensable à une grande partie de la population.

On peut évaluer de 40 à 50 000 le nombre des gardes nationaux qui se battaient résolument ; cependant, comme ils restaient confondus avec ceux qui d'abord lâchaient pied ou n'opposaient qu'une faible résistance, leur courage se produisait presque toujours en pure perte. On éprouvait toutes sortes de difficultés à entreprendre une opération quelconque. Il était impossible de prévoir au juste l'effectif d'un appel. Selon l'esprit du jour ou l'opinion des quartiers, le même nombre de bataillons convoqués donnait un chiffre d'hommes fort différent. Souvent, lorsque les postes sont exposés, ceux qu'on y met se refusent à les tenir. On avait institué une cour martiale, d'abord présidée par Rossel, pour connaître des cas de désobéissance les plus graves ; elle prononça, diverses fois, la peine de mort. La Commune n'osa exécuter les juge-

ments qu'elle commua en détention, et la cour martiale, incapable après cela d'inspirer de terreur, ne put imposer la discipline. Ne sachant jamais, quand on relevait un bataillon sur un point périlleux, si celui qu'on désignerait après lui répondrait à l'appel ou bien comment il se comporterait réuni, on maintenait indéfiniment au danger les bataillons éprouvés; de la sorte, pendant que certains s'épuisaient aux remparts ou aux avancées, les autres touchaient la solde à l'intérieur sans faire aucun service utile. Le désordre de l'administration et du commandement, l'ignorance des officiers, l'indiscipline des hommes rendaient donc infructueux les actes de courage individuels, et chaque jour la garde nationale fédérée perdait du terrain devant l'armée de Versailles.

Lorsque M. Thiers et les ministres avaient abandonné Paris, ordonnant aux fonctionnaires et aux employés de les rejoindre à Versailles ou tout au moins de ne point servir l'insurrection, les administrations publiques s'étaient désorganisées. La Commune avait essayé de les rétablir, sous la direction de ceux de ses membres ou de ses partisans que des aptitudes spéciales semblaient recommander. A la Poste, à la Monnaie, dans les ministères, aux mairies d'arrondissement, les nouveaux chefs tâchaient de faire fonctionner les services à l'aide de quelques employés subalternes promus en grade et d'un personnel improvisé. Les résultats obtenus étaient des plus médiocres, et aucune des administrations n'eût répondu aux besoins, si l'activité de la ville, au lieu d'être suspendue, eût suivi son cours habituel.

Un des premiers soins des vainqueurs du 18 mars avait été de s'assurer des ressources financières. Grâce à cette double face qui en faisait à la fois un pouvoir municipal et un gouvernement, la Commune s'appliquait, sans distinguer, le produit des impôts et des taxes perçues séparément, en temps normal, par la ville de Paris et par l'État. Malgré ce cumul, les rentrées étaient faibles. Les percepteurs s'étaient retirés emportant leurs rôles. D'ailleurs

les contribuables, avertis que les sommes versées ne seraient point reconnues plus tard par le fisc, se refusaient à rien payer. La Commune n'obtenait donc qu'une somme insignifiante de l'impôt direct ou mobilier. Les recettes de l'octroi, principale source du revenu municipal, étaient fort réduites, puisque la ville en partie investie ne recevait presque plus de denrées. Jourde, délégué aux finances, avait trouvé dans les caisses du Trésor 4 658 000 francs; les impôts, contributions, redevances de toute nature ne produisaient, pendant son administration, que 24 millions environ : or, comme les dépenses devaient s'élever à plus de 46 millions, il lui avait fallu combler le déficit. Il s'était adressé, dans ce but, à la Banque de France.

La solde de la garde nationale constituait la principale dépense, chaque jour près de 350 000 francs[1]. La Commune n'eût pu sans risques mettre le moindre retard à la payer; aussi, lorsque le Trésor était vide, se tirait-elle d'embarras en recourant à la Banque. Son secours lui était ainsi devenu indispensable et, pour se l'assurer, elle y avait délégué un de ses membres, le citoyen Beslay. Celui-ci, homme modéré, s'était entendu avec le sous-directeur, M. de Plœuc, demeuré à son poste. Il lui avait promis des ménagements; la Commune s'abstenait en effet d'occuper la Banque et la laissait à la garde du bataillon formé par les employés; mais il fut admis qu'elle y puiserait. Chaque fois que le délégué aux finances en sentait le besoin, il envoyait donc une réquisition. Le sous-directeur, protestant d'abord, cherchait à faire réduire la somme demandée le plus possible, puis il cédait, sur la remarque péremptoire de Jourde et de Beslay, que le payement exigé était pour la Banque la rançon de son existence. Les délégués aux finances et à la Banque éprouvaient en effet de grandes difficultés à contenir les violents de la Commune, qui voulaient qu'on s'emparât, d'un seul coup, de toute l'encaisse et du portefeuille. La Commune, même au der-

1. Déposition Jourde. Procès des membres de la Commune.

nier moment, devait respecter la Banque, mais elle lui arrachait, par acomptes successifs, 16695000 francs et remédiait ainsi à l'insuffisance de son revenu.

Il était à prévoir que les hommes d'accord pour réclamer la Commune se diviseraient de nouveau, une fois au gouvernement. En effet, il apparut bien vite qu'ils ne resteraient unis qu'aussi longtemps qu'ils se borneraient aux généralités. C'est pourquoi la Commune, venant le 19 avril exposer son programme, sous forme d'adresse au peuple français, n'émettait que des propositions vagues. Elle n'eût pu affirmer de préférence, en faveur d'une des opinions représentées dans son sein, sans froisser toutes les autres. Elle évitait donc si bien de s'expliquer, sur aucun point, que sa déclaration laissait plus que jamais ignorer la forme exacte de gouvernement qu'elle cherchait à établir.

« DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS

« Dans le conflit douloureux et terrible qui impose une fois encore à Paris les horreurs du siège et du bombardement, qui fait couler le sang français, qui fait périr nos frères, nos femmes, nos enfants, écrasés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit pas divisée, que la conscience nationale ne soit pas troublée.

« Il faut que Paris et le pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la révolution qui s'accomplit. Il faut enfin que la responsabilité des deuils, des souffrances, des malheurs dont nous sommes les victimes, retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent, avec une aveugle et cruelle obstination, la ruine de la capitale, afin d'enterrer, dans le désastre de la République et de la liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime.

« La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris, de

préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siègent à Versailles.

« Cette fois encore Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative, économique, la gloire et la prospérité.

« Que demande-t-il?

« La reconnaissance et la consolidation de la République, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société.

« L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France et assurant à chacune l'intégralité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur.

« L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française.

« Les droits inhérents à la Commune sont :

« Le vote du budget communal, recettes et dépenses; la fixation et la répartition de l'impôt; la direction des services locaux; l'organisation de sa magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement; l'administration des biens appartenant à la Commune.

« Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation, des magistrats ou fonctionnaires communaux de tout ordre.

« La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail.

« L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales, par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts; garanties données à ces manifestations par la Commune, seule chargée de

surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité.

« L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

« Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

« Mais à la faveur de son autonomie et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra, chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame la population, de créer des institutions propres à développer et à propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit; d'universaliser le pouvoir et la propriété, suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

« Nos ennemis se trompent ou trompent le pays, quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa suprématie au reste de la nation et de prétendre à une dictature, qui serait un véritable attentat contre l'indépenpendance ou la souveraineté des autres communes.

« Ils se trompent ou trompent le pays, quand ils accusent Paris de poursuivre la destruction de l'unité française, constituée par la Révolution, aux acclamations de nos pères, accourus à la fête de la Fédération de tous les points de la vieille France.

« L'unité telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'Empire, la Monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique, inintelligente, arbitraire ou onéreuse.

« L'unité politique telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles, en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.

« La révolution communale, commencée par l'initiative

populaire le 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique.

« C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.

« Que cette chère et grande patrie, trompée par les mensonges et les calomnies, se rassure donc.

« La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer par des compromis illusoires; l'issue n'en saurait être douteuse. La victoire, poursuivie avec une indomptable énergie par la garde nationale, restera à l'idée et au droit.

« Nous en appelons à la France.

« Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme; qu'il ne s'est armé que par dévouement pour la liberté et la gloire de tous, que la France fasse cesser ce sanglant conflit.

« C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté.

« Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts; qu'elle soit notre alliée dans ce combat, qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris.

« Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la révolution moderne, la plus large, la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé le monde.

« Nous avons le devoir de lutter et de vaincre.

« La Commune de Paris. »

Quelque espoir qu'eussent pu éprouver les membres de la Commune de rester unis, en s'abstenant de déclarations précises, l'examen des affaires journalières devait néces-

sairement les diviser. Ce fut la vérification des pouvoirs, après le vote du 16 avril, qui les partagea d'une façon permanente. Il s'agissait de décider si certains candidats, qui n'avaient point recueilli le huitième des voix des électeurs inscrits, seraient reconnus élus, contrairement à la loi que le Comité central avait lui-même déclarée applicable. Deux opinions s'étaient produites. Les uns, arguant du péril et du caractère révolutionnaire de leur gouvernement, voulaient que, sans égard à la loi et aux résolutions antérieures, on validât tous les candidats ayant obtenu une majorité quelconque; les autres soutenaient que, si la Commune était née d'une insurrection et avait d'abord suivi les voies révolutionnaires, elle devait désormais respecter la légalité et ne point se déjuger. Ils demandaient donc que l'on considérât comme non avenu le scrutin de certains arrondissements. Au vote, 26 se prononçaient en faveur de la validation, 13 contre. La majorité des violents, jacobins, blanquistes, formée sur cette question, devait, en toutes circonstances, se retrouver et montrer la même absence de scrupules, en lutte avec la minorité relativement modérée, composée surtout des socialistes.

Une fois que les membres de la Commune eurent précisé leurs divergences et glissé à une première rupture, les moindres frottements devinrent entre eux des causes de dissensions. Les groupes formant la majorité et la minorité n'entretenaient déjà plus que des rapports difficiles, lorsque la création du Comité de salut public en fit deux partis définitivement ennemis. La proposition du citoyen Miot de confier tous les pouvoirs à un Comité de salut public avait été fort mal reçue par la minorité. Le jour où la discussion s'ouvrit, le 30 avril, les modérés absolument hostiles, mais certains d'échouer en combattant la proposition de front, se bornèrent à demander que l'organe à créer prît le titre de Comité exécutif. Par là au moins, ils espéraient lui enlever sa physionomie terrible et obtenir qu'il répudiât les traditions dictatoriales de

1793. La Commune se partagea également, 26 votants pour que le titre du nouveau Comité fût de salut public et 26 de Comité exécutif. Le lendemain, l'état d'esprit s'était modifié — l'évacuation du fort d'Issy avait eu lieu la veille même pendant qu'on discutait; — aussi le titre de Comité de salut public prévalut-il définitivement, par 34 voix contre 28.

Lorsque les modérés se virent battus sur la question incidente soulevée par eux, ils cessèrent tous ménagements. Ils combattirent d'une manière ouverte la proposition Miot et, au vote motivé, sur l'ensemble des articles, formulèrent leurs objections. Nous votons contre, dirent-ils, parce que la nomination d'un Comité de salut public aura pour effet de créer un pouvoir dictatorial qui, sans fortifier la Commune, usurpera la souveraineté du peuple; parce que le recours aux mots et aux institutions de 1793 constitue un plagiat, et que la révolution nouvelle doit avoir son caractère propre, traduit dans des formes politiques spéciales. Les partisans de la proposition Miot évitèrent de s'expliquer avec une égale netteté. Ils n'en laissaient pas moins voir que leur approbation était due au principal motif qui indisposait les modérés. Ils voulaient un pouvoir fort et concentré, dont le nom effrayât leurs ennemis. 45 votaient pour la création du Comité de salut public, 23 contre. Ceux de la minorité s'abstinrent ensuite, lorsqu'il fallut élire les membres du Comité, et ils rédigèrent les déclarations suivantes :

« Les soussignés,

« Considérant qu'ils ont voté contre l'institution du Comité de salut public, dans laquelle ils n'ont vu que l'oubli des principes de réforme sérieuse et sociale d'où est sortie la réforme communale du 18 mars;

« Le retour dangereux ou inutile, violent ou inoffensif à un passé qui doit nous instruire, sans que nous ayons à le plagier ;

« Déclarent qu'ils ne présenteront pas de candidats

et qu'ils regardent, en ce qui les concerne, l'abstention comme la seule attitude digne, logique et politique.

« Ch. Longuet, Lefrançais, Arthur Arnould, Andrieu, Ostyn, Jourde, B. Malon, A. Serrailler, Beslay, Babick, Clémence, Courbet, C. Gérardin, Langevin, Rastoul, J. Vallès, Varlin.

« Vu que nous ne pouvons nommer personne à une institution considérée comme aussi inutile que fatale, nous nous abstenons.

« Avrial, V. Clément, Theiz, Vermorel, Tridon, Pindy, C. Gérardin. »

La minorité, en s'abstenant, s'était mise à l'écart, la majorité l'y laissa; désormais ses principaux membres conviendront entre eux des mesures à prendre[1]. Les séances officielles de la Commune ne seront plus que des réunions de forme, où s'enregistreront des projets arrêtés d'avance, sans que la minorité puisse même émettre un avis. Les membres de la Commune, dans leur ensemble, ne formaient point une assemblée parlementaire, où la majorité, qui dirige les affaires, est seule responsable des décisions prises : ils composaient indistinctement le gouvernement ; les lois et les décrets étaient promulgués sous la signature impersonnelle de *la Commune*, qui couvrait aussi bien la minorité que la majorité et les engageait au même titre. Lorsque ceux de la minorité se virent à l'écart, alors que leur responsabilité persistait, ils cherchèrent un rapprochement et crurent en trouver l'occasion à la refonte du Comité de salut public. Leur abstention avait amené la rupture, ils se déclarèrent prêts maintenant qu'on élisait de nouveaux membres à concourir à l'opération. Ils dirent, pour motiver cette volte-face, que leurs craintes de voir le Comité de salut public exercer la dictature ne s'étaient point réalisées, que puisque à

1. Arthur Arnould, *Histoire de la Commune*, t. III, p. 33.

l'épreuve il fonctionnait, comme un simple organe directeur, tel qu'ils l'avaient accepté sous le nom de Comité exécutif, ils cesseraient leur opposition et qu'aussi bien, par esprit de concorde, ils participeraient au prochain scrutin.

A l'heure du vote, le 9 mai, ils découvrirent que leurs collègues de la majorité délibéraient séparément hors de la salle des séances[1]. Ils les rappelèrent, en leur adressant d'amers reproches, et le vote eut lieu. Les cinq élus furent de la majorité, qui avait eu soin d'arrêter sa liste[2]; cependant l'un d'eux, Delescluze, venait d'être délégué à la guerre et il fallait le remplacer. Les membres de la minorité, espérant qu'après leurs avances on mettrait au moins un des leurs au Comité de salut public, cherchèrent à faire revenir la majorité sur son oubli; ils proposèrent de substituer Varlin à Delescluze, ce qui eût été un excellent choix, mais la majorité le repoussa et, pour comble d'insulte, elle prit dans son sein un homme indigne, Billioray. Les paroles violentes, les attaques et les reproches échangés au cours de ces incidents, rendirent la séparation plus profonde que jamais entre les deux groupes de la Commune. Ceux de la minorité étaient outrés; ils avaient condescendu à se déjuger, à élire le Comité de salut public; ils avaient ainsi fortifié le pouvoir créé malgré eux, en en faisant le mandataire de la Commune tout entière et, en retour, on les écartait plus que jamais du gouvernement. Ils voulurent néanmoins s'expliquer une dernière fois, dans l'espoir d'une entente, et ils se promirent de le faire à la séance du 15 mai; mais les membres de la majorité avertis évitèrent de s'y rendre[3]. La minorité, convaincue que tout rapprochement était désormais impossible, porta ses griefs à la connaissance du public. Le 16 mai, dans une déclaration solennelle, elle blâmait les

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 288.
2. Lefrançais, *Étude sur le mouvement communaliste*, p. 294.
3. Lefrançais, *Étude sur le mouvement communaliste*, p. 300.

procédés suivis à son égard, protestait contre le rôle que les violents voulaient donner au Comité de salut public et rappelait que la Commune devait inaugurer des réformes sociales. Cette démarche mit le comble à l'irritation des membres de la majorité. Les plus fougueux traitèrent en séance les signataires de la déclaration de « girondins », ce qui, à leur sens, était la pire des flétrissures. Déjà ils avaient parlé d'arrêter quelques-uns des modérés, comme coupables de faiblesse, informant même de leur projet ceux qu'il devait atteindre[1]. Les journaux dévoués à la majorité insultèrent les membres de la minorité. Le *Père Duchêne*, les accusant de n'agir que « par la peur qu'ils ressentaient pour leur peau », invita le peuple à en faire bonne et sommaire justice.

La minorité, dans sa déclaration, avait annoncé qu'elle n'assisterait plus aux séances de la Commune, sauf le cas où celle-ci, transformée en cour de justice, jugerait un de ses membres. La majorité, à la suite de cette retraite, se vit maîtresse incontestée du gouvernement. Ses chefs dirigeront jusqu'à la fin la résistance et, par les actes qu'ils commettront et les résolutions qu'ils pourront prendre, ce sont eux qui donneront à la Commune sa physionomie définitive.

Les hommes formant la majorité avaient été autrefois fort divisés et, quoique au sein de la Commune la similitude des passions les eût liés, l'amalgame n'était point tel qu'il ne subsistât des divergences. Si l'on veut décomposer la majorité de la Commune en ses éléments, il faut d'abord distinguer les jacobins. On ne peut en effet appeler autrement ceux des révolutionnaires de 1871 qui ont pris pour modèle les jacobins de 1793, avec leurs principes et leur langue. Les jacobins, dont le plus marquant était Delescluze, ne s'étaient point organisés à part. Ils n'en avaient nul besoin, car ils se trouvaient si bien dominés par les même souvenirs, si portés à imiter les hommes de la

1. Arthur Arnould, *Histoire de la Commune*, t. III, p. 31.

Convention et du Comité de salut public, qu'ils pensaient et agissaient naturellement à l'unisson en toute circonstance.

Les partisans de Blanqui formaient à côté des jacobins un groupe distinct. Pour eux, ils observaient cette discipline rigide, habituelle aux sectaires qui ont subi ensemble la direction d'un chef, révéré comme un apôtre ou un esprit supérieur. Blanqui, il est vrai, leur manquait; sorti de Paris quelques jours avant le 18 mars, il avait été découvert et arrêté à Cahors par le gouvernement de Versailles. Mais son ombre demeurait au milieu d'eux, et le souvenir des conspirations et des coups de force ayant rempli la vie du vieux révolutionnaire, et auxquels ils avaient eux-mêmes participé, leur indiquait les voies à suivre. L'emploi des mesures sommaires, la volonté de s'imposer par le fer et le sang, faisaient partie du programme dès longtemps mûri par les blanquistes. Dans leurs tentatives antérieures pour s'emparer du pouvoir, ils s'étaient donné comme une répétition de la conduite à tenir le jour du succès. Aussi, sous la Commune, s'assurent-ils tout de suite les moyens de terreur; ils s'emparent de la police, commandent dans les prisons et veillent à les remplir. Parmi eux, deux jeunes gens, de francs scélérats, Raoul Rigault, Ferré, prendront absolument plaisir à torturer leurs ennemis et se satisferont à verser le sang. Les blanquistes, de même que les jacobins, avaient leur idéal dans le passé. La Commune de 1793 s'offrait à eux comme le modèle à suivre. Et cela naturellement, car, avec leur système de violences et de recours à la force, ils tenaient en 1871 cette même position extrême que les hommes de l'ancienne Commune avaient jadis occupée. Ils voyaient donc dans les Hébertistes des précurseurs, et l'un des leurs, Tridon, à la fin de l'Empire, avait composé un panégyrique, où Hébert, Chaumette, Anacharsis Cloots étaient béatifiés[1].

1. Tridon, *Les Hébertistes.*

Après les hommes de la tradition jacobine et les blanquistes, la majorité de la Commune comprenait surtout des orateurs de hasard, élus pour avoir discouru dans les réunions publiques à la fin de l'Empire ou les clubs tenus pendant le siège. Véritables démagogues, ils ne s'étaient signalés que par leur voix sonore et leur persistance à flatter les passions et les préjugés d'auditeurs aigris ou affolés par les événements.

Les adhérents occupant en sous-ordre les postes secondaires ressemblaient naturellement aux membres de la Commune, et, pénétrés des mêmes passions et des mêmes vues, eussent pu être répartis entre les mêmes groupes. Cependant on voyait s'étendre au milieu d'eux certaines taches qui ne faisaient que poindre chez les chefs. Si, en effet, au sein de la Commune, on rencontre déjà quelques hommes véreux, à mesure qu'on descendait parmi les serviteurs et les appuis du nouveau gouvernement, la proportion devenait de plus en plus forte de ces fruits-secs, ayant manqué toutes les carrières et de ces déclassés sans position avouable. Pris dans l'ensemble, les membres de la Commune et leurs adhérents n'ont ni science, ni lumières. Ce sont des hommes amenés, par des circonstances tragiques inattendues, à des fonctions auxquelles ils sont impropres. Ce sont surtout des hommes d'opinions extrêmes, aux idées exclusives et étroites. Il s'était produit, à l'occasion de la lutte implacable dirigée pendant des années contre l'Empire, cet afflux de haines, cette soif de changement qui accompagnent les grandes crises politiques et les profondes transformations d'opinion. Les républicains avaient sans cesse grandi le champ de leurs attaques, jaloux de se dépasser les uns les autres; les moins capables de se modérer avaient enfin atteint, avec la Commune, ces dernières limites de l'exagération révolutionnaire, où l'esprit de secte, la fixité des haines préparent à toutes les intolérances et à tous les crimes.

Cependant les hommes de la Commune ne savaient point animer d'un souffle propre les passions dont ils étaient

pénétrés. Ni leurs actes, ni leurs discours n'ont de physionomie originale. Leur pensée est, en effet, si bien dominée par des souvenirs, leur esprit est si plein de formules fixes qu'ils ne peuvent qu'imiter les révolutionnaires leurs devanciers. C'est que l'accès révolutionnaire qui les enfiévrait était un dernier jet de cette éruption qui, en 1793, s'était produite avec l'irrésistible spontanéité d'une force volcanique, qui depuis, à chaque retour, s'était laissé voir plus faible, et qui maintenant révélait son épuisement, par la simple répétition des effets du passé.

Les membres de la Commune soucieux d'éviter les trop grandes violences appartenaient à la minorité. Là se trouvent également les hommes doués de talent ou qui montrent des aptitudes administratives. Ce n'était pas seulement leur modération relative qui distinguait ceux de la minorité, mais encore leurs idées. Il est vrai qu'elles étaient de tel ordre qu'elles les classaient eux aussi dans les extrêmes, et ne pouvant, à ce titre, réussir qu'à l'aide de coups de force, avaient-ils concouru, avec autant d'ardeur que ceux qui devaient former plus tard la majorité, au soulèvement du 18 mars. Cependant, une fois la révolution consommée, leurs vues particulières sur les réformes sociales à inaugurer devaient les séparer de leurs anciens alliés. Les purs révolutionnaires de la majorité n'avaient qu'un programme négatif. Le spectre de la Monarchie et de l'ancienne société les hantait d'une manière exclusive, et, pour empêcher le retour qu'ils craignaient, d'un régime odieux, ils cherchaient, par tous les moyens, à extirper brusquement les institutions, les lois et les croyances qui, au sein du monde moderne, tiennent encore du passé. Quant aux socialistes de la minorité, ils se disaient avant tout novateurs; ils prétendaient, une fois au pouvoir, transformer l'ordre économique et, en changeant les conditions du travail et de l'échange, inaugurer une ère inconnue de justice et de bien-être. Les socialistes obéissaient à d'autres habitudes d'esprit que leurs collègues les jacobins, aussi bien ils

avaient des maîtres dans le passé et des précurseurs intellectuels qui leur étaient propres.

C'est avec Saint-Simon, au commencement de ce siècle, que se développent les études humanitaires et la recherche d'un ordre social nouveau, dont l'ensemble a pris le nom de socialisme. Les premiers inventeurs, Saint-Simon, Fourrier, Cabet, sont aussi les plus hardis ; ils ne se proposent rien moins, dans la solitude du cabinet, que de changer entièrement l'existence du genre humain. Ils disent aux hommes que, en adoptant les régles de vie qu'ils ont trouvées, ils entreraient soudain dans des voies inconnues de bonheur et de prospérité. Avec une seconde génération, les systèmes perdent de leur ampleur; ils tendent à se restreindre, à se spécialiser pour se rendre applicables et ceux qui les propagent se mêlent à la politique active. Tels, en 1848, les Proudhon et les Louis Blanc.

Le socialisme s'est donc précisé et surtout restreint. Revenu de la visée de refondre l'humanité tout entière, par tous ses côtés, il se borne désormais à vouloir transformer l'ordre économique. Ce sont les rapports du capital et du travail, les questions de crédit et d'échange, l'assiette de la propriété qui l'occupent. Et les changements qu'il médite devront s'opérer dans l'intérêt d'une classe qui monopolise son attention, celle des ouvriers salariés : selon son mot, « des travailleurs ». Comme doctrine, le socialisme prétend que l'ordre économique actuel est vicieux et mal établi. Le régime de la propriété individuelle est injuste et on doit lui substituer celui de la possession collective ou commune du sol. Le travail est pressuré, on l'affranchira par l'usage gratuit du capital. La classe « des travailleurs » a été jusqu'à ce jour absolument spoliée; son sort est identique à celui du prolétariat dans l'antiquité. Les transformations à opérer doivent donc, comme œuvre de justice, lui profiter, en l'élevant à son tour à l'indépendance économique et à la prépondérance politique.

La compression due au rétablissement de l'Empire rendit les socialistes silencieux. A cette époque, le socia-

lisme avait atteint son apogée, en tant que créateur de systèmes et de théories, car il ne connaîtra plus, du moins en France, d'écrivains puissants, de fondateurs d'écoles, tels que ceux qui l'avaient porté et enfanté. A la fin de l'Empire il refleurit cependant, en même temps que reprend la vie politique ; mais ses propagateurs ne seront plus du même ordre que les anciens. Ce sont maintenant les ouvriers, « les travailleurs », les hommes appelés à profiter directement des changements entrevus, qui se mettent à l'œuvre pour les réaliser. Des ouvriers socialistes de France et des autres nations du continent européen, désireux d'organiser leur propagande, se réunirent à Londres en septembre 1864, dans Saint-Martin's Hall, avec des ouvriers anglais[1]. Là, tous ensemble, ils jetèrent les bases de l'Association internationale des travailleurs, puis firent appel aux ouvriers du monde entier. Les déclarant solidaires, sans acception de nationalité, ils les invitaient à entrer dans la nouvelle association, pour étudier ces réformes qui soustrairaient enfin le travail au joug du capital. Les sections de l'Internationale établies en France firent sur-le-champ œuvre de prosélytisme. Dans leurs manifestes, elles répudiaient les procédés exclusivement révolutionnaires de la tradition jacobine et, comme socialistes, déclaraient vouloir avant tout s'occuper de réformes économiques. D'où l'hostilité que les jacobins et les blanquistes devaient plus tard témoigner aux membres de l'Internationale, au sein de la Commune[2].

L'Association internationale des travailleurs attira bientôt l'attention de l'Europe. Ses fondateurs se réunirent en congrès, pour élucider les questions sociales : à Genève en 1866, à Lausanne en 1867, à Bruxelles en 1868, à Bâle en 1869. En France, elle avait promptement excité les alarmes du gouvernement impérial ; aussi les principaux membres des sections françaises traduits, à trois

1. E. Fribourg, *L'Association internationale des travailleurs*, p. 11.
2. Tolain, *Enquête parlementaire*, p. 420.

reprises, devant les tribunaux, étaient-ils chaque fois condamnés.

Dans les congrès tenus par l'Internationale des divergences s'étaient manifestées, qui amenaient des luttes ardentes et un déchirement. Les membres s'étaient divisés, sur la question fondamentale de la propriété, en mutuellistes et en collectivistes. Les mutuellistes admettaient la propriété individuelle ; ils la laissaient à la base de l'ordre économique, sauf les règles à lui imposer ; tandis que les collectivistes prétendaient lui substituer la possession en commun du sol et des instruments de travail. Puis le dissentiment s'était étendu à la conduite politique. Les modérés, la plupart mutuellistes, avaient cherché à conserver à l'association son caractère de société d'étude, poursuivant l'élévation des travailleurs par les moyens pacifiques ; les plus ardents, presque tous collectivistes, avaient, au contraire, voulu en faire une arme de combat qui servît d'abord à renverser l'Empire, puis à établir un gouvernement dévoué à leurs idées. Ces derniers l'avaient emporté et l'Internationale finit par se mêler pleinement aux attaques des révolutionnaires contre l'Empire. Après le 4 septembre, pendant le siège de Paris, elle faisait cause commune avec les pires ennemis du gouvernement de la Défense nationale. Elle s'était donc associée, de la manière la plus active, aux efforts ayant valu l'insurrection du 18 mars, aussi ses membres saluaient-ils avec enthousiasme l'inauguration de la Commune.

Cependant, les socialistes se virent déçus aux élections du 26 mars. Ils restaient en minorité dans le nouveau gouvernement, et ils s'aperçurent bientôt que les jacobins et les blanquistes, qui allaient être les plus nombreux, ne leur feraient qu'une part restreinte. Lorsque la Commune se divisa en Commissions, la majorité, après s'être réservé la prépondérance dans celles qui assuraient l'usage de la force, laissa toutefois les socialistes se grouper dans la Commission des finances et dans celle du travail et de l'échange, les deux qu'il leur importât surtout

d'occuper. Jourde, comme délégué, présidant la Commission des finances, se trouva bientôt jouir d'un pouvoir tel que n'en possédait aucun autre membre de la minorité. Il montrait de réelles aptitudes, et, quoique les violents dénonçassent son modérantisme, la majorité le maintenait en fonctions; l'ignorance de ses propres membres, en fait de finances, le lui rendait indispensable.

La Commission du travail et de l'échange avait été créée, sur la demande expresse des socialistes, pour résoudre les questions sociales. Comme les jacobins et les blanquistes ne désiraient nullement intervenir dans l'examen des systèmes propres aux socialistes, ils avaient laissé ceux-ci occuper seuls la Commission réclamée. Les socialistes de la Commune étaient de deux sortes. Les uns étaient des « bourgeois », la plupart hommes de lettres, qui, sauf exception, ne prétendaient point avoir approfondi les réformes sociales et se bornaient, en toute circonstance, à les déclarer nécessaires; les autres, au contraire, étaient des ouvriers, des « travailleurs » au sens du socialisme, et presque tous ceux-là, entrés d'abord dans l'Internationale, avaient pris une part active à ses travaux. Or c'étaient précisément les socialistes de cette dernière catégorie, les plus aptes à formuler les réformes intéressant les classes ouvrières, qui composaient en entier la Commission du travail et de l'échange.

Les ouvriers socialistes figuraient, du reste, avec avantage au sein de la Commune. Alors que tant de membres, véritable déchet, n'y siègent que pour avoir manqué de se faire une place ailleurs, eux s'y trouvent, au contraire, comme un choix. Ce sont des hommes qui, obligés au travail manuel, ont cherché à s'instruire et qu'une supériorité de culture ou d'intelligence a recommandés aux électeurs de leur condition. Ils sont, en outre, parfaitement sincères, car ils ne se donnent pas pour des inventeurs. Ce ne sont que des disciples. Leur entourage croit depuis longtemps à la possibilité de renouveler l'humanité, et il n'est point surprenant qu'ils se soient persuadé que le

sort de leur classe dans le monde pût être métamorphosé au gré du législateur. La Commune, en mettant les ouvriers socialistes à même de formuler leur programme économique et leur plan de transformation sociale, permet donc de suivre une expérience d'un haut intérêt. On va voir ce que valent, à l'application, ces systèmes préconisés depuis si longtemps par le socialisme.

La Commune, après trois semaines d'existence, ne s'était encore occupée d'aucune réforme. Enfin, le 16 avril, sur la proposition d'Avrial, à la fois membre de la Commission du travail et de l'échange et de l'Internationale, elle rendait un premier décret prétendant au caractère social. Il s'agissait d'une enquête sur les ateliers abandonnés.

« La Commune de Paris, considérant qu'une quantité d'ateliers ont été abandonnés par ceux qui les dirigeaient, afin d'échapper aux obligations civiques et sans tenir compte des intérêts des travailleurs;

« Considérant que, par suite de ce lâche abandon, de nombreux travaux essentiels à la vie communale se trouvent interrompus, l'existence des travailleurs compromise,

« Décrète :

« Les Chambres syndicales sont convoquées à l'effet d'instituer une Commission d'enquête ayant pour but :

« 1° De dresser une statistique des ateliers abandonnés, ainsi qu'un inventaire exact de l'état dans lequel ils se trouvent et des instruments de travail qu'ils renferment;

« 2° De présenter un rapport établissant les conditions pratiques de la prompte mise en exploitation de ces ateliers, non plus par les déserteurs qui les ont abandonnés, mais par l'association coopérative des travailleurs qui y étaient employés;

« 3° D'élaborer un projet de constitution de ces Sociétés coopératives d'ouvriers;

« 4° De constituer un jury arbitral qui devra statuer,

au retour desdits patrons, sur les conditions de la cession définitive des ateliers aux Sociétés ouvrières, et sur la quotité de l'indemnité qu'auront à payer les Sociétés aux patrons.

« Cette Commission d'enquête devra adresser son rapport à la Commission communale du travail et de l'échange, qui sera tenue de présenter à la Commune, dans le plus bref délai, le projet de décret donnant satisfaction aux intérêts de la Commune et des travailleurs. »

Ce décret fut négligé, aucune enquête n'eut lieu.

Le 20 avril, la Commission exécutive rendait un autre décret, celui-ci destiné à être appliqué, qui devait enfin réaliser une de ces réformes auxquelles les socialistes attribuaient le caractère social.

« Sur les justes demandes de toute la corporation des ouvriers boulangers, la Commission arrête :

« Article premier. — Le travail de nuit est supprimé.

« Art. 2. — Les placeurs institués par l'ex-police impériale sont supprimés. Cette fonction est remplacée par un registre placé dans chaque mairie pour l'inscription des ouvriers boulangers. Un registre central sera établi au ministère du commerce. »

Le 27 avril, la Commission exécutive prenait un arrêté, ayant pour les socialistes le caractère social, cette fois sur la demande de la Commission du travail et de l'échange :

« La Commission exécutive,

« Considérant que certaines administrations ont mis en usage le système des amendes ou des retenues sur les appointements et sur les salaires;

« Que ces amendes sont infligées souvent sous le plus futile prétexte, et constituent une perte réelle pour l'employé et l'ouvrier;

« Qu'en droit rien n'autorise ces prélèvements arbitraires et vexatoires ;

« Qu'en fait les amendes déguisent une diminution de salaire et profitent aux intérêts de ceux qui les imposent ;

« Qu'aucune justice régulière ne préside à ces sortes de punitions, aussi immorales au fond que dans les formes ;

« Sur la proposition de la Commission du travail, de l'industrie et de l'échange,

« Arrête :

« ARTICLE PREMIER. — Aucune administration privée ou publique ne pourra imposer des amendes ou des retenues aux employés, aux ouvriers, dont les appointements convenus d'avance doivent être intégralement soldés.

« ART. 2. — Toute infraction à ces dispositions sera déférée aux tribunaux.

« ART, 3. — Toutes les amendes et retenues infligées depuis le 18 mars, sous prétexte de punition, devront être restituées aux ayants droit, dans un délai de quinze jours, à partir de la promulgation du présent décret. »

Le décret interdisant les retenues sur les salaires des ouvriers et employés se rapportait à un objet tellement simple, qu'il ne provoquait aucune résistance, au moins apparente. Celui qui supprimait le travail de nuit des boulangers venait, au contraire, modifier l'exercice d'une grande industrie ; il lésait une foule d'intérêts, changeait les habitudes des consommateurs, en les privant de leur pain aux heures accoutumées ; aussi soulevait-il de nombreuses réclamations et un débat s'engageait-il, à son sujet, au sein de la Commune. Les socialistes, surtout ceux de la Commission du travail et de l'échange, le trouvaient incomplet ; ils se plaignaient qu'on l'eût rendu à la hâte, en dehors d'eux, sans consulter suffisamment les intéressés, patrons et ouvriers. Theiz, tout en réprouvant le travail de nuit, déclarait que la Commune n'avait point à réglementer la

boulangerie, comme on le proposait. Malgré tout, les socialistes concluaient à ce que l'abolition du travail de nuit fût sanctionnée par la Commune. Le président de la Commission du travail et de l'échange, Franckel, était leur interprète, lorsque, après avoir critiqué le décret fort durement, il en réclamait cependant le maintien, parce que, disait-il, il avait le caractère social : « J'ai dit et je répète que le décret rendu par la Commission exécutive était incomplet, parce qu'il était incompréhensible pour la majorité de ceux qui s'occupent depuis longtemps des questions sociales. Néanmoins, je le défends, parce que je trouve que c'est le seul décret réellement socialiste qui ait été rendu par la Commune. Tous les autres décrets peuvent être plus complets que celui-là, mais aucun n'a aussi complètement le caractère social. Nous sommes ici non seulement pour défendre des questions de municipalité, mais pour faire des réformes sociales. » En résumé, on croyait devoir accorder un délai aux patrons et ouvriers boulangers pour prendre leurs mesures. La Commission exécutive déclarait donc que la suppression du travail de nuit ne serait obligatoire qu'à partir du 3 mai.

Avrial demandait, le 25 avril, à la Commune, que tous les meubles, instruments de travavail, objets de literie, de lingerie, d'habillements engagés au Mont-de-Piété pour une valeur ne dépassant pas 50 francs, fussent rendus aux possesseurs. De longs discours avaient suivi. Leurs auteurs, la plupart socialistes, appuyaient la demande; le différend ne portait que sur l'exécution. Jourde montrait que le retrait gratuit accordé aux déposants obligerait à verser au Mont-de-Piété plusieurs millions, que la gêne des finances ne permettait pas d'encourir une telle dépense sans s'assurer des délais et sans connaître la somme exacte qu'exigerait le taux de 50 francs, proposé pour les dégagements. La Commune décidait que Jourde, après avoir pris des mesures financières, lui soumettrait un projet de décret.

Cependant, au cours du débat, les socialistes avaient

introduit une question autrement grave que l'aide à donner aux déposants nécessiteux : c'était l'abolition même du Mont-de-Piété. « Cette institution doit disparaître, » avait dit Avrial défendant sa proposition. « Il faudra sans doute en venir là, » avait ajouté Arthur Arnould. « Si la Commune triomphe, comme c'est certain, avait continué Lefrançais, tout ce qui s'appelle assistance publique, hôpital, maison de secours, Mont-de-piété, disparaîtra sûrement; mais ceci correspond à une série d'institutions que vous ne pouvez formuler dans un article de décret. » Enfin, Franckel avait dit : « J'espère que, dans quelques jours, je vous remettrai un projet élaboré par la Commission du travail sur la liquidation du Mont-de-Piété. » Un tel accord montrait bien que les socialistes se promettaient depuis longtemps de supprimer les Monts-de-piété, et, en effet, le 1er mai, le *Journal officiel*, suivant la promesse de Franckel, publiait un rapport de la Commission du travail et de l'échange relatif à leur liquidation. Ce rapport débutait par l'histoire des Monts-de-piété, depuis leur naissance en Italie, au quinzième siècle, jusqu'à l'organisation qu'ils reçoivent en France sous le premier empire. Puis il critiquait leur mode de fonctionner; s'élevait contre les bénéfices exagérés qu'ils réalisent sur les nécessiteux; blâmait le trafic auquel donnent lieu leurs reconnaissances. Il se terminait par un projet de décret ordonnant leur liquidation.

Pourtant, les Monts-de-piété remplissent certaines fonctions dans l'économie sociale; laissera-t-on leur place vide? La Commission du travail reconnaissait la première qu'ils ne sauraient disparaître sans être remplacés; aussi, à la fin de son rapport, disait-elle : « Il est bien entendu qu'à la liquidation du Mont-de-Piété doit succéder une organisation sociale, qui donne au travailleur des garanties réelles de secours et d'appui, en cas de chômage et de maladie. Certes, la suppression de cette institution ne devra causer aucune appréhension à qui que ce soit, et, nous devons en être bien convaincus, l'établissement de la

Commune commande de nouvelles institutions réparatrices, susceptibles de mettre le travailleur à l'abri de l'exploitation par le capital, à l'abri des nécessités d'emprunts usuraires. » Le socialiste Lefrançais, à l'occasion de la proposition Avrial, s'était exprimé dans des termes analogues. Mais en quoi consiste la nouvelle organisation sociale annoncée? Lefrançais et la Commission du travail ne le disent point, et ni les débats de la Commune, ni les documents du dehors ne révèlent ce que les socialistes prétendent substituer aux établissements de bienfaisance et de secours condamnés.

Le 6 mai, Jourde faisait adopter par la Commune le décret demandé sur les dégagements gratuits. L'embarras des finances obligeait de réduire à 20 francs la valeur des engagements soumis à la mesure. L'aide accordée aux nécessiteux était du reste justifiée par la misère régnante, mais la Commune ne put aller jusqu'au bout. Lorsqu'elle succomba, une partie des objets à dégager étaient encore retenus; le temps avait manqué pour les rendre.

Pendant que la discussion relative au Mont-de-Piété se poursuivait, la Commission du travail et de l'échange avait été autorisée par la Commune à examiner les marchés de l'intendance. Ses délégués firent surtout porter les recherches sur les fournitures d'habillements militaires. Leur rapport apprenait que les industriels adonnés à la confection avaient passé des contrats à des prix excessivement réduits. La Commune avait suivi les règles administratives qui assurent la préférence aux soumissionnaires ayant consenti le plus grand rabais. Le manque de travail dans Paris rendait disponible une multitude d'ouvriers prêts à se contenter du moindre salaire; les industriels réalisaient ainsi une telle économie sur la main-d'œuvre que, mis en concurrence, ils avaient abaissé la confection des vêtements à un minimum jusqu'alors inconnu : 3 fr. 50 les vareuses, 2 fr. 50 les pantalons. A ces prix, disaient les délégués, les soumissionnaires, qui se réservent naturellement un bénéfice, ne sauraient assez

rémunérer les ouvriers tailleurs et les couturières pour les faire vivre.

La Commission du travail et de l'échange, en présentant le rapport de ses délégués, demandait donc à intervenir dans les marchés de l'intendance. Franckel, Malon, Serailler disaient que la Commune avait été créée pour inaugurer un régime qui changeât le sort des travailleurs, et elle ne pouvait, sous peine de déconsidération et de mensonge, tolérer l'oppression de la classe qu'elle était appelée à relever. Aussi bien, les socialistes voulaient qu'à l'avenir les soumissionnaires de fournitures établissent les salaires à payer et que l'intendance ne passât de marchés que sur un cahier des charges, où seraient fixés des prix permettant de rémunérer convenablement les ouvriers. En outre, on devait éviter les intermédiaires, qualifiés d'exploiteurs, en concédant de droit les fournitures aux associations ouvrières. Les plus zélés avaient proposé de résilier en entier les marchés en cours. Mais la Commune ne consentit point à revenir de la sorte sur des contrats; les marchés exécutables seraient simplement revisés. La Commune formula ses résolutions le 12 mai.

« La Commune de Paris,

« Décrète :

« Article premier. — La Commission du travail et de l'échange est autorisée à reviser les marchés conclus jusqu'à ce jour par la Commune.

« Art. 2. — La Commission du travail et de l'échange demande que les marchés soient directement adjugés aux corporations et que la préférence leur soit toujours accordée.

« Art. 3. — Les conditions des cahiers des charges et les prix de soumission seront fixés par l'intendance, la Chambre syndicale de la corporation et une délégation de la Commission du travail et de l'échange, le délégué et la Commission des finances entendus.

« Art. 4. — Les cahiers de charges, pour toutes les fournitures à faire à l'administration communale, porteront, dans les soumissions desdites fournitures, les prix minimum du travail à la journée ou à la façon, à accorder aux ouvriers ou ouvrières chargés de ce travail. »

Le décret sur les marchés de l'intendance fut le dernier essai de législation qui, aux yeux de ses promoteurs, eut le caractère social. Les socialistes de la Commune ont donc fait rendre, en tout, quatre décrets ou arrêtés applicables. Ceux qui suppriment le travail de nuit des boulangers et interdisent les retenues sur les salaires des employés et ouvriers, rentrent dans l'ordre des règlements de police. La remise gratuite des objets engagés au Mont-de-Piété est un genre d'octroi déjà fait aux nécessiteux par les gouvernements antérieurs; la Commission du travail intervenant dans les marchés de l'intendance cherche à secourir exceptionnellement une catégorie malheureuse d'ouvriers. Les deux mesures annoncées, d'un caractère réellement tranché et nouveau, la saisie des ateliers fermés, pour être remis à des coopérations d'ouvriers, et la liquidation des Monts-de-piété à remplacer par des institutions jusqu'alors inconnues, non seulement n'ont point été réalisées, mais n'ont pu être ni préparées, ni même définies.

On est frappé, en examinant la législation de la Commune, de la distance qui sépare les théories de la pratique, et l'on n'a probablement jamais vu d'hommes dont les espérances aient été aussi complètement réduites à néant, au contact des faits, que celles des socialistes. Car il faut bien penser que les socialistes de la Commune sont les disciples de ces révélateurs qui ont proposé des systèmes appelés, non point à changer des détails, mais à inaugurer une ère nouvelle et à refondre l'humanité; il faut penser que les plus sérieux d'entre eux, les membres de l'Internationale, ont établi une grande association, pour élucider les réformes attendues, qu'ils ont ensuite tenu plusieurs con-

grès, prononcé une multitude de discours, écrit une foule d'articles et de rapports. Enfin sortis de la période d'études, une révolution leur a donné le pouvoir. Ils sentent parfaitement que l'occasion est venue. Au moment où la Commune se prépare, puis tout le temps qu'elle dure, les sections de l'Internationale, le Comité central, la minorité de la Commune dans ses manifestes, tous les socialistes individuellement dans leurs discours et dans leurs journaux, ne cessent d'acclamer le nouveau gouvernement, comme appelé à résoudre enfin la question sociale, et, quand on observe les faits, on ne découvre plus qu'un petit nombre de décrets, sur des points absolument secondaires, tels que tous les gouvernements en rendent chaque jour. Il n'est donc pas étonnant qu'à la vue d'une telle disproportion entre les promesses et les résultats, les membres de la majorité de la Commune n'aient fini par tenir leurs collègues les socialistes pour des rêveurs. Aussi, après les avoir exclus du gouvernement, se désintéressent-ils de leurs théories sociales. Ils les laissent les discuter seuls, sans même se rendre aux séances qu'on leur consacre[1].

La Commune n'a point fait de socialisme. Les formules du socialisme, telles qu'elles sont apparues, à leur enfance, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, n'ont été que des conceptions subjectives, mort-nées et inapplicables. Leurs auteurs n'ont pu les imaginer que parce qu'ils n'avaient point reconnu dans les sociétés des organismes vivants, qui portent en eux-mêmes leurs lois d'existence. Les sociétés se modifient lentement, selon un ordre naturel; croire, avec certains réformateurs, qu'on pourrait les transformer de fond en comble, à volonté, découle de cet antique point de vue, qui place l'homme à part dans la nature et le soustrait à l'universel enchaînement des choses.

1. Lefrançais, *Etude sur le mouvement communaliste*, p. 300. — Arthur Arnould, *Histoire de la Commune*, t. III, p. 34.

Versailles, occupé par l'Assemblée nationale et les réfugiés de Paris, laissait voir une animation inconnue. Ses avenues étaient pleines de gens affairés, discourant ou colportant les nouvelles. Une grande activité régnait dans les ministères et les états-majors, qui devaient réparer les désastres causés par la guerre et liquider un long arriéré. M. Thiers donnait partout l'impulsion. Il se consacrait spécialement aux choses militaires; après avoir organisé l'armée qui assiégeait Paris, il assistait aux Conseils de guerre, décidait des opérations à entreprendre et les surveillait sur le terrain. Sa tâche était immense. Alors que le combat avec la Commune semblait toujours incertain, il avait dû poursuivre les négociations de paix avec l'Allemagne sans merci, puis étouffer une insurrection survenue en Algérie. Jamais la France n'avait paru si bas, déchirée par la guerre civile, occupée par l'ennemi, soumise à une énorme rançon et contrainte de se surcharger d'impôts pour combler ses déficits. Dans cette extrémité, tout le monde tenait les yeux sur M. Thiers; son activité, son expérience, son esprit de ressource, l'étendue de ses connaissances en faisaient l'homme indispensable. On attendait donc tout de lui et il était en quelque sorte, à lui seul, tout le gouvernement

Les tentatives de pacification avaient été à peu près abandonnées à Paris. Une dernière démarche était faite par des francs-maçons; réunis, le 29 avril, avec leurs insignes et leurs bannières devant l'Hôtel de Ville, ils se rendaient en procession aux avant-postes et obtenaient d'envoyer leurs délégués à Versailles. M. Thiers se refusait comme toujours à une transaction, et, rentrés à Paris, ils adhéraient avec éclat à la Commune. Les tentatives continuaient malgré tout par ailleurs, elles venaient maintenant des départements. Les républicains des grandes villes envisageaient avec angoisse le sort de la République lorsque Paris, la citadelle de la Révolution, serait vaincu par l'Assemblée monarchique de Versailles. Des délégués, choisis parmi les conseillers municipaux de plusieurs

grandes villes, s'étaient donc rendus auprès de M. Thiers, pour lui communiquer leurs craintes et essayer d'en obtenir des garanties. Voulant influencer l'opinion, ils projetaient de se réunir en congrès à Bordeaux. Ils délibéreraient sur les meilleurs moyens de terminer la guerre civile, de garantir les libertés municipales et d'asseoir la République. Ce dessein avait jeté l'alarme à Versailles. On craignait que le congrès ne se posât en rival de l'Assemblée nationale; aussi le ministre de l'intérieur, M. Picard, avait-il déclaré que le gouvernement l'interdisait expressément. Les délégués des villes durent renoncer à s'assembler, et quelques-uns, qui persistèrent à se rendre à Bordeaux, furent arrêtés en route et retenus.

Malgré l'interdit frappant le congrès de Bordeaux et les réunions projetées sur d'autres points, les délégués des conseils municipaux de seize départements du Sud-Est étaient parvenus à s'assembler à Lyon. Ils avaient, dans un manifeste, représenté la République comme le seul gouvernement légitime et viable, recommandé l'arrêt de la guerre civile, la dissolution de la Commune, les élections municipales à Paris et l'élection d'une Constituante dans toute la France. Ils envoyaient des commissaires soumettre leurs vœux à M. Thiers, à Versailles, et à la Commune, à Paris. M. Thiers se refusait plus que jamais à tout accord : il ne cesserait le combat que quand Paris serait rentré sous la loi. Cependant, s'il repoussait toute concession à la Commune, il tâchait, dans ses entrevues, d'apaiser les délégués qui lui étaient envoyés. Les grandes villes haïssaient tellement l'Assemblée de Versailles que, si on ne calmait leurs craintes, on risquait de les voir s'insurger. M. Thiers cherchait donc à les ramener, en protestant de ses sympathies pour la République. Il parlait de sa tristesse à verser le sang de ses concitoyens, déclarait qu'il ne poursuivait point de vengeances, qu'il ne voyait à Paris de punition indispensable à exercer que contre les meurtriers des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Les essais de médiation inspiraient toujours le plus grand mécontentement aux députés de la majorité. L'horreur que l'Assemblée tout entière ressentait pour la Commune s'accroissait à mesure que celle-ci s'abandonnait aux violences. Allant plus loin, les monarchistes étendaient, sans distinguer, leur haine à tous les républicains, qui leur semblaient avoir des affinités avec elle et, au premier rang, figuraient les promoteurs de transactions. Les délégués des villes réclamaient du reste l'affermissement de la République. Or les monarchistes, après avoir vaincu la Commune, se proposaient plus que jamais de s'attaquer à la République elle-même. Aussi, lorsque M. Thiers parlait de clémence, méconnaissait-il leurs intentions, car ils voulaient, par des châtiments généralisés, débarrasser le pays du plus grand nombre de révolutionnaires et de républicains possible, dans l'intérêt de la Monarchie. Lorsque surtout il affirmait que la République ne courait aucun risque entre ses mains, car il lui était dévoué, il leur paraissait les trahir, en sortant de la neutralité convenue à Bordeaux. L'Assemblée le suivait donc d'un œil inquiet et ne manquait point de lui témoigner le mécontentement qu'elle éprouvait de ses complaisances envers les républicains. Elle avait nommé une Commission de quinze membres, chargée de se tenir en rapport avec lui, pour tous les faits relatifs à l'insurrection. Cette Commission s'acquittait de son rôle avec un soin jaloux; elle voulait être non seulement instruite des mesures prises, mais encore prévenue des décisions à intervenir, elle faisait ensuite ses observations et donnait des avis. L'Assemblée tenait elle-même à connaître toutes choses par le détail et à recevoir chaque jour communication des nouvelles. De là naissaient des incidents significatifs.

M. Thiers, le 27 avril, parlant de son chagrin à faire tirer sur des Français, soulevait des murmures à droite[1].

1. Jules Simon, *Le gouvernement de M. Thiers*, t. II, p. 250.

Puis, comme il assurait que les insurgés à Paris étaient peu nombreux, que la Commune manquait de racines, un légitimiste, M. de Kerdrel, venait le contredire expressément; selon lui, l'insurrection trouvait au contraire, dans le pays, un criminel écho; de mauvaises passions, à l'état expectant, étaient prêtes à faire cause avec elle. Il dépassait la Commune dans ses attaques; la forme républicaine n'avait, à son dire, aucun droit au respect de l'Assemblée qui, le moment venu, saurait bien refaire l'édifice gouvernemental. Et tout le monde comprenait qu'il s'agissait de restaurer la Monarchie.

Les froissements entre M. Thiers et une partie de la majorité donnaient lieu à un éclat, le 11 mai. M. Mortimer-Terneaux, un des députés les plus emportés contre la Commune, avait essayé, le 10 mai, de lire à la tribune une déclaration de M. Thiers aux délégués de la Ligue des droits de Paris. Il ne pouvait se faire écouter ce jour-là; mais, le lendemain, il lisait l'extrait d'une lettre de M. Fourcand, maire de Bordeaux, publiée par les journaux et citant une conversation de M. Thiers. M. Fourcand, avec les délégués du Conseil municipal de Bordeaux, s'était rendu auprès de M. Thiers, qui leur avait dit : « Si les insurgés voulaient cesser les hostilités, on laisserait ouvertes toutes les portes pendant une semaine, excepté pour les assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas. » M. Mortimer-Terneaux pensait que c'était là une promesse qui n'avait pu être sérieusement faite, et il provoquait à un démenti. La persistance mise à l'incriminer sur de simples conversations fut ressentie par M. Thiers comme une telle indignité que, pâle et plein de colère, il monte à la tribune : « Je demande pardon à l'Assemblée, dit-il, de l'émotion que j'éprouve. J'espère qu'elle la comprendra quand elle saura que, consacrant ma vie au service du pays avec un désintéressement que je crois évident, je rencontre ici, pardonnez-moi le mot, une tracasserie. » — M. Mortimer-Terneaux : « Je proteste contre l'expression dont M. Thiers vient de se servir. » — M. Thiers : « J'ai

raison, je l'affirme, je maintiens le mot. Oui, messieurs, lorsque, prévoyant les ingratitudes, j'ai dévoué ma vie au service du public, il ne faut pas, du moins, que vous m'affaiblissiez. Je demande à l'Assemblée un ordre du jour motivé. Ma démission est toute prête. » — Une voix à droite : « Remettez-la! » — M. Thiers : « Oui, mais ce n'est pas à vous qui m'avez interrompu, c'est au pays que je la remettrai. Nous sommes dans une situation où il faut une absolue franchise. Si je vous déplais, dites-le-moi! Il faut nous compter ici résolument. Il ne faut pas nous cacher derrière une équivoque. Je dis qu'il y a parmi vous des imprudents qui sont trop pressés. Il leur faut huit jours encore. Après, il n'y aura plus de dangers, et la tâche sera proportionnée à leur courage et à leur capacité. »

Les paroles de M. Thiers avaient, à diverses reprises, suscité des protestations à droite et la dure apostrophe de la fin y soulevait des clameurs. Plusieurs ordres du jour motivés avaient été déposés. M. Thiers déclara qu'il n'acceptait que le premier ainsi conçu : « L'Assemblée, ayant pleine confiance dans le chef du pouvoir exécutif de la République française, passe à l'ordre du jour. » — M. Thiers : « Messieurs, il ne faut pas d'équivoque; il faut que ceux qui n'ont pas confiance dans ma politique le disent hautement. Il pèse sur ma tête une responsabilité accablante. Je suis obligé d'ordonner des actes terribles; je les ordonne parce que j'ai la conviction que je représente le droit contre le crime. Il faut que ceux qui veulent que j'aie la force de remplir tous mes devoirs, aient le courage de me la donner. S'ils doutent de moi, qu'ils le disent. Ce n'est pas là un crime; qu'ils viennent le déclarer par leur vote; je veux que tout le monde ait le courage de son opinion. » M. Thiers obtenait le vote de confiance et il retrouvait son crédit; mais le heurt survenu n'en révélait pas moins une irrémédiable incompatibilité entre lui et la majorité.

Les discussions de l'Assemblée de Versailles rendaient furieux les hommes de la Commune à Paris; aussi s'aban-

donnent-ils à toutes les violences, à mesure qu'ils s'affaiblissent et voient approcher l'heure où ils tomberont aux mains de ces adversaires, qui réclamaient d'avance des châtiments implacables.

La Commune ordonnait, le 27 avril, de démolir l'église construite, avenue d'Italie, sur le lieu où le général Bréa avait été assassiné en 1848, par les insurgés de Juin. Le 5 mai, le Comité de salut public décrétait la destruction de la chapelle expiatoire, élevée à l'endroit choisi en 1793 pour inhumer les restes du roi Louis XVI et de sa famille. Du reste on tarda tellement à entreprendre les travaux que ces édifices ne subirent aucune atteinte. Dès le 4 avril, des gardes nationaux fédérés avaient envahi l'hôtel de M. Thiers, place Saint-Georges, hissé un drapeau rouge à la façade, saisi les papiers et envoyé l'argenterie à la Monnaie. M. Thiers, comme chef du pouvoir exécutif, élu par l'Assemblée nationale, était absolument odieux au parti de la Commune, aussi les fédérés ne prononçaient son nom qu'avec des imprécations. L'armée de Versailles, en poursuivant l'attaque de Paris, bombardait non seulement les remparts, mais le terrain en arrière, où la défense pouvait tenir ses réserves et ses renforts ; des obus étaient ainsi tombés à Auteuil, autour de l'Arc de Triomphe, jusque dans les Champs-Élysées. Des habitants avaient été tués. La Commune, ne pouvant se venger sur M. Thiers, s'en prenait à sa maison. Le 11 mai, le Comité de salut public décrétait qu'elle serait détruite. Il eut soin cette fois qu'on se mît à l'œuvre ; en peu de jours elle fut démolie, à ras le sol.

Déjà la Commune s'était attaquée à la colonne de la place Vendôme. Elle en avait ordonné la chute le 12 avril, la déclarant « un monument de barbarie, un symbole de la fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente du vainqueur aux vaincus ». Cet acte n'excitait parmi les républicains qu'une indignation limitée. La « Colonne » a servi de piédestal au Napoléon idéalisé, qui a tenu une

si grande place dans l'imagination ; elle a été par excellence l'autel du culte bonapartiste. Aux yeux des républicains, qui exécraient tout ce qui glorifiait les Napoléons, elle était ainsi devenue un objet d'horreur ; aussi au 4 septembre parlaient-ils plus ou moins de la détruire ; le peintre Courbet, alors président de la Commission des beaux-arts, proposait de la « déboulonner ». Ces velléités n'avaient eu aucune suite et n'en eussent jamais eu, sous tout autre régime que celui de la Commune ; mais, puisque l'idole tombait, beaucoup de républicains ne pouvaient s'empêcher de jouir de sa chute.

La colonne fut renversée le 16 mai, en présence de membres de la Commune et d'une grande foule. L'ingénieur chargé de l'opération avait enlevé, à la base du fût, le revêtement de bronze, pour pratiquer dans la pierre une entaille en biseau. Deux câbles furent attachés au sommet, l'un enroulé à un cabestan, l'autre remis à des hommes, tirant par saccades. Sous cet effort combiné, le monument oscilla du côté de l'entaille en biseau, puis, tomba tout à coup et se brisa en deux ou trois tronçons. Les habitants du quartier s'étaient attendus à une énorme secousse. Il n'en fut rien. On avait disposé, sur la place, un lit de sable, qui reçut les débris sans choc, sourdement.

Sauf un décret prononçant la séparation de l'Église et de l'État, supprimant le budget des cultes et déclarant les biens des congrégations propriété nationale, la Commune s'était abstenue de mesures d'ensemble contre la religion catholique. Mais elle laissait sur ce point libre cours à l'initiative de ses partisans ; aussi la plupart des églises de Paris étaient-elles soumises aux perquisitions de gardes nationaux qui, sous prétexte de rechercher des armes cachées, enlevaient l'argent des troncs, les vases sacrés et les ornements pour les envoyer à la Monnaie ou au Garde-meuble. Des églises avaient ensuite été fermées ; d'autres servaient à tenir des clubs. La grossièreté du public assemblé dans ces dernières exaspérait les fidèles, qui

ressentaient la profanation des sanctuaires comme le pire des outrages. Les congréganistes, les membres des ordres enseignants avaient été expulsés des écoles municipales et chassés de leurs maisons. Dans les caveaux des églises Saint-Laurent et Notre-Dame des Victoires, au couvent de Picpus, les fédérés avaient découvert des squelettes, qu'ils s'empressaient d'étaler au dehors. C'étaient de ces ossements tels qu'en contiennent les souterrains et les entours des églises, affectés jadis aux sépultures, et la plupart étaient d'une grande ancienneté. Mais ceux de la Commune prétendaient y voir le témoignage de crimes récents, que les prêtres avaient su dissimuler. Des journaux abondaient dans ce sens. La description illustrée de la découverte se criait dans les rues. Aucun prêtre après cela n'eût pu sortir en habit ecclésiastique, derrière ceux qu'on jetait en prison, d'autres avaient dû fuir ou se cacher et le culte catholique ne se pratiquait plus qu'à la dérobée dans les églises laissées ouvertes.

La Commune se montrait fort sensible aux attaques de la presse. Elle avait, au début, supprimé les journaux conservateurs et ensuite les républicains. La plupart reparaissaient cependant en changeant de nom. Pour l'empêcher, un décret, le 19 mai, en même temps qu'il supprimait plusieurs feuilles épargnées jusqu'alors et toutes celles qui, sous des noms modifiés, continuaient les anciennes, prescrivait « qu'aucun nouveau journal ou écrit périodique ne pourrait paraître tant que dureraient les hostilités avec Versailles ». Sauf quelques rares organes républicains qui, par l'atténuation de leurs critiques, s'étaient fait tolérer, il ne subsista plus désormais que des journaux dévoués à la Commune.

La ville de Paris, dans le courant de mai, avait pris un aspect de morne tristesse, ses rues devenaient désertes, la plupart des habitants riches avaient fui, les autres s'enfermaient chez eux, sous le coup d'une vague terreur. Tout travail était interrompu, la misère se généralisait et l'on n'éprouvait plus, pour se dérober la vue de ses maux, cette

exaltation patriotique ayant rempli les âmes pendant le premier siège. Les Parisiens se maintenaient dans leur première répulsion pour l'Assemblée nationale; comme en même temps ils s'éloignaient de plus en plus de la Commune, ils restaient inertes, ne sachant quel parti adopter. Quoique personne ne pût dire comment la lutte finirait, on entrevoyait instinctivement à son terme une sanglante bataille au sein même de la ville et l'on gémissait à la pensée du danger qu'on aurait alors à courir.

Malgré tout, la Commune disposait toujours d'une réelle force militaire, car outre le noyau de ses fidèles, un certain nombre de républicains exaltés, voyant plus que jamais la Monarchie derrière l'Assemblée de Versailles, persistaient à la défendre par les armes. En dehors de ces soldats surexcités par le combat, elle était abandonnée. Ce n'étaient plus seulement les «ruraux», l'Assemblée et le gouvernement de Versailles qu'elle avait contre elle, mais cette masse de la population d'abord neutre ou indécise, puis encore presque toutes ces fractions du parti républicain radical qui, un moment, s'étaient laissées aller vers elle. Les hommes de la Commune, repoussés de toutes parts, ne pouvaient plus se maintenir qu'en comprimant la multitude de leurs ennemis. Aussi leur gouvernement est-il devenu une véritable tyrannie, et eux-mêmes laissent-ils voir tous ces traits de caractère que l'histoire trouve aux tyrans dans tous les temps. Ils ne peuvent tolérer de critique et ils étouffent toute voix indépendante; il leur faut inspirer la crainte et ils remplissent les prisons de suspects et d'otages; puis, lorsqu'ils vont succomber, ils cherchent à assurer leur vengeance par tous les moyens.

Le citoyen Urbain, membre de la Commune et maire du VII[e] arrondissement, employait comme chef d'état-major de sa garde nationale M. Barral de Montaut, un des agents secrets que M. Thiers avait dans Paris. M. Barral de Montaut se faisait fort peu de scrupules de tromper les hommes de la Commune et de les pousser à la violence. Il

rédigeait, sur de vagues on-dit[1], un rapport où il racontait que des parlementaires, envoyés aux Versaillais, avaient été accueillis à coups de fusil, puis qu'une ambulancière avait été saisie, soignant des blessés, violée et massacrée. Urbain, sur ce simple écrit, proposait à la Commune, le 17 mai, qu'en conséquence dix otages fussent fusillés, dans les vingt-quatre heures, cinq « solennellement » à l'intérieur de Paris, devant une délégation de tous les bataillons, les cinq autres aux avant-postes, sous les yeux des gardes témoins du viol de l'ambulancière. Aucun membre ne réprouvait cette proposition, au contraire, le citoyen J.-B. Clément l'appuyait; le citoyen Amouroux disait savoir, de source certaine, que les fédérés prisonniers étaient tués sur les grands chemins par les Versaillais; il fallait donc venger la mort de chaque garde national par celle d'un nombre triple d'otages, choisis surtout parmi les prêtres. Le principe des représailles ainsi admis, la discussion portait sur les moyens de l'appliquer. Le citoyen Protot, délégué à la justice, observait qu'il existait déjà un décret, prescrivant de renvoyer les hommes suspects de connivence avec Versailles, devant un jury d'accusation. Ce décret mis en pratique suffisait. La Commune fut de cet avis. En conséquence, le jury d'accusation siégea les 19 et 20 mai au Palais de Justice[2] et, sur le réquisitoire de Raoul Rigault, condamna à servir d'otages des gendarmes et des sergents de ville prisonniers, qui comparurent devant lui. D'ailleurs la menace de représailles sanglantes était ouvertement faite par les journaux. Dans l'un d'eux, la *Montagne*, Gustave Maroteau avait averti que, si Blanqui n'était laissé libre, l'archevêque Darboy serait mis à mort.

La Commune avait créé une délégation scientifique, présidée par un de ses membres, le Dr Parisel, pour étudier les

1. 3e conseil de guerre. Affaire de la Commune. Déposition Barral de Montaut.

2. De Pressensé, *Les leçons du 18 Mars*, p. 148.

moyens de défense que la science pourrait fournir. Cette délégation se préoccupait surtout d'établir des mines et d'utiliser les matières inflammables. Elle expérimentait dans ce but diverses substances et entendait les inventeurs de feu grégeois et de mines électriques [1]; le 14 mai, elle annonçait la formation de quatre équipes de fuséens. Puis le Dr Parisel invitait, dans le *Journal officiel*, les possesseurs de phosphore et matières semblables à les lui déclarer. Quelques jours après, il menaçait de saisie les détenteurs qui manqueraient de faire la déclaration demandée. Par un troisième avis à l'*Officiel*, il sollicitait la fourniture de sulfure de carbone. L'insistance mise à se procurer des matières incendiaires révélait à elle seule les sinistres projets que l'on nourrissait; pour plus de clarté, le *Cri du Peuple* de Jules Vallès disait : « Les forts peuvent être pris l'un après l'autre. Les remparts peuvent tomber. Aucun soldat n'entrera dans Paris. Si M. Thiers est chimiste, il nous comprendra. Que l'armée de Versailles sache bien que Paris est décidé à tout plutôt que de se rendre. » La même feuille ajoutait quelques jours après : « Paris vaincra ou, s'il succombe, il engloutira les vainqueurs dans une catastrophe épouvantable. Dernier avis aux bombardeurs. » Déjà Delescluze et ses collègues les membres de la Commune du XIe arrondissement s'étaient écriés, dans une adresse aux électeurs : « Après nos barricades, nos maisons; après nos maisons, nos mines [2]. »

Cependant il est une série d'affections mentales qu'engendre l'incertitude d'un pouvoir précaire et menacé : c'est la crainte de la trahison, le cauchemar des trames et des embûches, le soupçon devenu irrémédiable. Or les hommes de la Commune subissent tous ces tourments. Ils ne voient autour d'eux que des traîtres, et dans le jugement qu'ils portent sur les catastrophes dont ils sont témoins, la trahison sert à expliquer toutes choses. Si

1. Louis Fiaux, *Histoire de la guerre civile de* 1871, p. 468.
2. Louis Fiaux, *ibid.*, p. 470.

Paris a capitulé, ils ne doutent point que ce ne soit par une conjuration du général Trochu et du gouvernement de la Défense nationale, qui ont refusé d'utiliser les immenses ressources entre leurs mains, pour ne pas être contraints, après la victoire, d'établir la République telle que le peuple la réclame. Ils jugent feintes les déclarations républicaines de M. Thiers et s'imaginent qu'au fond il conspire avec les « chouans » de l'Assemblée, en faveur de la Monarchie. Quand il s'agit des hommes qui les servent, leurs soupçons ne font que croître. Ils accusent tous leurs généraux de trahison. Après Cluseret et Rossel, Dombrowski. Aussitôt qu'une minorité s'est formée parmi eux, son modérantisme devient une cause de défiance. Le soupçon descend des chefs aux soldats ; il n'est pas un homme dans la garde nationale, qui n'ait l'esprit tendu et l'œil ouvert pour découvrir les traîtres ; les dénonciations et les recherches sont continuelles, tous s'y emploient. Les discours des clubs, les articles des journaux sont consacrés à ce thème éternel de la trahison dont la Commune est victime ; jusqu'au *Journal officiel* qui annonce gravement que les bouches d'égout ont vomi des gendarmes envoyés par M. Thiers, déguisés en gardes nationaux. Avis est en conséquence donné aux fédérés de se garder des « faux frères » qui pourraient tirer sur eux par derrière.

Un certain nombre d'hommes, il est vrai, conspiraient bien réellement à Paris, d'accord avec le gouvernement de Versailles. M. Thiers se servait d'émissaires et il accueillait toutes les propositions qui lui venaient, de l'aider à reprendre la ville. Le colonel Corbin, à Versailles, était chargé d'unifier les efforts des hommes s'offrant à des titres divers. Un ancien officier, Charpentier, s'était proposé le premier, pour recruter des gardes nationaux dévoués, qui donneraient la main aux troupes à leur entrée. Un officier de marine, Domalain, prétendait de son côté s'être affilié plusieurs milliers d'hommes [1].

1. Dalsème, *Histoire des conspirations*, etc., p. 70 et 266.

D'autres chefs de groupe se joignirent à ces premiers. Mais un des conjurés, Lasnier, chargé de faire confectionner des brassards tricolores, comme signe de ralliement, fut découvert et emprisonné. La conspiration dès lors avorta.

Parmi les généraux de la Commune c'était surtout Dombrowski que le gouvernement de M. Thiers avait voulu gagner. Il lui envoyait d'abord un de ses compatriotes, Branislas Wolowski, qui l'engageait inutilement à quitter le service de la Commune[1]. Puis il cherchait à le corrompre par l'entremise d'un agent secret, Georges Veysset[2]. Celui-ci s'était assuré la complicité d'Hutsinger, un aide de camp de Dombrowski, qui lui soumettait les propositions de Versailles. On lui donnerait 1 500 000 francs et des sauf-conduits à partager avec son état-major, s'il voulait livrer deux portes et dégarnir le rempart du Point-du-Jour à la place Wagram. Dombrowski avait fini par recevoir Veysset, mais en informant le Comité de salut public des offres qui lui étaient faites[3], sans révéler toutefois le nom de l'agent. On ne saurait dire si les soupçons que l'on a eus d'une trahison tirés de cette conduite, étaient justifiés. Il y a tout autant lieu de croire que Dombrowski cherchait à profiter de ses rapports avec Veysset, pour attirer les Versaillais dans quelque embûche. La police de la Commune sut déjouer la trame de Veysset et d'Hutsinger: renseignée par une femme, leur intermédiaire, elle les arrêta à Saint-Ouen, où ils s'étaient donné rendez-vous.

Le 21 mai, la Commune jugeait le général Cluseret, accusé de trahison et détenu depuis le 30 avril. Les membres de la minorité étaient présents, fidèles à leur promesse de revenir siéger, lorsqu'il s'agirait de statuer sur le sort d'un collègue[4]. Le citoyen Miot avait lu le rapport de la Commission chargée d'instruire le procès. Aucun des chefs d'accusation ne se soutenait et l'accusé

1. B. Wolowski, *Dombrowski et Versailles*, p. 71.
2. Georges Veysset, *Un épisode de la Commune*, p. 11.
3. Lissagaray, *Histoire de la Commune* (appendice), p. XIII.
4. Arthur Arnould, *Histoire de la Commune*, t. III, p. 89.

s'était facilement défendu. Il est sept heures, lorsque Billioray réclame la parole. Pâle et tremblant, il lit une dépêche que Dombrowski envoie au Comité de salut public, pour annoncer l'entrée inopinée des Versaillais par la porte de Saint-Cloud. Un silence plein d'angoisse succède à cette lecture. Le général Cluseret est bientôt après acquitté et laissé libre. Des groupes se forment. On commente la dépêche. Puis, sans plus délibérer, la Commune, se reposant sur le Comité de salut public, lève la séance et se sépare. Elle avait vécu.

CHAPITRE IV

LA REPRISE DE PARIS

L'armée de Versailles s'était emparée du fort d'Issy, le 9 mai, et de celui de Vanves, le 13. Déjà une immense batterie a été construite à Montretout. Ses soixante-dix pièces, du plus gros calibre, ont ouvert le feu le 8 mai. Le saillant de l'enceinte de Paris, au Point-du-Jour et à Auteuil, sur lequel se dirige la principale attaque, est alors enveloppé d'un demi-cercle de feu. Le fort d'Issy, à droite, les batteries de Breteuil et de Montretout, au centre, le Mont-Valérien, à gauche, le couvrent d'obus. La batterie de Montretout, qui tire, à elle seule, 2800 coups dans les vingt-quatre heures, rend intenable aux fédérés le terrain entre la Seine et les remparts. Sous sa protection, le 5e corps, général Clinchant, et le 4e, général Douay, franchissent la rivière et ouvrent une parallèle. Le 20 mai, les batteries de brèche joignent leur feu à celui des ouvrages éloignés. Le rempart de Passy au Point-du-Jour est dès lors absolument criblé. Les pièces des fédérés sont démontées, les portes d'Auteuil et de Saint-Cloud s'écroulent, des brèches s'ouvrent dans le mur d'enceinte. Le 21 mai, les Versaillais approchent la tranchée à 15 mètres du fossé[1], devant la porte de Saint-Cloud, prêts à donner l'assaut le surlendemain.

La garde du rempart est devenue si périlleuse que les

1. Lefrançais, *Étude sur le mouvement communaliste*, p. 310.

fédérés à Passy se sont réfugiés dans les maisons. A l'endroit le plus exposé, au Point-du-Jour même, ils ont complètement déserté les lieux. Le 21 mai, vers trois heures, M. Ducatel, piqueur des ponts et chaussées, qui passe au Point-du-Jour, découvre l'abandon de la défense[1]. Il monte sur le rempart à la porte de Saint-Cloud, agite un mouchoir blanc, crie aux avant-postes versaillais que l'entrée est libre. Le capitaine de frégate Trève l'aperçoit et, suivi d'un sergent, court à lui. Une des poutres du pont-levis s'est abattue à travers le fossé. Le capitaine Trève y passe, reconnaît que le rempart est bien réellement délaissé et revient en donner la nouvelle. Deux compagnies de ligne de garde aux tranchées, les sapeurs et artilleurs employés aux travaux, pénètrent à la hâte dans la ville. Le génie jette une passerelle. La première division du 4e corps peut alors entrer tout entière. Le maréchal de Mac-Mahon, prévenu de la surprise, donne ses ordres à tous les corps. Les soldats déjà entrés dégagent l'une après l'autre les portes d'Auteuil et de Passy, aussitôt utilisées. Sur la rive gauche, dans la nuit, le corps du général de Cissey, aidé par des secours venus de l'autre rive, a forcé la porte de Sèvres, puis ouvert celle de Versailles. Le 22, au matin, les têtes de colonne ont pu s'avancer, sur la rive droite, jusqu'à la Muette et au Trocadéro ; sur la rive gauche, dans Grenelle, et, en arrière, le gros de l'armée entre par cinq portes.

La première nouvelle de la surprise arrivait au ministère de la guerre dans Paris, à cinq heures. A sept heures, le Comité de salut public recevait cette dépêche de Dombrowski, que Billioray lisait à la Commune. La foi dans la résistance était encore si grande et le progrès de l'attaque si peu connu, que ces premières dépêches ne convainquirent point que les remparts fussent définitivement forcés. On se dit que les soldats auront pénétré en petit nombre, on se flatte de pouvoir les chasser, on doute même de la

1. *Note sur le concours apporté par la marine*, etc., p. 15.

réalité du fait. Sur certaines affirmations rassurantes, à huit heures, Delescluze rédige une dépêche, que publieront le lendemain plusieurs journaux, où il nie l'entrée des Versaillais et déclare que, d'ailleurs, il envoie des renforts qui les repousseraient. Les Parisiens avaient pris, depuis le siège, l'habitude de se coucher tôt, et, comme la nouvelle de la surprise ne circula qu'assez tard, on peut dire que la ville entière s'endormit sans la connaître. La confiance ne s'évanouit que lorsque, à deux heures du matin [1], Dombrowski vint, en personne, annoncer au Comité de salut public que les fédérés sous ses ordres étaient en déroute et que les Versaillais tenaient définitivement Auteuil et Passy.

Alors le péril apparut dans toute sa grandeur. Les voies sur la place de la Concorde ont été seules barricadées, les autres sont ouvertes et libres. Les fédérés maintenus sous les armes se trouvent aux avant-postes ou dans les forts. On ne conserve point à l'intérieur de bataillons réunis, les hommes à rassembler dorment épars dans les maisons. Si les Versaillais se hâtent, profitant de la surprise, ils s'étendront jusqu'au cœur de la ville, avant qu'on puisse mettre la garde nationale sur pied et interdire les rues par des barricades. Tout le monde cherche maintenant à regagner le temps perdu. Le tocsin donne l'alarme, les clairons, les tambours, les cris appellent partout les fédérés à s'assembler. C'est le Comité de salut public qui prend la direction de la résistance, avec le délégué à la guerre Delescluze, qui, de son ministère, s'est transporté à l'Hôtel de Ville [1]. Chacun d'eux rédige un appel aux armes. Le Comité dit : « Que tous les bons citoyens se lèvent. Aux barricades ! l'ennemi est dans nos murs ! Pas d'hésitation ! En avant pour la République, pour la Commune et pour la liberté. » Delescluze : « Citoyens ! Assez de militarisme, plus d'états-majors galonnés et dorés sur toutes les coutures ! Place au peuple, aux combattants aux bras nus ! L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné. Le peuple ne

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 345.

connaît rien aux manœuvres savantes; mais, quand il a un fusil à la main, du pavé sous les pieds, il ne craint pas tous les stratégistes de l'école monarchique. Aux armes! citoyens! aux armes! Il s'agit de vaincre ou de tomber dans les mains impitoyables des réactionnaires et des cléricaux de Versailles, de ces misérables qui ont, de parti pris, livré la France aux Prussiens et qui nous font payer la rançon de leurs trahisons. »

Tout ce que la Commune comptait encore de partisans le 22 au matin se trouva sur pied. Les gardes nationaux courent former leurs bataillons ou bien, avec les femmes et les enfants, construisent des barricades. Dans les quartiers populaires où ils se sentent soutenus, ils obligent tout le monde à travailler avec eux; ailleurs ils se bornent à requérir l'aide momentanée des passants. Sous cet effort la ville se hérisse rapidement de barricades. Un grand nombre d'entre elles, hautes et solides, avec fossé par devant, deviennent de formidables obstacles. Dans les VIIIe, IXe, Ier et IIe arrondissements, qui confinent précisément à la région où les Versaillais sont entrés, les travaux demeurent malgré tout très en retard; là les rues ne seront barricadées que dans la soirée. De ce côté en effet la population tout entière est hostile à la Commune et la défense ne peut s'organiser que par des hommes venus de loin. Le 22 au matin, les Versaillais n'avaient donc qu'à se jeter en avant, pour s'assurer ces quartiers ouverts devant eux, où la population les attendait. Cependant ils ne le firent point. C'est que les généraux gardaient un si cruel souvenir de l'imprévoyance avec laquelle ils avaient commencé la guerre contre les Prussiens et pris l'offensive à Paris même, le 18 mars, qu'ils ne voulaient plus rien livrer au hasard. Ils ne s'avancèrent donc qu'au fur et à mesure que les forces disponibles leur permirent d'occuper méthodiquement des zones déterminées. L'entrée dans Paris, par un petit nombre de portes, des troupes et de leurs impedimenta, prenait tellement de temps qu'avec les précautions adoptées, on ne put faire, le 22, de progrès décisif. A la

nuit, lorsque l'armée s'arrêta, elle s'était seulement étendue sur la rive droite, le long des remparts, jusqu'à la porte d'Asnières; puis, en descendant vers la Seine, elle occupait une zone limitée par le parc Monceau, la gare Saint-Lazare, l'Élysée et le Palais de l'Industrie. Sur la rive gauche, elle tenait une ligne qui s'avançait jusqu'à la gare Montparnasse, touchait les Invalides et gagnait la Seine au Palais-Bourbon.

Les hommes de la Commune s'étaient tellement exagéré les mérites de la garde nationale que, s'ils ne la croyaient plus capable de vaincre en rase campagne, ils s'imaginaient toujours qu'elle résisterait avec succès derrière les barricades. Ils revinrent donc de la panique, lorsque l'armée de Versailles eut laissé échapper les avantages de la surprise. Partout leurs partisans construisaient de nouvelles barricades ou perfectionnaient les premières. L'ardeur, l'exaltation, la volonté de combattre paraissaient générales au milieu d'eux. Aussi écarte-t-on à l'Hôtel de Ville les intermédiaires qui se proposent comme médiateurs, ou met-on à des pourparlers avec Versailles des conditions inacceptables. Les délégués du Congrès des villes rassemblé à Lyon, qui offrent leurs bons offices dans la journée du 21, sont éconduits. Le lendemain, c'est *la Ligue d'Union républicaine des droits de Paris* qui tente une dernière démarche. Son envoyé, M. Bonvalet, se présenta au Comité central siégeant en permanence à l'Hôtel de Ville. Il fut assez mal reçu, néanmoins quelques-uns de ses membres témoignèrent le désir de traiter[1]. Dans la soirée, trois délégués envoyés par le Comité central à la Ligue proposèrent, comme termes d'un accord, la dissolution simultanée de l'Assemblée nationale et de la Commune; un pouvoir intérimaire les remplacerait, formé de délégués des villes, qui ferait élire une Constituante. La Ligue se refusa à transmettre de telles demandes à Versailles, les

1. Lanjalley et Corriez, *Histoire de la révolution du 18 Mars*, p. 530.

jugeant insensées. Le Comité central n'en persista pas moins dans ses prétentions, qu'il fit connaître par une déclaration au *Journal officiel*, le 24.

A Versailles, M. Thiers était venu renseigner l'Assemblée sur les progrès de l'armée ; il avait ajouté que les insurgés à Paris seraient punis avec rigueur, mais « au nom des lois et par les lois ». La facilité avec laquelle les troupes avaient franchi l'enceinte, donnait à croire que la lutte serait très courte. La joie était donc générale. L'Assemblée déclarait par acclamation, « que les troupes de terre et de mer, que le chef du pouvoir exécutif de la République française avaient bien mérité de la patrie ». Des projets de loi étaient en même temps déposés pour réédifier la colonne Vendôme et la chapelle expiatoire de Louis XVI.

Lorsque, le 23, la bataille recommença dans Paris, les deux partis avaient eu le temps de se reconnaître et les Versaillais disposaient en particulier de toutes leurs forces. L'armée de Versailles, portée maintenant à 120 000 hommes, sévèrement disciplinée et aguerrie, ne rappelait en rien, au physique et au moral, celle qui s'était débandée le 18 mars. Elle s'était peu à peu pénétrée, contre la Commune, des haines de Versailles et de la province. Le renversement de la colonne Vendôme, sous les yeux mêmes des Prussiens, lui avait paru un crime de lèse-patrie et était ressenti par tous, chefs et soldats, comme un outrage direct. Un grand nombre d'officiers, surtout des hauts grades et des états-majors, catholiques, monarchistes, bonapartistes d'opinion, s'abandonnaient aux colères politiques. Les révolutionnaires parisiens n'étaient à leurs yeux que les pires des criminels ; en les châtiant, ils vengeaient le trône et l'autel de toutes les injures qu'ils avaient jamais subies à Paris. Dans ces dispositions, l'armée tout entière combattait avec ardeur et sans ménagement.

L'attaque fut reprise le 23 au matin simultanément sur les deux rives de la Seine. La terrasse du jardin des

Tuileries et la rue Royale à côté, protégées par la Seine et flanquées de solides barricades, constituent une véritable forteresse. L'armée s'arrête devant cet obstacle, elle débordera les défenses centrales des fédérés, par les terrains peu bâtis des extrémités de la ville, vers les remparts. Cependant, en opérant de la sorte, on rencontrait une position très forte, la butte Montmartre. Des batteries fixes se dressaient à son sommet, de nombreuses barricades protégeaient ses abords et les rues sur ses pentes. Ainsi armée et défendue par une population qui, depuis le 18 mars, passait pour l'élite des fédérés, la butte Montmartre était comme la citadelle de la Commune. Les Versaillais attachaient un tel prix à son enlèvement, qu'ils y consacrèrent de grandes forces et en firent l'objectif principal de la journée.

Le 1er corps, général de Ladmirault, s'avance le long des remparts jusqu'à la porte de Clignancourt; il enserre ainsi la butte au nord et à l'est, et l'attaque par son côté faible. Sur ce versant, en effet, des terrains vagues, des maisons basses et frêles, se prêtent mal à la défense. Pour seconder le 1er corps, le 5e, général Clinchant, s'est fait jour à travers les Batignolles et sur le boulevard extérieur. Après avoir enlevé la mairie du XVIIe arrondissement et une grande barricade sur la place Clichy, il arrive à son tour au pied de la butte. Les troupes des 1er et 5e corps, d'un mouvement combiné, gravissent alors les rues donnant accès sur la hauteur. Enveloppés par ces forces supérieures, les fédérés, qui s'étaient d'abord bien défendus, perdent courage; ils se dispersent ou se dérobent dans les maisons. Les pentes sont à peine disputées, et l'assaut de la hauteur se termine rapidement. A une heure, le drapeau tricolore, au sommet de la tour Solférino, apprend à tout Paris la prise de Montmartre. Maîtres de la position dominante, les Versaillais descendent vers l'intérieur de la ville. Rue Myrrha, Dombrowski tombe mortellement blessé, en voulant rallier les défenseurs d'une barricade. Les 1er, 5e et 4e corps occupent successivement l'église Notre-Dame de Lorette,

la mairie de la rue Drouot, le nouvel Opéra, la Madeleine. La nuit les arrête sur ces positions.

Sur la rive gauche, le 2e corps, général de Cissey, soutenu par une partie de l'armée de réserve, aux ordres du général Vinoy, s'emparait du cimetière Montparnasse, de la place d'Enfer et s'avançait le long du rempart jusqu'à la porte d'Arcueil. Les progrès étaient plus difficiles et plus lents, près de la Seine ; les fédérés ne perdaient que le soir la rue du Bac et ils n'abandonnaient le carrefour de la Croix-Rouge qu'au milieu de la nuit.

L'enlèvement si rapide de Montmartre avait frappé les hommes de la Commune de stupeur et de colère. Ils avaient d'abord, comme d'habitude, crié à la trahison, mais sur tous les points le combat tournait de même à leur désavantage, les fédérés pliaient et perdaient leurs barricades. L'insuccès découlait évidemment d'un vice général. Ceux qui présidaient à la défense à l'Hôtel de Ville voyaient s'évanouir leurs dernières illusions sur la garde nationale. L'absence d'organisation et de discipline amenait leur chute définitive. La défense, en effet, avait été presque partout laissée au hasard. Les barricades s'étaient improvisées à l'appel des chefs de légion, des membres de la Commune ou du Comité central aussi; pendant que des points négligeables avaient été soigneusement barricadés, d'autres, d'une grande importance, étaient oubliés. Comme les bataillons fédérés n'avaient jamais été réellement groupés, du côté de la Commune on ne pouvait répondre, par des concentrations pour la défense, à celle des Versaillais pour l'attaque. D'ailleurs les gardes nationaux ne voulaient point sortir de leurs quartiers respectifs, chacun prétendait défendre sa rue. Ils tenaient à rester sur les lieux connus, prêts à se dérober au moment critique. Dès qu'ils se voyaient en effet trop menacés, ils jetaient pour la plupart leurs fusils, échangeaient leurs uniformes contre des vareuses ou des blouses, et rentraient dans leurs maisons. Les plus braves tenaient seuls ferme et se battaient avec

acharnement; cependant, s'ils étaient capables de retarder la prise du point défendu, ils n'étaient nulle part assez forts pour repousser l'attaque.

Dans l'armée de Versailles tout avait au contraire été prévu. Les généraux, répétant en détail le grand mouvement de flanc exécuté le long des remparts, se gardaient le plus possible des attaques directes. Après s'être étendus en face des barricades, ils découvraient généralement quelque issue négligée, sur laquelle ils se jetaient, ou bien ils se frayaient un chemin par les cours et les jardins; ils réussissaient de la sorte à tourner les positions et à les faire tomber. Lorsqu'ils devaient malgré tout prendre une barricade de front, ils ne l'enlevaient qu'après l'avoir battue à coups de canon, ou posté dans les maisons voisines des soldats qui, dirigeant sur les défenseurs un feu plongeant, les tuaient ou les faisaient fuir. Les fédérés, ainsi attaqués, ne se maintenaient depuis la veille qu'à leur centre, où ils conservaient toujours la terrasse des Tuileries flanquée de la rue Royale ; mais ce rempart en ligne, le matin, avec leurs autres défenses, formait maintenant un cap isolé, tellement dépassé par les Versaillais qu'il n'y avait plus qu'à l'évacuer, sous peine de perdre les combattants qu'on y voudrait laisser. Le jardin des Tuileries aux mains des Versaillais, c'était l'intérieur de la ville définitivement ouvert, car, quelque soin qu'on eût pris de multiplier en arrière les barricades, nulle part il n'existait une autre position semblable. Après les événements du 23, les hommes de la Commune à l'Hôtel de Ville ne pouvaient plus conserver de doutes sur l'issue de la lutte, ils voyaient clairement que leur défaite se consommait. Ils se sentaient donc aller à l'abîme et sans aucun moyen d'obtenir merci.

Ils s'étaient, à l'origine, fait bien venir de la population, en flattant ses préjugés « chauvins », en lui répétant, chaque jour, que les défaites n'étaient dues qu'à la trahison ou à l'incapacité des chefs. Ils avaient indistinctement traité tous les généraux, ceux de la Défense nationale comme

ceux de l'Empire, de lâches et de « capitulards », prétendant qu'eux, par leur supériorité de courage, de foi en la patrie, de confiance dans le peuple, auraient triomphé et, en tout cas, ne se seraient jamais rendus. Et maintenant qu'ils se trouvaient à leur tour absolument défaits, oseraient-ils donc se contredire, au point de demander grâce à ces mêmes généraux poursuivis sans trêve de leur mépris? D'autant que tout essai de fléchir le parti vainqueur eût été une inutile humiliation; on ne pouvait en espérer la moindre pitié. Le conflit avait atteint ces points qui excitent les haines les plus vives entre les hommes. La persécution infligée au culte catholique et à ses ministres avait, de part et d'autre, déchaîné les fureurs du fanatisme. L'antagonisme des pauvres et des riches, l'inimitié entre hommes de différentes conditions avaient été développés par ceux qui, au sein d'une démocratie, où les droits sont égaux et les fortunes mobiles, s'étaient appliqués à faire des ouvriers mis à part une classe distincte, le « prolétariat », hostile aux capitalistes et aux patrons, formant une autre classe tranchée, la « bourgeoisie ». Et aussi bien, en réponse à ces prétentions des socialistes de donner la prééminence, dans la société reconstruite à nouveau, à ce qu'ils appelaient le « prolétariat », toutes les puissances de la société telle qu'elle est, s'abattaient sur la Commune, avec l'implacable énergie de forces vivantes résistant à la destruction.

Le langage tenu à l'Assemblée de Versailles ne laissait du reste aucun doute aux partisans de la Commune sur leur sort après la défaite. M. Thiers pouvait être moins dur que les députés monarchistes, il pouvait chercher à restreindre les châtiments qu'ils voulaient étendre, mais ensemble ils s'accordaient pour que la répression par les armes fût suivie de peines judiciaires. Ceux de la Commune avaient donc en perspective d'être emprisonnés ou déportés, si d'ailleurs on ne les tuait auparavant. Car les exécutions sans jugement de juin 1848 et celles qui avaient accompagné la marche des fédérés sur Versailles en avril,

indiquaient assez que, dans une lutte comme celle qui se poursuivait, le vainqueur s'abandonne tout de suite aux vengeances sommaires. En effet, quoique le maréchal de Mac-Mahon eût prescrit d'épargner les prisonniers[1], dès le lendemain de l'entrée à Paris on avait commencé à les massacrer. Non point seulement au feu, dans le premier emportement, mais en arrière de la ligne de bataille. Au parc Monceau, on fusillait déjà des hommes désarmés, et même avec eux des femmes[2]. Dans les rues voisines des Champs-Élysées à la fin du combat, les fédérés découverts, blottis dans les maisons, étaient immédiatement passés par les armes[3].

Les mêmes faits se répètent le 23, surtout à Montmartre. Après le 18 mars, le gouvernement, pour recruter des forces contre l'insurrection, avait fait appel aux gardes nationaux de la province. Ils devaient être organisés à part, dans chaque département, et former un bataillon. Malgré tout, très peu d'hommes s'offrirent, si bien qu'après avoir écarté les vagabonds uniquement attirés par l'appât de la solde, on ne put former en tout à Versailles que deux petits bataillons, l'un dénommé des volontaires de la Seine et l'autre des volontaires de Seine-et-Oise. Les volontaires ressentaient naturellement pour la Commune une haine violente, aussi ceux de la Seine se montrèrent-ils des plus acharnés à la répresion. La rue Marcardet, à Montmartre, qu'ils contribuèrent à enlever, devint le théâtre d'un véritable carnage[4]. On y massacrait, outre les hommes pris les armes à la main, ceux qui, après avoir jeté leurs fusils, étaient rentrés à domicile, qu'on arrachait à leurs familles[5]. Le commandant du bataillon, Durieu, les abattait lui-même à coups de revolver[6].

1. Maréchal de Mac-Mahon, *Enquête parlementaire*, p. 183.
2. Marquis de Compiègne, *Chasses et guerres*, p. 213.
3. Catulle Mendès, *Les 73 journées de la Commune*, p. 304.
4. De Grandeffe, *Mobiles et volontaires de la Seine*, p. 265.
5. Marquis de Compiègne, *Chasses et guerres*, p. 217.
6. De Grandeffe, *Mobiles et volontaires*, p. 265. — Albert Hans, *Souvenirs d'un volontaire versaillais*, p. 104.

Les hommes de la Commune, à l'heure de la défaite, éprouvaient donc d'effroyables angoisses et par delà, dans l'avenir, ils n'ont point d'espérance. Leur domination est passée sans retour, car comment retrouveraient-ils jamais une occasion comme celle du 18 mars? Tous ces sectaires ayant pensé triompher par la force et l'audace, tous ces rêveurs, ces théoriciens, persistant à croire leurs conceptions sociales réalisables, sentaient avec désespoir que les choses humaines allaient reprendre leur marche accoutumée. La colère était surtout sans bornes de ceux qui perdaient l'espérance de voir la Commune redresser, en leur faveur, ce qu'ils appelaient la dureté et l'injustice du sort. Il ne s'agissait plus ici d'idées et de principes, mais d'appétits et de besoins. Tous ces déclassés, tous ces envieux, ces ambitieux déçus qui montent à la surface dans les temps troublés et qui, sous la Commune, étaient parvenus jusqu'au gouvernement, tous ceux-là, en voyant s'évanouir l'ère de prospérité attendue, tombaient en frénésie. Depuis longtemps les hommes de la Commune avaient juré de combattre jusqu'à la fin, pour s'ensevelir, en cas de défaite, sous des ruines. Le 23 mai au soir, ils sont définitivement vaincus, et leur rage, leur désespoir, toutes leurs passions déchaînées vont tenir ce serment. Cependant aucun des agents terribles annoncés d'avance, les mines dans les égouts, les substances chimiques détonnantes, n'est prêt à employer. La Commission scientifique n'a pu les faire sortir de l'état d'étude ou l'entrée soudaine des Versaillais empêche de les utiliser. Comme on a improvisé la défense et les barricades, on improvisera donc la destruction. La Commune a réquisitionné dans Paris les matières inflammables, surtout le pétrole, et le moyen le plus sûr de produire des ruines, qui s'offre maintenant à l'esprit, est l'incendie.

Le Comité de salut public, par un arrêté au *Journal officiel*, ordonnait le 23 mai à la garde nationale de brûler immédiatement toute maison d'où partirait contre elle « un seul coup de fusil ou une agression quelconque ».

Mais aucun incendie n'a dû être la conséquence de cet ordre. Les fédérés restèrent partout sur la défensive, nulle part ils ne se trouvèrent assez forts pour enlever et incendier les maisons d'où les soldats tiraient sur eux. Car autrement ils ne subirent aucune agression des habitants; même dans les quartiers les plus hostiles, ceux-ci attendirent leur délivrance de l'armée. Il n'y eut d'exception que sur un seul point, rue de Grenelle, où des gardes nationaux du 17e bataillon attaquèrent les fédérés, avant la venue dans le quartier des troupes versaillaises, et surent se maintenir jusqu'à leur arrivée.

Le délégué à la guerre Delescluze prescrivait de son côté de brûler les maisons contiguës aux barricades, lorsqu'on croirait pouvoir ainsi arrêter ou retarder les assaillants[1]. Beaucoup des maisons qui seront détruites touchaient, il est vrai, aux barricades et, en les incendiant, les fédérés durent être guidés, dans certains cas, par le soin de se défendre. Mais comme aussi, le plus souvent, ils allument le feu au moment même de se retirer, ou, après avoir incendié les maisons voisines des barricades, portent la flamme à l'aveugle de tous côtés, sans qu'ils puissent en retirer avantage, il est bien visible, alors, que le feu était mis par pure méchanceté et dans le seul but de causer des ruines. Quelque odieux que fussent des ordres d'incendie donnés d'une manière générale, en punition « d'un seul coup de fusil » ou comme secours problématique, ils dissimulaient encore leur caractère sous une apparence d'utilité militaire; en voici venir d'autres transmis sans détour, crûment, pour eux-mêmes.

Bergeret s'était établi aux Tuileries avec plusieurs bataillons fédérés et, dans les journées des 22 et 23, gardait l'importante position formée par le jardin et la terrasse. Le 22, il faisait fusiller trois hommes restés inconnus et

1. Charles Beslay, *Mes souvenirs*, p. 412. — Charles Beslay, *La vérité sur la Commune*, p. 141.

M. Koch, un pharmacien de la rue Richelieu, qui s'était opposé à la construction d'une barricade devant sa boutique. Le 22, dans l'après-midi, il obtient à l'Hôtel de Ville l'autorisation [1] de brûler le palais des Tuileries. Un de ses officiers, le colonel fédéré Bénot, de son état garçon boucher, se charge de l'exécution. Des bonbonnes de pétrole et des barils de poudre ont été amenés dans la cour. Des escouades parcourent les appartements, enduisant de pétrole les parquets et les lambris. Des poudres sont montées au premier étage, au centre du palais, dans la salle des Maréchaux. Vers neuf heures, Bénot et ses aides mettent le feu, qui convertit rapidement le palais en un vaste brasier. A minuit les flammes atteignent le pavillon central, les poudres, dans la salle des Maréchaux, font explosion, et une immense gerbe de débris et d'étincelles jaillit dans les airs.

Pendant que Bergeret gardait le jardin des Tuileries, Brunel défendait la rue Royale. Au bout, sur la place de la Concorde, se dressait une des barricades construites d'avance par Gaillard; Brunel avait lui-même fermé l'entrée du faubourg Saint-Honoré et le passage en face de la Madeleine, par deux autres barricades. La rue Royale, ainsi fortifiée et soutenue par la terrasse des Tuileries à côté, offrait de tels avantages, qu'il s'y maintenait pendant les journées des 22 et 23. Cependant il se trouva en danger le soir du 23. Les Versaillais, parvenus sur les boulevards, menaçaient son flanc et ses derrières. Déjà maîtres de l'église de la Madeleine, ils tiraient sur les barricades de la rue Royale. Brunel ainsi pressé allume l'incendie [2]. Douze maisons des rues Boissy-d'Anglas, Saint-Honoré, faubourg Saint-Honoré et rue Royale sont succesivement atteintes par le feu. A l'angle de la rue Royale et du faubourg Saint-Honoré, sept personnes, que la terreur de la fusillade avait conduites dans les caves, périssent sous

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 375.
2. Berthaudin, *Cercle de la rue Royale*. Rapport, p. 35.

les ruines [1]. Du reste l'incendie devait être inutile à ses auteurs. Les bataillons fédérés, sur la place Vendôme, menacés par les Versaillais parvenus au nouvel Opéra et à la rue de la Paix, se sont débandés et la rue Royale définitivement tournée est devenue intenable. Brunel avait alors son quartier au ministère de la marine, sur la place de la Concorde. Vers onze heures du soir, il reçoit du Comité de salut public l'ordre écrit de détruire l'édifice avant de l'abandonner; des barils de poudre et de pétrole sont prêts dans les cours. Cependant le ministère sert d'ambulance. Le docteur Mahé, qui soigne les blessés fédérés, déclare qu'il ne peut les évacuer faute de transports. Brunel envoie un de ses officiers informer le Comité de salut public de cette entrave. L'officier revient, avec l'ordre de destruction plus péremptoire. Sous divers prétextes, le docteur Mahé, qui a déjà gagné du temps, secondé par d'anciens serviteurs du ministère restés à leur poste, retarde encore l'enlèvement des blessés. Brunel n'ose attendre, crainte d'être cerné, et il se retire sans exécuter l'ordre.

Au Palais-Royal, le chef de la 1re légion, Boursier, met le feu, sur les instructions du Comité de salut public. L'incendie menaça un instant le Théâtre-Français et les galeries autour du jardin. Cependant, les fédérés ayant rapidement vidé les lieux, les habitants du quartier, aidés par les soldats, purent se rendre maîtres des flammes. Dans la rue de Rivoli, le ministère des finances devait brûler pendant plusieurs jours et être entièrement détruit. Enfin des gardes nationaux fédérés, entrés dans le pavillon Richelieu du nouveau Louvre, qui a vue sur la place du Palais-Royal, incendiaient, avec du pétrole, la bibliothèque dite de l'Empereur. Les quatre-vingt mille volumes qu'elle renfermait, comprenant plusieurs suites de livres rares et des collections uniques, furent perdus [2].

1. Pellaton, *Les sapeurs-pompiers de l'Eure*, p. 88.

2. Baudrillard, *Rapport sur les pertes éprouvées par les bibliothèques.*

Sur la rive gauche de la Seine, Eudes, commandant une brigade de réserve, occupait le palais de la Légion d'honneur avec son état-major. Le palais avait subi un véritable pillage, l'argenterie envoyée à la Monnaie, la maîtresse d'Eudes emportant une partie du linge et du mobilier[1], des médailles et des croix soustraites par des officiers de l'état-major[2]. Le 22 mai, le 135e bataillon et la légion des Enfants perdus se postèrent dans le voisinage pour défendre le faubourg Saint-Germain; le lendemain, il virent les Versaillais avancer d'une manière irrésistible. Vaincus, ils se vengeront. Eudes était membre du Comité de salut public, de qui venaient les ordres d'incendie, et sur les lieux où il commandait en personne, il semble avoir voulu se signaler. Les fédérés sous ses ordres, placés dans un quartier ennemi de palais et d'hôtels, se montrent de leur côté animés d'une fureur toute particulière. Dès le 22 ils avaient saccagé plusieurs maisons et fusillé un concierge qui leur était hostile[3]. Le 23, dans l'après-midi, ils répandent le pétrole dans le palais de la Légion d'honneur, la caserne d'Orsay, la Caisse des dépôts et consignations et l'immense palais occupé par le Conseil d'État et la Cour des comptes. Dans ce dernier, les bibliothèques, les archives alimenteront à souhait l'incendie. Sortant des édifices situés le long de la Seine, ils se jettent, de l'autre côté de la rue de Lille, sur les maisons et les hôtels particuliers, qui s'étendent jusqu'à la rue du Bac. A cinq heures l'incendie se déchaîne, le premier dans Paris et, outre les monuments publics, dévore vingt-deux maisons de la rue de Lille et sept de la rue du Bac[4]. Au carrefour de la Croix-Rouge deux maisons sont livrées aux flammes et, dans les rues Vavin et Notre-Dame-des-Champs, Lisbonne, le chef de la

1. Georges d'Heylli, *La Légion d'honneur et la Commune*, p. 36.
2. Maxime Du Camp, *Les convulsions de Paris*, t. II, p. 443.
3. Procès des pétroleuses. Déposition femme Thomé.
4. John Mottu, *Les désastres de Paris*, p. 8.

10e légion, fait sauter et brûler tout un bloc de constructions.

Le Comité de salut public a encore envoyé l'ordre de mettre le feu à Notre-Dame et à l'Hôtel-Dieu[1]. L'hôpital contenait six cents malades. Les médecins protestent avec véhémence contre un pareil ordre. L'officier qui en est porteur consent à retourner à l'Hôtel de Ville demander de nouvelles instructions. Sur son rapport le Comité de salut public accorde un sursis de vingt-quatre heures, qui permettra d'emmener les malades. Le lendemain, le quartier tomba au pouvoir de l'armée de Versailles et toute destruction devint impossible. Cependant des gardes nationaux fédérés, entassant sans attendre livres, chaises, balustrades à l'intérieur de Notre-Dame, avaient enflammé par-dessus du pétrole, lorsque le Dr Brouardel accourt de l'Hôtel-Dieu et, secondé par les internes et des habitants du quartier, réussit à éteindre le feu[2].

Pendant que les incendies s'allumaient, le procureur de la Commune Raoul Rigault se rendait à la prison de Sainte-Pélagie. Entré au greffe, à dix heures du soir, il se fit amener Gustave Chaudey.

Chaudey, républicain proscrit au 2 Décembre, était un homme courageux et désintéressé qui, en défendant ses opinions, ne s'était jamais inquiété des risques. Après le 4 septembre, il avait soutenu les hommes arrivés au gouvernement, d'abord comme maire du IXe arrondissement, puis comme adjoint à l'Hôtel de Ville. Cela seul eût suffi à le désigner au parti de la Commune. En outre il s'était occupé d'études économiques. Membre de l'Internationale à son origine, il s'était mêlé aux congrès tenus par les fondateurs de l'Association et, dans les scissions survenues, était resté l'adversaire de ceux qui devaient plus tard s'allier aux purs révolutionnaires. Puis, comme les

1. Edgard Rodrigues, *Le carnaval rouge*, p. 273.

2. Fontaulieu, *Les églises de Paris sous la Commune*, p. 23. — Camille Pelletan, *Le Comité central et la Commune*, p. 167.

membres de la Commune se cherchaient des ancêtres, et que Proudhon était un de ceux dont ils se disaient relever, Chaudey, ancien ami et exécuteur testamentaire de Proudhon, leur était devenu d'autant plus odieux, que son attache au gouvernement de la Défense nationale, semblait démentir leur assertion que Proudhon vivant eût pris parti pour eux.

Cependant tous ces motifs de haine, inavouables, n'eussent pu servir de prétexte à une détention et à un procès; aussi les ennemis de Chaudey avaient-ils trouvé contre lui une charge précise, c'était d'avoir commandé à l'Hôtel de Ville le 22 janvier, en l'absence du préfet, M. Jules Ferry, et d'avoir alors ordonné le feu contre les partisans de la Commune venus sur la place. Cette accusation se trouvait d'ailleurs insoutenable, puisque l'Hôtel de Ville possédait un commandant militaire qui, pour se défendre, avait eu tout pouvoir de donner des ordres et en était directement responsable. Quoi qu'il en fût, les ennemis de Chaudey ne qualifiaient sa conduite au 22 janvier que comme celle d'un meurtrier, passible du dernier châtiment. C'était surtout là le langage des blanquistes qui, dans la circonstance, poursuivaient une vengeance particulière, car ce jour-là un des leurs, Sapia, avait trouvé la mort sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à la tête des insurgés. Toujours est-il que, sous prétexte de venger Sapia, Rigault s'est servi de son pouvoir discrétionnaire dans les prisons, pour tuer Chaudey.

Lorsqu'il lui fut amené au greffe de Sainte-Pélagie, il lui dit qu'il venait faire exécuter les otages de la prison et qu'il allait être fusillé. Chaudey répondit qu'en le tuant, non seulement il commettrait un assassinat, mais qu'il ternirait la cause républicaine à laquelle ils étaient tous les deux attachés et qu'il ne voudrait pas, ainsi, risquer de perdre la République. Rigault reprit : «Vous ne vouliez probablement pas perdre la République, mais vous vouliez certes nous anéantir, nous autres, lorsque, le 22 janvier, à l'Hôtel de Ville, vous fîtes tirer sur le

peuple. » Chaudey expliqua que, revêtu de simples fonctions civiles, il ne saurait être responsable des ordres donnés par l'autorité militaire. Rigault coupa court, en disant que cela était possible, mais qu'il n'en serait pas moins fusillé avec les autres otages de la Commune. Pendant ce temps, des aides empruntés à la prison, un détenu pour faux, Préaut de Vedel, Clément, Gentil, employés nommés par la Commune, requéraient le peloton d'exécution. Ils eurent peine à le former, les fédérés de garde à la porte ayant d'abord refusé le service. Ils revinrent enfin avec huit hommes. Chaudey rappela qu'il avait une femme et un enfant; Rigault répondit que peu lui importait et que, d'ailleurs, quand les Versaillais le tiendraient lui-même, ils ne lui feraient point grâce. Chaudey, conduit dans le chemin de ronde, regardant les exécuteurs, dit la tête haute : « Vous allez voir comment meurt un républicain. » Puis il cria : « Vive la République! » Rigault, l'épée à la main, commanda le feu. Il ne fut blessé que légèrement, au bras. Il put encore crier à plusieurs reprises : « Vive la République! » avant de recevoir une nouvelle décharge qui le fit tomber. Préaut de Vedel l'acheva d'un coup de revolver dans la tête. Trois gendarmes, détenus à la prison, furent ensuite placés près du cadavre de Chaudey. Rigault commanda de nouveau le feu. Deux de ces malheureux furent tués, le troisième courut se blottir derrière une guérite. Préaut de Vedel l'ayant ramené, il tomba, comme les autres, au commandement de Raoul Rigault.

Lugubre fut la nuit du 23 mai. Les incendies étendaient d'immenses plaques de feu, le long de la Seine devenue lumineuse. Une sinistre rougeur couvrait le ciel. Le reflet des flammes atteignait les rues les plus éloignées. A ce spectacle la ville se remplit d'épouvante et d'horreur.

Le lendemain, à mesure que les soldats occupent un quartier, les habitants courent aux incendies. Ils voient autour d'eux des ruines fumantes, des rues dépavées et remplies

de débris, des maisons trouées par les balles et les obus, des cadavres et du sang sur le sol. Ceux qui ont eu leurs appartements incendiés, tout en pleurs au milieu de la foule, poussent des cris de mort contre les « communards ». Une colère aveugle, un immense besoin de vengeance s'emparent tout à coup de la population, qui jusqu'alors s'était maintenue dans une grande réserve. La bataille, recommençant le 24 au matin, va encore accroître son exaspération, en la soumettant à de nouvelles horreurs. Les barricades ont été tellement multipliées qu'il n'est pas un point qui, à son heure, ne serve de théâtre au combat. Les habitants sont depuis deux jours sans nouvelles, emprisonnés chez eux, au milieu des barricades, affamés, manquant de vivres[1]. Depuis les incendies chacun a vu dans les fédérés sous ses fenêtres, des incendiaires en expectative et s'est attendu à être brûlé. Lorsque le combat s'engage, le bruit strident du canon tiré sur le pavé, l'explosion des obus, puis la fusillade rapprochée et incessante sèment partout l'effroi. Les éclats d'obus, les balles qui percent les volets et les contrevents, brisent les carreaux, frappent les plafonds, rendent les femmes éperdues de terreur. Les locataires d'une maison se réfugient tous ensemble dans les caves ou les réduits à l'écart. Délivrés, ils sortent, pleins d'une rage folle, contre les fédérés qui s'éloignent.

L'armée se bat dans la fumée des incendies, entre des murailles, où le combat, par les embûches possibles, a quelque chose de particulièrement irritant. A la fureur de la lutte se joint la fièvre que lui communique la population qui l'entoure. La répression prend un caractère implacable, toute pitié s'évanouit. Les prisonniers n'avaient encore été guère mis à mort que subrepticement, maintenant les chefs de corps ont ordre de les fusiller et les exécutions, comme peine régulière, seront permanentes. On ne tuera cependant point tous ceux dont on se saisira,

1. Edgard Rodrigues, *Le carnaval rouge*, p. 293.

ils seront trop nombreux et il est encore des officiers qui s'abstiennent du massacre. La proportion des fusillés parmi les prisonniers faits variera sur chaque point. Tout est laissé, dans le premier moment, à l'initiative des officiers et même des soldats, qui règlent, à leur gré, le sort des hommes leur tombant entre les mains[1].

Ceux de la Commune savent que leur cause est absolument perdue. Aussi les rangs s'éclaircissent-ils de plus en plus. Mais alors le petit nombre des fanatiques ou des désespérés qui persiste, déploie une énergie extraordinaire. Derrière chaque barricade, des hommes, fixés au pavé, combattent jusqu'à ce qu'ils soient tués. Les prisonniers, passés sommairement par les armes, meurent, la plupart, tête haute, en défiant les soldats.

La désertion survenue au milieu des fédérés s'était produite parmi leurs élus. Le 22 au matin, il ne se présenta à l'Hôtel de Ville qu'une vingtaine des membres de la Commune[2]; sauf quelques-uns au combat, les autres s'étaient déjà dérobés. Les membres, réunis en si petit nombre, renonçaient à tenir séance. La Commune, qui depuis le 26 mars avait été le gouvernement, était donc bien morte. Il n'en subsiste plus qu'un groupe flottant, qui ne dépasse jamais la vingtaine[3] et s'agite et discute sans suite. Il comprend les courageux, tenant à honneur de soutenir les combattants de leur présence. Parmi les plus fermes sont certains membres de la minorité, Vermorel, Varlin, Lefrançais, que les violents avaient accusés de trahison et de lâcheté. Ils persévéreront du reste dans une modération relative et déploreront les cruautés de la dernière heure, dont ils seront les témoins impuissants. Au contraire des membres de la Commune, ceux du Comité central étaient pour la plupart demeurés à leur poste. Ils cherchèrent une dernière fois à négocier avec

1. Albert Hans, *Souvenirs d'un volontaire*, p. 165.
2. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 351.
3. Charles Beslay, *Mes souvenirs*, p. 412. — Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 397.

Versailles, par l'intermédiaire de la Ligue des droits de Paris, mais sans aucun résultat. La dissension les paralysait; ils se querellaient et menaçaient de se fusiller les uns les autres[1].

Toute l'autorité qui peut encore s'exercer vient du Comité de salut public, réduit, par la disparition de Billioray, à quatre membres, Ranvier, Eudes, Arnaud, Gambon, du délégué à la guerre Delescluze qui déploie la plus grande énergie, enfin de Raoul Rigault et de Ferré, maîtres de la vie des détenus dans les prisons. D'ailleurs la part du commandement central s'est sans cesse restreinte. La défense, qui, dès la première heure, a surtout dépendu des chefs de quartier et de légion, échappe de plus en plus à toute action d'ensemble. Les derniers liens de la discipline se brisent. Dans cette agonie les fédérés sont poursuivis de leur terreur constante d'être trahis. Sur divers points, ils passent sommairement par les armes[2] des hommes obscurs, quelques-uns restés inconnus, considérés, on ne sait pourquoi, comme des espions ou des traîtres. A mesure que ceux qui tiennent ferme diminuent, la défiance s'étend même aux plus fidèles et personne ne sera plus à l'abri des soupçons. C'est ainsi que Ranvier, voyant à l'Hôtel de Ville des membres de la Commune qui ont changé d'habits et coupé leur barbe, les accuse de vouloir fuir et les menace d'une mort immédiate[3].

La Commune possédait un nombreux état-major d'officiers chamarrés. A l'entrée des Versaillais, ils s'étaient en partie dérobés, comme tant d'autres, ou tout au moins dépouillés de leurs insignes[4]. Leur costume d'apparat et

1. Lanjalley et Corriez, *Histoire de la révolution du* 18 *Mars*, p. 537.

2. Lissagaray, *Les huit journées de Mai*, p. 74. — Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 371. — *Gazette des Tribunaux*, procès divers (nos des 9 mars, 1er mai, 7-8 octobre 1872).

3. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 374.

4. Lissagaray, *ibid.*, p. 379. — Louis Fiaux, *Histoire de la Commune*, p. 510.

leurs façons dédaigneuses indisposaient depuis longtemps la garde nationale, et maintenant qu'à l'heure du danger, on s'aperçoit de leurs précautions, c'est de la colère qu'ils inspirent. L'un d'eux, le comte de Beaufort, ayant rang de capitaine, est rencontré, le 24 au matin, par des hommes qu'il avait précédemment menacés de punition. Il est saisi, conduit boulevard Voltaire, au bureau d'un commandant. On l'accuse de trahir; on demande sa mort. Il se défend et prouve qu'il a loyalement servi, si bien que les hommes entrés dans la salle consentent à le laisser libre, mais les autres, au dehors ne veulent entendre à rien. Delescluze, venu sur les lieux, essaye en vain de les calmer. Ils menacent tous ceux qui s'opposent à leur vengeance, entraînent le comte de Beaufort dans un terrain vague et le passent par les armes.

Aux édifices livrés aux flammes dans la nuit du 23, les fédérés en ajoutaient de nouveaux le 24. Ils devaient ainsi poursuivre l'œuvre de destruction jusqu'au dernier jour. Ferré, avant d'abandonner la Préfecture de police, qu'il occupait comme délégué à la sûreté, y fit préparer l'incendie, ainsi qu'au Palais de Justice attenant. Des circonstances fortuites et la promptitude des secours au départ des fédérés limitèrent cependant les ravages du feu. L'ancienne Préfecture de police, les cours d'assises, la salle des Pas-Perdus, la bibliothèque des avocats, les chambres correctionnelles, le bureau de l'état civil furent seuls détruits. Le matin, pendant qu'on préparait l'incendie, Ferré se rendait au dépôt de la Préfecture de police. Il y prit Georges Veysset, détenu comme agent versaillais, et, sur le terre-plein du Pont-Neuf, le fit fusiller par les Vengeurs de Flourens. Le corps fut jeté à la Seine. Ferré, revenu au dépôt, demanda de nouveaux prisonniers. Les gardiens trouvèrent des prétextes pour ne pas les livrer et surent gagner du temps. L'incendie s'étendait à des bâtiments contenant de la poudre, qui pouvaient sauter, les soldats versaillais apparaissaient sur les quais, près du Pont-Neuf; aussi Ferré, abandonnant

les otages, se retira-t-il précipitamment avec sa suite. Dès l'avant-veille, il avait donné l'ordre à la prison de la Santé de fusiller ceux des otages qu'elle renfermait, si les Versaillais attaquaient le quartier[1]. Le directeur et ses employés désobéirent, le moment venu, et sauvèrent leurs prisonniers.

Cependant le 24, dans l'après-midi, l'Hôtel de Ville se trouva menacé. Quoiqu'il fût encore entouré de barricades, les larges voies environnantes, où les Versaillais avançaient graduellement, rendaient une plus longue défense incertaine. Les membres de la Commune présents sur le lieu décidèrent, malgré l'avis de Delescluze[2] qui jugeait la retraite prématurée, de se transporter dans les quartiers dévoués, voisins de Belleville, à la mairie du XIe arrondissement, boulevard Voltaire. Le Comité de salut public, les délégués à la guerre et à la sûreté s'y rendirent aussitôt, pendant que le Comité central retournait siéger rue Basfroi, derrière la Bastille. Les hommes abandonnant l'Hôtel de Ville avaient résolu d'en faire un monceau de ruines. La profusion avec laquelle le pétrole fut répandu et le temps que l'incendie eut de s'étendre, amenèrent son entière destruction. La perte de ce monument, qui avait servi de théâtre à quelques-uns des plus grands faits de leur histoire, devait être très sensible aux Parisiens. Avec lui périrent plusieurs belles œuvres des peintres contemporains et une riche bibliothèque. Le feu était mis en même temps, aux alentours de l'Hôtel de Ville, à la mairie du IVe arrondissement, au Théâtre-Lyrique, et à plus de trente maisons de l'avenue Victoria, de la rue de Rivoli, du boulevard de Sébastopol et des rues voisines. Ce quartier devint un nouveau centre d'où se répandirent l'horreur et l'épouvante. Sur les boulevards, l'incendie dévorait

1. Procès Caullet. Déposition Caullet (*Gazette des Tribunaux*, 9-19 octobre 1871).

2. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 379.

le théâtre de la Porte-Saint-Martin et trois maisons dans le voisinage.

La retraite à la mairie du XI[e] arrondissement marquait un nouveau pas vers l'abîme. L'abandon de l'Hôtel de Ville augmentait le découragement et portait à son comble la désorganisation, en déplaçant le centre où l'on avait accoutumé de recevoir les ordres. A la mairie du XI[e], on était en camp volant. A deux heures, on y apprend la perte du Panthéon. C'était une des positions sur lesquelles les insurgés de juin 1848 s'étaient longtemps défendus et elle passait pour devoir braver les attaques. Elle vient d'être au contraire rapidement enlevée. Sa chute est un nouveau désastre. On crie une fois encore à la trahison. Delescluze cherche à ranimer les courages. Il suggère aux membres de la Commune, du Comité central, aux officiers présents à la mairie, de passer en revue, sur le boulevard Voltaire, les bataillons qu'on pourra réunir, puis de reconquérir, à leur tête, les positions perdues. L'avis est acclamé, on s'exalte. Mais il faut bientôt revenir à la réalité. Comment attaquer, quand on manque déjà d'hommes pour se défendre et qu'à chaque instant on constate de nouveaux vides? Cette conscience qu'ils ont de leur épuisement ramène les éclats de désespoir et la soif des destructions. On propose de couper les ponts, de faire sauter les égouts[1]. Mais rien n'a été disposé et le temps manque pour les préparatifs. D'ailleurs le moment des grandes ruines est aussi passé. On est désormais refoulé dans les quartiers populaires, loin des édifices somptueux. Cependant il est une autre œuvre de vengeance dont on a souvent menacé, sur laquelle la Commune a délibéré deux fois, c'est l'exercice de représailles sanglantes. Déjà Raoul Rigault et Ferré ont tué des otages et, si l'œuvre de sang doit être reprise, l'heure fatale en est venue.

Les otages les plus marquants que la Commune se fût

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 383 et suiv.

assurés, étaient l'archevêque Darboy et le président de la Cour de cassation Bonjean. Spéculant sur leur importance, les blanquistes avaient depuis longtemps, cherché à obtenir, par échange, du gouvernement de M. Thiers, la remise de Blanqui. Flotte, ancien compagnon de captivité et ami de Blanqui, demeuré sans rôle au 18 mars, leur servit de négociateur. Il alla, autorisé par la Commune, offrir à l'archevêque d'envoyer à Versailles un de ses ecclésiastiques, pour proposer son échange et celui de M. Bonjean contre Blanqui. Le pauvre archevêque, qui sentait la mort suspendue sur sa tête, s'empressa d'accepter. Il donna une lettre à M. Lagarde, son grand vicaire, détenu avec lui, qui partit pour Versailles. Flotte lui avait remis en outre un laissez-passer de Raoul Rigault, après en avoir obtenu une promesse de retour formelle et sans restriction.

Déjà, le 8 avril, l'archevêque avait écrit à M. Thiers[1], pour s'élever contre les exécutions sommaires de prisonniers fédérés, représentant que, si elles devaient se renouveler, les personnes détenues par la Commune en seraient les victimes. M. Thiers avait répondu par une lettre publique, où il traitait d'absolument faux le fait d'exécutions sommaires qui était absolument vrai. Quant à la lettre transmise par M. Lagarde, il fit attendre la réponse, pour soumettre l'offre d'échange au Conseil des ministres et à la Commission de l'Assemblée, chargée de se tenir en rapport avec lui. Les ministres et la Commission repoussaient également l'échange, et, le 20 avril, M. Thiers envoyait à M. Lagarde un pli à l'adresse de l'archevêque, faisant connaître leur refus. Le grand vicaire, au mépris de ses engagements et des ordres de l'archevêque, s'abstenait de porter la réponse reçue et demeurait à Versailles[2].

La négociation d'échange avait fait du bruit. Le *Journal*

1. Abbé Vidieu, *Histoire de la Commune*, p. 285.
2. Wickham Hoffmann, *Camp, court and siege*, p. 263.

officiel de la Commune et diverses autres feuilles la racontaient. Ils menaçaient l'archevêque, tenu responsable de la fuite du grand vicaire. Les risques qu'il courait avaient ainsi grandi. Le nonce, Mgr Chigi, sur les ordres du pape Pie IX, cherchant à intéresser à son sort des personnes secourables, pria M. Washburne, ministre des États-Unis, d'intervenir auprès de la Commune[1]. Il s'empressa de faire la démarche réclamée. Tout ce qu'il put obtenir de Raoul Rigault fut un permis de visite, dont il se servit pour voir le prisonnier et apporter quelque adoucissement à sa captivité. Malgré cela, la Commune consentait toujours à l'échange avec Blanqui, et le nonce et M. Washburne essayèrent, mais sans succès, d'y amener le gouvernement de M. Thiers. Un Anglais, M. Norcott, chargé par les comités de Londres de distribuer les vivres, envoyés d'Angleterre à Paris à la fin du siège, s'employa également. Sa mission l'avait mis en rapport avec Viard, délégué de la Commune aux subsistances, qui l'avait chargé de soutenir la proposition d'échange[2]. Il ne réussit point à voir M. Thiers à Versailles et fut éconduit.

Lorsque les amis de Blanqui reconnurent qu'ils échouaient en s'appuyant sur l'archevêque, ils pensèrent à Chaudey, qu'ils savaient personnellement lié avec M. Thiers et les membres républicains du ministère. Flotte alla trouver un ami de Chaudey, M. Cernuschi; il lui demanda de se rendre à Versailles, d'y proposer l'échange d'abord de Chaudey, puis de l'archevêque, de M. Bonjean et d'un nombre supplémentaire d'otages si on l'exigeait. Les blanquistes, au milieu de mai, désiraient plus ardemment que jamais recouvrer Blanqui. Ils en avaient besoin pour l'opposer à Delescluze, qui les éclipsait au sein de la Commune et qui, nommé délégué à la guerre, devenait tout à fait prépondérant. M. Cernuschi vit M. Thiers à

1. Wickham Hoffmann, *Camp, court and siege*, p. 262.
2. John Furley, *Épreuves et luttes d'un volontaire*, p. 483.

Versailles, qui déclara que l'opposition décidée des ministres et de la Commission de l'Assemblée ne lui permettait pas d'accorder l'échange. En dernier lieu, Flotte, muni de lettres pressantes de l'archevêque et du curé de la Madeleine, M. Deguerry[1], se rendit de sa personne à Versailles et insista, toujours inutilement, auprès de M. Thiers, pour obtenir l'échange.

Le Conseil des ministres et la Commission de l'Assemblée avaient donné comme motifs de leur refus qu'ils ne pouvaient entrer en rapports, même indirects, avec la Commune, qu'ils n'avaient pas le droit de relâcher un coupable frappé par les lois. Et aux craintes exprimées sur le sort des otages, ils avaient répondu qu'ils ne pensaient point que leur vie fût réellement en jeu. Leur langage eût été tout autre si les prisonniers de la Commune eussent été de véritables otages, tels que les gouvernements, dans l'antiquité, avaient soin de s'en assurer, c'est-à-dire des personnes attachées par le sang à ceux dont on veut se garantir la fidélité ou la soumission. Si les ministres, si les membres de la Commission de l'Assemblée eussent vu dans les prisons de la Commune leurs femmes et leurs enfants, il est évident que, sans arguties, ils se fussent hâtés d'accepter l'échange. Mais un archevêque et un président de cour, il est si facile, lorsqu'ils sont morts, de les remplacer! Quant aux catholiques de l'Assemblée nationale, d'ordinaire si zélés, le cas les laissait indifférents. Ils soutenaient contre la Commune une lutte sans merci : l'archevêque était leur général au combat, il devait, au besoin, sacrifier sa vie. D'ailleurs, il était mal vu des ultramontains pour avoir montré des tendances libérales au Concile et combattu l'infaillibilité du pape; s'il périssait, on lui donnerait un successeur mieux pensant[2].

Le 24, dans l'après-midi, les derniers membres de la

1. Abbé Vidieu, *Histoire de la Commune*, p. 295.
2. Wickham Hoffmann, *Camp, court and siege*, p. 261.

Commune se tiennent à la mairie du XIe arrondissement. Ils viennent d'apprendre la chute du Panthéon, qui leur présage la perte imminente de toute la rive gauche; ils ne conservent plus aucune sorte d'espoir. C'est à ce moment qu'ils résolvent la mort d'un certain nombre d'otages parmi les notables. Qu'il y ait eu plus ou moins délibération à la mairie du XIe, le fait est attesté [1]. Qui décida en dernier ressort? Il est croyable que ce sont les hommes qui demeuraient dans l'écroulement, c'est-à-dire les membres du Comité de salut public, Ferré et vraisemblablement aussi Delescluze. Ceux qui approuvèrent le massacre durent être encore relativement nombreux, puisqu'on sait que quatre membres de la Commune, Vermorel, Mortier, Longuet et Vallès [2], cherchèrent en vain à l'empêcher ou à le retarder. Le motif allégué fut l'exécution sommaire des prisonniers faits par les Versaillais, en particulier celle d'un capitaine et de cinq gardes fédérés rue de Caumartin. Il était vrai que les Versaillais fusillaient les prisonniers, et, si ceux de la Commune eussent passé par les armes des soldats pris au combat, ils eussent simplement appliqué la peine du talion, dent pour dent, œil pour œil. Mais en quoi la mort de personnes inoffensives, indifférentes aux hommes de Versailles, pouvait-elle les venger des soldats qui les combattaient?

Quels que soient ceux qui décidèrent l'exécution des otages, l'ordre en fut signé par Ferré. Vers cinq heures de l'après-midi, Genton, un sculpteur sur bois que le Comité de salut public avait nommé juge d'instruction, sort de la mairie du XIe arrondissement, un papier à la main. Il dit autour de lui que les membres de la Commune l'envoient exécuter les otages [3]. Il demande des hommes pour former le peloton, en recrute en chemin et, à six heures, arrive à la Roquette. Les abords de la prison

1. Guénin, sténographe, *Assassinat des otages. 6e conseil de guerre. Compte rendu in extenso*, p. 71 et suiv.
2. Guénin, *ibid. Déposition Genton*, p. 293.
3. Guénin, *ibid.*, p. 71.

étaient vides et, sans l'acte de la mairie du XIe, il n'y aurait point eu de sang versé. Genton, entré au greffe, remet au directeur de la prison, nommé par la Commune, François, le papier dont il est porteur. Six otages doivent mourir; mais l'archevêque Darboy et le président Bonjean sont seuls nominativement désignés. Le directeur et le greffier déclarent que, pour mettre leur responsabilité à couvert, ils ne livreront que des otages dont le nom leur sera fourni. Genton, sur ce refus, retourne à la mairie du XIe arrondissement. On n'y avait point les listes d'otages, aussi revient-il à la Roquette avec son même papier, disant qu'il a reçu l'ordre de choisir lui-même sur le registre d'écrou. Le directeur, sans plus de résistance, remet les listes nominatives à Genton[1], qui, à la suite des noms de l'archevêque et de M. Bonjean, inscrit ceux de Jecker, du missionnaire Allard, des pères jésuites Clerc et Ducoudray. Puis, se ravisant, il remplace Jecker par M. Deguerry, curé de la Madeleine[2].

Le peloton d'exécution se met en marche dans la cour; en tête, Genton, Sicard, chef de bataillon d'état-major, qui commande, le sabre en main; Vérig, capitaine de garde à la prison; Mégy, du Comité central, qui, pour s'assurer sa part de sang, s'est muni d'un chassepot[3]. Depuis la première venue de Genton, près de deux heures s'étaient écoulées. La cour de la prison avait été envahie par des gardes nationaux et des habitants du quartier; mais, au moment de l'exécution, l'horreur et la crainte de se compromettre les tint sur la réserve. Un certain nombre de gardes du 66e bataillon, qui s'étaient d'abord laissé entraîner, s'en retournèrent même sur les remontrances de leur cantinière. Le peloton se trouva donc exclusivement formé de ces fédérés amenés par Genton. Ils appartenaient à divers bataillons, plusieurs étaient ivres[4]. Parmi eux se

1. Guénin, *Compte rendu*, p. 34.
2. Lissagaray, *Les huit journées de Mai*, p. 101.
3. Guénin, *Compte rendu*, p. 369.
4. Guénin, *ibid.*, p. 211.

voyaient des Vengeurs de Flourens, quelques-uns de tout jeunes gens.

On est allé prendre les victimes dans les cellules. Les plus marquants des otages avaient été d'abord tenus à Mazas; le 22 mai, Raoul Rigault les avait transférés à la Roquette, au nombre de quarante. La Roquette sert de dépôt aux condamnés à mort, aussi, en y entrant, s'étaient-ils sentis sous le coup de l'exécution. Lorsque les six otages parurent devant les fédérés, ils s'attendaient donc au sort qu'on leur réservait. Cependant ces hommes n'avaient dans leur passé aucun acte, qui eût pu les rendre odieux à leurs concitoyens. Tout au contraire, l'archevêque Darboy, le président Bonjean étaient des esprits distingués et libéraux, ayant eu le courage de combattre les prétentions à l'autorité absolue, l'un de son Église, au Concile, l'autre du gouvernement impérial, au Sénat. M. Deguerry, vieillard de soixante-quatorze ans, respirait la bienveillance et la cordialité. Les trois autres étaient obscurs, inconnus du public. Sans crime à leur charge, ils avaient subi l'emprisonnement avec sérénité; le plus éprouvé se trouvait être l'archevêque, dont la santé s'était visiblement altérée.

Devant le peloton d'exécution, le président Bonjean demande, en légiste : « Qui nous condamne? — La justice du peuple, lui répond-on. — Oh! ce n'est pas là la bonne[1] ! » L'archevêque, accusé d'avoir trahi le peuple et desservi la Commune, répond qu'il a toujours aimé la liberté, qu'il s'est, au contraire, entremis pour recommander l'apaisement, qu'il a écrit dans ce but à Versailles. Mais ces paroles n'ont d'autre résultat que de déchaîner de basses injures, si bien qu'un lieutenant, dans le peloton, réclame le silence, disant qu'il était honteux d'insulter au malheur et que peut-être eux-mêmes se trouveraient bientôt dans une passe analogue[2]. Le peloton emmène les otages dans

1. Lissagaray, *Les huit journées de Mai*, p. 101.
2. Guénin, *Compte rendu*, p. 210.

le chemin de ronde. Près d'une petite grille qui le divise, l'archevêque, croyant que c'est là le lieu choisi, s'agenouille et se met en prière. On le fait relever. Il donne l'absolution à ses compagnons. Plus avant, ils sont mis au mur. Une décharge prolongée les fait tomber, sauf l'archevêque sur lequel les hommes tirent à nouveau[1]. Le peloton et ses chefs s'abstinrent de toucher aux cadavres. Vers dix heures seulement Vérig, le greffier et quelques fédérés vinrent les fouiller et prendre leurs bijoux. Dans la nuit, portés au cimetière du Père-Lachaise, ils furent inhumés à la hâte.

Le 24 au soir, lorsque l'obscurité arrêta le combat, les Versaillais avaient conquis plus de la moitié de Paris. Ils étendaient leur front de bataille des gares de l'Est et du Nord, par les boulevards de Strasbourg, de Sébastopol et Saint-Michel, jusqu'au parc de Montsouris. Dans l'après-midi, le commandant de chasseurs à pied de Sigoyer, en se portant hardiment en avant avec ses hommes, avait pu arrêter l'incendie qui, du palais des Tuileries, menaçait les galeries du Louvre. Raoul Rigault s'était tenu, pendant la journée, sur la rive gauche. Vers cinq heures, il est aperçu, habillé en officier fédéré, comme il se réfugiait dans un hôtel de la rue Gay-Lussac. Il est saisi par les soldats qui veulent le forcer à crier : « Vive l'armée! » Il crie, au contraire : « Vive la Commune! A bas les assassins! » Il est immédiatement tué.

Le 25, le jour rappela les combattants au carnage et les habitants à d'horribles scènes. L'apparition de nouveaux incendies ajoutait sans cesse à l'épouvante. En voyant partout des colonnes de fumée et un océan de flammes couvrir l'horizon, l'imagination se persuadait que c'était la ville entière qu'on avait réellement voulu détruire, et que le temps avait seul manqué à la réussite du dessein. Le 24, les fédérés faisaient sauter une poudrière dans le jardin du Luxembourg; ils ébranlaient ainsi tout le quartier[2]. La

1. Lissagaray, *Les huit journées de Mai*, p. 102.
2. Mme A. Blanchecotte, *Tablettes d'une femme*, p. 274.

croyance s'était immédiatement accréditée qu'ils allaient, en outre, faire sauter le Panthéon où se trouvait, disait-on, un tout autre amas de poudre. L'attente de cette catastrophe plongeait une partie de la rive gauche dans une affreuse angoisse. Les habitants tremblaient à chaque instant de voir leurs maisons crouler. Les Versaillais canonnaient, de la butte Montmartre, les batteries établies sur les hauteurs du Père-Lachaise. Au lieu de leur répondre, les fédérés se mirent à tirer sur la ville, au-dessous d'eux, qu'ils bombardèrent à toute volée. Les habitants de la rive droite, surtout des quartiers de la place Vendôme et des boulevards, qui, à la retraite des fédérés, s'étaient crus à l'abri, en voyant tomber les obus, sans qu'aucune raison militaire pût expliquer le fait, sentaient grandir leur soif de vengeance. Les partisans de la Commune se transformaient définitivement, à leurs yeux, en véritables démons, étrangers à tout sentiment humain.

Dans l'épouvante, une panique passe sur la ville. On avait vu, pendant la Commune, des femmes suivre les bataillons fédérés comme cantinières ou portant le fusil; plusieurs d'entre elles, mêlées aux combattants, avaient participé aux incendies de la rue de Lille et de la rue Royale. Tout à coup, l'action attribuable à quelques mégères change de caractère et s'agrandit. Elle devient une œuvre de destruction systématique, poursuivie même dans les quartiers abandonnés par les fédérés. On dit, on affirme que des femmes, des pétroleuses parcourent les rues, jettent du pétrole dans les maisons et allument l'incendie. De toutes parts on bouche à la hâte les soupiraux des caves. Des boutiquiers écartent de leurs devantures les passants devenus suspects. On voit du pétrole partout. Une bouteille, une boîte au lait à la main d'une ménagère, suffisent à mettre en danger et à causer les plus mauvais traitements. La foule, dans les rues, devient dès lors absolument féroce. Elle se fait un spectacle des exécutions. Devant le Théâtre-Français on fusille, dans un fossé de

barricade [1], les fédérés découverts dans le voisinage. Les passants, les habitants du quartier font le cercle, montés sur des chaises, des pavés, des tonneaux et, selon l'attitude plus ou moins courageuse des hommes qui vont mourir, applaudissent ou poussent des huées [2].

Les opérations poursuivies par les Versaillais, le 25, devaient leur procurer des résultats décisifs sur la rive gauche. De ce côté, les fédérés, depuis la perte du Panthéon, ne tenaient plus qu'un angle, entre la rivière et les remparts. Ils conservaient cependant une position très forte, derrière la Bièvre, la Butte-aux-Cailles, où Wrobleski s'était maintenu avec avantage. Mais, le 25 au matin, les garnisons fédérées des forts de Montrouge, de Bicêtre et d'Ivry, craignant d'y être cernées, sont rentrées en ville. L'abandon des forts découvrait les remparts, le long desquels les Versaillais s'étaient immédiatement avancés, pour tourner les fédérés. Ceux-ci, attaqués en même temps de front, perdaient la Butte-aux-Cailles et se retiraient en désordre sur les Gobelins et l'avenue d'Italie.

Le 101e bataillon, appartenant au quartier des Gobelins, se signalait depuis longtemps par son ardeur révolutionnaire. Avec son chef Serizier, on le trouvait partout où il y avait des violences à commettre. Le 19 mai, Serizier et le 101e allaient, sous la conduite de Léo Meillet, membre de la Commune et maire du XIIIe arrondissement, faire une perquisition à l'école des Dominicains d'Arcueil. Les Pères étaient accusés d'entretenir des intelligences avec les avant-postes versaillais, voisins de leur maison. Ils avaient, pendant le premier siège, établi une ambulance, restée ouverte, où ils soignaient en ce moment même un certain nombre de blessés. Quoique la perquisition ne fît rien découvrir qui pût donner appui aux soupçons, Léo Meillet emmenait au fort de Bicêtre toutes les personnes, religieux ou autres, attachées à l'école. Lorsque le fort fut

1. Maxime Du Camp, *Convulsions*, t. II, p. 401.
2. Lauser, *Unter der pariser Commune*, p. 354.

évacué, le 25 au matin, les prisonniers furent transférés dans une maison, servant à détenir les réfractaires et les suspects de l'arrondissement, au numéro 45 de l'avenue d'Italie. Serizier et les siens, le 25 dans l'après-midi, pressés d'une manière irrésistible par les Versaillais, incendient d'abord la manufacture des Gobelins; puis, ils assouvissent, sur les inoffensifs Dominicains, la rage que leur cause la défaite et la soif de représailles qu'ils ressentent des exécutions sommaires faites par les soldats, dans le quartier du Panthéon. Après s'être échelonnés devant la maison qui sert de prison, ils ouvrent la porte, crient aux détenus de sortir, et, lorsque ceux-ci paraissent, les accueillent par une fusillade prolongée. Le Père Captier, supérieur de l'école, est tué de la sorte, avec quatre religieux et sept professeurs ou domestiques. Quelques-uns, assez heureux pour survivre à la fusillade, parviennent à se rejeter dans la prison ou à se réfugier dans les maisons voisines. Presque aussitôt, l'arrivée soudaine des Versaillais, tournant les barricades de l'avenue d'Italie, mettait en fuite Serizier et les siens. Les fédérés, débordés de toutes parts, perdaient leurs dernières barricades, sans pouvoir sérieusement les défendre[1]. Vers cinq heures, Wrobleski traversait la Seine en déroute, suivi d'un millier d'hommes, débris de tous les bataillons, et la rive gauche entière demeurait à l'armée de Versailles.

Sur la rive droite, les places de la Bastille et du Château-d'Eau, solidement barricadées, restaient comme points d'appui aux fédérés. Ils incendiaient, place du Château-d'Eau, les maisons d'angle du boulevard Voltaire, puis le Grenier d'abondance, et Philippe, membre de la Commune et maire du XIIe arrondissement, mettait le feu à l'église de Bercy[2]. Les Versaillais, obligés de se frayer leur route à travers des rues détournées et des voies latérales, n'avançaient qu'avec lenteur; aussi ceux de la Com-

1. Abbé Lesmayoux, *Le 25 mai à l'avenue d'Italie*, p. 34.
2. Fontaulieu, *Les églises de Paris*, p. 138.

mune devaient-ils conserver encore toute la journée ces positions.

Le 25 au matin, Genton, sur l'ordre de Ferré, vint prendre à la Roquette le prisonnier Jecker. Jecker, banquier, s'était trouvé mêlé aux opérations financières ayant précédé l'expédition du Mexique. Il était devenu, de ce fait, aux yeux de certaines gens, passible de tous les châtiments. Raoul Rigault l'avait arrêté à la Préfecture de police au moment où, sans défiance, il demandait un passeport. L'imagination populaire grossissait surtout les bénéfices de son entremise. La veille, Genton, après l'avoir inscrit sur sa liste avec l'archevêque, avait ensuite rayé son nom. Maintenant, au lieu de le mettre à mort à la prison, comme les précédentes victimes, il l'emmène au loin avec seulement quatre hommes choisis, quatre amis. Ces circonstances ont fait supposer que, le croyant fort riche, Genton et ses amis lui auraient offert la vie en échange d'une rançon qu'il n'aurait pu payer, car, en réalité, il était presque ruiné. Quoi qu'il en soit, ils le fusillèrent, contre une villa abandonnée, derrière le cimetière du Père-Lachaise [1].

Les derniers membres de la Commune ne jouissaient plus, à la mairie du XIe arrondissement, que d'un court répit. Arnold prétend, tout à coup, leur offrir un moyen de salut. Il leur dit qu'un Américain, secrétaire du ministre des États-Unis, M. Washburne, vient lui proposer la médiation des Allemands, et qu'ils n'ont qu'à envoyer des commissaires à Vincennes, pour obtenir un armistice de Versailles [2]. Quelque étrange que fût cette ouverture, les membres de la Commune présents à la mairie — une vingtaine — se laissent convaincre. Ils décident que trois d'entre eux iront en députation avec Arnold. Delescluze, qui s'était d'abord opposé à cette démarche, cède aux instances dont il est l'objet et consent à y prendre part. Les

1. *Les Droits de l'homme*, 19 janvier 1877.
2. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 397.

envoyés partent, accompagnés du soi-disant Américain, qui n'était en aucune façon secrétaire de M. Washburne, et dont le nom est resté inconnu. Mais, à la porte de Vincennes, ils sont arrêtés par les hommes de garde, qui refusent de les laisser sortir. Ceux-ci s'imaginent qu'ils trahissent et, pour se soustraire au danger, veulent passer dans les lignes prussiennes. Les explications que Delescluze donne sur leur mission, d'où, dit-il, peut dépendre le salut commun, sont fort mal reçues. Accusé de vouloir fuir, il est lui-même insulté et menacé [1]. Un ordre de sortie, envoyé par Ferré, est méconnu. Toute insistance est vaine, et Delescluze et ses collègues doivent revenir.

Au cours de la journée, les Versaillais enserraient la place du Château-d'Eau. Le soir, ils purent diriger sur la barricade fermant le boulevard Voltaire un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie. La mairie du XIe arrondissement commençait à être très menacée. Tout y annonçait la débandade. Vermorel y avait été apporté, blessé à mort. Jourde avait remis à chacun des membres de la Commune venus ce jour-là, une somme de 1000 francs, pour les aider à se tirer d'affaire et comme supplément à l'indemnité de 15 francs par jour, qu'ils touchaient depuis leur élection. Wrobleski arrive de la rive gauche. Il avait montré du talent dans la défense de la Butte-aux-Cailles, aussi Delescluze lui offre-t-il le commandement en chef. Il refuse; tout espoir est perdu, un général en chef est inutile dans la lutte désordonnée qui se poursuit.

Delescluze dut penser qu'il n'y avait non plus besoin d'un délégué à la guerre, et que son propre rôle était terminé. Sa vie avait été celle d'un de ces sectaires qui attendent, d'un événement heureux, l'occasion d'imposer leurs principes et leurs dogmes. Esprit étroit, mais ferme caractère, il avait de tout temps sacrifié sa liberté pour défendre ses idées. De longues années de prison l'avaient profondément ulcéré. Il poursuivait d'une haine violente

1. Déposition Reculet, *Enquête parlementaire*, p. 522.

les hommes ayant fait obstacle à ses desseins, surtout ces républicains politiques qui, chaque fois que la République était survenue, avaient obtenu le pouvoir, pendant que lui, acharné à continuer l'œuvre révolutionnaire, était honni et persécuté. Il éprouvait en particulier un ressentiment sans bornes, pour les hommes parvenus au gouvernement le 4 septembre, qui, à la fin du siège de Paris, l'avaient emprisonné. A soixante-deux ans, sa santé était ruinée ; plutôt que de retomber aux mains de ses ennemis vainqueurs, il préféra en finir. Vers sept heures du soir, on apprend à la mairie du XI[e] arrondissement que la barricade fermant le boulevard Voltaire était presque abandonnée et qu'il y fallait des renforts. Delescluze part avec une centaine de fédérés. Le feu des Versaillais est tellement violent que bientôt les hommes s'arrêtent ou cherchent un abri le long des maisons. Il continue seul à s'avancer, la canne à la main, touche la barricade et tombe mort [1]. Le danger était tel que les fédérés ne purent relever son corps. Il fut retrouvé le surlendemain, marqué de brûlures que lui avaient faites les charbons détachés des maisons incendiées à l'angle du boulevard [2]. Les Versaillais continuèrent à cribler la barricade de projectiles qui la rendaient intenable. La mairie du XI[e] arrondissement allait ainsi se trouver découverte. Dans la nuit, les derniers membres de la Commune l'abandonnèrent, pour se transporter à celle de Belleville.

Les Versaillais, le 26 au matin, occupèrent les places de la Bastille et du Château-d'Eau. Les fédérés étaient maintenant acculés dans les quartiers excentriques de Belleville et de Charonne. Malgré cela, ils résistaient toujours. Ceux qui s'acharnaient à combattre étaient les courageux, refoulés de position en position; ils appartenaient à toutes les parties de la ville, et, enveloppés dans un étroit espace, ne pouvaient plus revenir chez eux et se

1. Jourde, *Souvenirs*, p. 82. — Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 402.
2. Maxime du Camp, *Convulsions*, t. I, p. 408.

dérober. Autant valait donc se faire tuer que de se rendre, pour être fusillé ou envoyé aux pontons. Le terrain qui leur restait comprend les hauteurs de Belleville et du Père-Lachaise, naturellement très fortes; la population favorable les secondait et leur avait d'avance multiplié les barricades; aussi devaient-ils tenir deux jours encore. Pourtant il ne venait plus à la mairie de Belleville que de très rares membres de la Commune. Le Comité de salut public s'était évanoui; de ceux qui l'avaient formé, Ranvier restait seul [1]. Le Comité central, chassé de la rue Basfroi, s'était cependant réfugié à Belleville et, dans l'effondrement général, reprenait en apparence tous les pouvoirs. Quelques-uns de ses membres, avec le colonel Hippolyte Parent, s'efforçaient encore de maintenir une certaine direction au combat.

Les fédérés, dans la journée du 26, incendièrent les docks de la Villette et Ferré fit une nouvelle coupe parmi les otages. Sur son ordre, le colonel Gois, président de la cour martiale, se rendit dans l'après-midi à la Roquette, pour y prendre un nombre indéterminé d'otages. Parmi les détenus à la prison, se trouvaient deux ouvriers accusés d'avoir servi, sous l'Empire, d'espions à la police, les nommés Greffe et Largillière, et Gois les réclama d'une manière spéciale. Il choisit, en outre, un ancien officier de paix, trente-trois gendarmes ou gardes de Paris, les Pères jésuites Olivaint, Caubert, de Bengy, huit autres prêtres ou séminaristes, qu'on fit descendre à la hâte des cellules. Gois et son peloton emmènent les otages à Belleville. Près de la Roquette, les habitants leur témoignèrent de la pitié. Mais, en route, le cortège s'est grossi de fédérés recrutés à une barricade, puis il est rencontré par une bande de chasseurs et d'artilleurs battus. Ceux-ci prétendent se venger en fusillant immédiatement les otages. Le bruit se répand que ce sont des gendarmes et des prêtres pris au combat. La foule devient dès lors tout à fait

1. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 413.

hostile et ils arrivent à la mairie de Belleville, poursuivis de gens furieux qui veulent les massacrer. Ranvier, après avoir décidé qu'on les fusillera au secteur, près des remparts, donne lui-même[1], dans la cour de la mairie, l'ordre de les y conduire.

Le lieu appelé le secteur, rue Haxo, comprenait plusieurs maisons et des terrains vagues bordés de clôtures. C'était là que se rendait depuis longtemps l'état-major fédéré de Ménilmontant et de Belleville et, en ce moment, c'était là que se tenaient le colonel Hippolyte Parent et les quelques chefs persistant à commander. Lorsque le cortège tumultueux qui entraîne les otages arrive au secteur, Parent s'interpose en vain, pour empêcher le massacre. Il demande alors à Varlin et à Fortuné Piat, du Comité central, qui se trouvent avec lui, d'employer leur influence à calmer les furieux[2]. Varlin et Piat, montés sur un petit mur, agitent leurs écharpes rouges, afin qu'on les laisse parler. Ils ne peuvent obtenir le silence, leur voix est couverte par les clameurs, bientôt on les accuse d'être eux-mêmes amis des Versaillais, et ils finissent par se retirer, devant les menaces de mort qu'on leur adresse. Les malheureux otages avaient subi, en route, les mauvais traitements avec un courage et une résignation qu'ils conservèrent jusqu'au dernier moment. Dans le secteur, on les poussa contre le mur d'une maison, et, presque à bout portant, on dirigea sur eux une fusillade interrompue et reprise, pendant plus d'un quart d'heure, jusqu'à ce que la dernière des quarante-sept victimes fût tombée. Puis on tira sur les cadavres, on les perça de coups de baïonnette, on les foula aux pieds. Après quoi, la tourbe qui s'était employée à une pareille œuvre se répandit chez les marchands de vin, chacun vantant sa part personnelle d'exploits.

Pendant ce temps l'armée exerçait le châtiment, avec

1. Guénin, sténographe, *Massacre de la rue Haxo*, p. 60 et suiv.
2. Guénin, *ibid.*, p. 214.

une impitoyable cruauté. Lorsque les fédérés eurent été refoulés, on ne fit plus seulement des prisonniers au combat. Les recherches à domicile livrèrent des milliers d'hommes. Une part des prisonniers était, selon le hasard des ordres, formée tout de suite en bande et envoyée à Versailles; mais une autre, moins chanceuse, subissait d'abord un triage, devant des cours martiales improvisées. Deux ou trois officiers les composaient, généralement dans le nombre un officier de gendarmerie, quelquefois de la garde nationale. A la fin, deux des cours martiales, devenues permanentes, subsistèrent seules. L'une, sur la rive gauche, siégeait au Luxembourg; l'autre, sur la rive droite, au théâtre du Châtelet.

Le seul crime dont on eût à répondre devant elles était, d'une manière générale, d'avoir pris part au combat, ou simplement servi la Commune. Le temps manquait pour entrer dans les détails. Prenant donc les prisonniers en bloc, on triait rapidement ceux qu'à vue d'œil, on jugeait les plus coupables, pour leur infliger le châtiment. Le fait d'être membre de la Commune, du Comité central, de posséder un grade élevé dans la garde nationale, d'exercer une fonction importante entraînait de soi un arrêt de mort. Parmi les hommes sans grade et sans distinctions, on choisissait ceux de mauvaise mine ou que le nom, connu des agents les ayant arrêtés, faisait d'avance juger coupables. Les mains noires de poudre, le port d'un uniforme de la garde nationale ou simplement des souliers « godillots » fournis aux fédérés, suffisaient souvent comme preuve de culpabilité. L'interrogatoire était sommaire. Parfois un coup d'œil jeté sur l'homme décidait. On faisait deux parts. Les condamnés étaient prononcés *classés;* les autres, réservés à Versailles, *ordinaires*. Une seule peine, la mort; les exécutions, immédiates. Au Luxembourg, elles avaient lieu dans le jardin; pour les hommes condamnés au Châtelet, à la caserne Lobau. On fusillait par groupes[1] dans une cour intérieure de la caserne, au

1. Abbé Vidieu, *Histoire de la Commune*, p. 463.

milieu d'une fumée aveuglante et au bruit assourdissant des feux de peloton, répercutés par les hautes murailles. Ceux qui, tombés, vivaient encore, étaient achevés à coups de baïonnette [1].

La hâte amena des erreurs. Des hommes furent frappés, parfaitement étrangers à la Commune. Un certain nombre de généraux et d'officiers de la Commune étaient Polonais ; de là, tous ceux de cette nation étaient devenus suspects ; aussi fusille-t-on, par la seule raison qu'ils portent des noms polonais, des gens tout à fait inoffensifs, même des vieillards [2]. Le docteur Fanneau, médecin d'une ambulance au séminaire Saint-Sulpice, déclare à l'officier de l'armée qui se présente, que l'édifice ne renferme point de combattants, mais seulement des blessés. Au même moment, un coup de feu part d'une fenêtre, l'officier et sa troupe croient que le docteur les trahit, et, sans examen, le passent par les armes avec une partie des hommes remis à ses soins [3]. Il y eut ainsi un assez grand nombre d'exécutions par méprise ou sur de faux avis ; le chiffre n'en sera jamais connu.

Cependant, eu égard aux circonstances, l'armée observait encore une modération relative. La répression conservait entre ses mains une certaine retenue, qui eût manqué, si elle eût été remise à cette partie de la population ennemie de la Commune. Les dangers et les chocs subis avaient troublé les têtes et fait perdre la possession de soi. Tout ce qui s'appelle humanité, crainte de frapper l'innocent au lieu du coupable, soin de proportionner les châtiments au degré du crime s'était évanoui des esprits. La foule se déchaînait, agitée de mouvements convulsifs. Un besoin d'extermination en bloc, de vengeance sans choix et sans délai, s'était emparé d'elle. Les prisonniers,

1. Dr Jan ten Brink, *Geschiedenis*, p. 221.

2. *Mémoire sur la participation d'un certain nombre de Polonais*, etc., p. 17.

3. Le *Siècle*, 28 mai 1871. — Camille Pelletan, *La semaine de Mai*, p. 81.

emmenés par bandes à Versailles, subissent en route les plus mauvais traitements; les passants se précipitent, demandant qu'ils soient fusillés sur place, les hommes les menacent du poing, les femmes cherchent à les frapper de leurs ombrelles. La vue, au milieu des prisonniers qu'on entraîne, de femmes, leurs petits enfants dans les bras [1], ou de blessés dont le sang coule, n'inspire aucune pitié. Les pelotons chargés des arrestations sont suivis de rassemblements, qui les excitent à exécuter les captifs, sans examen et sans appel. Près de l'École militaire un malheureux négociant nommé Constant, que l'on prend pour Billioray, est dénoncé aux soldats [2]. Il proteste, se débat; la foule affirme, avec certitude, que c'est bien Billioray et les soldats le fusillent, persuadés, par le témoignage des assistants, qu'ils mettent à mort un membre de la Commune. Les quelques personnes restées de sang-froid, qu'un tel déchaînement de cruauté remplit d'horreur, sont obligées de se contenir avec soin. L'expression de la plus légère pitié, un appel quelconque à la mansuétude seraient tenus à crime et mettraient en péril immédiat.

Aussitôt que l'armée avait occupé un certain rayon, des gardes nationaux, hostiles à la Commune, s'étaient efforcés de reprendre le service. Les soldats, ne les voyant venir qu'après le danger, leur avaient fait le plus mauvais accueil. Comme le désarmement général était prescrit, on leur interdisait le port des armes. On n'exceptait de cette mesure que le seul bataillon formé par les employés de la Banque de France, qui, pendant la Commune, avaient conservé le drapeau tricolore et gardé la Banque. On ne sait à quelles violences se seraient portés les gardes nationaux qu'on eût laissés s'armer. Tout contenus qu'ils étaient, on les voyait en uniforme, avec des brassards tricolores, faire le guet dans les rues, arrêter et fouiller les passants, aider aux recherches et aux visites domiciliaires. Le

1. Dauban, *Le fond de la société*, p. 388.
2. *Journal des Débats*, 13 juin 1871.

nombre des dénonciations, sous toutes les formes, fut énorme ; des gens surent ainsi atteindre des créanciers et se défaire d'ennemis personnels.

Les journaux supprimés par la Commune avaient promptement reparu. La plupart des rédacteurs revenaient de Versailles, animés de passions violentes contre la République et contre Paris. Aussi étendent-ils les accusations, au delà des vrais coupables, à tous ceux qu'il leur plaît de ranger parmi les défenseurs de la Commune. Ils ne se contentent point de décrire dans sa réalité, déjà suffisamment horrible, la lutte engagée, ils amplifient encore et ajoutent à la noirceur du tableau. Ils donnent corps, en en faisant l'objet de récits imprimés, à ces cauchemars qui hantaient les imaginations affolées : aux pétroleuses, aux mines sous les rues, aux empoisonnements de soldats par des boissons vénéneuses. Ils contribuent ainsi à envenimer les haines et accroissent la soif de vengeance.

Millière, arrêté le 26 au matin, dans une maison, rue d'Ulm, est amené au Luxembourg, suivi de gens furieux, qui veulent le mettre à mort. Le soldat qui l'a saisi, le réclamant comme sa chose, tient à le tuer de sa propre main. Le général de Cissey déjeunait à un restaurant près du Luxembourg ; il ordonne à un de ses officiers, le capitaine Garcin, d'aller fusiller le prisonnier au Panthéon. Millière, qui s'était abstenu d'envoyer sa démission de député à l'Assemblée nationale, voulut se prévaloir de l'immunité parlementaire. On lui répondit qu'elle ne pouvait plus le couvrir, que sa conduite la lui avait sûrement fait perdre. Il était, en effet, devenu chef de la 18e légion fédérée, et son nom avait paru, avec ce titre, au *Journal officiel* de la Commune. Cela suffisait alors pour qu'on appliquât le dernier châtiment, sans s'inquiéter de charges particulières. Conduit au Panthéon, il est placé entre deux colonnes sous le péristyle. Le capitaine Garcin veut le retourner pour le fusiller de dos ; il s'indigne et fait face à la troupe. Un soldat le contraignit à plier le genou,

sur l'ordre du général de l'exécuter à genoux. Il leva la main droite, et, d'une voix ferme, cria avant de tomber : « Vive le peuple! Vive l'humanité[1] ! » Treilhard, le directeur nommé par la Commune à l'Assistance publique, fut mis à mort d'une façon aussi sommaire, dans la cour de l'École polytechnique; Tony Moilin, délégué à la mairie du VI[e] arrondissement, fut fusillé sur l'ordre de la cour martiale, siégeant au Luxembourg; Édouard Moreau, un des principaux membres du Comité central, condamné par celle du Châtelet, périt à la caserne Lobau.

Le 27, dans la journée, les troupes versaillaises se rapprochaient de plus en plus de la Roquette. Ferré se rendit cette fois en personne à la prison pour y prendre les derniers otages. Depuis que ceux-ci, à trois reprises, avaient vu une partie des leurs conduits à la mort, ils demeuraient frappés de terreur. La venue de Ferré produisit un mouvement de désespoir au milieu d'eux et d'indignation chez ces anciens gardiens, conservés par la Commune. Avant que les fédérés aient pu monter dans la prison, un otage de la 3[e] section, libre à ce moment dans le corridor, tire les verrous et ouvre les portes des cellules. Les otages, prêtres et soldats, au nombre de quatre-vingt-onze, sortis des cellules, s'excitent à résister. Aidés par le gardien Pinet, qui fait cause avec eux, ils organisent la défense. Le corridor était fermé par de solides grilles en fer, contre lesquelles ils entassent des matelas. Ils se préparent des projectiles avec les briques du parquet et des épieux avec le bois des lits. Ils trouent le parquet, pour communiquer à l'étage au-dessous, avec cinquante sergents de ville et soldats détenus à la 2[e] section, qui s'étaient à leur tour révoltés. Les fédérés cherchèrent inutilement à forcer les barricades de matelas, puis à y mettre le feu. Ils étaient occupés à ces tentatives, lorsque le cri : « Voici les Versaillais! » est poussé dans la cour, on ne

1. Capitaine Garcin, *Enquête parlementaire*, p. 279. — Louis Mie, *La mort de Millière.*

sait par qui. En l'entendant, Ferré et son escorte, pris de panique, s'enfuient à la hâte.

Cependant, dans une autre aile, une vingtaine d'otages restaient encore enfermés en cellule. Lorsque la prison cessa d'être gardée, deux jeunes condamnés, employés comme domestiques, vinrent leur ouvrir, les avisant de profiter de l'absence des fédérés, peut-être temporaire, pour s'enfuir au plus vite. Les otages ainsi libres sortent précipitamment. Mais on se battait maintenant tout autour dans le voisinage, et ils se heurtèrent, aux barricades, à des hommes surexcités par le combat. Quatre d'entre eux sont massacrés, parmi lesquels l'évêque Surat, archidiacre de Paris, frappé d'une balle près de la prison[1]. Les autres furent recueillis dans des maisons ou purent rentrer à la Roquette. Les otages de la 2e et 3e section étaient restés barricadés, et quoique en proie à la soif et à la faim, ils gardaient une telle épouvante des fédérés qu'ils refusèrent de reconnaître pour des libérateurs les marins de l'armée de Versailles, survenant à l'avant-garde, le 28 au matin. Ce ne fut qu'à la vue des pantalons rouges de la ligne qu'ils se décidèrent enfin à quitter leur réduit.

Pendant ce temps, le champ de bataille s'était constamment rétréci. Le 27 au soir, les Versaillais tenaient les hauteurs dominantes des Buttes-Chaumont et du Père-Lachaise et, le 28, après midi, enlevaient les dernières barricades de Belleville et du faubourg du Temple. Les membres de la Commune et du Comité central, retirés à Belleville après l'abandon de la mairie du XIe arrondissement, s'étaient, sans attendre, enfuis et dispersés. Fortuné Piat, du Comité central, pris le dernier rue Fontaine-au-Roi, avec une soixantaine d'hommes, fut conduit à un colonel, qui répugnait à exécuter les prisonniers et qui lui sauva la vie en l'envoyant à Versailles[2]. Une proclama-

1. Eugène Crépin, *La nuit d'un otage*, p. 27.
2. Guénin, *Massacre de la rue Haxo*, p. 49-50.

tion du maréchal de Mac-Mahon, le 28 au soir, apprit la fin de la lutte :

« Habitants de Paris,

« L'armée de la France est venue vous sauver. Paris est délivré. Nos soldats ont enlevé, à quatre heures, les dernières positions occupées par les insurgés.

« Aujourd'hui la lutte est terminée, l'ordre est rétabli, le travail et la sécurité vont renaître. »

Les otages avaient été détenus dans cette partie de la ville conquise la dernière. L'exécution de l'archevêque et de ses compagnons ne fut ainsi connue, au quartier du maréchal de Mac-Mahon, que le 27 dans la soirée. Le public ne l'apprit que le 28 au matin. Cette nouvelle vint ajouter à l'horreur et causer un surcroît de vengeance. On avait précisément, au terme du combat, fait un grand nombre de prisonniers, qu'on fusille en partie dans la journée du 28. Cent quarante-huit, extraits de Mazas, où on les tenait, sont exécutés au Père-Lachaise. Trois de ces malheureux, manqués aux premières décharges et qui s'étaient blottis, sont ressaisis et tués[1]. A l'intérieur de la Roquette, on fusille deux cent vingt-sept hommes; les corps entassés se trouvaient encore sur place le lendemain[2]. La cour martiale du Châtelet envoie toute la journée fouiller des hommes à la caserne Lobau[3]. Dans la soirée, il est vrai, l'ordre vint de cesser les exécutions, pour diriger tous les prisonniers sur Versailles. Nonobstant, le lendemain et les jours suivants[4], on en tue encore çà et là, et, dans la nuit du 29 au 30, on passe par les

1. Maxime Du Camp. *Convulsions*, t. II, p. 421.
2. *Illustrated London News*, 17 juin 1871.
3. Lauser, *Unter der pariser Commune*, p. 369.
4. Albert Hans, *Souvenirs d'un volontaire*, p. 205. — H. d'Ideville, *Les prisonniers de la Commune*, p. 27. — Count Orsi, *My life in Paris*, *Fraser's Magazine*, décembre 1879.

armes, dans les fossés de Vincennes, neuf officiers de la garnison fédérée, qui s'était rendue le 29.

Le 28, dans l'après-midi, Varlin, assis devant un café de la place Cadet, est reconnu et arrêté. L'officier qui en a charge le mène à son général à Montmartre. Varlin était un de ces ouvriers socialistes qui, au sein de la Commune, s'étaient montrés relativement sages; pendant la bataille dans Paris, il s'était opposé aux dernières cruautés. Mais on ne s'inquiétait alors d'aucun trait de caractère et l'on ne cherchait point à faire de triage. Avoir été membre de la Commune entraînait la mort immédiate. Le général Laveaucoupet, lorsque Varlin lui est amené, désigne un mur, le long duquel on peut l'exécuter. La foule, amassée chemin faisant, poursuivait le prisonnier de huées et d'injures, lui jetait des immondices, cherchait à le frapper. Elle demande qu'il soit fusillé rue des Rosiers, à l'endroit où sont tombés les généraux Clément Thomas et Lecomte, et les soldats l'y entraînent. Mais la maison était occupée par les officiers d'un état-major, qui s'opposèrent à ce que l'exécution eût lieu sous leurs yeux. Varlin est alors conduit au sommet de la butte. Il reçut la mort avec intrépidité. Quatre hommes devaient le fusiller; deux des fusils ratèrent, il fut tué par les deux autres à bout portant[1].

Le nombre des fédérés auquel le combat avec Versailles a coûté la vie ne saurait être établi exactement. L'esprit de parti et l'horreur du spectacle ont fait exagérer le nombre des morts. Autant que les documents permettent de s'éclairer, il semble qu'on puisse évaluer les pertes du côté de la Commune à 11 ou 12000 hommes, tant tués au feu ou morts de leurs blessures, que fusillés, pendant et après la bataille[2]. L'armée de Versailles, dirigée avec prudence, n'avait perdu qu'un nombre d'hommes relativement minime, 858 tués et 6474 blessés. Les prisonniers emmenés à Versailles devaient s'élever à

1. Maxime Du Camp, *Convulsions*, t. III, p. 396.
2. Voyez la note, à la fin du volume.

38000, dont 850 femmes[1]. On manquait naturellement de locaux appropriés pour les recevoir. Entassés à l'Orangerie du château, dans les docks de Satory, ils eurent à subir les plus dures privations. On les déversa ensuite sur les ports de l'Océan. Les officiers commis pour les interroger en retinrent définitivement 11070, à déférer aux conseils de guerre. La plupart des membres de la Commune, du Comité central et des chefs marquants parvinrent à se soustraire aux recherches et à passer la frontière. Assi, pris à Passy le 21, fut le premier membre de la Commune qui tomba aux mains des Versaillais. Jourde, Paschal Grousset, Ferré, Urbain, Billioray, Courbet, Trinquet, Régère, Rossel et quelques autres parmi les obscurs furent, après le combat, successivement découverts et arrêtés.

1. Général Appert, *Rapport d'ensemble*, p. 180.

CHAPITRE V

LE TRAITÉ DE FRANCFORT

Les diplomates chargés de reprendre les préliminaires de paix signés à Versailles, pour les transformer en traité définitif, s'étaient réunis à Bruxelles le 24 mars ; M. de Goulard et le baron Baude représentaient la République française, le comte d'Arnim et le baron de Balan, l'Empire allemand. Ces derniers avaient tout de suite élevé des prétentions, qui montraient chez leur gouvernement le désir de tirer le meilleur parti de ses avantages. Ils demandaient que les 5 milliards de l'indemnité fussent entièrement versés en numéraire; que les chemins de fer compris sur les territoires cédés accrussent à l'Allemagne, à la seule charge de désintéresser les porteurs d'obligations ; qu'on indemnisât les Allemands expulsés de France ; qu'une clause du traité garantît, en temps de guerre, la propriété privée sur mer. Les Français repoussaient naturellement ces exigences ou ils ne les acceptaient qu'avec des restrictions qui leur ôtaient toute importance; puis ils cherchèrent eux-mêmes à faire alléger leur fardeau. Ils soutinrent que l'Alsace-Lorraine devait prendre une part proportionnelle à sa population de la dette française, à déduire de la rançon de 5 milliards. Les Allemands écartèrent péremptoirement cette prétention, tout en renonçant à l'indemnité réclamée pour leurs nationaux expulsés, ainsi qu'à la clause relative à la propriété sur mer. Ils maintenaient entières leurs

exigences sur les autres points, sans que les Français voulussent céder. Les lenteurs de la négociation et la persistance d'un désaccord avaient causé à M. de Bismarck, revenu à Berlin, une irritation dont il donnait des marques répétées au gouvernement de M. Thiers. Enfin il fit déclarer par M. de Balan, à la conférence, que les demandes de l'Allemagne ne devaient prêter à aucune discussion, qu'elles constituaient un ultimatum.

Pendant que le traité de paix s'élaborait à Bruxelles, d'autres négociations se poursuivaient par ailleurs. Cette partie des préliminaires à exécuter, concernant l'évacuation d'un nombre stipulé de départements et l'occupation prolongée de certains autres, nécessitait de nombreuses mesures, à prendre en commun par le gouvernement français et les chefs militaires allemands. M. de Bismarck avait délégué au général de Fabrice le soin de ces arrangements. Le ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre, et le général de Fabrice entretenaient donc des rapports suivis. C'est ainsi qu'ils signèrent une série de conventions ayant trait au service des chemins de fer; à la remise aux autorités françaises de l'administration des départements occupés; au séjour des troupes allemandes en France et à la quantité de vivres et de fourrages à leur fournir. Ce n'étaient là, quelle que fût leur complexité, que des questions secondaires, sur lesquelles les négociateurs, animés d'une mutuelle bienveillance, se mettaient facilement d'accord; mais après l'insurrection du 18 mars les points à régler entre eux prirent tout à coup une importance majeure. Les préliminaires de paix accordaient seulement au gouvernement français le droit de mettre dans Paris une garnison de 40 000 hommes, sans qu'aucun autre corps de troupe pût être maintenu au nord de la Loire, jusqu'à la signature du traité définitif. Le gouvernement chassé de Paris n'y tenait plus, il est vrai, de garnison, mais il lui fallait former, à Versailles, c'est-à-dire au nord de la Loire, une grande armée pour reprendre Paris. Et, en effet, M. Jules Favre devait demander l'auto-

risation de déroger aux préliminaires, en portant immédiatement à 80 000 hommes l'armée à réunir à Versailles. De telle sorte que les signataires des conventions de détail étaient amenés, de leur côté, à discuter le texte même des préliminaires, qu'on avait cru entièrement réservé aux diplomates de Bruxelles.

Du reste, le 18 Mars avait tellement obscurci les destins de la France que, jusqu'à ce que l'avenir se fût découvert, la conclusion d'un traité perdait beaucoup de son importance. Au premier moment, en voyant M. Thiers et l'armée fuir Paris dans le désarroi, on s'était en effet pris à douter à l'étranger qu'ils restassent vainqueurs de la Commune. Or, s'ils devaient succomber, il serait inutile d'avoir arrêté avec eux des conditions de paix. Avant que M. de Bismarck crût l'heure venue d'imposer la signature du traité définitif, il fallait que le gouvernement de M. Thiers eût reconquis assez de force, pour apparaître de nouveau capable de remplir les engagements qu'il pourrait contracter.

En attendant, l'Allemagne avait le plus grand intérêt à savoir comment la Commune allait se comporter à son égard, puisque, après tout, elle réussirait peut-être à s'emparer de la France, d'autant plus que ses partisans avaient, pendant le siège, excité à la guerre à outrance par tous les moyens et attaqué sans relâche le gouvernement de la Défense nationale, comme dépourvu d'audace et de patriotisme. Mais rien n'était moins fondé que la supposition, tirée du langage passé, que la Commune, venant à s'établir, résisterait à l'Allemagne. Le Comité central, puis la Commune, lui témoignaient au contraire, en toutes choses, une complète déférence. M. Washburne, chargé des intérêts de l'empire d'Allemagne, n'avait qu'à réclamer des détenus, à titre de sujets allemands, pour les obtenir aussitôt[1], et les Alsaciens-Lorrains, en arguant du traité qui enlevait leur territoire à la France, se faisaient congédier

1. Wickham Hoffmann, *Camp, court and siege*, p. 274.

en masse de la garde nationale, qu'ils eussent opté ou non pour la nationalité française.

Il est vrai que la Commune se trouvait dans Paris à la merci des Allemands. Elle en était entourée de Saint-Denis à Charenton ; sans leur tolérance, bloquée partout ailleurs par l'armée de Versailles, elle n'eût pu communiquer avec le dehors et recevoir des vivres. En outre, comme ils tenaient les forts de la rive droite, s'ils eussent voulu attaquer la ville ou seulement laisser venir les Versaillais, la résistance derrière les remparts n'eût pu être que de courte durée. Aussi le Comité central et après lui la Commune redoutaient-ils fort un accord de l'Allemagne et du gouvernement de M. Thiers. Les préliminaires de Versailles stipulaient qu'après le payement d'un premier acompte de 500 millions, l'armée d'occupation évacuerait une certaine zone, dont le département de la Seine faisait partie. Le délégué aux relations extérieures, Paschal Grousset, demandait au général de Fabrice si le gouvernement de M. Thiers avait versé la somme voulue et si, alors, il allait recouvrer la zone neutre, sur la rive droite de la Seine. Le général Cluseret se ménagea une entrevue à Aubervilliers avec le baron de Holstein, envoyé par M. de Bismarck[1]. Il offrit, en puisant à la Banque de France, de donner les 500 millions, à condition que la neutralité de la rive droite fût garantie, pour que l'armée de Versailles ne pût s'y établir. Cette ouverture ne fut point accueillie et le projet de payement avorta.

Pendant ce temps, l'incertitude première sur l'issue de la lutte entre Paris et Versailles s'était dissipée. La Commune, étouffée dans les départements, restait circonscrite à l'enceinte de Paris. Alors M. de Bismarck témoigne au gouvernement de M. Thiers de plus en plus d'aigreur. Il n'avait cessé de se plaindre, à chaque retard survenu, depuis l'ouverture de la conférence de Bruxelles. Il menace

1. Général Cluseret, *Mémoires*, t. II, p. 1.

maintenant de rompre le traité même des préliminaires. Il prétendait que la France, incapable de tenir ses promesses, éternisait arbitrairement les négociations et qu'il en résultait pour l'Allemagne des délais et un accroissement de charges, qu'elle ne voulait supporter plus longtemps.

Il y avait d'ailleurs un tout autre motif que l'accroissement des charges, pour décider M. de Bismarck à conclure enfin la paix sans attendre, qui, bien qu'il ne le mentionnât qu'incidemment, pesait d'un poids décisif. C'était la force très différente que M. Thiers, appelé à négocier, devait posséder, vainqueur de la Commune ou encore tenu en échec par elle. M. de Bismarck, en consentant que l'armée française sous Paris fût portée d'abord à 80 000 hommes, puis à 120 000, avait, à deux reprises, accordé de grands avantages au gouvernement de M. Thiers. Il lui avait en outre renvoyé des officiers et des soldats aguerris prisonniers en Allemagne, qui devaient rendre redoutable l'armée où ils entreraient. Il avait bien pu agir ainsi, pour lui permettre de dompter la Commune, et, par là, le mettre à même de remplir ses engagements. Mais il ne pouvait le laisser bénévolement s'emparer de Paris, car, s'il ne l'avait contraint au préalable à conclure la paix, il le verrait libre à l'intérieur de tout ennemi, à la tête d'une grande armée victorieuse, plein de force, pour débattre, avec plus de ténacité que jamais, le traité définitif. La faveur faite à la France de créer une grande armée, tournerait de la sorte au détriment de celui qui l'avait, sans y être obligé, consentie. Aussi, dans les premiers jours de mai, M. de Bismarck prend-il tout à coup un ton comminatoire. Par une dépêche au général de Fabrice du 2 mai[1], il prétend s'attribuer gratuitement les lignes du chemin de fer de l'Est, comprises sur le territoire cédé à l'Allemagne, comme compensation au

1. Jules Favre, *Le gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 332.

surcroît de charges que lui imposaient les délais mis à signer le traité définitif. Il menace en outre de s'emparer de Paris, comme gage, et de renvoyer l'armée française derrière la Loire, selon le texte des préliminaires de Versailles.

La guerre civile plaçait la France à la merci de la Prusse, aussi M. Thiers et son ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre, pensèrent-ils qu'ils ne pouvaient, en laissant les rapports s'envenimer, courir le risque d'une rupture. M. Jules Favre avait déjà offert à M. de Bismarck de le voir, pour mettre fin aux lenteurs des négociations poursuivies en double à Bruxelles et avec le général de Fabrice. Il renouvelle cette offre; M. de Bismarck, l'acceptant, lui donne rendez-vous à Francfort. La conférence de Bruxelles, dès lors sans objet, prenait fin et le principal envoyé que la France y avait eu, M. de Goulard, allait rejoindre son ministre à Francfort.

Le 6 mai, M. Jules Favre, accompagné de M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, rendit une première visite à M. de Bismarck, à l'hôtel du Cygne, à Francfort. Il lui dit qu'il venait s'expliquer avec lui, désireux de faire cesser les malentendus et les récriminations. M. de Bismarck lui répondit, d'un ton désobligeant, par l'exposé de ses griefs : L'Allemagne serait en droit de considérer le traité des préliminaires du 26 février sans valeur, puisque les événements survenus en France le rendaient inexécutable. Tant que la Commune existerait, des circonstances pouvaient naître, qui empêcheraient de plus en plus le gouvernement français de tenir ses promesses. Dans cette incertitude, les Allemands étaient obligés de maintenir leur armée d'occupation à un effectif fort élevé, d'où une lourde charge. S'étant trompés dans le calcul des troupes que la France devait nourrir, il leur fallait pourvoir eux-mêmes à la subsistance de 150 000 hommes, cette erreur leur coûtait des millions. Ils avaient rendu de nombreux prisonniers, puis consenti à ce que l'armée sous Paris dépassât 100 000 hommes, et le gouvernement français ne

s'en montrait que plus exigeant, il traînait le siège de Paris, ses envoyés à la conférence de Bruxelles ajournaient de parti pris la paix définitive. Tout se trouvait ainsi remis en doute et l'Allemagne voyait s'évanouir ses garanties. L'Empereur l'avait donc chargé d'en stipuler de nouvelles. Si la France refusait d'y adhérer, ils exigeraient la stricte exécution des préliminaires, notamment le retrait, derrière la Loire, des troupes en plus de 40000 hommes, et ils réprimeraient eux-mêmes l'insurrection de Paris.

M. Jules Favre répondit de son mieux à ces plaintes. Il releva surtout le reproche de vouloir se soustraire aux engagements contractés, en prolongeant les négociations; pour prouver sa bonne foi, il s'offrait de conclure la paix définitive sur-le-champ. M. de Bismarck dit que, loin d'être hostile à ce parti, il inclinait à le préférer à tout autre. Cependant, comme première condition d'un accord, il exigerait des garanties additionnelles. D'après les préliminaires, les troupes allemandes devaient évacuer obligatoirement le territoire occupé, à mesure que se payerait l'indemnité des 5 milliards. Il demandait, maintenant, à revenir sur cette clause. Il voulait que l'Allemagne restât libre de fixer elle-même l'époque où la France lui paraîtrait suffisamment pacifiée et capable de remplir ses engagements, pour qu'elle jugeât opportun de l'évacuer. D'ailleurs, elle ne chercherait point à prolonger l'occupation outre mesure; le maintien de ses troupes au dehors lui imposait de telles charges, qu'elle s'empresserait d'y mettre fin aussitôt qu'elle le pourrait sans risques.

M. Jules Favre laissa voir qu'il céderait sur ce point. Il proposa seulement de renvoyer à un examen ultérieur les questions en suspens; il désirait, avant tout, qu'on convînt de signer la paix sans délai; son collègue, le ministre des finances, et lui, munis de pleins pouvoirs, étaient prêts à trancher toutes les questions indécises. M. de Bismarck se déclara alors satisfait. Il ajouta qu'ils venaient, en s'en-

tendant, d'éviter de graves dangers, car il était porteur d'un ultimatum qui aurait pu être suivi d'exécution. L'Empereur lui avait commandé de le lire et, malgré l'accord survenu, il lui fallait remplir cette formalité. Le lendemain, avec apparat, il rendait aux ministres français leur visite de la veille. Il leur lisait donc l'ultimatum, tout en déclarant le dépouiller de son sens comminatoire. C'était une récapitulation des griefs successivement élevés depuis la signature des préliminaires, qu'il avait déjà exposés dans sa première entrevue. A la fin, venait la menace, si la France se refusait aux concessions exigées, d'intervenir par les armes, pour prendre Paris et renvoyer l'armée française derrière la Loire. M. Jules Favre, en recevant copie de l'ultimatum, observa qu'il ne le considérait plus comme valable, qu'il ne l'acceptait qu'avec le commentaire pacifique introduit. M. de Bismarck lui répondit par des paroles courtoises et se retira.

Le jour même, ils commençaient à débattre le traité définitif. D'abord les garanties additionnelles. M. Jules Favre essaya en vain d'obtenir que l'évacuation du territoire se fît aux conditions des préliminaires de Versailles. Il ne put arracher qu'une clause, qui restreignait au moins la liberté d'action demandée. Il fut convenu qu'aussitôt le payement du troisième demi-milliard, l'évacuation des quinze premiers départements, spécifiés dans le traité des préliminaires, s'effectuerait de plein droit. M. de Bismarck voulait encore, comme garantie supplémentaire, que les portes de Paris fussent remises à ses troupes, sur le pourtour qu'elles occupaient. M. Jules Favre s'y refusa. Le contact des soldats étrangers et de la population, dans l'état troublé de la ville, serait une source certaine de rixes. M. de Bismarck se laissa persuader, et il se contenta du droit de patrouille dans la zone neutre.

Les préliminaires de Versailles, en laissant Belfort à la France, mentionnaient que le territoire à lui donner serait délimité ultérieurement. Cependant M. de Bismarck, de

vive voix, avait tout de suite promis la portée du canon autour des remparts, évaluée à 7 kilomètres. Mais le rayon géométrique de 7 kilomètres se trouva couper des villages et ne correspondit point aux accidents du sol. Il fallait donc établir une meilleure frontière. La forteresse de Belfort deviendrait d'autant plus précieuse, qu'elle jouirait d'un espace permettant d'étendre au loin ses défenses Aussi M. Jules Favre fit-il tous ses efforts pour agrandir le rayon à tracer alentour. Il réclama avec insistance la vallée et le bourg de Giromagny, qui assurent la communication de la forteresse avec le point culminant des Vosges. M. de Bismarck, après avoir d'abord combattu cette demande, promit de l'examiner. A une nouvelle entrevue, le 8 mai, il se déclara prêt à élargir le rayon de Belfort, si on voulait lui donner, en compensation, une bande de terrain de 10 kilomètres sur la frontière du Luxembourg. Le territoire à céder comprenait 10 000 hectares avec 7000 habitants et celui qu'on désirait obtenir, 6000 hectares avec 27 000 habitants. On regagnait de la sorte un certain nombre de Français ; surtout l'avantage des positions autour de Belfort était tel que M. Jules Favre pensa qu'il fallait accepter. Cependant c'était là une question qu'il n'osait trancher lui-même. On convint donc que le traité à soumettre à l'Assemblée nationale laisserait le choix entre le *statu quo* ou la modification proposée. M. de Bismarck accorda ensuite assez facilement le renvoi immédiat de 20 000 prisonniers, dont la France avait un pressant besoin pour comprimer une insurrection survenue en Algérie.

La discussion devint fort vive au sujet des traités de commerce et de l'estimation à donner aux lignes de chemins de fer situées en Alsace-Lorraine. La guerre avait naturellement abrogé toutes les conventions entre la France et l'Allemagne, y compris les traités de commerce. Protectionnistes, MM. Thiers et Pouyer-Quertier n'avaient cessé, sous l'Empire, de combattre les traités ayant inauguré en France la liberté commerciale. Ils désiraient donc éviter le retour au régime antérieur à la guerre. Mais M. de Bis-

marck, alors partisan lui-même de la liberté commerciale, exigeait au contraire que la France reprît avec l'Allemagne les rapports commerciaux sur l'ancien pied, disant qu'il aimait mieux recommencer la guerre à coups de canon que de s'exposer à la guerre à coups de tarifs. M. Pouyer-Quertier dut céder. On convint de prendre pour base des relations, l'égalité de traitement sur le pied de la nation la plus favorisée. M. de Bismarck offrait 100 millions des chemins de fer acquis à l'Allemagne : M. Pouyer-Quertier, en discutant avec habileté, obtint 325 millions, à défalquer sur le deuxième acompte de l'indemnité de guerre.

Toutes les questions en litige se trouvaient ainsi tranchées et, le 10 mai, le traité de paix définitif était signé à Francfort par MM. Jules Favre, Pouyer-Quertier et de Goulard représentant la France et MM. de Bismarck, d'Arnim et de Hatzfeld l'Empire allemand. Un délai de dix jours fut pris, pour échanger les ratifications de l'Assemblée nationale et de l'empereur Guillaume.

M. Jules Favre, en présentant le traité à l'Assemblée nationale, le 19 mai, expliquait dans quelles circonstances néfastes il avait dû le conclure. Cet instrument, qui aggravait encore les conditions accablantes des préliminaires de Versailles, produisit une sorte de révolte dans l'Assemblée. Au moment d'accepter sans retour d'aussi horribles sacrifices, il semblait que le vote des préliminaires n'existât pas et l'on éprouvait la même difficulté à se résigner que si aucun engagement antérieur n'eût été pris. Il fallut que MM. Thiers et Jules Favre appuyassent sur les exigences de M. de Bismarck, qu'ils fissent connaître son ultimatum menaçant pour que la Commission chargée d'examiner le traité, consentît à l'approuver. Une assez forte résistance, dont le général Chanzy se faisait l'interprète, s'était produite contre l'échange de territoire en faveur de Belfort. M. Thiers vint lui-même défendre le projet. Il entra dans des détails techniques sur l'importance de la forteresse et produisit à l'appui une lettre de son défenseur, le colonel Denfert-Rochereau. L'Assemblée, à la fin convaincue,

approuva la clause relative à Belfort, puis ratifia l'ensemble du traité, par 499 voix contre 98.

M. Jules Favre retourna immédiatement à Francfort et, le 21 mai, il échangeait les ratifications avec M. de Bismarck. La paix était conclue.

LIVRE IV

LA PRÉSIDENCE DE M. THIERS

LA PRÉSIDENCE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON

CHAPITRE PREMIER

LES ÉLECTIONS DU 2 JUILLET 1871
LA CONSTITUTION RIVET

La Commune était détruite ; le pays, unifié de nouveau, allait pouvoir réparer les ruines accumulées par l'invasion et la guerre civile. Ce résultat était surtout dû à M. Thiers, aussi son prestige devient-il énorme et son influence tout à fait irrésistible. Obligés de se contenir, les monarchistes les plus ardents renoncent au dessein secrètement caressé de tenter, à la chute de la Commune, une restauration de la Monarchie. M. Thiers, laissé ainsi libre, fait durer le provisoire républicain, en maintenant le pacte de Bordeaux.

Cependant les partis allaient se mesurer de nouveau dans une grande lutte électorale. L'élection multiple de nombreux candidats le 8 février 1871, la démission de ces républicains qui s'étaient joints à la Commune ou simplement retirés de l'Assemblée, nécessitaient des élections complémentaires. Le nombre des députés à

remplacer s'élevait à vingt et un, dans le département de la Seine, et à quatre-vingt-dix, pour les autres. Comme on votait au scrutin de liste, quarante-six départements dans leur entier étaient appelés au scrutin. Les indications, sur les tendances du pays, à retirer d'une semblable consultation, devaient être aussi claires que s'il se fût agi d'une élection générale. Dans les départements de l'intérieur, les partis, conservateur et républicain, se retrouvaient face à face, tels à peu près qu'ils s'étaient combattus en février 1871. Mais dans celui de la Seine le profond ébranlement causé par le passage de la Commune amenait un état de choses anormal. Les républicains y étaient comme prostrés, avec leurs cadres réduits, leur organisation détruite, et, persuadés qu'ils profiteraient de cette faiblesse de leurs adversaires et aussi de la réaction en faveur de leurs idées que devaient produire les excès de la Commune, les conservateurs se sentaient des avantages exceptionnels, pour s'emparer de Paris. Dix-huit journaux de toutes les nuances se dénommant conservatrices, groupés pour la circonstance, sous le titre d'Union de la presse, arrêtaient une liste à laquelle les hommes d'ordre furent invités à se rallier. Du reste, connaissant les opinions du peuple parisien, les coalisés eurent soin de comprendre, parmi leurs candidats, des hommes notoirement ralliés à la République. Ils se réclamèrent, en outre, de M. Thiers et de sa politique. Le vote eut lieu le 2 juillet. Les républicains, quoique désorganisés, réussirent à faire élire à Paris cinq des candidats portés sur leurs listes, dans le nombre M. Gambetta. Les seize autres élus appartenaient à la liste conservatrice de l'Union de la presse, mais parmi eux figuraient les hommes ralliés à la République ou sans parti pris contre elle; cinq seulement se trouvaient des monarchistes décidés. Il ressortait donc du vote que, même dans les circonstances les plus néfastes, l'opinion républicaine trouvait moyen à Paris de dominer. Dans trente-neuf départements, sur les quarante-cinq de l'intérieur appelés au scrutin, les républicains triomphaient

avec éclat, en faisant élire quatre-vingts de leurs candidats, contre dix des listes conservatrices. Pour la première fois, la France, dans son ensemble, se montrait plus républicaine que la ville de Paris.

Ainsi les nouvelles élections, rapprochées de celles du 8 février 1871, témoignaient d'un renversement complet en faveur des républicains. C'est que les électeurs avaient eu cette fois une tout autre question en vue, que celle qui les avait précédemment absorbés. En février, ils ne s'étaient occupés que de la paix, allant aux conservateurs qui, à ce moment, se trouvaient précisément la vouloir. Depuis, un débat sur la forme du gouvernement s'était engagé, à son tour exclusif. Le nom de conservateurs n'était qu'à demi applicable et servait surtout à se pousser aux élections. Le parti s'intitulant conservateur était en réalité le parti monarchique, désireux de ramener un roi, et entre les monarchistes et les républicains aux prises le 2 juillet la question de gouvernement, République ou Monarchie, demandait à être tranchée. Or la France, par son vote, disait d'une manière éclatante : République !

Ce n'est pas que les conservateurs monarchiques, cette fois encore, n'eussent cru posséder des avantages certains. Ils avaient pensé que l'horreur inspirée par la Commune, que les craintes suscitées par les partis révolutionnaires et socialistes amèneraient, comme autrefois, le pays à se détourner de la République. Aussi s'étaient-ils appliqués depuis le 18 mars à la confondre avec la Commune et à transformer également tous les républicains en hommes de désordre. Mais cette évocation d'anciennes terreurs, longtemps infaillible, perdait à la fin sa puissance. L'effarement, ayant après 1848 conduit à chercher un refuge dans un gouvernement autoritaire repris au passé, ne se revoyait point ; la Commune laissait au contraire le corps électoral calme et de sang-froid. Les conservateurs avaient préjugé à faux les dispositions du pays. Le succès momentané de la Commune devait, selon eux, causer une terreur au moins égale à celle antérieurement ressentie, tandis

que c'était précisément la domination un instant réalisée des révolutionnaires et leur faculté de se produire au gouvernement, qui empêchaient l'ancienne panique de renaître.

Les prétentions des socialistes et des extrêmes révolutionnaires, en 1848, avaient pris par surprise. On avait vu surgir des hommes, annonçant qu'ils allaient faire table rase du passé, changer toutes les lois et transformer l'ordre économique, pour établir un édifice social nouveau. Comme surcroît d'horreur, le soulèvement comprimé de juin 1848 avait montré à Paris une armée formidable toute prête à les servir. Alors le pays, dans son trouble, incapable de se reconnaître, pensant qu'après tout de semblables projets pourraient réussir, s'était rejeté hors de la République, identifiée avec les révolutionnaires et les socialistes. Depuis, on avait pu se familiariser avec ces bruyantes prétentions de refondre la société, juger ce qu'elles valaient et combien peu, en définitive, elles étaient à craindre. Est-ce que réellement l'ordre social, la manière d'être d'une nation, « la religion, la propriété et la famille » étaient choses tellement fragiles qu'elles pussent être détruites et refaites à neuf, comme on avait d'abord semblé le croire, au gré d'innovateurs quels qu'ils fussent? On s'était donc convaincu, par degrés, que les sociétés échappent à l'arbitraire, hors de prise dans leur structure et leur essence, et que rien n'était plus chimérique que l'imagination de les reconstruire et de les refondre. La Commune était venue, comme une expérience solennelle, donner, par les faits, la démonstration de cette vérité. Les hommes ayant depuis longtemps promis d'établir un ordre économique nouveau, de « résoudre le problème social », s'étaient emparés du gouvernement avec elle, et ils n'avaient pu rien changer à quoi que ce soit de l'organisme existant, ils n'étaient même point parvenus à formuler de propositions saisissables. Eux ou leurs associés avaient bien pu employer la violence, à la fin porter le massacre dans les prisons et l'incendie dans les rues; en cela

leur domination momentanée avait été un fléau, et leur genre d'action sur la société était semblable, si on le voulait, à celui des autres catastrophes subies, la guerre et l'invasion. Mais quant à la forme sociale et à l'ordre économique en eux-mêmes, avec les relations variées d'intérêts, de rangs, de fonctions qu'ils comportent entre les citoyens, ils étaient restés intacts, sans qu'aucune atteinte de nature quelconque pût leur être portée.

Les partisans de la Commune se réduisaient donc à être des hommes capables de toutes les violences et comme tels qu'il fallait comprimer. Or, si les craintes, ramenées à ces termes, se justifiaient, les monarchistes n'en retiraient aucun avantage. Car du moment qu'il s'agissait de force à déployer, quel gouvernement eût pu en posséder une supérieure ou même une égale à celle que le gouvernement républicain venait de montrer? Aucun roi sur le trône, aucune Monarchie restaurée auraient-ils pu poursuivre la répression d'une manière aussi implacable? N'était-il pas évident, au contraire, que seule une République, où les responsabilités sont partagées, pouvait se permettre l'effroyable vengeance tirée des partisans de la Commune, par les exécutions et les emprisonnements en masse? Enfin comment prétendait-on mettre le principe révolutionnaire dans la République identifiée avec l'anarchie. N'était-il pas visible, en étudiant l'histoire, que les crises du genre de la Commune se produisaient à la chute de chaque gouvernement monarchique, comme le point extrême où arrivait, dans son cours, l'effort révolutionnaire, et que, si l'attaque avait sans cesse repris contre la Monarchie restaurée, le moyen non pas de s'en délivrer, mais de la susciter une fois de plus, c'était par une nouvelle restauration, de préparer une nouvelle révolution?

Ainsi les arguments dont les monarchistes avaient cru tirer avantage étaient demeurés sans effet. D'ailleurs, après 1848, le pays ne s'était point écarté de la République pour se jeter dans leurs bras. Entre eux et les républicains se combattant alors, était apparu un troisième

parti, celui de l'Empire, qui, habile à exploiter la terreur, avait su gagner les esprits. Maintenant que l'Empire demeurait effondré, ce n'est pas à un système intermédiaire entre la République et la Monarchie que la France demandait le repos, mais à une forme rassurante de la République, que M. Thiers lui offrait. M. Thiers, vainqueur de la Commune, possédait une force qui raffermissait les plus craintifs, il se distinguait absolument de ces républicains accusables, à tort ou à raison, de pactiser avec les hommes de désordre. Aussi est-ce à lui et à son gouvernement que les électeurs avaient accordé leurs suffrages le 2 juillet, car presque tous les candidats républicains alors élus s'étaient recommandés de son nom et de sa politique.

Il s'était formé, au sein de l'Assemblée, sous le nom de centre gauche, un groupe d'hommes dévoués à M. Thiers, qui, sans préférer de vieille date la République, s'y ralliaient avec lui par raison. Ils voulurent profiter de l'adhésion éclatante donnée le 2 juillet à la forme républicaine, pour la fortifier, en conférant à M. Thiers un titre moins indéterminé que celui qu'il avait reçu à Bordeaux, de chef du pouvoir exécutif. Aussi bien M. Rivet, un ami personnel de M. Thiers, déposait, le 13 août, sur le bureau de l'Assemblée, la proposition suivante : « L'Assemblée nationale, considérant qu'il importe, pour répondre aux vœux du pays et pour satisfaire aux intérêts les plus pressants du travail et du crédit, de donner une durée nouvelle au gouvernement établi, décrète :

« Article premier. — Les pouvoirs conférés à M. Thiers seront par lui exercés sous le titre de Président de la République.

« Article 2. — Ces pouvoirs seront prorogés de trois ans. Toutefois, si, dans cet intervalle, l'Assemblée nationale jugeait à propos de se dissoudre, les pouvoirs de M. Thiers, liés à ceux de l'Assemblée, ne dureraient que le temps nécessaire pour la constitution d'une Assemblée nouvelle, laquelle aurait à son tour à statuer à l'égard du pouvoir exécutif. »

Ce projet amena immédiatement un député monarchique, M. Adnet, à déposer une résolution, destinée à maintenir au contraire le *statu quo :* « L'Assemblée nationale, confiante dans le patriotisme de M. Thiers, lui continue son concours et lui confirme les pouvoirs qu'elle lui avait donnés à Bordeaux. » L'urgence fut votée sur les deux propositions, renvoyées en même temps à l'examen des bureaux.

Les sentiments des monarchistes, révélés par la contre-proposition Adnet, se manifestèrent en plein dans les bureaux. Sur les quinze députés désignés pour former la Commission d'examen, neuf combattaient plus ou moins la proposition Rivet. Prolonger les pouvoirs de M. Thiers, à cette occasion créer le titre de Président de la République, c'était en effet consolider la République. Dès lors tous ceux qui se proposaient de restaurer la Monarchie et en attendant de ne rien asseoir, devaient forcément se montrer hostiles. Les monarchistes attaquaient surtout la proposition Rivet au nom du pacte de Bordeaux. C'est comme y dérogeant, comme en violant l'esprit qu'ils la repoussaient. Cependant ses auteurs, les républicains du centre gauche, M. Thiers qui l'acceptait, se disaient autant qu'eux attachés au pacte de Bordeaux. On reconnaissait ainsi, à l'épreuve, combien était fragile la trêve des partis. On voyait surtout combien différait l'interprétation que M. Thiers et les monarchistes en donnaient. Selon ces derniers, en ajournant à Bordeaux le choix du gouvernement, on avait laissé la question ouverte, sans que l'embryon intérimaire appelé République pût acquérir, de sa durée, quelque droit que ce fût, à se faire accepter et reconnaître plus tard, de préférence à la Monarchie. Pour M. Thiers et ses amis on avait en effet ajourné le choix du gouvernement et la question était à ce point réservée que, le moment venu de la trancher, aucune forme définitive n'existerait légalement. Toutefois, ajoutait M. Thiers, un gouvernement de fait a été donné par les circonstances, la République; puisqu'on en a déjà retiré des avantages, nous continuerons à l'éprouver, nous en

ferons « l'essai loyal », et, s'il assure à la longue la prospérité du pays, nous devrons le maintenir et le garder. Mais en se conduisant de la sorte, on allait établir la République, car le droit réservé au pouvoir constituant de décider plus tard devenait illusoire. Le moment venu, on se trouverait en face de la République vivante, enracinée et le choix à faire d'elle, de préférence à la Monarchie, s'imposerait par la force des choses. Aussi, chaque fois qu'un incident montrait le travail qui s'accomplissait dans le pays en faveur de la République, les monarchistes ne manquaient-ils de s'en prendre à M. Thiers et de l'en rendre responsable.

Cependant, quelque grande que fût leur aversion, il leur fallut bien reconnaître l'impossibilité de repousser péremptoirement la proposition Rivet. On leur demandait d'affermir M. Thiers dont la popularité et le prestige étaient alors irrésistibles. Ils ne voyaient personne pour le remplacer et il menaçait de se démettre, si l'on ne prolongeait ses pouvoirs. La Monarchie se trouvait, dans le moment, plus éloignée que jamais. Le comte de Chambord venait de publier, le 5 juillet, un manifeste qui dissipait toutes les espérances d'une abdication de sa part en faveur du chef de la branche cadette, le comte de Paris, et qui, par une déclaration d'attachement inébranlable au drapeau blanc, faisait également évanouir tous les projets de fusion entre son parti et celui des princes d'Orléans. Les monarchistes se divisaient donc toujours en deux grandes fractions s'annihilant l'une l'autre, légitimiste et orléaniste. Puisqu'ils demeuraient tout à fait incapables de constituer eux-mêmes un gouvernement, ils se sentaient sans explications à fournir, s'ils eussent repoussé de parti pris la proposition Rivet, qui, en vue de favoriser le travail et l'industrie, devait assurer quelque durée au système existant.

La Commission chargée d'examiner les propositions Rivet et Adnet, après entente avec M. Thiers, finit donc par déposer un projet de loi qui, tout en modifiant la

première, en reproduisait au fond les deux dispositifs essentiels :

« L'Assemblée nationale décrète :

« Article premier. — Le chef du pouvoir exécutif prendra le titre de Président de la République et continuera d'exercer, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, tant qu'elle n'aura pas terminé ses travaux, les fonctions qui lui ont été déléguées par le décret du 17 février 1871.

« Art. 2. — Le Président de la République est entendu par l'Assemblée nationale toutes les fois qu'il le croit nécessaire et après avoir informé de son intention le président de l'Assemblée.

« Art. 3. — Le Président de la République est responsable devant l'Assemblée. »

Ainsi le titre de Président de la République serait conféré à M. Thiers, ses pouvoirs seraient prorogés; mais, au lieu de leur fixer un terme de trois ans, on en liait simplement la durée à celle de l'Assemblée. Cependant, après avoir concédé ces deux points à la force des choses, les monarchistes montraient immédiatement leur hostilité persistante, par la réserve que M. Thiers, qui jusqu'alors avait pu prendre la parole à l'Assemblée de même que les autres députés, ne le pourrait plus qu'après avoir informé le président de son intention, et par la clause que, comme Président de la République, il demeurait toujours responsable devant l'Assemblée. Le projet de loi était en outre précédé de considérants, où les monarchistes avaient soin d'établir le pouvoir constituant, qu'ils attribuaient à l'Assemblée et où ils expliquaient que la loi votée ne devait rien enlever au caractère provisoire du régime à l'essai. « L'Assemblée nationale, considérant qu'elle a le droit d'user du pouvoir constituant, attribut essentiel de la souveraineté dont elle investie, et que les devoirs impérieux qu'elle a dû s'imposer et qui sont loin d'être accomplis, l'ont seuls empêchée jusqu'ici d'user de son pouvoir; considérant que jusqu'à l'établissement des institutions

définitives du pays, il importe aux besoins du travail, aux intérêts du commerce, au développement de l'industrie, que nos institutions provisoires prennent aux yeux de tous, sinon cette stabilité qui est l'œuvre du temps, du moins celle que peuvent assurer l'accord des volontés et l'apaisement des partis; considérant qu'un nouveau titre, qu'une appellation plus précise, sans rien changer au fond des choses, peut mettre mieux en évidence l'intention de l'Assemblée de continuer franchement l'essai loyal commencé à Bordeaux, etc., décrète, etc. » Ces considérants devaient empêcher que le nouveau titre de Président de la République ne pût acquérir des droits à être plus tard consacré, et ils devenaient l'interprétation légale donnée au pacte de Bordeaux.

Les républicains au sein de l'Assemblée se trouvaient singulièrement fortifiés depuis les élections du 2 juillet. Se sentant maintenant soutenus par le suffrage universel, ils avaient le droit de dire que la France voulait la République. Leur nombre, d'abord si minime, s'était grossi des nouveaux élus et de ces députés classés d'abord comme monarchistes, qui se ralliaient à la République, à l'exemple de M. Thiers. S'ils restaient toujours en minorité, ils formaient désormais un parti imposant par le nombre et les talents, capable d'intervenir avec effet dans les discussions. Ils avaient naturellement accueilli avec faveur la proposition Rivet, qui établissait un Président de la République ; mais leurs dispositions changèrent lorsqu'on eut modifié le projet primitif et attribué le pouvoir constituant à l'Assemblée. Ils se demandèrent alors si les avantages de la loi proposée balançaient les inconvénients et ils se divisèrent, les uns acceptant le projet remanié, les autres le repoussant. Ces derniers prirent pour interprète M. Gambetta, qui, à cette occasion, prononça son premier discours à l'Assemblée. Il combattit les prétentions des monarchistes, nia que l'Assemblée, nommée le 8 février sans mandat défini, pût revendiquer le pouvoir constituant, et il conclut en demandant, dans le

projet de loi, la suppression du texte qui le lui reconnaissait.

Les monarchistes et les républicains se trouvaient donc en désaccord complet sur le pouvoir constituant; les premiers en faisant le corollaire de leur souveraineté réelle, les autres le dérivant d'une délégation précise du corps électoral qui, dans le cas actuel, n'avait pu avoir lieu. C'était là une question qu'à défaut de lois antérieures auxquelles on pût se reporter, chaque parti tranchait selon son intérêt. Les monarchistes attribuaient le pouvoir constituant à l'Assemblée, parce qu'ils y dominaient et qu'ils se proposaient de rétablir le trône, et ces mêmes républicains qui le lui refusaient, parce qu'ils craignaient pour la République, l'eussent certes proclamé eux-mêmes si, étant les plus nombreux, ils eussent pu le tourner à leur avantage, comme du reste ils le firent plus tard, lorsque les monarchistes, impuissants à ramener la royauté, se furent enfin résignés à organiser la forme républicaine.

Les considérants du projet de loi attribuant à l'Assemblée le pouvoir constituant furent votés par 434 voix contre 225. L'ensemble du projet par 480 contre 93. La minorité était formée de légitimistes qui se refusaient à créer un Président de la République même temporairement, et de républicains, qui ne croyaient pas que la supériorité du nouveau titre compensât la reconnaissance faite à l'Assemblée du pouvoir constituant. L'Assemblée nationale venait de donner un embryon de Constitution au pays. Les monarchistes avaient proclamé avec éclat leur pouvoir constituant, montré l'intention de l'utiliser, le moment venu, au profit de leurs idées et, en même temps, ils étaient forcés de faire durer le gouvernement républicain.

A la fin de septembre l'Assemblée s'ajournait pour deux mois, laissant une Commission de permanence de trente membres, chargée de se tenir à Versailles pendant son absence.

CHAPITRE II

LES TRAVAUX LÉGISLATIFS — LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

M. Thiers avait ajourné le choix définitif du gouvernement afin de pouvoir relever le pays. Il avait donc, dès Bordeaux, commencé avec l'Assemblée un travail réparateur, qu'ils continuaient ensuite à Versailles. En dehors des débats purement politiques, qui mettaient les partis aux prises et passionnaient les esprits, l'Assemblée se livrait ainsi à une œuvre laborieuse de législation. Les partis, monarchique et républicain, y retrouvaient des causes de conflit ; pourtant, sur nombre de points, on les voyait, animés de pensées communes et d'un égal patriotisme, se rallier souvent aux mêmes solutions et confondre leurs votes. La chute de l'Empire, l'invasion, l'existence troublée du gouvernement de la Défense nationale avaient causé une désorganisation générale. On ne savait donc plus au juste quelles étaient les parties encore debout et les lois à observer, toutes les institutions devaient ainsi subir un examen accompagné de refonte ou de création à nouveau, sans parler d'une œuvre urgente à réaliser, du plus absorbant intérêt, la libération du territoire, par la retraite de l'armée allemande d'occupation.

La loi municipale s'était tout d'abord imposée à l'Assemblée, lorsque après le 18 mars les maires et les députés qui, à Paris, tenaient tête au Comité central, avaient demandé des élections municipales. On ne pouvait les

faire faire sans un système applicable à la ville de Paris, et comme le gouvernement ne voulait point légiférer spécialement en sa faveur, mais la comprendre dans le droit commun étendu à toute la France, c'était la loi municipale du pays entier qu'il avait fallu discuter. Le projet soumis à l'Assemblée le 22 mars 1871 par le ministre de l'intérieur M. Picard, remanié sur quelques points par la Commission de l'Assemblée, portait : que des élections municipales auraient lieu immédiatement dans toutes les communes; les citoyens seraient électeurs à vingt et un ans, éligibles à vingt-cinq; le mandat de conseiller municipal durerait trois ans; le droit de vote s'acquerrait par une année de domicile; le Conseil municipal de la ville de Paris serait de soixante membres, nommés par liste de trois membres, dans chacun des vingt arrondissements; à l'ouverture des sessions ce Conseil élirait un président, un vice-président et un secrétaire.

Ces dispositions passèrent sans grands débats, mais un conflit s'éleva entre M. Thiers et l'Assemblée, au sujet des municipalités. Le projet de loi portait que dans les communes de moins de six mille habitants le maire serait nommé par les conseillers municipaux choisissant au milieu d'eux; dans celles de six mille habitants et plus, ce serait encore un conseiller municipal, mais nommé par le gouvernement. Quant à la ville de Paris, si on la ramenait au droit commun, par le don d'un Conseil élu, on la maintenait encore sous tutelle, en la laissant administrée par le préfet de la Seine. Ce refus d'un maire dans l'état d'esprit des habitants, à l'issue du siège et après le 18 Mars, causa à Paris un violent mécontentement. Ce fut une des raisons qui empêchèrent les maires d'arrondissement fidèles au gouvernement de grouper autour d'eux la population et qui donnèrent libre carrière au parti de la Commune. Mais à l'Assemblée, où l'on redoutait l'autorité excessive que pourrait prendre un maire de Paris, quelques républicains radicaux s'élevèrent seuls contre la mesure. La disposition libérale de la loi, qui faisait élire

les maires par les conseils municipaux dans les communes de moins de six mille habitants, était unanimement approuvée à l'Assemblée, tandis que la clause restrictive, donnant au gouvernement le droit de les nommer dans les villes importantes, rencontrait une hostilité générale. Et sur ce point les conservateurs monarchistes, loin de le céder aux républicains, se montraient peut-être plus ardents qu'eux. Les légitimistes et les orléanistes s'étaient, sous l'Empire, sentis tout aussi opprimés que les républicains par la centralisation administrative, englobant jusqu'aux maires des moindres communes. En haine de l'oppression éprouvée, ils avaient alors formulé, sous le nom de programme de Nancy, les restrictions qu'ils désiraient mettre à l'omnipotence de l'État, et, comme l'élection des maires se trouvait être du nombre, ils la défendaient maintenant avec énergie à l'Assemblée.

L'hostilité contre la disposition qui ôtait à une catégorie de villes le droit d'élire les maires était si générale que la Commission avait cru prudent de l'amender, en ne faisant partir l'exception que des villes de dix mille habitants. Mais l'hostilité persistait, et il devint certain que l'article modifié n'avait non plus aucune chance de passer. M. Thiers, partisan convaincu de la tutelle administrative sur les communes, avait été à l'extrême limite de ses concessions, en renonçant au droit de nommer les maires, dans les communes de moins de six mille habitants. Lorsqu'il vit que l'Assemblée allait passer outre, il vint lui-même à la tribune défendre l'article du projet de loi dans sa teneur primitive. Il dit combien il réprouvait en principe les mesures diminuant le contrôle de l'État, puis il expliqua qu'en lui refusant à l'heure actuelle la prérogative de nommer les maires des grandes villes, on le priverait de l'autorité nécessaire pour gouverner. La Commune s'établissait alors à Paris, dans beaucoup de villes un parti s'agitait en sa faveur et l'argument tiré de ces faits, pour armer le pouvoir central, était péremptoire. D'ailleurs M. Thiers posait la question de gouver-

nement. L'Assemblée se résigna donc à reconnaître à l'Administration le droit de nommer les maires dans les communes de six mille habitants et plus.

On s'occupa ensuite de rétablir les conseils généraux qui, comme les conseils municipaux, avaient été dissous dans toute la France. Ce fut un nouveau champ ouvert aux partisans de la décentralisation. L'omnipotence du gouvernement impérial s'était surtout fait sentir, dans les départements, par la diminution des conseils généraux. Aussi la loi nouvelle soumise à l'Assemblée allait-elle contenir une sérieuse innovation appelée à les fortifier. Elle prescrivait l'élection, par chaque conseil général, d'une Commission de permanence, chargée de suivre l'emploi des fonds votés et de contrôler le préfet. Cette institution prise à la Belgique avait fait partie des desiderata du programme de Nancy, puis avait été recommandée par la Commission de décentralisation créée sous l'Empire, après le 2 janvier 1870. C'était donc une de ces réformes que les conservateurs s'accordaient depuis longtemps à réclamer. Parmi ses plus ardents défenseurs figurent des monarchistes, MM. Ernoul, Raudot, Léonce de Lavergne, qui n'hésitent point à s'engager contre M. Thiers et le ministre de l'intérieur M. Picard, répugnant à diminuer le pouvoir des préfets. Après avoir consenti à ce que les séances des conseils généraux fussent publiques, à ce qu'ils eussent le droit d'émettre des vœux sur les questions administratives et économiques, enfin accepté la Commission de permanence, M. Thiers exigea que sa part fût strictement définie et qu'aux préfets fût surtout laissée la tutelle administrative sur les communes. Il voulut en outre que la Commission n'eût point de président élu, susceptible de se transformer en rival du préfet, mais fût de droit présidée par le plus âgé de ses membres. Avec ces restrictions concédées à M. Thiers, les clauses libérales de la nouvelle loi passèrent à une immense majorité.

Il fallait encore reconstituer le Conseil d'État. Le mode

de nomination, le rôle et les attributions d'un Conseil d'État ne sauraient être déterminés isolément, car ils dépendent de la forme donnée à l'ensemble des institutions. Or, au moment où on légiférait, la loi Rivet n'offrait encore qu'un embryon de gouvernement. La restitution d'un Conseil d'État, dans ces circonstances, ne pouvait être que provisoire; de la sorte les partis, aussi peu astreints que possible à se conduire par des principes, ne songèrent qu'à leur intérêt étroit. Le Conseil d'État allait prendre place dans un mécanisme politique formé d'une seule Chambre et d'un Président de la République. C'était l'ordre établi par la Constitution républicaine de 1848; et, puisque les conditions étaient identiques, on proposait de faire nommer le nouveau Conseil d'État, comme en 1848, par l'Assemblée nationale. Alors on vit ce fait singulier, d'un côté les monarchistes adoptant un précédent républicain et votant en faveur de l'élection du Conseil d'État par l'Assemblée nationale, et de l'autre les républicains répudiant l'exemple de leurs aînés et demandant que sa nomination fût laissée au Président de la République. Les monarchistes, les plus nombreux, voulaient remplir le Conseil d'État, à l'élection, de leurs partisans, tandis que les républicains ne voyaient d'autre moyen d'y introduire leurs amis, que d'en laisser la formation à M. Thiers. Les monarchistes l'emportèrent. Le nouveau Conseil d'État, élu par l'Assemblée, fut rempli de leurs hommes.

La répression de la Commune amenait l'Assemblée à voter certaines lois de circonstance. L'Association internationale des travailleurs avait joué un rôle actif, avant et après le 18 mars, son influence avait été par ceux qui la composaient, grossie le plus possible et son nom pompeux avait facilement retenu l'attention. Elle était donc considérée comme l'instigatrice de la révolte. Dans l'épouvante, elle devenait un monstre redoutable, menaçant l'existence même de la société. En fait l'Internationale n'avait jamais compté qu'un nombre restreint

d'adhérents, sans moyens prépondérants d'action, pécuniaires ou autres; le temps n'était pas encore venu où les classes ouvrières pussent se donner la main par-dessus les frontières. L'Internationale n'avait eu qu'un rôle secondaire dans l'établissement de la Commune, puis ses chefs, tenus à l'écart, n'avaient pu tremper dans les crimes de la dernière heure, dus aux jacobins et aux blanquistes. Mais la réalité disparaissait devant le cauchemar. Le garde des sceaux, M. Dufaure, faisait voter une loi draconienne qui interdisait son existence, frappait ceux qui la continueraient de la manière la plus sévère, et dictait même une pénalité contre la « propagation » de ses doctrines, la haussant ainsi jusqu'à en faire un centre de rayonnement intellectuel. La loi élaborée avec tant de soin n'eut point lieu d'être appliquée. L'Internationale avait reçu le coup de mort par la chute de la Commune. A peine quelques efforts furent-ils tentés à l'étranger pour faire croire à sa continuité; bientôt elle s'éteignit d'elle-même et disparut.

A la suite d'un premier triage confié à des officiers, le nombre des prisonniers faits sur la Commune avait été réduit à onze mille. Ceux-là allaient être déférés à des conseils de guerre. Mais les condamnés, quelle peine leur appliquerait-on? L'Assemblée vota la déportation, fixée à la Nouvelle-Calédonie. Un certain nombre de chefs et d'acteurs principaux, convaincus de participation aux massacres et aux incendies, subirent cependant une peine plus forte et furent condamnés à mort. A cette occasion on releva le Président de la République de la responsabilité que le droit de grâce, attribut de sa charge, eût fait peser sur lui: le soin de revoir les dossiers des condamnés à mort, pour décider si les sentences seraient suivies d'effet ou commuées, fut remis à une Commission de l'Assemblée. Elle se montra sévère et en presque tous les cas laissa exécuter les jugements des conseils de guerre. Ainsi furent fusillés Ferré et Philippe, membres de la Commune, Gaston Crémieux, chef de l'insurrection

marseillaise, François, Genton, Préaut de Vedel, acteurs dans le massacre des otages, Rossel, officier condamné comme déserteur devant l'ennemi.

Dans l'œuvre du relèvement national la reconstitution d'une armée devait exiger un énorme labeur et l'utilisation de tout ce que la France possédait de ressources, d'intelligence et d'esprit de sacrifice. Le mécanisme traditionnel sur lequel reposait son organisation militaire s'était abîmé avec l'Empire. Aux prises avec une nation combattant d'après des règles nouvelles, la France était apparue en désavantage sur tous les points. Les effectifs s'étaient trouvés trop faibles, la discipline relâchée, la science des généraux obscurcie, la tactique, l'emploi et la proportion des diverses armes sur le terrain fautifs et surannés. Tout était ainsi à étudier et à combiner sur des principes autres, pour recréer une armée. C'était une tâche immense à accomplir. Elle allait être facilitée cependant par l'esprit dans lequel on l'entreprenait. L'effondrement de la vieille armée avait été si tragique que personne ne pensait à se maintenir dans la tradition et la routine.

Le soin d'élaborer la nouvelle loi militaire fut remis à une Commission de l'Assemblée, qui ne consacra pas moins d'un an à ses travaux. La loi vint à l'ordre du jour le 27 mai 1872 et sa discussion dura jusqu'au 22 juin. Son trait principal était la substitution du service obligatoire au tirage au sort avec remplacement, fixé par la loi de 1818 pour recruter l'armée. « Tout Français doit le service militaire personnel », disait l'article 1er, unanimement accepté. Le service obligatoire avait assuré de tels avantages aux Allemands qu'on était à son tour entraîné à l'adopter d'une manière irrésistible. Le principe de l'obligation admis, il restait à fixer la durée du service. Sur ce point l'accord n'existait plus ; les hommes spéciaux se partageaient entre trois et cinq ans. Les généraux Trochu, Billot et Guillemaut défendaient le service de trois ans. Il semble du reste que ce laps de temps s'adapte le mieux au système obligatoire. Il a été choisi par les

Prussiens, ses premiers auteurs, qui l'ont développé d'une façon normale. Le service de cinq ans était défendu par M. Thiers et les généraux Changarnier et Ducrot. Ils reproduisaient la plupart des raisons en faveur d'un long terme jusqu'alors admises en France. Trois ans ne suffisaient pas, disaient-ils, à faire un bon soldat; d'ailleurs, en supposant qu'ils eussent suffi, comment renvoyer le soldat aussitôt instruit se déformer dans la vie civile! Il fallait obtenir des troupes solides et disciplinées; la qualité valait mieux que le nombre. Les partisans des deux systèmes soutenaient avec ardeur leur opinion. Entre eux, les députés, sans lumières spéciales, hésitaient. Beaucoup inclinaient vers le service de trois ans, parce qu'il eût été le mieux reçu des électeurs. Mais M. Thiers se montrait inflexible, il réclamait les cinq ans, comme un minimum. Il finit par poser la question de gouvernement, déclarant que, si on lui refusait une armée organisée d'après les principes qui, selon lui, pouvaient seuls assurer la défense du pays, on le contraindrait à se démettre. L'Assemblée, ainsi mise en demeure, fixa la durée du service actif à cinq ans. On emprunta au système prussien l'institution du volontariat. En passant un examen les hommes instruits purent voir pour eux le service actif réduit à une année. La loi rendit le service militaire obligatoire à tous les Français, de l'âge de vingt ans à celui de quarante. Cinq ans devaient être donnés au service actif, quatre ans à la réserve de l'armée active, cinq ans à l'armée territoriale, seconde réserve à peu près semblable à la landwehr allemande, et six ans à la réserve de l'armée territoriale.

La nouvelle loi militaire amena la fin d'une institution qui, depuis quatre-vingts ans, avait, surtout aux époques de trouble, joué un grand rôle dans le pays, la garde nationale. Après la défaite de la Commune, l'Assemblée avait voté sa suppression et le gouvernement de M. Thiers l'avait dissoute par tout le territoire. Maintenant que la totalité des hommes valides allait être englobée dans

l'armée régulière jusqu'à l'âge de quarante ans, elle disparaissait sans retour, comme une superfétation.

Après la chute de la Commune et la conclusion de la paix, la France s'était sentie revenir à elle-même. Cependant il restait encore à se délivrer de l'angoisse causée par l'accumulation des dettes. On avait vu se creuser de tels déficits qu'on se demandait si l'on parviendrait jamais à les combler. Au premier rang des soins de l'Assemblée, figure donc le rétablissement d'un équilibre financier.

En cette matière la complexité était très grande; aussi fallait-il les lumières et la fertilité de M. Thiers pour suffire à la tâche. Les 5 milliards de l'indemnité formaient le bloc principal de la dette, auquel s'ajoutaient les sommes que la guerre avait fait dépenser de toutes manières. Lorsque les budgets des deux dernières années furent arrêtés, celui de 1870 se trouva en déficit de 649 millions et celui de 1871 de 987 millions, en tout 1636 millions. C'était là le coût de la guerre, en plus de ce que les impôts et les emprunts émis, l'un sous l'Empire par M. Magne, l'autre à Tours par M. Gambetta, avaient déjà permis de solder. Dans le besoin, M. Thiers recourut à la Banque de France, qui prêta 1530 millions à 1 pour 100 seulement d'intérêt annuel. La Banque avait, depuis la guerre, suspendu ses payements en espèces, mais tel est son crédit que ses billets ne subissaient aucune dépréciation. Elle put donc obliger l'État, sans éprouver d'embarras et nuire à ses opérations régulières. On s'occupa dès lors de payer les premiers pactes de l'indemnité. Un acompte de 125 millions avait déjà été versé, puis, les Allemands prenant les chemins de fer de la Compagnie de l'Est établis en Alsace-Lorraine, c'était une autre somme de 325 millions à défalquer des remises à leur faire. Aussi M. Thiers jugea suffisant un premier emprunt de 2 milliards, qui couvrirait deux des cinq milliards de l'indemnité et laisserait encore un surplus disponible. L'emprunt offert en souscription publique, le 27 juin 1871, en titres de 5 pour 100, émis à 82 fr. 50, produisit une somme de

4 milliards et les souscriptions durent être réduites de moitié. Sa réalisation au double fut un succès, qui constata le crédit dont la France jouissait toujours.

L'emprunt conclu, on rechercha la surcharge annuelle que le Trésor aurait à supporter. M. Thiers dressait devant l'Assemblée nationale un premier état des sommes venant accroître le budget : 30 millions pour cette part d'intérêt non encore assurée de l'emprunt contracté sous l'Empire par M. Magne; 15 millions intérêt de l'emprunt émis par M. Gambetta à Tours; 10 millions à affecter aux pensions militaires autrefois servies par les rentes de l'armée, dont on s'était emparé dans l'urgence; 15 millions intérêt du prêt obtenu de la Banque de France; 16 millions à verser annuellement à la Compagnie du chemin de fer de l'Est, en compensation de cette partie de son réseau cédée aux Allemands; 120 millions intérêt de l'emprunt de 2 milliards; 150 millions pour l'intérêt, en attendant payement, des 3 derniers milliards de l'indemnité, soit 356 millions déjà acquis. Et ce n'était là qu'une évacuation préliminaire. L'indemnité à distribuer aux départements envahis, pour les pertes subies pendant la guerre, l'entretien de l'armée allemande d'occupation, la réorganisation d'une armée, avec le matériel à créer et de nouvelles forteresses à construire, allaient encore énormément augmenter les charges. On devait y pourvoir par l'impôt et M. Thiers et l'Assemblée s'emploient, par un accroissement constant d'impôts, à créer de nouvelles ressources, à mesure que de nouveaux besoins se font sentir.

Le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, après avoir, en juin 1871, évalué à 488 millions la surcharge, la fixait ensuite, trois mois plus tard, à 650 millions. Ce chiffre fut encore dépassé et l'Assemblée finit par demander une somme annuelle de 750 millions à l'accroissement de l'impôt. M. Pouyer-Quertier, en présentant un aperçu des besoins du Trésor, avait indiqué une série de surtaxes ou d'impôts nouveaux qu'il se proposait d'établir. C'est sur ce projet, comme sur un canevas, sus-

ceptible de changements et surtout d'additions, que l'Assemblée fait porter ses travaux. On reconnaissait unanimement la nécessité d'accroître les ressources; mais quand, le principe admis, on venait à l'exécution, de grandes divergences se faisaient jour. Beaucoup, atteints par les mesures proposées, cherchaient à détourner le fardeau pour le reporter sur autrui; les députés tenaient aussi le plus possible à éviter les impôts qui, trop sensibles à leurs électeurs, les eussent rendus impopulaires, se ralliant de préférence à ceux qui, moins aperçus ou moins lourds, devaient être plus facilement acceptés. Des surtaxes et des droits nouveaux, de tout genre, finirent par être adoptés : impôts sur les créances hypothécaires et les valeurs mobilières, décimes ajoutés à l'enregistrement et au timbre, surtaxes sur les sucres, les cafés, les esprits, droits sur la circulation des voyageurs et marchandises par chemins de fer, sur les allumettes, la fabrication du papier, etc. Mais le rendement de toutes ces sources de détail serait insuffisant. Il fallait établir un impôt nouveau, qui produisît à lui seul plus de 100 millions et permît ainsi d'équilibrer le budget. MM. Thiers et Pouyer-Quertier demandaient un impôt de douane sur les matières premières, ceux qui n'en voulaient pas proposaient l'impôt sur le revenu.

Ce dernier vint en discussion à l'Assemblée en décembre 1871. Il rompait avec les traditions suivies en France, aussi les financiers et les économistes de l'Assemblée se donnèrent-ils carrière à son sujet. Ils produisirent des théories abstraites sur le revenu, firent l'histoire des finances françaises, expliquèrent le système fiscal anglais, où l'impôt sur le revenu existe sous le nom d'*income tax.* M. Thiers combattit l'impôt proposé. Pouvait-on, dans un extrême besoin, se permettre des expériences et s'en fier, pour équilibrer le budget, à une source inconnue, susceptible des plus grands mécomptes? Était-il possible, dans un pays bouleversé par les révolutions, d'établir un impôt laissant tant de place à l'arbitraire des taxa-

teurs et offrant la tentation aux diverses classes de rejeter indûment le fardeau des uns sur les autres? Le discours de M. Thiers entraîna l'Assemblée, que les partisans d'une innovation n'avaient pu convaincre, et l'impôt sur le revenu fut repoussé.

L'impôt sur les matières premières fut à son tour mis en discussion. Encore plus que l'autre, celui-là vint passionner les esprits, car il dépassait de beaucoup les limites d'une simple mesure fiscale. Il entraînait à choisir entre la protection et le libre-échange. On voyait donc aux prises dans l'Assemblée les protectionnistes et les libre-échangistes par principes et, groupés autour d'eux, les hommes dont les intérêts se rattachaient à l'un ou à l'autre système. M. Thiers était, de même que le ministre des finances, un protectionniste convaincu. Aussi soutenait-il le nouvel impôt avec passion, non seulement pour en obtenir les ressources indispensables, mais parce qu'il en faisait la base d'un système de protection qu'il croyait utile en soi. La discussion de l'impôt sur les matières premières se prolongea pendant neuf jours Les orateurs, irrités, prenaient un ton de plus en plus acerbe. L'agitation avait gagné le dehors. Les Chambres de commerce encourageaient les adversaires du projet à résister. Les adhésions venaient au contraire des représentants de l'agriculture. M. Thiers et le ministre des finances se prodiguaient à la tribune, ayant réponse à toutes les critiques et défendant l'impôt de leur choix avec acharnement. M. Marcel Barthe déposa, dans ces circonstances, un ordre du jour de conciliation, qui satisfaisait M. Thiers, en permettant d'imposer les matières premières et devait plaire aux adversaires de la mesure, en en atténuant le plus possible l'importance. Cet ordre du jour allait être adopté, lorsque ceux qui repoussaient l'impôt, au lieu de persister à l'attaquer de front, prirent un biais pour garder leur terrain. M. Lucien Brun apprit que les représentants des Chambres de commerce l'assuraient qu'en dehors des droits sur les matières premières, ils sau-

raient trouver les 165 millions indispensables au budget. Il demandait donc qu'on nommât, avant toute décision, une Commission de quinze membres chargée d'étudier leur projet. M. Thiers combattit cette demande; l'ordre du jour de M. Marcel Barthe marquait sa dernière concession; il ne pouvait se prêter à des délais laissant ignorer comment on équilibrerait le budget. Il insistait donc pour que l'on acceptât immédiatement, au moins le principe de l'impôt sur les matières premières, et, en posant la question de gouvernement, déclarait que la résistance n'était due qu'à des intérêts perdant toute pudeur pour se satisfaire. M. Feray proposa alors un ordre du jour, auquel M. Lucien Brun se rallia, qui, sans repousser expressément l'impôt, ne le prenait que comme en-cas : « L'Assemblée nationale, réservant le principe d'un impôt sur les matières premières, décide qu'une Commission de quinze membres examinera les tarifs proposés et les questions soulevées par cet impôt, auquel elle n'aura recours qu'en cas d'impossibilité d'aligner autrement le budget. » La proposition Feray fut adoptée par 367 voix contre 318 données à l'ordre du jour de M. Marcel Barthe.

M. Thiers, à diverses reprises, était intervenu sans réserve dans les débats, posant la question de gouvernement et menaçant de se démettre. L'Assemblée avait toujours cédé, cette fois elle résistait et le laissait en minorité. Les ministres remettaient aussitôt leur démission au Président de la République, qui, lui-même, le lendemain, donnait la sienne par lettre à l'Assemblée. La démission de M. Thiers causa un grand trouble. Au vote de l'ordre du jour Feray, les députés s'étaient divisés d'une façon inaccoutumée. Partagés à cette occasion en libre-échangistes et en protectionnistes, il se trouvait que presque tous les républicains qui habituellement soutenaient M. Thiers, l'avaient cette fois-ci abandonné comme libre-échangistes, tandis que ses adversaires de tous les jours, les monarchistes, l'avaient appuyé. L'Assemblée amena M. Thiers à revenir sur sa détermination, en votant l'ordre du jour suivant,

proposé par M. Batbie : « Considérant que l'Assemblée, dans sa résolution d'hier, s'est bornée à réserver une question économique et que son vote, à aucun titre, ne peut être considéré comme un acte de défiance ou d'hostilité et ne saurait impliquer un refus de concours qu'elle a toujours donné au gouvernement, l'Assemblée fait appel au patriotisme de M. le Président et refuse d'accepter sa démission. » Le bureau de l'Assemblée porta ce texte à M. Thiers, accompagné de plus de deux cents députés principalement de la gauche, ayant soutenu la proposition Feray, dont la démarche personnelle confirmait le vote de l'Assemblée. M. Thiers déclara qu'il ne pouvait résister au vœu ainsi exprimé et ses ministres et lui reprirent le gouvernement.

La passion qui s'était emparée des députés ne dura guère. La réserve introduite par la proposition Feray n'était qu'une satisfaction de forme dans l'embarras du moment. Le Trésor éprouvait de tels besoins qu'il fallait recourir à toutes les sources. On devait donc presque toujours finir par adopter les impôts d'abord repoussés comme mauvais. L'impôt sur les matières premières, modifié, fut repris, lorsqu'il s'agit d'équilibrer définitivement le budget de 1872, et, un grand nombre de députés faisant à M. Thiers et aux nécessité financières le sacrifice de leurs préférences, il fut adopté par 345 voix contre 258.

La France avait montré la volonté d'honorer ses dettes, en créant de nouveaux impôts et tout prouvait que l'évaluation faite de leur futur rendement n'était point exagérée, M. Thiers jugea dès lors le moment venu de se procurer les trois derniers milliards de l'indemnité de guerre. Il pensa qu'on pouvait demander, par un seul emprunt, la totalité de la somme, et même, comme on ajoutait au capital les frais d'émission ainsi que les arrérages à échoir en 1872 et en 1873, c'était une surcharge venant accroître l'emprunt, qui, en réalité, allait s'élever à 3 milliards et demi. Jamais opération financière aussi colossale n'avait été tentée. Malgré le succès du précédent emprunt, on ne

laissait pas de ressentir certaines appréhensions. La loi autorisant l'émission du nouvel emprunt, en titres de 5 pour 100 au taux de 84,50, fut votée par l'Assemblée, le 15 juillet 1872. La souscription publique, qui eut lieu les 28 et 29 juillet, atteignit la somme fabuleuse de 42 milliards. Toutes les nations offraient leurs capitaux à la France; 24 milliards étaient souscrits à l'étranger. L'effet produit dans le monde par ces résultats fut immense. La France avait paru pendant un temps s'abîmer. Une succession de désastres inouïs, tels qu'on n'eût pu les rêver, était venue troubler les esprits et leur donner l'idée d'une chute irréparable. Mais voilà maintenant que cette offre de 42 milliards était, en sens inverse, un fait tout aussi imprévu et extraordinaire, qui changeait le courant et, d'un coup, relevait la France, en montrant la croyance du monde en sa vitalité plus grande que jamais. Le succès de l'emprunt causa dans le pays une joie profonde, et après cela on ne craignit plus de ne pouvoir suffire à l'immensité des charges.

Dès que M. Thiers avait eu des ressources, il s'était appliqué à obtenir l'évacuation du territoire. Se soustraire à l'occupation étrangère était devenu le besoin absorbant de la nation. Aussi M. Thiers recherchait-il ces arrangements qui, acceptables aux Allemands, pussent hâter leur départ. Lorsque les préliminaires de paix eurent été signés à Versailles, les Allemands restreignirent leur occupation à une zone, délimitée par la Seine au sud, qui comprenait dix-neuf départements. Après le payement du premier demi-milliard de l'indemnité, ils évacuèrent encore trois départements, l'Eure, la Seine-Inférieure et la Somme. A la fin de 1871, deux autres demi-milliards étant payés, ils évacuèrent quatre nouveaux départements, la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et l'Oise. Cependant, d'après le traité de paix signé à Francfort, M. de Bismarck, revenant sur plusieurs points des préliminaires, s'était seulement obligé, au reçu des trois premiers demi-milliards, à évacuer un certain nombre de dépar-

tements et pour les autres s'était réservé d'agir selon le jugement qu'il porterait sur l'état de la France. Or, lorsque les départements liés au payement des trois demi-milliards eurent été délivrés, douze départements se trouvèrent encore occupés, dont l'évacuation dépendait du bon plaisir de l'étranger.

M. Thiers se mit à négocier. Les circonstances étaient favorables; l'ordre le plus complet régnait à l'intérieur et le premier emprunt de 2 milliards avait été facilement souscrit. M. de Bismarck, en revenant sur cette clause des préliminaires qui fixait dans quelles conditions la totalité du territoire devait être évacuée, avait dit qu'il n'abuserait point de la liberté d'action qu'il s'attribuait. En effet, rassuré sur l'état de la France et certain qu'elle pouvait payer l'indemnité, il se montra conciliant. M. Thiers, par une convention signée à Berlin le 12 octobre 1871, obtint que six nouveaux départements fussent immédiatement évacués et l'armée d'occupation réduite à 50 000 hommes. Il donnait un quatrième demi-milliard, et 150 millions, intérêt d'une première année des 3 milliards toujours dus. Et comme les 650 millions n'avaient encore pu être réunis, le trésor allemand se contenta de traites à six et huit mois, signées par le Président de la République et le ministre des finances. Pour se prêter à ces arrangements, M. de Bismarck avait exigé une réduction des droits de douane, au profit des manufactures de l'Alsace-Lorraine. Arrachée à la France où se trouvaient ses principaux débouchés, l'Alsace-Lorraine subissait une crise industrielle profonde. Afin qu'elle eût le temps de se faire une nouvelle clientèle, M. de Bismarck avait demandé que ses produits entrassent en France, en payant seulement un quart de droits pendant six mois et une moitié pendant un an. M. Thiers, quoique protectionniste, pressé de libérer le territoire, avait accueilli cette demande. Il la faisait accepter par l'Assemblée nationale, la défendant avec ardeur contre les attaques de ces protectionnistes, chez qui dominaient l'esprit de système et le souci des intérêts.

La convention du 12 octobre exécutée, il ne resta plus que six départements occupés. Le 29 juin 1872, M. Thiers, par une nouvelle convention, fixe e payement fractionné des trois derniers milliards et la libération du territoire entier. Un demi-milliard serait payé deux mois après la ratification de la convention, un autre le 1er février 1873; un milliard le 1er mars 1874; le dernier milliard le 1er mars 1875. La France se réservait de faire des versements anticipés, par sommes d'au moins 100 millions, en prévenant le trésor allemand un mois à l'avance. L'Allemagne en retour évacuerait la Marne et la Haute-Marne quinze jours après le payement d'un demi-milliard; les Ardennes et les Vosges quinze jours après le payement du second milliard; la Meuse, Meurthe-et-Moselle et Belfort après le payement du troisième milliard. Dans cette convention qu'on supposait être la dernière, puisqu'elle ne laissait rien à régler, M. Thiers avait échelonné les payements, de façon à être sûr d'avoir toujours pu réunir les sommes promises aux époques stipulées. L'emprunt des 3 milliards n'existait encore qu'en projet; on ignorait comment il serait accueilli, et, pour attirer les souscripteurs, on devait fractionner les versements à en obtenir et leur fixer d'assez longs intervalles. Donnant du temps aux souscripteurs de l'emprunt, on était soi-même obligé d'en demander à l'Allemagne. En outre, on se préoccupait plus que jamais des suites que pourrait entraîner le transfert des 5 milliards de France en Allemagne et l'on redoutait, si la remise des trois derniers milliards s'opérait tout d'un coup, d'amener cette crise financière, qui se dressait toujours comme un cauchemar. Le succès colossal de l'emprunt vint détruire toutes les craintes et procurer des facilités inattendues. La somme demandée était couverte près de douze fois, par conséquent chaque souscripteur, voyant sa part fort réduite, serait prêt à en payer la totalité sans délai. En effet les versements se firent partout d'une manière anticipée. La moitié de l'emprunt s'appliquant à l'étranger, la moitié des payements à faire à l'Allemagne

proviendrait donc du dehors, et le marché français, déchargé d'autant, n'avait plus à craindre cette crise, que l'on appréhendait du retrait des 3 milliards entiers.

M. Thiers, à la suite de ces avantages inespérés, ne considère plus la convention du 29 juin 1872 comme finale. Il recherche avec l'Allemagne de meilleurs arrangements. Enfin il obtient, le 15 mars 1873, la signature d'une nouvelle convention, qui reçut son plein effet en temps voulu. La libération du territoire était avancée de dix-huit mois. Le dernier milliard ne devait plus être payé en bloc le 1er mars 1875, mais par acomptes dans le courant de 1873, le dernier acompte le 5 septembre. En échange, les quatre derniers départements occupés, Ardennes, Vosges, Meuse, Meurthe-et-Moselle, et le territoire de Belfort seraient évacués dans le courant d'août 1873 et la ville de Verdun, après cela seule occupée par exception, le serait le 20 septembre.

M. Thiers avait mené à bien les opérations difficiles, financières et diplomatiques, qui assuraient le renvoi de l'armée allemande d'occupation. L'heureux résultat était dû à son patriotisme et à ses lumières, et la France ne se montrait que juste, en lui décernant le titre de libérateur du territoire.

CHAPITRE III

M. THIERS EN CONFLIT AVEC LA MAJORITÉ DE L'ASSEMBLÉE

Cependant les deux grands partis qui se combattaient à l'Assemblée, monarchique et républicain, d'abord si emportés et si confus, s'étaient graduellement disciplinés. L'action parlementaire avait amené leurs membres à se trier d'après leurs affinités. Ils se rangeaient et délibéraient maintenant en groupes distincts, organisés avec un président et un bureau, puis à l'Assemblée votaient de concert, selon les décisions prises. Dans la salle des séances, les députés s'étaient répartis suivant la tradition, qui met à la droite du président les hommes acquis aux idées monarchiques et à la gauche ceux qui relèvent de la Révolution. Les monarchistes avaient de la sorte formé trois groupes : l'extrême droite, la droite et le centre droit; les républicains, eux aussi, trois groupes : le centre gauche, la gauche et l'Union républicaine.

L'extrême droite et la droite se partageaient les légitimistes de l'Assemblée. Le groupe de l'extrême droite, que l'on appelait aussi des chevau-légers, d'après le lieu où il se réunissait à Versailles, comprenait les légitimistes les plus ardents et les plus rigides. Ceux-là étaient les hommes liges de l'ancienne royauté. A leurs yeux, les gouvernements essayés en France, depuis la chute de la Monarchie légitime, étaient sortis du triomphe de la pure force sur le

droit, par conséquent n'avaient pu être que pernicieux et viciés dans leur essence. D'ailleurs, le roi de France existait toujours; à la mort de Charles X, Henri V, par hérédité, l'était devenu. Il fallait donc, avant tout, faire cesser l'injustice qui l'écartait du trône. Aussi, impatients de réaliser une restauration et ne se prêtant à aucun compromis, s'étaient-ils retournés contre M. Thiers, dès qu'ils l'avaient vu hostile à la Monarchie. Les chevau-légers, la plupart gentilshommes, gardaient intactes les idées de l'ancienne noblesse française. Parmi eux, le comte de Chambord, Henri V, le roi, était révéré, sans qu'on pensât à lui demander des chartes ou des engagements. A lui de gouverner, de donner la direction, aux sujets d'obéir. En religion, c'étaient de même des hommes attachés au principe d'autorité, dévoués au pape, et la foi catholique n'avait point de fidèles plus ardents.

Les chevau-légers maintenaient donc la doctrine monarchique et catholique sous cette forme tranchée, devenue répulsive à la grande majorité des Français. Et leur nombre à l'Assemblée prouvait à lui seul que les élections avaient eu lieu en temps troublé, car autrement, quel qu'eût été le système de vote, ils n'eussent jamais pu réussir. Mais, s'ils avaient conservé intactes, à travers les révolutions, les idées particulières de leur classe qui ont amené sa ruine, ils avaient gardé tout aussi vivante sa principale vertu, le courage militaire. C'est à celui qu'ils venaient de déployer, eux et les leurs, sur les champs de bataille, qu'ils devaient leur élection. Les conservateurs, au moment de former leurs listes électorales, n'ayant à s'expliquer sur aucune question politique, n'avaient point craint que les représentants d'un régime impopulaire pussent leur nuire. Ils s'étaient donc simplement approprié, comme candidats, sans s'inquiéter de leur programme, ces légitimistes que recommandait leur belle conduite devant l'ennemi. C'est à titre de soldats que les Charette, Carayon-Latour, Cazenove de Pradines, des chevau-légers avaient été élus, et ils tiraient de leur valeur militaire l'avantage imprévu de pouvoir défendre

leur foi politique et religieuse, en groupe compact, dans une Assemblée française.

La droite nourrissait le même fond de doctrines que le groupe des chevau-légers, mais elle y associait des idées de source moderne et commençait à se plier aux transactions. Aussi, en formant son premier ministère à Bordeaux, M. Thiers avait-il pu y mettre un de ses membres, M. de Larcy. Les députés de la droite, de même que les chevau-légers, jugeaient les droits du comte de Chambord indiscutables ; la nation ne recouvrerait sa force et son prestige que lorsqu'elle aurait replacé son roi sur le trône. Ensuite, reconnaissant l'état nouveau de la société et s'y conformant dans une certaine mesure, ils croyaient que la royauté devrait restreindre ses pouvoirs. Le gouvernement de la Restauration leur servait d'idéal. Le roi revenu, de son plein gré, donnant ou acceptant une charte, eût comblé leurs vœux.

Les membres du centre droit comprenaient la monarchie d'une façon tout autre que les légitimistes. A leurs yeux les changements amenés par la Révolution ne permettaient de durer qu'à un gouvernement imbu de l'esprit moderne. Aussi la notion que le roi légitime se formait de son droit tenu de source divine, l'attachement invincible qu'il montrait au drapeau blanc, emblème de l'ancien régime, le rendaient-ils inacceptable. La Monarchie, pour vivre désormais, devait être d'essence constitutionnelle, prête à limiter ses droits et à reconnaître ceux que la nation s'attribue depuis la Révolution. Ils soutenaient donc la royauté transactionnelle avec le drapeau tricolore. Ils étaient orléanistes et le petit-fils du roi Louis-Philippe, le comte de Paris, était le prétendant qu'ils eussent voulu mettre sur le trône. Beaucoup étaient des catholiques fervents, mais l'idée religieuse avait subi chez eux une atténuation analogue à l'idée monarchique. Ils cherchaient à faire prédominer dans le catholicisme cet esprit de mesure qui se prête aux transactions. Parmi eux se trouvaient les hommes rattachés aux traditions gallicanes, les

catholiques libéraux, promoteurs d'une alliance de l'Église et de la société moderne, adversaires au dernier Concile de l'infaillibilité papale. D'autres n'étaient point au fond des croyants; la religion ne valait à leurs yeux que comme force conservatrice destinée à servir au peuple de frein nécessaire, mais, alors, que les hommes placés au sommet de la société, voulant la maintenir solidement organisée, doivent avoir grand soin d'honorer et de protéger. Les orléanistes pouvaient se prêter à bien plus d'entreprises et d'alliances que les légitimistes, avec leurs idées extrêmes et immuables. Aussi le centre droit était-il à l'Assemblée de Versailles le véritable corps de la majorité, l'axe sur lequel devaient rouler ses combinaisons, pour avoir chance de succès. Il dépassait en nombre les autres groupes de droite, ses chefs étaient aussi plus connus ou possédaient le plus d'ascendant, soit qu'ils eussent autrefois figuré dans les assemblées, soit qu'ils se fussent simplement mis en vue, comme opposants, sous l'Empire.

Le centre gauche avait été créé par ces hommes qui, sans vieille foi démocratique, sans préférence doctrinale pour la République, s'y ralliaient, à l'exemple de M. Thiers, parce qu'elle existait. Un grand nombre, comme lui, étaient d'ailleurs d'anciens orléanistes abandonnant la Monarchie. Le centre gauche, jugé par les antécédents de ses principaux membres, présentait en quelque sorte un groupe détaché de ce parti de transition entre les idées modernes et celles du passé, que la monarchie de juillet 1830 avait formé. Les deux centres, gauche et droit, à l'Assemblée continuaient ainsi assez bien les deux moitiés d'un ancien tout. Le centre gauche était cette moitié plus pénétrée de l'esprit de la Révolution, plus accessible au changement, qui se ralliait à la République; le centre droit était cette autre moitié, qui moins modifiable, plus soumise à la tradition, restait fidèle à la Monarchie. Aussi bien les néo-républicains du centre gauche inspiraient-ils de la défiance à beaucoup des anciens républicains. Ceux-ci craignaient toujours de les voir abandonner la République, pour

reprendre la Monarchie. Et, à l'égal, le centre droit, qui supposait lui aussi fragiles leurs nouvelles opinions et se rappelait l'ancienne communauté d'idées, devait-il longtemps chercher à se rapprocher d'eux. L'union des centres droit et gauche, pour former un grand parti conservateur libéral, repoussant d'une part les légitimistes comme réactionnaires, et, de l'autre, les républicains comme révolutionnaires, devait être un projet caressé par les chefs du centre droit, pendant toute l'existence de l'Assemblée. Mais le centre gauche, en adhérant à la République, avait pris une inclinaison qui le plaçait sur un autre versant que le centre droit et empêchait tout retour vers lui.

Il ne s'était d'abord avancé que timidement; peu à peu, entraîné par le mouvement de l'opinion, il s'engageait. C'est sur l'initiative d'un de ses membres, M. Rivet, que l'Assemblée, en créant un Président de la République, donnait un embryon de Constitution au gouvernement de fait. Puis il adhérait avec éclat à la République par l'organe du général Chanzy, son président. Celui-ci, après avoir dit, dans un discours solennel prononcé devant le groupe, que, sans antécédents politiques et d'abord indécis sur le gouvernement préférable, il avait enfin incliné vers la République, parce qu'elle existait et que les autres formes, ne pouvant actuellement la remplacer, lui laissaient tirer le pays de ses difficultés, tâche qu'à l'épreuve elle se trouvait capable d'accomplir, il ajoutait: « Un gouvernement existe qui s'appelle la République, le pays a confiance en lui. Tous les gens sensés savent qu'il serait impossible de songer à autre chose. Eh bien, aujourd'hui ce gouvernement ne doit plus être contesté. Ainsi, messieurs, disons-le hautement, nous acceptons, dans la forme et dans le fond, la République, puisqu'elle existe de fait, parce que nous sentons tous que, dans les conditions où se trouve la France, c'est la seule forme de gouvernement possible et que le provisoire serait la faiblesse et l'impuissance, alors qu'il nous faut vouloir et produire. » Ces paroles eurent un grand retentissement. Jusqu'alors le centre gauche s'était

contenté d'une déclaration du 30 août 1871, par laquelle il promettait simplement de « faire l'essai loyal de la République conservatrice, la Constitution définitive à donner à la France étant réservée ».

Le discours du général Chanzy, prononcé en mai 1872, marqua le pas irrévocable fait par le centre gauche, qui, en recommandant de consacrer la République, devenait un groupe essentiellement républicain. Uni à M. Thiers, le centre gauche, dans l'Assemblée et le pays, servait donc à rallier les hommes qui se sentaient nouvellement portés vers la République ou s'y résignaient. Par là son rôle était décisif. Les républicains des autres groupes de gauche, pénétrés depuis longtemps de principes rigides, représentaient une forme de gouvernement qui jusqu'alors était demeurée en minorité. Pour que la République pût gagner le suffrage universel, il lui fallait acquérir ces indécis, ces timides, ces flottants qui, par toutes sortes de motifs, ne pouvaient ou ne voulaient se joindre aux anciens républicains. Le centre gauche était le parti mesuré, qui, montrant la République sous des apparences plus conservatrices, moins tranchées que tous ceux qui l'avaient encore défendue en France, lui assurait de nouveaux adhérents et devenait ainsi une force de transition pour la faire vivre et la fonder.

Les républicains de conviction, attachés d'ancienne date à la République, s'étaient répartis en deux groupes : la gauche et l'Union républicaine. Ils montraient en commun un dévouement absolu aux principes de la Révolution. Pour eux il n'existait de régime acceptable que celui qui, fondé sur la volonté du peuple, tirerait son existence du suffrage universel. Or la République, c'est-à-dire le gouvernement direct du pays par lui-même, le pouvoir exercé par de simples élus, remplissait seule ces conditions. Pénétrés des idées philosophiques qui ont amené la Révolution française et depuis se sont encore étendues, les membres des deux groupes républicains étaient des libres penseurs, soustraits à l'influence du catholicisme. Plusieurs faisaient

de ses doctrines l'objet de leurs attaques dans la sphère des idées, et tous, du combat à livrer pour le restreindre dans l'ordre temporel, la principale de leurs préoccupations politiques. En dehors de ce fond commun, les républicains, divisés, concevaient l'exercice du gouvernement de manières différentes. De là étaient nés parmi eux deux groupes distincts : la gauche et l'Union républicaine.

La gauche comprenait les hommes les plus modérés, les plus calmes de tempérament. Elle avait pour chefs ces députés ayant siégé au Corps législatif de l'Empire, puis constitué le gouvernement de la Défense nationale. Ils étaient donc faits depuis longtemps à la vie parlementaire et savaient se plier aux compromis. La gauche, guidée par eux, soutenait M. Thiers aussi étroitement que le centre gauche, non point comme celui-ci par similitude de vues sur l'organisation d'une République conservatrice, mais en faisant abstraction de ses propres idées et en ajournant son programme particulier. Les membres de la gauche, après la défaite subie par la République aux élections générales de 1871, se sentaient pleins de reconnaissance pour M. Thiers, qu'ils voyaient reprendre l'œuvre de sa fondation. Dans ces circonstances, l'application du programme propre aux républicains devenait chose secondaire et devait être différée, afin qu'une fois pour toutes, la question dominante de l'existence même de la République pût être résolue sans retour. Les membres de la gauche, pleins de réserve, s'abstenaient donc de tout acte qui eût pu embarrasser le gouvernement de M. Thiers.

L'Union républicaine devait son existence à M. Gambetta. Par son éloquence, son envergure, les souvenirs de la défense nationale, M. Gambetta était, après M. Thiers, l'homme le plus marquant de l'Assemblée. Possédé du besoin d'agir et placé entre les républicains de gouvernement et ceux qui se maintenaient plus ou moins dans la tradition révolutionnaire, il n'avait pu se soumettre au rôle d'attente auquel se prêtait la gauche. M. Thiers et lui, à la fin de la défense nationale, en désaccord complet au sujet

de la guerre à poursuivre, s'étaient du reste heurtés et des propos violents les laissaient séparés. M. Gambetta et son groupe ne refusaient point leur concours à M. Thiers, mais ils ne le lui donnaient pas en entier comme la gauche. L'Union républicaine comprenait les républicains les plus impatients, ayant de la République une conception à priori à réaliser sur l'heure; ses membres étaient pour la plupart pénétrés de l'optimisme originel de la Révolution, qui fait entrevoir comme immédiatement applicables des programmes rénovateurs que l'humanité, crue excellente en soi, délivrée de ses chaînes et des tyrans, va s'empresser d'accueillir. Hors de l'Assemblée l'Union républicaine ralliait étroitement un groupe d'hommes dévoués à M. Gambetta, rédigeant avec lui un journal nouvellement fondé, la *République française*. Ceux-là, jeunes, ambitieux de se produire, se jetaient en avant et ne voulaient point se contenter d'un programme effacé. Les députés de l'Union républicaine se joignaient donc à ceux de la gauche et du centre gauche, lorsque l'existence de la République était en jeu; à part cela, loin de faire corps avec le gouvernement de M. Thiers, ils s'en tenaient séparés; ils soutenaient un programme distinct que par leur grand orateur, M. Gambetta, et leur journal, la *République française*, ils cherchaient, sans attendre, à faire triompher.

Les trois groupes de droite possédaient toujours la majorité à l'Assemblée. Une égale aversion pour la République et un fond d'idées hostiles à la démocratie les tenaient généralement ensemble. Leur faiblesse venait de ce qu'ils gardaient, de la Monarchie à restaurer, des conceptions d'essence différentes, représentées par des prétendants différents et que, pour réussir, il leur fallait sortir d'une forme de gouvernement déjà née et vivante, la République.

Les trois groupes de gauche comprenaient des hommes qui, sur les grandes lignes de législation, eussent pu difficilement s'accorder, mais ils s'entendaient sur le point essentiel, l'établissement de la République. Il ne leur

fallait pas, comme les monarchistes, faire revivre le régime de leur choix, il existait.

M. Thiers dirigeait le gouvernement dans des conditions anormales. L'Assemblée lui avait d'abord conféré le titre de chef du pouvoir exécutif, puis celui de Président de la République, mais aucune Constitution ne précisait son rôle, et sa part dépendait des circonstances et des forces en lutte. Or il était entré à l'Assemblée élu par vingt-six départements, comme le guide dans des difficultés extraordinaires que lui seul pouvait surmonter. Il s'imposait donc également à tous les partis. Lorsqu'il négociait la paix, combattait la Commune, rétablissait le crédit, payait la rançon de guerre et libérait le territoire, il accomplissait une série d'actes, qui exigeaient l'appui des hommes de toute opinion dans l'Assemblée. A Bordeaux, les partis étaient donc convenus de réserver la question du gouvernement définitif qui les séparait, afin de le soutenir ensemble. Mais en ajournant la décision, ils gardaient leurs espérances et travaillaient toujours à se préparer le succès; aussi en venaient-ils continuellement à entamer la lutte. Cependant, chaque fois, le besoin de s'unir, pour seconder M. Thiers, dominait et bientôt ils se pacifiaient. Le vote de la loi Rivet avait été le principal incident ayant momentanément mis les partis aux prises sur la forme du gouvernement; après ils étaient revenus une fois de plus à la trêve convenue. Malgré tout, la loi Rivet avait détruit, d'une façon définitive, la neutralité de M. Thiers à l'Assemblée. M. Thiers, en se faisant créer Président de la République, s'était rangé ostensiblement du côté des républicains. A partir de ce jour, le conflit entre lui et les monarchistes, né avec les plus passionnés dès Bordeaux, mais un instant suspendu à la chute de la Commune, ne devait plus s'interrompre et allait sans cesse grandir et s'envenimer.

L'Assemblée nationale, après avoir voté la loi Rivet, s'ajourna pendant les mois d'octobre et de novembre 1871. Ces vacances permettaient de recomposer les conseils géné-

raux. La totalité de leurs membres était à élire, près de trois mille, et les deux tiers des élus appartinrent aux républicains. Ce résultat fut ressenti comme un coup terrible par les conservateurs monarchistes. Leurs principales espérances reposaient sur les corps locaux. Ils ne se promettaient plus rien de Paris et des grandes villes qui, dominées par la Révolution, leur étaient à tout jamais hostiles. Les conseils municipaux des communes rurales, les conseils généraux des départements leur paraissaient, au contraire, naturellement acquis. Là leur supériorité de fortune, leur influence sociale pouvaient s'exercer; là leurs idées conservatrices devaient les recommander aux campagnards, étrangers à l'esprit républicain des villes. Aussi les conservateurs de l'Assemblée avaient-ils témoigné aux conseils généraux toute leur sollicitude. Lorsque était venue la loi qui les réorganisait, personne n'avait plus insisté qu'eux pour que leur part fût agrandie. Un des membres de la majorité, M. de Tréveneuc, avait présenté un amendement ajourné sur l'heure, mais repris plus tard et adopté comme loi spéciale qui, au cas d'une dissolution par la force ou un coup d'État de la représentation nationale, les appelait à se grouper d'office et à la suppléer. Et voilà que ces conseils qu'ils avaient disposés comme leurs, les républicains s'y établissaient!

Les monarchistes, pendant la période électorale, s'étaient pourtant efforcés d'écarter tout débat sur la forme du gouvernement, d'après eux les professions de foi politiques devaient être bannies de semblables élections. Mais les républicains, sans rien entendre, avaient, au contraire, dans leurs adresses, multiplié les déclarations politiques et ouvertement invité les électeurs à les nommer, pour défendre la République. Lorsque les conseils généraux s'assemblèrent, les républicains, en majorité dans la plupart, appelèrent leurs hommes marquants à les présider. Puis les conseillers généraux, réunis hors séance, rédigèrent des adresses, où ils adhéraient à M. Thiers et lui recommandaient d'établir la République. L'attitude prise

par les candidats républicains avant le scrutin et la conduite suivie après par les élus, permettaient donc de constater une fois de plus la préférence que le suffrage universel donnait aux partisans de la République sur ceux de la Monarchie.

Des élections partielles successives venaient confirmer les sentiments du pays, que les élections faites sur tout le territoire avaient manifestés. Le 7 janvier 1872, quatorze départements étaient appelés à élire des députés; les républicains obtenaient dix sièges, contre sept qui allaient aux conservateurs de toute nuance. Le 11 février, trois élections avaient lieu dans l'Eure, les Côtes-du-Nord et la Corse; dans les deux premiers départements où la République avait compté jusqu'alors très peu d'adhérents, les candidats républicains étaient élus. En Corse, M. Rouher l'était par les bonapartistes. Le 9 juin, quatre nouveaux départements, le Nord, la Somme, l'Yonne et la Corse, devaient élire chacun un député ; les trois premiers choisissaient des hommes dévoués à la République. La Corse, par exception, nommait encore un bonapartiste.

Un succès tellement ininterrompu remplit de joie les républicains. Le courage et la confiance en l'avenir, communs en ces circonstances à tous les groupes du parti, vinrent influencer la conduite de chacun d'eux, selon son caractère propre. Les néo-républicains du centre gauche se sentirent désormais assez sûrs du pays pour renoncer aux réticences; c'est alors que le général Chanzy prononça, en leur nom, le discours où il adhérait sans réserve à la République. Mais les témoignages du suffrage universel eurent surtout une influence décisive sur M. Gambetta et l'Union républicaine. Pour eux, les élections nouvelles, venant infirmer la grande élection de février 1871, étaient une revanche personnelle, car, à cette époque, ils avaient été les grands vaincus. L'Union républicaine comprenait les républicains les plus anciens ou les plus éprouvés et, parmi les jeunes, les hommes les plus ardents; or tous ceux-là nourrissaient contre les monarchistes les ressen-

timents les plus vivaces. Ils gardaient donc de leur défaite de 1871 une cuisante amertume, et maintenant le retour du suffrage universel les enivrait. Aussi l'exaltation, la confiance en leur force, le dédain pour leurs adversaires qu'ils éprouvent et qu'éprouve leur chef M. Gambetta apparaissent-ils comme irrésistibles.

Déjà, lors du vote de la loi Rivet, M. Gambetta et les siens étaient venus nier à l'Assemblée le pouvoir constituant qu'elle s'attribuait. Ils persévèrent à le lui refuser, l'accusant, au cas où elle en ferait usage, de commettre une usurpation. En outre, désireux de tirer avantage des dernières élections, ils affirment que l'Assemblée, composée en majorité de monarchistes, cesse de représenter le pays, qu'elle en a été reniée, que sa persistance à siéger ne peut plus être que néfaste et qu'il lui faut se dissoudre. Les électeurs choisiront après cela de nouveaux mandataires, dûment investis du pouvoir constituant, qui établiront un gouvernement définitif. Ce fut donc bientôt une campagne en règle, dirigée contre l'Assemblée, par le grand orateur de l'Union républicaine, M. Gambetta, qui prononce, dans diverses villes, des discours passionnés, appelés à un immense retentissement. Dès les vacances prises par l'Assemblée, en avril 1872, il s'était rendu à Angers et au Havre. Là, dans des réunions présidées par les maires de ces villes, il s'était étendu sur la caducité de l'Assemblée, lui avait refusé le pouvoir constituant et en avait appelé à l'opinion publique, pour la contraindre à se dissoudre. Il s'était étudié chaque fois à ménager M. Thiers; il reconnaissait ses efforts en faveur de la République, mais les jugeait insuffisants, et il l'invitait à sortir du provisoire; son concours et celui de ses amis étaient à ce prix. Ces discours servaient de programme, et l'on vit bientôt parmi les députés, le groupe de l'Union républicaine et, sur tout le territoire, les journaux et les membres les plus ardents du parti républicain, travailler à déconsidérer l'Assemblée pour obtenir qu'elle se séparât.

Dans le même temps, M. Thiers s'occupait de rétablir

les finances et de négocier l'évacuation du territoire. C'est-à-dire qu'il accomplissait cette tâche de relèvement national, pendant laquelle les partis devaient ajourner le choix d'un gouvernement. On vivait donc sur le pacte de Bordeaux. M. Thiers reconnaissait le pouvoir constituant de l'Assemblée; c'était, selon lui, un des attributs de sa souveraineté indiscutable; il n'y avait à ses yeux, comme à ceux des monarchistes, aucun gouvernement établi, et, lorsque l'heure de trancher cette question réservée serait venue, l'Assemblée aurait le droit d'agir à son gré. Mais, ajoutait-il, la République existe de fait; or, à l'épreuve où nous la mettons tous les jours, elle donne ce que l'on peut attendre d'un bon gouvernement, elle assure l'ordre, rétablit le crédit public, traite honorablement avec l'étranger. La sagesse commande donc de la maintenir. D'ailleurs, la Monarchie qu'il faudrait lui substituer est frappée par l'irrémédiable division de ses partisans. Puis les élections faites en toute liberté montrent que le pays choisit la forme républicaine. Les autres manifestations de l'opinion dont on ne peut, quoique moins importantes, s'empêcher de tenir compte, lui sont également favorables. Le juge impartial doit donc reconnaître qu'après un siècle de révolutions la Monarchie s'est éteinte, et que la France considère la République comme seule adaptée à ses besoins. Dès lors, il faut, non seulement la maintenir de fait, mais la consacrer légalement, lorsque le pacte de Bordeaux prendra fin. Il est vrai qu'elle est toujours apparue, en même temps que se déchaînaient des passions subversives; ses partisans ont surtout été des hommes violents; aujourd'hui, heureusement, elle a traversé la période d'ébullition révolutionnaire, elle coexiste avec un état paisible des esprits; que tous les bons citoyens, les hommes modérés s'en emparent. Ils établiront ainsi une République conservatrice, qui répondra aux besoins et aux tendances du pays. Telles étaient les idées que M. Thiers cherchait, de toute son influence personnelle, à faire prévaloir.

Depuis le jour où le ministère avait été formé à Bordeaux de républicains et de monarchistes, des changements nombreux s'y étaient produits. Après les vacances parlementaires d'avril 1872, il comprenait :

MM. Dufaure, justice ;
Victor Lefranc, intérieur ;
De Rémusat, affaires étrangères ;
De Goulard, finances ;
Jules Simon, instruction publique ;
Teisserenc de Bord, commerce ;
De Larcy, agriculture.

Des trois membres du gouvernement de la Défense nationale entrés à l'origine au ministère, deux, MM. Jules Favre et Picard, avaient dû se retirer devant l'hostilité des droites. M. Jules Simon restait seul. M. Thiers avait remplacé M. Jules Favre par M. de Rémusat, un de ses amis personnels, ayant comme lui servi la monarchie de 1830, rallié maintenant à la République. Ainsi, le ministère comptait encore, dans les sens les plus opposés, un républicain de la gauche, M. Jules Simon, et deux monarchistes de la droite et du centre droit, MM. de Larcy et de Goulard. Il n'était donc pas plus qu'à l'origine un groupe parlementaire homogène, formé de membres pris à la majorité de l'Assemblée et réclamant son appui incessant pour durer. Il demeurait ce que les circonstances exceptionnelles du début avaient commandé qu'il fût, une réunion d'hommes empruntés à divers partis pour seconder M. Thiers. Mais la nuance des néo-républicains du centre gauche avait fini par y dominer ; en effet, ses principaux membres, personnellement dévoués à M. Thiers, adhéraient à la République par les mêmes raisons que lui.

Les monarchistes éprouvaient une véritable angoisse des élections successives, toutes à leur désavantage. Non seulement ils voyaient leur puissance et leur avenir de législateurs compromis, mais, éliminés des conseils de la commune et du département, ils se sentaient atteints dans leur prestige et dans cette influence, due à la fortune et à

la possession de la terre, qu'en dehors de toute opinion politique, ils avaient crue immuable près de leurs clochers. Il s'opérait visiblement, au sein du pays, un travail qui se traduisait par la préférence donnée à la République sur la Monarchie et par la substitution, dans les corps élus, des représentants de la démocratie à ceux des anciennes classes dirigeantes.

Cependant, alors que la grande masse du peuple se montrait définitivement imbue des principes de la Révolution, un contre-courant se produisait dans ces milieux, où l'ancienne foi religieuse avait conservé sa verdeur. Aux yeux des catholiques français, la France a été la nation élue pour être le porte-épée de l'Église. Sa défaite par la Prusse amenait donc les catholiques à se demander, si la force à leur service devait rester à jamais détruite par l'hérésie protestante. En même temps, ils voyaient la Révolution triomphante mettre la République à la place de l'Empire, naguère leur appui, et évincer la vieille Monarchie, qui seule eût pu les secourir, à Rome le pape Pie IX dépouillé de son pouvoir temporel, devenu une sorte de prisonnier des Italiens. Au spectacle de telles calamités, d'un présent si désolé, d'un avenir si sombre, les catholiques éprouvaient une amère tristesse. Se reconnaissant par eux-mêmes impuissants, ne découvrant aucun secours terrestre à portée, ils s'exaltaient dans leur foi et leurs espérances surnaturelles. Le culte de la Vierge s'est depuis un demi-siècle considérablement développé au sein du catholicisme. La vénération agrandie s'est manifestée par la reconnaissance de l'Immaculée-Conception et par la croyance spontanée à des apparitions en certains lieux. C'est maintenant surtout vers la Vierge que les fidèles se tournaient dans leur détresse. Leur dévotion prenait la forme de pèlerinages aux sanctuaires révérés comme lui étant agréables. L'un d'eux, celui de Lourdes, dans les Pyrénées, devait à des apparitions récentes un prestige supérieur. On s'y rendait donc en foule; des milliers de pèlerins, sous la conduite des

évêques, se livraient à de grandes processions, élevant vers le ciel leurs prières et leurs appels de délivrance.

Les royalistes de l'extrême droite à l'Assemblée participaient à ces manifestations, quelques-uns comme directeurs ; la foi qui s'y donnait cours était celle de leur classe et de leur roi. Aussi, à leur sincérité religieuse, les pèlerinages joignaient-ils une forte part de propagande politique. Le comte de Chambord, le chef de la maison de France, se trouvait uni, dans les prières, au pape Pie IX, le chef de l'Église. Il était même un moment venu séjourner à Anvers, et une sorte de pèlerinage politique, organisé avec éclat par ses partisans, s'ajoutait aux pèlerinages religieux. Mais ces invocations des catholiques légitimistes ne plaisaient point aux monarchistes, qui, à l'Assemblée, formaient le centre droit. Le culte pratiqué à Lourdes et le roi en faveur duquel on y implorait le ciel n'étaient pas les leurs. Hommes de mesure et de tempérament, ils voyaient avec regret des actes antipathiques à la grande masse du peuple. Cette explosion religieuse en faveur de l'ancienne Monarchie, ne pouvait manquer d'accentuer le caractère clérical, que ses ennemis lui attribuaient, et, par là, de lui aliéner davantage la nation. C'était l'attachement du comte de Chambord au drapeau blanc et la foi immodérée des légitimistes qui, rendant la restauration de la Monarchie impossible, amenaient un si grand nombre de conservateurs à la République.

Cependant, quoiqu'il pût penser de la conduite des autres, le centre droit, livré à ses propres forces, était, en dehors de l'Assemblée, le plus faible des partis. Seul de tous, il ne recrutait point d'adhérents dans les couches populaires. Il se composait surtout d'hommes riches et pleins d'eux-mêmes de la classe bourgeoise, naturellement isolés sous le régime du suffrage universel. Le centre droit, pour agir et prendre le gouvernement, ne pouvait donc se passer d'appui. Malgré certaines idées communes, séparés au fond profondément des légitimistes ultracatholiques, les orléanistes du centre droit jugeaient que

les meilleurs alliés à rechercher étaient les hommes du centre gauche. Si l'on parvenait à s'entendre avec eux, on formerait une majorité conservatrice sur laquelle M. Thiers assoirait son gouvernement. Des ouvertures, en vue d'un accord, furent donc faites par les chefs du centre droit. Le centre gauche, réuni, chargea son bureau d'y répondre. Et deux entrevues eurent lieu, le général Chanzy parlant principalement pour le centre gauche; MM. Saint-Marc Girardin et le duc de Broglie pour le centre droit.

Ces derniers exposèrent que le manque de fermeté et d'impulsion, dans le sens conservateur, montré par le gouvernement de M. Thiers, redonnait force aux idées radicales ; toutes-puissantes à l'apparition de la République et à l'avènement de la Commune, elles menaçaient de triompher une fois de plus. Pendant que M. Thiers prétendait établir une République conservatrice, la République radicale de M. Gambetta s'étendait, ses candidats réussissaient bien plus que ceux du centre gauche; aux dernières élections, le groupe radical de l'Union républicaine s'était surtout recruté. Leurs discours et leurs actes ne montraient point que les républicains, devenus plus sages, se prêtassent à la modération recommandée par M. Thiers et le centre gauche. Possédés des mêmes idées subversives qu'auparavant, ils usurpaient simplement la protection du Président de la République pour se dissimuler. Contre l'agrandissement et le triomphe à craindre de la République radicale, il n'y avait de remède que l'accord de tous les hommes modérés, oubliant leurs querelles et s'unissant en un grand parti de défense sociale.

Ceux du centre gauche répliquèrent qu'ils se jugeaient aussi conservateurs que qui que ce fût; ils se tenaient à l'écart des républicains radicaux; comme les membres du centre droit, ils croyaient qu'il fallait combattre leurs doctrines, personne ne s'y était appliqué et ne s'y appliquerait plus qu'eux. Ils étaient donc prêts à s'unir au centre droit, pourvu que le grand parti conservateur demandé

adhérât à la République. Ils ne ressentaient pour elle aucun attachement spécial ; beaucoup ne s'y étaient ralliés qu'après de longues hésitations ; ils l'avaient fait, cependant, par raison, d'une façon irrévocable. Le pays, las du provisoire, voulait sortir à tout prix de l'interrègne ; la Monarchie ne lui semblait plus viable et il demandait que la République, existant de fait, fût rendue légale et définitive. Si l'on persévérait à combattre la République, alors qu'on ne pouvait lui substituer aucun autre régime, les électeurs, pour obtenir qu'on la fondât, pencheraient d'autant plus vers les candidats républicains les plus ardents et les plus anciennement connus. Afin de l'emporter sur les radicaux, il fallait donc avant tout établir la République et, par là, contenter et gagner le pays. La forme de gouvernement hors de question, il n'hésiterait certainement point entre les conservateurs assurant une ère paisible, et les radicaux laissant craindre la violence et l'anarchie. C'est pourquoi le centre gauche exigeait, si une alliance devait se conclure, que le centre droit reconnût formellement la République.

Le débat entre les deux groupes se restreignit de la sorte à reconnaître la République. Ceux du centre droit se taisaient sur leur attachement à la Monarchie. Ils savaient, de reste, que leur prétendant, le comte de Paris, n'avait dans le moment aucune chance ; que c'eût été le compromettre sans motif que d'en parler. Ils voulaient simplement se réserver l'avenir, en empêchant la fondation de la République et, dans l'intervalle, s'emparer du gouvernement pour le diriger selon leurs vues. Aussi s'efforcèrent-ils de changer le centre gauche, lui représentant que la défense sociale devait rester indépendante de l'opinion sur la forme du gouvernement ; qu'eux-mêmes évitaient les professions de foi monarchiques pour s'en tenir au pacte de Bordeaux. Mais ceux du centre gauche persévérèrent à demander la reconnaissance de la République et les pourparlers cessèrent. La divergence entre les deux groupes devint éclatante, lorsque le bureau du

centre gauche eut rendu compte de sa conduite aux membres du groupe réunis, qui l'approuvèrent par un ordre du jour.

Depuis que le progrès des idées républicaines se manifestait aux élections, les membres des droites à l'Assemblée témoignaient de leur colère, par des plaintes incessantes à la tribune. Le 9 mars 1872, M. de Guiraud s'élevait contre le pouvoir personnel de M. Thiers. Au lieu de s'entourer de ministres désunis, attachés à sa seule personne, et d'entraîner ainsi arbitrairement le pays vers la République, pourquoi ne formait-il pas un cabinet homogène, pris à la majorité, qui eût imprimé une impulsion conservatrice à sa politique? Peu après, M. Raoul Duval, reprochant au gouvernement l'impunité avec laquelle les maires d' Angers et du Havre avaient pu présider les réunions où M. Gambetta s'était fait entendre, voyait dans cette tolérance une partialité inexplicable envers les radicaux.

Le centre droit jugea enfin l'heure venue d'une démarche solennelle, pour exposer à M. Thiers les griefs de la majorité conservatrice, et lui demander de prendre définitivement son point d'appui au milieu d'elle. Comme il venait d'échouer auprès du centre gauche, qu'il avait tenté de rallier, il ne pouvait représenter une réelle majorité de l'Assemblée, sans se retourner vers les groupes légitimistes. Les membres du centre droit eurent donc soin de se grossir des légitimistes, mais l'initiative leur appartenait[1] et ils se réservèrent de porter la parole et de conduire le discours. Ce fut le 20 juin 1872 qu'eut lieu, en l'hôtel de la préfecture, à Versailles, affecté à la résidence du Président de la République, le colloque entre M. Thiers et les délégués des droites. MM. de Broglie, Saint-Marc Girardin, d'Audiffret-Pasquier, Batbie, général Changarnier représentaient le centre droit; MM. Depeyre, de Kerdrel, de Cumont, de la Rochefoucauld, les droites légitimistes.

1. Léopold de Gaillard, *Les étapes de l'opinion*, p. 408.

Les délégués assurèrent M. Thiers de leur déférence. Ils s'offraient comme ses plus anciens amis; ne lui étaient-ils pas rattachés par une vieille communauté d'opinion; c'était porté sur leurs listes que vingt-six départements l'avaient élu. En l'invitant aujourd'hui à s'appuyer sur la majorité qu'ils formaient, ils lui demandaient donc simplement de se confier à des hommes sûrs et dévoués. Puis ils exposèrent les progrès du radicalisme par tout le pays. D'où pouvait venir ce fait nouveau, sinon de la faiblesse et du manque d'impulsion, dans le sens des idées conservatrices, qui se révélaient au gouvernement? Il n'y avait point de ministère homogène, s'appuyant, comme le régime parlementaire l'exigeait, sur la majorité conservatrice de l'Assemblée et faisant, de son côté, sentir vigoureusement la main. Au contraire, le cabinet était formé de ministres d'opinions diverses, sans lien entre eux, sans idées communes. De là un laisser-aller et même, dans certains quartiers, une connivence pour les idées radicales, qui descendait à tous les degrés de l'administration, où la même diversité dans le choix des hommes existait. Chose encore plus grave! M. Thiers, au lieu de s'en tenir à l'abstention promise par le pacte de Bordeaux, manifestait une préférence décidée en faveur de la République. Tous les républicains radicaux, même M. Gambetta, avaient donc soin maintenant de se donner pour les soutiens de son gouvernement. Ils dissimulaient de la sorte leur vrai caractère sous celui, si nouveau chez eux, d'hommes convertis à un régime modéré, et, grâce à ce subterfuge, réussissaient auprès des électeurs et entraient dans les conseils électifs et à l'Assemblée. M. Thiers, soutenu par les républicains, perdait sa physionomie de conservateur; de là naissaient de tels encouragements pour les doctrines radicales, qu'à bref délai, si l'on n'y portait remède, elles triompheraient sûrement. Ils adjuraient donc M. Thiers de former un ministère pris au milieu d'eux, résolu à combattre avec énergie le radicalisme et à s'en tenir au pacte de Bordeaux. Ils ne demandaient pas que le gouver-

nement parlât de rétablir la Monarchie, mais alors ils ne voulaient pas qu'en sens inverse il se tournât vers la République.

M. Thiers répondit qu'en effet ils avaient longtemps ensemble défendu les idées conservatrices, et il s'étonnait qu'on l'accusât d'être infidèle à cette mission. Il se croyait aussi conservateur que jamais. A Bordeaux, dans des circonstances tragiques extraordinaires, nécessitant le concours de tous les modérés, il avait appelé autour de lui des républicains et des monarchistes; ils s'étaient montrés également dévoués au rétablissement de l'ordre. Est-ce que le ministère ainsi formé n'avait pas abattu la Commune? D'ailleurs, où trouver les éléments d'une majorité compacte, pour y prendre les titulaires d'un cabinet homogène? A droite comme à gauche, il n'existait à l'Assemblée que des coalitions de partis profondément divisés. Par le pacte de Bordeaux, on était convenu d'ajourner le choix définitif du gouvernement, cependant tous reconnaissaient qu'il faudrait sortir de l'abstention, lorsque les questions à résoudre qui l'avaient produite, seraient vidées; l'heure approchait où elles allaient l'être. Pouvait-on trouver mauvais que, par prévoyance, il laissât connaître la solution que l'exercice du pouvoir lui montrait inéluctable? Monarchiste lui-même dans le passé, aucune préférence doctrinale ne le portait vers la République. C'est la vue de la société qui l'obligeait à dire que la Monarchie s'était éteinte; sa ruine ne venait pas seulement de l'irrémédiable division de ses partisans, les forces actives du pays se détournaient d'elle. Si la Monarchie ne pouvait revivre, il fallait donc accepter comme légale la République existant déjà de fait. La France ne saurait se passer indéfiniment de gouvernement. Certes ses ministres et lui réprouvaient les attaques contre l'Assemblée de M. Gambetta et des républicains radicaux, ils les combattaient par tous les moyens dans la limite des lois; mais, gouvernant un pays libre, ils s'abstenaient d'intervenir aux élections. Les succès électoraux remportés par

M. Gambetta et les siens ne venaient donc point d'eux. Loin de les attribuer à une connivence du gouvernement imaginaire, il ne fallait y voir que la volonté du pays. Il se sentait contrarié dans son désir de garder la République et manifestait son penchant avec éclat, par le choix de républicains accentués. D'ailleurs, en disant que la sagesse obligeait de consacrer la République, il n'émettait qu'un avis. L'Assemblée demeurait souveraine, et, personnellement, il lui reconnaissait le pouvoir constituant. Elle pourrait donc toujours, si elle le voulait, entreprendre sans lui de ramener la Monarchie. S'il se trompait, dans son opinion qu'elle était désormais condamnée, pourquoi l'Assemblée n'essayerait-elle pas de la rétablir? Pourquoi, eux, ne proposaient-ils pas qu'on la rétablît?

Pendant deux heures, M. Thiers et les délégués des droites se serrèrent, sans réussir à se convaincre et sans dévier dans leurs arguments. Le choix entre la République et la Monarchie s'était posé, qui dominait tout le débat. M. Thiers, en s'attachant à la République, rompait avec ceux de ses anciens amis restés fidèles à la Monarchie. Comme couronnement de leur démarche, les délégués des droites publièrent leurs demandes, qu'ils déclaraient maintenir entières, et M. de Larcy, prenant parti pour eux, se retirait du ministère.

L'insuccès des monarchistes auprès du centre gauche et de M. Thiers causa une grande satisfaction aux républicains. Jusqu'alors inquiets sur la fermeté des hommes récemment ralliés à la République, ils se rassuraient, en les trouvant sourds à toutes les sollicitations. Ils ne surent se contenir et accablèrent les députés monarchistes de sarcasmes. M. John Lemoine, dans le *Journal des Débats*, qualifia leur visite à M. Thiers de *manifestation des bonnets à poil*, en souvenir d'une démarche saugrenue de certains gardes nationaux auprès du gouvernement provisoire en 1848. Les républicains ne virent dans les chefs de la droite que des hommes qui, pleins de l'idée qu'ils changeraient M. Thiers par une visite, avaient

montré leur peu de jugement et s'étaient préparé une déconvenue, qui les laissait ridicules. Ils auraient gagné à moins mépriser leurs adversaires. Ceux du centre droit n'eussent certes pas mieux demandé que de conquérir M. Thiers, mais ils avaient trop d'expérience et de sagacité pour croire y réussir. Liés à lui par une vieille communauté d'opinion et dans l'Assemblée par des votes de confiance nombreux, ils voulaient surtout se délier aux yeux du pays. Le moment approchait où l'on serait enfin obligé de constituer un gouvernement, ils savaient qu'alors M. Thiers proposerait d'établir la République. Ils étaient décidés, à cette occasion, à le combattre par tous les moyens et à le renverser. Et c'est comme prélude de leur attaque qu'ils avaient voulu montrer, par une démarche éclatante, que tous les liens d'une politique commune étaient entre lui et eux désormais rompus.

L'Assemblée s'ajourna pour trois mois en août 1872, laissant à Versailles une Commission de permanence. M. Thiers passa une partie des vacances à Trouville. Il visita la ville du Havre où il reçut un accueil enthousiaste. La population, républicaine comme toutes celles des grandes villes, acclama en lui, avec affectation, le Président de la République. La flotte anglaise quitta son mouillage de Spithead, pour lui rendre les honneurs réservés aux souverains, en l'escortant de Trouville au Havre.

M. Gambetta et les républicains les plus ardents se remettaient, pendant les vacances, à poursuivre la dissolution de l'Assemblée. M. Thiers était sincère lorsqu'il disait aux délégués des droites que personne plus que lui ne désapprouvait cette conduite. M. Gambetta et les siens, en irritant les monarchistes et en inquiétant les hommes timides, créaient de grands embarras à son gouvernement. Au sein de la gauche qui se réservait par prudence, dans le centre gauche surtout, où à côté de membres très fermement républicains il s'en trouvait d'indécis, faciles à ébranler, l'action sans retenue de M. Gambetta paraissait absolument intempestive. Les trois groupes de gauche

avaient pris l'habitude de conférer ensemble sur les questions importantes, par l'entremise de leurs bureaux. L'alliance que cette tactique proclamait avec des hommes aussi peu retenus que M. Gambetta et les siens empêchait le centre gauche de rallier ces députés timorés, qui acceptaient bien la République conservatrice de M. Thiers, mais ne voulaient en aucune façon s'unir aux radicaux. La répugnance à s'allier, même de loin, avec M. Gambetta, devint si vive chez quelques-uns, que le centre gauche, ne voulant renoncer au pacte avec l'Union républicaine, subit une scission. Des membres l'abandonnèrent pour former un nouveau groupe.

Toutes les manifestations bruyantes mécontentaient donc M. Thiers et son gouvernement et ils s'efforçaient de les interdire. Les républicains s'étaient promis de célébrer, le 14 juillet, l'anniversaire de la prise de la Bastille, selon la tradition qui fait de cette journée la fête de la République. M. Thiers défendit les banquets annoncés. Puis ce furent les anniversaires du 4 septembre 1870 et du 22 septembre 1792 qu'ils voulurent reprendre, et auxquels le gouvernement s'opposa encore. M. Gambetta n'en parcourut pas moins la Savoie et le Dauphiné, fêté par ses partisans. Cependant les réunions publiques annoncées pour propager le mouvement dissolutionniste, furent interdites. MM. Louis Blanc et Gambetta ne purent ainsi exécuter leur projet de parler, à Marseille et à Chambéry. M. Louis Blanc se borna à publier le discours qu'il devait prononcer, M. Gambetta, plus résolu, se rendit de Chambéry à Grenoble. Là ses amis lui ménagèrent une réunion privée, où l'on n'était admis que sur invitation nominative et que le gouvernement ne pouvait défendre. Il y prononça un grand discours. Il reprenait, en les développant, les arguments sur l'impuissance de l'Assemblée, déjà produits, pendant les vacances parlementaires d'avril. Il traitait du reste les députés avec un absolu dédain : « La seule question, disait-il, c'est de considérer qu'il n'y a plus rien à faire, rien à tenter avec les gens qui sont à Versailles. C'est

vers le suffrage universel qu'il faut désormais se tourner, c'est lui qu'il faut inviter à examiner les hommes, à choisir les programmes, à indiquer les réformes, à frapper au but, enfin à préparer, que dis-je? à désigner ceux qu'il s'agira purement et simplement, le jour venu, d'envoyer à Paris, à ce Paris que l'on a voulu frapper, outrager, après n'avoir pas su le défendre. » Puis il parlait de la cécité des anciennes classes dirigeantes, qui ne savaient reconnaître les conséquences inéluctables de la Révolution et il saluait la venue à la vie politique d'un monde nouveau. « N'a-t-on pas vu apparaître, depuis la chute de l'Empire, une génération neuve, intelligente, propre aux affaires, amoureuse de la justice, soucieuse des droits généraux? Ne l'a-t-on pas vue faire son entrée dans les conseils municipaux, s'élever par degrés dans les autres conseils électifs du pays, réclamer et se faire sa part de plus en plus grande dans les luttes électorales? N'a-t-on pas vu les travailleurs des villes et des campagnes, ce monde du travail à qui appartient l'avenir, faire son entrée dans les affaires publiques? N'est-ce pas l'avertissement caractéristique que le pays, après avoir essayé bien des formes de gouvernement, veut enfin s'adresser à une autre couche sociale, pour expérimenter la forme républicaine? Oui, je sens, j'annonce la venue, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle et qui est loin à coup sûr d'être inférieure à ses devancières. »

Ces paroles soulevèrent l'indignation des monarchistes à l'Assemblée et de tous ceux qui au dehors faisaient cause avec eux. L'encouragement donné aux nouvelles couches sociales les irrita par-dessus tout; ils y virent de pernicieux conseils, un appel aux passions des classes populaires et comme une menace de guerre civile. Le discours de M. Gambetta devint un épouvantail. La persistance mise par les journaux et les orateurs monarchistes à le commenter, montra que, pour s'en servir, ils empêcheraient qu'on ne l'oubliât. La Commission de permanence de l'Assemblée manda M. Thiers dans son sein.

Après avoir expliqué que M. Gambetta à Grenoble s'était tenu dans des limites ôtant au gouvernement le droit d'intervenir, il réprouva hautement ses doctrines, déclara que personne plus que lui ne déplorait les attaques contre l'Assemblée et affirma de nouveau la reconnaissance qu'il faisait de ses droits, en termes dont la Commission de permanence se montra satisfaite.

M. Thiers était d'autant plus mécontent des attaques contre l'Assemblée, qu'outre la nécessité où elles le mettaient d'apaiser la colère des monarchistes étendue jusqu'à lui, elles préparaient très mal les esprits, pour une démarche solennelle, en faveur de la République, qu'il se disposait lui-même à entreprendre. Il avait coutume, à l'ouverture des sessions, de lire un message, qui revêtait un caractère particulier de solennité. L'Assemblée rentra en session le 11 novembre 1872 et deux jours après, le 13, il vint lire son message à la tribune. Il parlait d'abord de la prospérité commerciale rétablie, se félicitait du succès obtenu par l'emprunt de 3 milliards émis au mois de juillet, puis abordait la question politique, déclarait que l'interrègne ne pouvait durer plus longtemps, exposait enfin les raisons qui, selon lui, commandaient de faire de la République encore provisoire, le gouvernement légal et définitif du pays. Le maintien de l'ordre, disait-il, avait seul rendu possible, après des désastres inouïs, la prospérité financière et commerciale dont on se réjouissait, mais l'ordre avait pu être rétabli et ensuite maintenu sous la République et cette forme de gouvernement qui, autrefois, effrayait le pays, aujourd'hui le rassurait et gagnait sa confiance. « Messieurs, les événements ont donné la République et remonter à ses causes, pour les discuter et les juger, serait aujourd'hui une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République existe, elle est le gouvernement légal du pays; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer, mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires.

Une Commission nommée par vous, il y a quelques mois, lui donnait le titre de République conservatrice. Emparons-nous de ce titre et tâchons surtout qu'il soit une vérité. Tout gouvernement doit être conservateur et nulle société ne pourrait vivre, sous un gouvernement qui ne le serait point. La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Il lui fallait donc se détacher des hommes rêvant la licence, ne point se donner à des classes spéciales, garder au contraire l'appui indistinct de toutes les forces vives du pays. Il s'exprimait ainsi en termes qui, rapprochés de ceux employés par M. Gambetta à Grenoble, montraient qu'il tenait essentiellement à différencier la République recommandée par lui, de la République radicale que les monarchistes déclaraient inévitable avec M. Gambetta. Puis il expliquait que la République, donnant confiance à l'intérieur, l'inspirait aussi au dehors. L'époque était passée où les nations intervenaient les unes chez les autres, en faveur d'une forme quelconque de gouvernement. La France, prospère sous une République bien assise, serait plus influente en Europe que sous une Monarchie chancelante. « Nous touchons, disait-il en terminant, à un moment décisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance, donnée par les événements, reposant sur votre sagesse et sur votre union avec le pouvoir que vous avez temporairement choisi ; maintenant tous les esprits vous attendent, tous se demandent quel jour, quelle forme vous choisirez, pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer. C'est à vous de choisir l'un et l'autre. Dieu nous garde de nous substituer à vous! Mais à l'heure que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolument. »

M. Thiers avait communiqué son message au Conseil des ministres la veille seulement de sa lecture et par ail-

leurs gardé le secret[1]. Les recommandations en faveur de la République causèrent à l'Assemblée une grande surprise ; mais, tandis qu'à gauche les républicains accompagnaient le message d'applaudissements de plus en plus vifs, à droite la colère des monarchistes se traduisait par des interruptions de toute sorte. Lorsque M. Thiers eut terminé, plusieurs députés des droites s'avancèrent vers la tribune, criant qu'ils protestaient, et l'agitation devint telle que, pendant vingt minutes, le président Grévy dut interrompre la séance.

Cependant, un légitimiste, M. de Kerdrel, s'est tout de suite entendu avec ses amis, pour que le message ne puisse passer comme accepté par l'Assemblée. Dans un langage courtois, il déclare qu'il s'y trouve des parties pouvant prêter à l'équivoque, qu'on serait peut-être, d'après M. le Président de la République, plus avancé sur le terrain constitutionnel qu'on ne le supposait ; dès lors, il sollicite un jugement libre et non passionné de l'Assemblée, qu'il attend de ses collègues de toute opinion. Et il dépose une proposition ainsi formulée : « J'ai l'honneur de demander qu'une Commission soit nommée, pour l'examen du message de M. le Président de la République. » M. Thiers répond qu'il désire lui-même que l'Assemblée juge en pleine connaissance de cause. Ayant ainsi enlevé le consentement de M. Thiers, M. de Kerdrel demande l'urgence sur sa proposition. Mais le président Grévy observe que la seule manière admissible de se prononcer sur le message est, selon les habitudes parlementaires, par une réponse en forme d'adresse. M. de Kerdrel modifie donc sa proposition et demande maintenant « qu'une Commission soit nommée, pour présenter à l'Assemblée nationale un projet de réponse au message de M. le Président de la République. » L'Assemblée, consultée, lui accorde l'urgence.

Dès le 10 octobre, le général Changarnier avait déclaré,

1. Jules Simon, *Le gouvernement de M. Thiers*, t. II, p. 330.

à la Commission de permanence, qu'il interpellerait le gouvernement sur le discours de M. Gambetta à Grenoble et, aussitôt la rentrée de l'Assemblée, il déposait une demande à cet effet. Le vieux général Changarnier et les républicains se poursuivaient d'une haine réciproque, suite des conflits amenés par les révolutions. Le 18 novembre, jour fixé à son interpellation, le général, d'un ton bref et militaire, aux applaudissements des droites, parla de M. Gambetta et de son parti, comme de coquins, d'hommes violents qui s'imposaient aux timides et aux faibles insuffisamment protégés. Il adjurait donc M. Thiers, qu'il avait, disait-il, tant aimé et qu'il continuait à aimer, de s'unir à la majorité de l'Assemblée, pour combattre l'audace croissante du radicalisme ; il l'implorait de se séparer avec éclat d'un factieux tel que M. Gambetta, prêt à ressaisir, par tous les moyens, une dictature désastreuse, dont le retour perdrait à jamais la France. Le ministre de l'intérieur, M. Victor Lefranc, expliqua que les lois avaient permis d'empêcher les manifestations publiques, tandis que les réunions privées, comme celle de Grenoble, parfaitement licites, échappaient à l'interdit du gouvernement, qui ne pouvait en être responsable. Son discours fut à peine écouté. Il s'agissait bien d'une question légale! On voulait surtout amener MM. Thiers et Gambetta à la tribune, pour les mettre aux prises. Mais M. Gambetta et ses amis avaient entendu les injures avec une impassibilité calculée, et ils ne se mêleraient point au débat. M. Thiers, jugeant le sujet épuisé, après la réponse du ministre de l'intérieur, s'abstenait également de prendre la parole. Alors le duc de Broglie vint dire que la réponse du ministre de l'intérieur ne saurait suffire : il fallait, pour rassurer les conservateurs, que M. Thiers réitérât, à la tribune, les paroles de blâme sévères prononcées contre M. Gambetta devant la Commission de permanence, car le froid procès-verbal publié ne pouvait donner idée de leur énergie et de leur chaleur communicatives. M. Thiers, ainsi traîné à la tribune, se plaignit du manque d'égards; après s'être dé-

claré satisfait de sa conduite à la Commission de permanence, c'était l'affaiblir que de l'interpeller de nouveau. Que lui demandait-on de condamner les doctrines radicales ! toute sa vie de luttes contre elles était son témoin, qui devait lui épargner les professions de foi.

Lorsqu'il fallut clore le débat, le gouvernement accepta un ordre du jour motivé, présenté par M. Mettetal et les principaux membres du centre gauche : « L'Assemblée nationale, confiante dans l'énergie du gouvernement et réprouvant les doctrines professées au banquet de Grenoble, passe à l'ordre du jour. » Au vote, M. Gambetta et les siens repoussèrent un texte qui les blâmait ou s'abstinrent, ainsi qu'un grand nombre de membres des droites. L'ordre du jour ne recueillit donc que 263 voix contre 117, c'est-à-dire une majorité formée d'une simple minorité de l'Assemblée. De telle sorte que M. Thiers restait humilié et son gouvernement atteint, n'ayant pu rallier un nombre de voix convenable.

Pendant ce temps, la Commission chargée d'examiner la proposition de M. de Kerdrel a été nommée. Les députés des droites, qui s'y trouvent en majorité, ont choisi M. d'Audiffret-Pasquier pour président, M. Batbie pour rapporteur. Aussitôt réunie, au lieu d'examiner, comme elle en a mission, s'il convient de répondre par une adresse au message du Président de la République, elle s'occupe d'établir la responsabilité ministérielle. C'est-à-dire que les chefs du centre droit, s'y voyant les maîtres, profitaient de leur avantage pour saisir l'Assemblée d'une mesure, qu'ils réclamaient sans relâche et qu'ils avaient essayé, en députation, le 20 juin, d'imposer à M. Thiers. Lorsque la Commission eut délibéré, la majorité par l'organe du rapporteur, M. Batbie, substituait à la proposition primitive de M. de Kerdrel l'article suivant : « Une Commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter, dans le plus bref délai, à l'Assemblée nationale un projet de loi sur les responsabilités ministérielles. »

M. Batbie lut son rapport à l'Assemblée le 27 novembre. Comme le général Changarnier, il faisait un tableau effrayant des progrès des républicains radicaux, de ces révolutionnaires auteurs, dans le passé, des journées de Juin et plus récemment de la Commune. Ils ne constituaient point un véritable parti politique, mais une faction ennemie de tout ordre social qu'il fallait dompter. A cet effet, les conservateurs unis devaient former un *gouvernement de combat*. Ils étaient prêts à armer M. Thiers des attributions nécessaires, cependant un grand nombre gardaient leur foi monarchique, sans vouloir la sacrifier. Il n'y avait donc point lieu de statuer sur la forme du gouvernement. On maintiendrait, au contraire, cette neutralité qui assurait l'appui de tous les hommes d'ordre. Certes, le passé conservateur de M. Thiers était connu, on savait qu'il réprimerait avec énergie les fauteurs de troubles, devant la Commission il venait de s'exprimer encore d'une manière rassurante. Toutefois son gouvernement manquait d'organisation; l'accord intime de l'Assemblée et du pouvoir exécutif ne pouvait s'établir qu'avec la responsabilité ministérielle. Le malaise naissait de la participation du Président aux débats de l'Assemblée. Elle privait les députés de leur liberté morale, car une question ministérielle se transformait aussitôt en question de gouvernement.

M. Batbie, en terminant, apprenait que la minorité de la Commission repoussait les conclusions du rapport. M. Thiers s'était rendu deux fois auprès de la Commission, sans parvenir à s'entendre avec elle; le désaccord était devenu définitif et les républicains de la minorité y participaient. M. Thiers n'acceptait la responsabilité ministérielle qu'à condition de l'inclure dans une organisation générale des pouvoirs. Personne ne réclamait plus que lui un gouvernement régulier. N'avait-il pas précisément, dans son message, demandé que l'on consacrât la République existant de fait? Cependant il ne saurait admettre que la majorité de la Commission, opposée à son avis, se

restreignît à la seule responsabilité ministérielle, car, en agissant ainsi, on paraîtrait lui en vouloir personnellement et ne se préoccuper que de lui interdire l'accès de l'Assemblée. Pareille injure serait inacceptable, surtout après l'échec indirect que son gouvernement avait éprouvé, lors du vote sur l'interpellation Changarnier. Il se retirerait donc si l'on persistait à établir la responsabilité ministérielle isolément. Le 28 novembre, lorsque la proposition de M. Batbie vint en discussion, le garde des sceaux, M. Dufaure, déclara qu'il la repoussait, et il en déposait une autre, au nom du gouvernement, contenant les demandes de M. Thiers : « Une Commission de trente membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle. » Ainsi la Commission représentée par M. Batbie et le gouvernement se trouvaient en complet désaccord. La crise ouverte par l'interpellation Changarnier atteignait l'état aigu. L'anxiété devint tout à coup extrême à Versailles, où le vote attendu pouvait amener la chute immédiate de M. Thiers.

Le débat s'était engagé le 28, entre M. Dufaure, introduisant la proposition du gouvernement et M. Batbie, maintenant celle de la Commission. Il s'agrandit le lendemain lorsque M. Thiers, venu lui-même à la tribune, fut combattu par deux orateurs légitimistes, MM. Ernoul et Lucien Brun. M. Thiers sortit des limites restreintes où M. Batbie prétendait se maintenir. Il exposa dans quelles conditions le pouvoir lui était échu à Bordeaux et comment il s'était engagé à la neutralité observée jusqu'à ce jour. Pourquoi, dans son message, avait-il enfin demandé que l'on constituât un gouvernement définitif, en acceptant celui qui existait de fait ? Parce que les témoignages de l'opinion, tous favorables à la République, lui en faisaient une loi. Est-ce que de sa part l'acte de recommander la République permettait qu'on doutât de ses idées conservatrices? Au début, trouvant l'Assemblée divisée en

monarchistes et en républicains, il avait proposé le pacte de Bordeaux, qui ajournait le choix définitif d'un gouvernement ; mais, avait-il dit en même temps, la République existe de fait: si nous administrons bien, si nous menons le pays à meilleure fortune, c'est elle qui en profitera. Il a donc été entendu que, tout en respectant la foi de chacun, on pratiquerait franchement la République. Puis, quand il lui a fallu combattre la Commune, lorsque la force militaire manquait encore, il a vu venir les mandataires des grandes villes, qui lui ont témoigné leurs craintes pour la République et lui ont dit que, si l'on ne rassurait pas les populations, elles s'insurgeraient. Il s'est engagé alors à défendre la République. Par là, il a obtenu que les villes se tinssent en repos. Son engagement le lie, il ne lie en rien l'Assemblée: si elle juge la Monarchie faisable, il est prêt à se retirer et à la lui laisser rétablir. Personnellement il ne croit pas qu'on puisse relever le trône, car trois prétendants se le disputent et chacun d'eux a pour adversaires les partisans des deux autres, en outre de tous les républicains. Il pratiquait donc la République, lui vieux disciple de la Monarchie, par deux raisons: parce qu'il s'y était engagé et parce qu'il ne voyait désormais de gouvernement possible en France, que la République conservatrice. Mais la politique de conservation qu'il préconisait n'était point la politique de combat demandée par M. Batbie, celle-là ne saurait être sienne. Lorsque le désordre existe dans la rue, il faut le comprimer par la force, sans hésiter; après viennent la modération, la justice, l'impartialité, qui amènent l'apaisement. Quant à sa présence au milieu d'eux, elle assurait leur suprématie mieux que tout autre système, puisqu'elle leur permettait toujours de l'atteindre par un vote. Il ne possédait aucune prérogative, aucune sorte de veto, comme par exemple le président des États-Unis; que lui resterait-il donc, si on lui ôtait le droit de s'expliquer devant l'Assemblée? Une organisation du gouvernement dans toutes ses parties était nécessaire, on ne saurait légiférer sur un des pouvoirs,

sans mettre les autres en accord. Si, malgré cela, on persistait à régler un seul point dirigé contre lui, c'était une marque de défiance et, dans ce cas, le vote contre la proposition qu'il avait fait présenter entraînerait sa retraite.

Autant M. Thiers s'était appliqué à élargir le débat, autant MM. Ernoul et Lucien Brun essayèrent de le restreindre. M. Ernoul déclara qu'il ne suivrait point M. Thiers sur le terrain de la République ou de la Monarchie, ni sur celui de sa conduite personnelle. Il expliquait ensuite que la Commission dont il était membre, nommée pour examiner le message, n'avait point failli à ce soin; sa réponse se lisait dans le rapport de M. Batbie. M. Thiers devant la Commission avait expliqué les points douteux du message, en reconnaissant de nouveau les pouvoirs souverains de l'Assemblée. Par là tombaient ces interprétations qui voyaient dans le message la reconnaissance de la République comme légalement établie, ce qui eût été la rupture du pacte de Bordeaux. Il en donnait ensuite sa propre définition et citait le premier discours de M. Thiers, d'où il résultait que ce serait une trêve des partis, laissant ouvert le choix du gouvernement définitif. La Commission voulait s'en tenir au pacte de Bordeaux ainsi compris, tant que l'étranger occuperait le territoire, et simultanément respecter le fait républicain. Il ne s'agissait donc point d'une question de République ou de Monarchie, mais d'une question sociale. Personne plus que lui n'appréciait les immenses services de M. Thiers. Cependant l'Assemblée souveraine ne pouvait s'effacer devant un homme, quelque illustre qu'il fût. Depuis deux ans le Président gouvernait avec la minorité, et, chose jusqu'alors inconnue, la majorité le tolérait. N'entendait-on pas monter le flot de la barbarie? Pourquoi le Président ne s'appuyait-il pas sur la majorité conservatrice, au lieu de s'allier à des républicains de toute couleur, profondément divisés, qui ne lui fournissaient qu'une majorité de rencontre. S'ils s'opposaient à ce que la responsabilité ministérielle fût com-

prise dans l'organisation générale des pouvoirs, c'est qu'ils ne voulaient la différer jusqu'à ce que toutes les questions constitutionnelles fussent vidées, telles par exemple que la création d'une seconde Chambre. A ce moment-là, évidemment éloigné, l'Assemblée serait au terme de son mandat, et la responsabilité ministérielle viendrait trop tard pour être utile. Ils la jugeaient nécessaire tout de suite; ils se proposaient justement de l'utiliser, pendant les débats attendus sur l'organisation des pouvoirs.

M. Thiers l'emporta. La proposition introduite par M. Dufaure fut votée, mais avec 37 voix seulement de majorité, 372 contre 335. Cependant dès le lendemain les droites revenaient à l'attaque, cette fois contre un ministre isolé. M. Prax-Paris reprochait au ministre de l'intérieur, M. Victor Lefranc, d'avoir permis que les conseils municipaux émissent des vœux politiques, soit pour adhérer à la République, soit même pour réclamer la dissolution de l'Assemblée. Un ordre du jour de blâme était voté par 305 voix contre 298 et M. Victor Lefranc abandonnait le ministère. Le 5 décembre, les bureaux nommaient la Commission des Trente, demandée par M. Dufaure au nom du gouvernement. Les députés des droites s'y trouvèrent en majorité, comme dans la précédente Commission; ils élisaient M. de Larcy président, M. d'Audiffret-Pasquier vice-président, M. de Broglie rapporteur.

M. Thiers survivait à la crise, mais déçu et affaibli. En vain avait-il recommandé à l'Assemblée d'accepter la République. S'appuyant sur les témoignages de l'opinion, comptant sur l'enseignement à retirer des élections, montrant le désaccord irrémédiable des partis monarchiques, faisant valoir que la forme existante se prêtait aux nécessités du temps, il avait cru que son prestige de chef d'État et son influence personnelle pèseraient d'un poids décisif, et il avait demandé qu'on établît légalement la République. Il s'était trompé. Ébranlé par le vote du jour sur l'interpellation Changarnier, en minorité dans la Commis-

sion saisie de la proposition de Kerdrel, il avait dû, pour se maintenir et arracher à l'Assemblée une faible majorité, abandonner sa recommandation du message, se reprendre au pacte de Bordeaux et continuer l'interrègne. D'ailleurs la séparation était devenue irrémédiable entre lui et les monarchistes, résolus à repousser la République. Et la majorité qu'ils formaient à l'Assemblée n'était plus éparse, mais disciplinée par des chefs. C'étaient ceux-là mêmes qui, le 20 juin, avaient tenté auprès de lui une démarche solennelle pour l'adjurer de se donner à eux, MM. de Broglie, Batbie, d'Audiffret-Pasquier, de Kerdrel, Changarnier. Il les trouvait maintenant partout à l'œuvre, lui adressant des interpellations, présidant les Commissions et rédigeant leurs rapports.

M. Thiers ainsi combattu se résigne à des concessions. Instruit par une longue expérience à ne point se leurrer, il se sentait désormais au pouvoir d'une majorité hostile certaine, que, sous peine d'une chute, il devrait contenir et pour cela savoir ménager. Cependant il fallait choisir, entre les partis coalisés, celui qui se laisserait adoucir. On ne pouvait rien se promettre des légitimistes, puisqu'ils exigeaient, avant tout, qu'on mît leur roi sur le trône. Au contraire, avec les orléanistes du centre droit dont le prétendant se réservait et qui ne demandaient sur l'heure qu'à partager le gouvernement, une sorte de rapprochement était possible. C'étaient eux du reste avec lesquels on devait tout particulièrement compter, car ils dominaient dans la Commission des Trente, chargée d'élaborer l'organisation des pouvoirs publics. M. Thiers s'occupait de reformer le ministère, où la démission de M. de Larcy et la chute de M. Victor Lefranc avaient produit deux vacances, cela lui permit de favoriser le centre droit. M. de Goulard, qui lui appartenait, fut transféré des finances à l'intérieur et un autre de ses membres, M. de Fourtou, reçut les travaux publics. Les finances furent données à M. Léon Say, du centre gauche. Le ministère de l'intérieur avait toujours été ambitionné par les monarchistes, qui souhaitaient

ardemment diriger l'administration; M. Thiers jusqu'à ce jour l'avait maintenu à des républicains et l'abandon qu'il se croyait enfin obligé d'en faire au centre droit, après le lui avoir si longtemps refusé, ne pouvait qu'augmenter le prix attaché à sa possession.

Alors commença entre M. Thiers et le principal de ses ministres, M. Dufaure, d'une part, et la majorité de la Commission des Trente, inspirée par son rapporteur, M. de Broglie, de l'autre, une lutte corps à corps, où chacun, en ne voulant rien concéder aux autres de ce que sa force lui permettait d'obtenir, tenait cependant à éviter une rupture définitive; les délibérations se prolongèrent pendant plus de deux mois, du milieu de décembre à la fin de février. M. Thiers eut quatre entrevues avec la Commission réunie en séance, sans compter les entretiens avec les sous-commissions et les membres isolés, et le travail permanent, sous toutes les formes, de son ministre M. Dufaure. Les projets, contre-projets, amendements, sous-amendements modifiés à l'infini, ne cessèrent d'apparaître, comme s'il se fût agi de l'enfantement d'un monde. L'effort principal portait sur l'organisation de la responsabilité ministérielle et les membres du centre droit exigèrent que ce point fût résolu, avant de s'occuper d'aucun autre. En réalité ils désiraient surtout tenir le Président de la République hors de l'Assemblée. Si l'on eût organisé un système définitif, rien n'eût été plus légitime, car le président d'une République constituée ne saurait s'immiscer dans les débats des corps élus. Mais les monarchistes de la Commission refusaient d'établir un gouvernement définitif, leur œuvre ne devait être que transitoire, et alors ils trouvaient devant eux M. Thiers, qui, député élu par vingt-six départements, en possession, depuis le début, du privilège de siéger avec ses collègues, ne jouissant d'aucune des prérogatives conférées aux chefs d'État réguliers, voulait garder son droit de s'adresser personnellement à l'Assemblée.

Après des efforts d'ajustement, M. Thiers et la Commission s'arrêtèrent à un mécanisme spécial aux circon-

stances: Le Président de la République ne siégerait plus à l'Assemblée, il lui adresserait des messages, lus par un ministre, sauf le message à l'ouverture des sessions, qu'il lirait lui-même. Cependant il pourrait encore prendre la parole dans la discussion des lois, en le demandant par un message; il parlerait le lendemain seulement, à moins qu'un vote ne décidât qu'il serait entendu le jour même. Après son discours, la séance serait levée; la délibération poursuivie se terminerait hors de sa présence. Les interpellations viseraient directement les ministres, qui répondraient seuls de leurs actes. On attribuait au Président, en échange du droit perdu de siéger à l'Assemblée, la faculté de requérir, par un message, qu'une loi votée à la suite d'une seule lecture fût soumise à un nouveau débat. Pour les lois subissant trois lectures, il pourrait demander, après la seconde, que l'ordre du jour de la troisième délibération ne fût fixé qu'après le délai de deux mois. Lorsque ces points furent réglés, la Commission eut voulu s'arrêter, mais M. Thiers réclamait une organisation étendue à l'ensemble des pouvoirs publics, telle que la proposition présentée par M. Dufaure le demandait. Cela entraînait le vote d'une loi électorale et la création d'une seconde Chambre, et de telles mesures ne pouvaient se prendre que lorsque l'Assemblée se considérerait au terme de son mandat. Or elle croyait avoir à peine accompli une partie de sa tâche, elle ne pensait aucunement à se séparer et, surtout irritée de la campagne de dissolution entreprise par M. Gambetta et son parti, ne voulait rien faire qui laissât supposer qu'elle pût en tenir compte. MM. Thiers et Dufaure durent donc se contenter d'un engagement portant « que l'Assemblée ne se séparerait pas, avant d'avoir statué sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif, sur la création et les attributions d'une seconde Chambre, sur la loi électorale ». Les projets de loi nécessaires seraient soumis à l'Assemblée par le gouvernement. En outre le préambule du projet définitivement adopté, constatait l'insuccès du message du

13 novembre et maintenait le provisoire. Il affirmait de nouveau le pouvoir constituant de l'Assemblée, mais en ajournait l'exercice : « L'Assemblée nationale, y disait-on, réservant, dans son intégrité, le pouvoir constituant qui lui appartient, etc. »

La discussion du projet de loi sur lequel le gouvernement et la Commission s'étaient mis d'accord, commencée à l'Assemblé, le 27 février, dura jusqu'au 13 mars. Ce projet, comme naguère celui de M. Rivet, fut combattu par les partis les plus éloignés l'un de l'autre, l'extrême droite et l'extrême gauche. Quelque timide que fût un acte organique restreint à certaines parties d'un gouvernement de fait, il soulevait cependant l'hostilité des membres de l'Union républicaine et des chevau-légers, car ils y reconnaissaient l'exercice du pouvoir constituant que, par des raisons différentes, ils refusaient à l'Assemblée. Les légitimistes s'étaient échauffés sur la responsabilité ministérielle, lorsqu'ils avaient cru que l'Assemblée se contenterait de s'armer, pour prendre le ministère : maintenant que le centre droit étendait, dans une mesure quelconque, l'organisation du pouvoir républicain, ils se retournaient contre lui. M. Gambetta de son côté, au nom de l'Union républicaine, reprit et développa son thème habituel, que l'Assemblée ne possédait point le droit constituant, que par conséquent le vote du projet d'organisation, tout fragmentaire qu'il fût, était une usurpation à laquelle ses amis et lui refusaient de s'associer. Mais M. Thiers, disposant du centre gauche et de la gauche, s'était mis d'accord avec le rapporteur de la Commission, M. de Broglie, entraînant le centre droit. Une majorité certaine était ainsi acquise au projet de loi, qui fut voté par 407 voix contre 225.

Au moment même où M. Thiers et la Commission des Trente commençaient leurs travaux, un débat sur la dissolution était venu passionner l'Assemblée. Lorsque M. Gambetta avait parcouru les départements de l'Est et prononcé son discours de Grenoble, les républicains de l'extrême gauche s'étaient plus que jamais appliqués, en pétition-

nant, à obtenir la dissolution de l'Assemblée. Des formes de pétition avaient été répandues et les députés de l'Union républicaine avaient, dans un manifeste, invité les électeurs à les signer. Ces efforts avaient en certains lieux développé le pétitionnement. Un député du centre droit, M. Lambert Sainte-Croix, pour l'étouffer par une condamnation immédiate, amenait l'Assemblée, le 14 décembre, à examiner les pétitions déjà reçues. M. Gambetta soutint à la tribune la demande des pétitionnaires : d'après lui, l'Assemblée, ne possédant point le pouvoir constituant et se trouvant en désaccord avec le pays, devait honorablement se dissoudre.

M. Gambetta, dans le grand discours qu'il prononça, s'étudia à garder les convenances, mais la colère des monarchistes contre lui était telle qu'après l'avoir poursuivi à la tribune de leurs interruptions, ils lui répondirent de la manière la plus acerbe. La Commission chargée d'examiner les pétitions demandait qu'elles fussent écartées et que l'Assemblée, à leur sujet, votât l'ordre du jour pur et simple. Le garde des sceaux, M. Dufaure, vint appuyer cette demande. Il était de ces républicains du centre gauche depuis longtemps irrités des actes de M. Gambetta, qui embarrassaient le gouvernement. Il venait de faire triompher, avec peine, la proposition par laquelle l'Assemblée acceptait d'organiser l'ensemble des pouvoirs publics, il lui faudrait poursuivre cette œuvre avec la Commission des Trente, où les monarchistes dominaient et dont il connaissait toute l'hostilité. Dans ces circonstances, il saisit l'occasion offerte de se concilier les droites, en malmenant publiquement M. Gambetta et en réprouvant, sans retenue, la campagne de dissolution entreprise par lui. Le président de la Commission des Trente, M. d'Audiffret-Pasquier, venait précisément de répondre à M. Gambetta d'un ton fort méprisant. M. Dufaure l'en félicita et lui exprima l'espoir de trouver bientôt, avec la Commission des Trente, les termes d'un accord. En voyant ainsi M. Dufaure rompre avec l'Union républi-

caine pour venir vers eux, les députés des droites furent transportés d'aise. Ce qu'ils n'avaient pu tirer de M. Thiers, à la tribune, un désaveu complet de ces républicains qui, tout en ayant une politique distincte de la sienne, soutenaient cependant son gouvernement, ils l'obtenaient maintenant; M. Dufaure le leur donnait et de la manière la plus favorable, par un conflit public qui laisserait des traces. Les deux républiques, celle que les monarchistes appelaient radicale et celle que ses propres partisans nommaient conservatrice, entraient enfin en lutte. Aussi les droites firent-elles à M. Dufaure un accueil enthousiaste. L'affichage de son discours par toute la France fut ordonné. L'ordre du jour pur et simple, sur les pétitions, rallia ensuite 483 voix contre 196.

La loi sur l'organisation des pouvoirs publics n'était votée que depuis quatre jours, lorsque le ministre des affaires étrangères, M. de Rémusat, vint annoncer que l'évacuation totale du territoire était réglée par un arrangement définitif avec la Prusse. La libération du territoire créa une sorte d'auréole à M. Thiers, qui, par l'éclat des services, prit une position tout à fait prépondérante aux yeux de la nation et de l'Europe. Au fond, en même temps que son prestige personnel s'accroissait, il perdait la plus grande partie de sa force comme chef d'État, car la tâche que lui seul avait paru capable d'accomplir se trouvait terminée. On était sorti des temps tragiques, qui l'avaient rendu indispensable. Et les monarchistes qui, malgré tout, avaient dû jusqu'alors se garder de le renverser, ne devaient plus être astreints désormais à la même retenue.

Cependant le centre droit, qui, par M. de Goulard, occupait maintenant le ministère de l'intérieur, savait tirer parti de cet avantage. Lyon était, après Paris, de toutes les villes de France, celle que la révolution du 4 Septembre avait le plus profondément agitée. Le parti catholique et celui de la libre pensée y demeuraient aux prises, engagés dans des luttes incessantes. Les catholiques, inférieurs en

nombre, déclaraient subir une oppression, à laquelle les droites de l'Assemblée prétendaient remédier. En conséquence M. Chaurand, un ardent catholique, déposait un projet de loi, pour supprimer la mairie centrale et soumettre la ville à un régime d'exception, semblable à celui de la ville de Paris. Lyon serait désormais administré par un préfet et un conseil municipal, nommé au scrutin individuel par quartiers. De son côté, le ministre de l'intérieur, M. de Goulard, se pliant, dans une certaine mesure, aux vues des droites, présentait un projet de loi pour modifier le régime municipal de Lyon. Il conservait la mairie, tout en établissant le sectionnement électoral par quartiers. Les deux projets furent renvoyés à une même Commission, où les droites dominaient, qui donna la préférence au projet Chaurand sur celui du ministre. Les orléanistes du centre droit et les légitimistes de l'extrême droite, un instant désunis par le vote sur l'organisation des pouvoirs publics, trouvaient là le moyen de se rapprocher. C'était le centre droit qui avait amené la rupture, en acceptant de suivre partiellement M. Thiers sur le terrain constituant, où les légitimistes refusaient de l'engager, et ce fut lui qui prit l'initiative de la réconciliation. Il décida son représentant au ministère de l'intérieur à soutenir le projet Chaurand, qui intéressait tout particulièrement les légitimistes en tant que zélés catholiques. M. de Goulard, contre le vœu formel d'une partie du cabinet[1], lorsque la Commission de l'Assemblée eut adopté la proposition Chaurand, s'y rallia lui-même et se mit à la défendre, à l'exclusion de son propre projet. L'Union républicaine combattit, de toutes ses forces, la loi qui privait Lyon, une ville où elle dominait, de ses libertés municipales. La loi n'en fut pas moins votée, car la majorité des droites s'était reformée compacte sur cette question. Et à l'amertume que les républicains de l'extrême gauche éprouvèrent du triomphe des monarchistes, se joignit la colère d'avoir vu

1. Jules Simon, *Le gouvernement de M. Thiers*, t. II, p. 375.

le gouvernement de M. Thiers, par l'organe du ministre de l'intérieur, prendre parti contre eux.

Pendant qu'on discutait la loi sur la municipalité lyonnaise, un incident imprévu s'était produit, des plus fâcheux pour les républicains. M. Le Royer, de la gauche, combattait à la tribune le rapport de la Commission proposant de supprimer la mairie lyonnaise. Dans ses critiques, il fut amené à dire : « J'arrive maintenant à l'examen de ce qu'a ajouté M. le rapporteur à ce *bagage* du rapport. » Cette phrase ne semblait point inconvenante et le président Grévy l'a laissée passer sans remarque. Mais le mot de « bagage » indigne certains députés des droites. Ils en réclament le retrait. Pendant que l'orateur cherche à l'expliquer, un membre de la droite, M. de Grammont, lui crie : « C'est une impertinence. » Le président le rappelle à l'ordre. De là tumulte, dans la partie la plus passionnée des droites. Des membres s'écrient qu'ils protestaient. D'autres disent au président qu'il a laissé passer, sans vouloir les entendre, des injures à l'adresse de la droite, parties du côté gauche. Le président demande à M. de Grammont s'il retire le mot d'impertinence qui a motivé le rappel à l'ordre; celui-ci répond qu'il ne le fera que quand M. Le Royer aura lui-même retiré le mot de « bagage ». Les droites applaudissent M. de Grammont avec passion. Le président déclare que, puisque sa conduite était aussi vivement blâmée par une partie de l'Assemblée, il savait ce qu'il lui convenait de faire. Le lendemain il envoyait sa démission par lettre. Il était réélu, séance tenante, par 349 voix contre 231 données à M. Buffet, du centre droit. Il n'en maintenait pas moins sa démission, qui devint irrévocable. M. Buffet fut alors nommé président, par 304 voix contre 285 données à M. Martel, du centre gauche, et la présidence de l'Assemblée, avec l'influence qu'elle comporte, échappa ainsi aux républicains.

Le 8 avril, l'Assemblée s'ajourna pour deux mois, laissant, selon son habitude, une Commission de permanence à Ver-

sailles. Au moment où elle entrait ainsi en vacances, la majorité des monarchistes se trouvait dans son sein plus que jamais compacte et résolue. Elle connaissait maintenant toute sa force, car elle avait arrêté M. Thiers, essayant par le message du 12 novembre d'établir la République, et lui avait enlevé deux de ses appuis, le ministre de l'intérieur et le président de l'Assemblée. Du côté des républicains, le jeu dangereux poursuivi par un groupe d'avoir une politique à part des autres et de chercher sans attendre à la faire triompher, avait amené entre les fractions du parti adhérent à M. Thiers et à M. Gambetta des froissements qui les laissaient désunies et mécontentes l'une de l'autre, à un moment critique, car, lorsque l'Assemblée prenait ses vacances, des élections complémentaires se préparaient dans plusieurs départements. La date en avait été fixée au 27 avril. Le département de la Seine devait, en particulier, élire un député ce jour-là.

CHAPITRE IV

L'ÉLECTION DE M. BARODET

Aux élections du 2 juillet 1871, sous l'impression d'horreur alors toute-puissante causée par la Commune, l'Union de la presse conservatrice faisait élire à Paris la plupart de ses candidats contre ceux de la liste républicaine. Un grand nombre des députés ainsi envoyés à l'Assemblée, d'opinion moyenne et sans parti pris, se ralliaient à M. Thiers et siégeaient au centre gauche. Une nouvelle vacance déclarée amenait à Paris une nouvelle élection législative, le 7 janvier 1872. L'Union de la presse ne se reformait point à cette occasion, les journaux monarchiques et catholiques en ayant fait partie étaient redevenus trop antipathiques au peuple de Paris, pour essayer de lui désigner encore des représentants. Mais, puisque la majorité des élus du 2 juillet s'était jointe au centre gauche républicain, celui-ci, à la place de l'Union de la presse, pouvait maintenant présenter un candidat de sa nuance aux électeurs. Le 7 janvier 1872, les républicains avaient donc eu deux candidats, l'un M. Vautrain, recommandé par le centre gauche, l'autre, M. Victor Hugo, soutenu par les républicains plus accentués ou radicaux. M. Vautrain avait été élu. Le centre gauche, ainsi favorisé à deux reprises, était engagé à prendre part aux futures luttes électorales. Or, comme les républicains plus accentués tenaient Paris pour leur place forte et ne voulaient le rendre en aucun cas, ils ne pouvaient manquer non plus

de le disputer de nouveau au centre gauche. De telle sorte qu'à l'élection législative fixée au 27 avril, les républicains étaient rangés à Paris, de façon à présenter deux candidats de nuance diverse aux électeurs.

Le centre gauche n'avait point encore fait de choix, lorsque, le 22 mars, les maires de Paris se rendaient à Versailles, complimenter M. Thiers sur l'évacuation du territoire. Il renvoya la plus grande part du mérite à son ami, le ministre des affaires étrangères, M. de Rémusat; le succès était dû, disait-il, à ses facultés d'homme d'État et de diplomate. Il parut alors aux maires qu'ils ne sauraient trouver de meilleur candidat, pour représenter les opinions du centre gauche, que M. de Rémusat. Membre du cabinet sans être député, il se recommanderait comme le collaborateur de M. Thiers dans la libération du territoire. Les maires lui offrirent donc la candidature et ils firent immédiatement approuver leur démarche par les chefs du centre gauche à Paris.

Cependant, dès que ce choix s'ébruita, ses inconvénients furent, de divers côtés, montrés à M. Thiers. On lui exposa le danger à courir, en présentant aux électeurs un de ses ministres. M. de Rémusat ne rallierait point tous les républicains, un autre candidat lui serait sûrement opposé. Or le conflit ainsi engagé ne resterait pas, comme à la précédente élection, un simple essai de forces entre le centre gauche et les républicains radicaux, une lutte spéciale au corps électoral parisien, de conséquences légères, quelle que fût son issue. Par le fait qu'un des candidats serait cette fois-ci l'ami et l'aide de M. Thiers, l'élection prendrait une énorme importance, et, si le centre gauche venait à échouer, le coup s'étendrait à tout le gouvernement. Ces raisons rendaient perplexe l'entourage de M. Thiers. M. de Rémusat les jugeait lui-même d'un tel poids, qu'il fut plusieurs jours avant de répondre à l'offre des maires. Mais M. Thiers ne trouva pas que les dangers qu'on lui signalait l'emportassent sur les avantages entrevus et, passant outre, il fit consentir M. de Rémusat.

M. Thiers, devant l'enthousiasme suscité par la libération du territoire, pensa que son ministre des affaires étrangères rallierait une majorité des électeurs. Dès lors on devait poser à Paris une candidature, dont le succès vaudrait une consécration nouvelle et éclatante du suffrage universel. Il éprouvait le besoin de se fortifier. Maintenant que se trouvait terminée l'œuvre qui l'avait rendu momentanément indispensable, il se sentait affaibli. Aux prises avec les monarchistes, il désirait obtenir du corps électoral un appui, qui retrempât sa force à Versailles.

Le candidat que les radicaux devaient opposer à celui du centre gauche, leur était comme désigné par l'Assemblée de Versailles. Elle avait, en supprimant la mairie de Lyon, profondément froissé les républicains parisiens, qui prenaient une part d'autant plus vive à la perte faite par les Lyonnais, qu'eux-mêmes continuaient à poursuivre le rêve d'un maire élu à Paris. Choisir l'ancien maire de Lyon pour candidat devait paraître à beaucoup le meilleur moyen de protester contre les actes de l'Assemblée et de lui témoigner l'aversion grandissante qu'elle inspirait. Dès que le vote relatif à la mairie de Lyon eut été rendu, il devint certain que la candidature de M. Barodet, l'ancien maire de Lyon, se produirait, d'une manière quelconque, à Paris. Elle était donc attendue, lorsque le journal la *Vérité* prit l'initiative de la poser et de la soutenir vigoureusement. La *Vérité* et son rédacteur M. Portalis, défendant des idées spéciales, demeuraient plus ou moins isolés, mais la candidature de M. Barodet paraissait si naturelle que, dès qu'ils l'eurent produite, on s'empressa de s'y rallier parmi les républicains.

Quand M. Thiers et les adhérents du centre gauche s'étaient décidés à porter M. de Rémusat, ils s'appuyaient, comme précédent favorable, sur l'élection du 7 janvier 1872 où M. Vautrain leur candidat avait battu M. Victor Hugo, par 121 000 voix contre 93 000. Ce succès était un leurre. Le suffrage universel, dans une grande ville telle que Paris, est, à la longue, une force stable qu'on ne saurait mouvoir

à l'aide de raisonnements étudiés, mais qui demeure acquise au parti représentant le mieux la permanence de son opinion. Or Paris, foyer d'opposition, était tout autre que centre gauche. Sorti de son équilibre et d'abord plein de l'horreur inspirée par la Commune, il avait voté le 2 juillet 1871 pour des conservateurs, même pour des monarchistes. A une nouvelle élection, commençant à se reconnaître, il n'avait plus accepté de monarchiste, mais avait encore pris un républicain centre gauche. Cependant le moment viendrait où la déviation survenue après la Commune cesserait complètement et alors il ne voudrait même plus élire un représentant de cette nuance. Or, comme un assez long intervalle séparait de la dernière élection, la réussite du centre gauche était devenue tout à fait problématique.

Outre le travail du temps défavorable aux modérés, le succès de M. Vautrain avait été obtenu de manière à ruiner leurs chances dans une nouvelle élection. MM. Vautrain et Victor Hugo avaient tous les deux promis, s'ils étaient élus, de demander le retour du gouvernement à Paris. Le grand argument du centre gauche en faveur de son candidat avait alors été celui-ci : « Si vous nommez M. Vautrain, un modéré, vous vous donnerez un mandataire beaucoup plus sûr d'être écouté qu'un radical tel que M. Victor Hugo, vous aurez rassuré l'Assemblée sur les dispositions de Paris et, en la délivrant de ses craintes, l'amènerez à y rentrer. » M. Vautrain, élu dans ces conditions, avait en effet fait valoir les droits de la ville de Paris à redevenir capitale. D'accord avec le ministre de l'intérieur, M. Casimir Perier, et les membres du centre gauche, il avait présenté un projet de loi aux termes duquel l'Assemblée y reviendrait siéger. Il était monté à la tribune le 2 février 1872, pour soutenir ce projet et, après lui, M. Casimir Perier. Tous leurs efforts étaient restés vains. L'Assemblée, par 366 voix contre 340, se montrait inébranlable dans sa résolution de demeurer à Versailles. A la suite de ce vote, M. Casimir Perier s'était retiré du

ministère. Ce résultat avait indigné les Parisiens, car, en votant pour M. Vautrain, ils avaient cru qu'eu égard à l'apaisement témoigné, le gouvernement leur reviendrait. Les regrets et la colère demeuraient, et, lorsque de nouveau il fut question d'une candidature centre gauche, on la repoussait sans hésiter. Puisque rien ne servait de vouloir adoucir ses ennemis en se contenant, il fallait cette fois-ci se rallier au candidat qui, comme M. Barodet, représentait le mieux les griefs du parti républicain à Lyon et à Paris. On montrerait ainsi à l'Assemblée la répulsion qu'elle inspirait, on la sommerait de se dissoudre et de mettre un terme à son mandat.

Les hommes du centre gauche s'étaient encore trompés en croyant que le fait d'être ministre de M. Thiers rallierait à M. de Rémusat le plus grand nombre des républicains. Ceux-ci éprouvaient justement à cette heure une violente humeur contre M. Thiers et son gouvernement. Ils avaient applaudi à la résistance opposée, le 20 juin, aux délégués des droites, surtout avaient acclamé le message du 13 novembre en faveur de la République. Alors M. Thiers avait joui d'une immense popularité. Mais un revirement rapide s'était produit lorsque, aux prises avec les monarchistes, on l'avait vu tergiverser, bientôt même leur céder, renoncer aux recommandations du message pour s'en tenir au pacte de Bordeaux, enfin s'abandonner jusqu'à mettre au ministère de l'intérieur un membre du centre droit tel que M. de Goulard, qui d'abord violait les droits de la ville de Lyon. Que M. Thiers, qui s'était toujours tenu si ferme, fléchît ainsi devant les monarchistes, semblait inexplicable aux républicains parisiens, qui s'inquiétaient fort peu de l'équilibre des partis à l'Assemblée de Versailles et ne comprenaient plus ce qui s'y passait. Dans ces dispositions, on ne se sentait point entraîné par la reconnaissance due à l'homme ayant négocié la libération du territoire. Le mécontentement l'emportait au contraire. On croyait qu'il fallait surtout donner une « leçon » à M. Thiers et en choisissant un républicain accentué comme M. Barodet, avec

un programme résolu, faire comprendre que l'on désapprouvait les concessions aux monarchistes, signifier que l'on était las de l'incertitude, qu'il convenait de poursuivre les recommandations du message et de fonder enfin la République.

La candidature de M. Barodet s'étendit, aussitôt posée, au delà des groupes précédemment entraînés par M. Victor Hugo; elle engloba des hommes qui naguère acquis au candidat centre gauche s'en détachaient, et, gagnant de plus en plus au cœur du parti républicain, elle rallia M. Gambetta et les adhérents de l'Union républicaine. Leur organe, la *République française*, la recommandait, le 8 avril, dans un article manifeste. Embarrassée de ce qu'elle eût d'abord été produite par la *Vérité*, un journal sans attaches, la *République* s'efforçait de purger son origine : on rechercherait à tort, selon elle, ses premiers auteurs; c'était la démocratie républicaine tout entière qui, d'emblée, avait reconnu sa convenance. Puis elle expliquait le sens à lui donner. Elle n'impliquait point lutte ouverte contre le gouvernement de M. Thiers, mais simplement protestation contre les actes d'une Assemblée qui détruit les libertés municipales d'une grande ville; protestation contre un système qui, par faiblesse, tient en suspens l'existence même de la République, pour complaire aux rancunes impuissantes des partis monarchiques.

Cependant, avant qu'ils se fussent déclarés, M. Gambetta et les siens avaient été sollicités de se rallier à M. de Rémusat. Des intermédiaires envoyés par M. Thiers, des membres de la gauche, leur avaient montré les risques à courir en agissant autrement. Les républicains devaient donner à M. Thiers, même au prix d'un sacrifice, l'appui qu'il réclamait pour se soutenir à l'Assemblée. Si M. de Rémusat échouait, le gouvernement de la République se trouverait atteint. Ces observations n'avaient produit aucun effet, dominées chez M. Gambetta et les siens par les sentiments qui entraînaient tant de républicains et qu'eux-mêmes partageaient. La tactique qui, sans se dire hostile

à M. Thiers, menait à lui reprocher sa faiblesse, pour l'exciter à l'action, était la leur, celle que M. Gambetta et les députés de l'Union républicaine, dans leurs discours, et la *République française*, dans ses articles, ne cessaient de recommander et qu'ils ne faisaient qu'appliquer une fois de plus en soutenant M. Barodet.

En outre, chefs de parti, voulant profiter de leurs avantages et refaire leurs forces, ils tenaient à conquérir la députation de Paris. Ils avaient perdu le pouvoir, après les élections du 8 février, et le gouvernement et l'influence qui en découle étaient alors passés presque entièrement à des non-républicains. Il est vrai que M. Thiers, converti à la République, lui créait, avec le centre gauche, un nouveau parti. Certes, M. Gambetta et les siens applaudissaient à ce travail d'extension. Ils admettaient donc que M. Thiers et ceux de sa nuance tinssent le gouvernement et en remplissent les principaux postes. Toutefois, ils ne savaient se résigner, comme on le leur demandait, à abdiquer leur propre initiative et à céder la place aux hommes du centre gauche, même à Paris, où ils dominaient. C'eût été ce qu'ils appelaient « laisser faire la République sans les républicains », et ils ne pouvaient pousser l'abnégation jusque-là. M. de Rémusat ne les désobligeait point, les premiers ils reconnaissaient ses services; si le centre gauche l'eût présenté dans une circonscription à son image, où ses candidats eussent seuls pu être élus, ils se fussent hâtés de le soutenir et de lui donner l'appoint de leurs voix, mais ils ne voulaient l'accepter à Paris, le boulevard de leur propre opinion. D'autant plus qu'ils restaient aigris par les heurts survenus à l'Assemblée entre eux et les ministres de M. Thiers.

Cependant M. Gambetta et les siens se fussent certainement résignés, dans l'intérêt de la République, à soutenir M. de Rémusat à Paris même, si le danger où M. Thiers se disait être en face des monarchistes leur eût semblé réel. Mais il leur paraissait chimérique. Que leur parlait-on de la puissance des monarchistes à l'Assemblée de Versailles?

Est-ce qu'en toutes circonstances ils n'avaient pas déclaré qu'il n'y avait rien à attendre de l'Assemblée, qu'il ne fallait plus en tenir compte? Est-ce qu'après lui avoir demandé de se dissoudre, ils n'avaient pas entrepris contre elle une campagne de pétitions? Pourquoi donc, au lieu de suivre leur avis, de s'appuyer sur le pays pour obtenir qu'elle se séparât, croyait-on devoir lui faire d'inutiles concessions? Est-ce que chaque fois que M. Thiers avait résisté il n'était pas demeuré vainqueur? Qui oserait jamais le renverser? Les craintes étaient, selon eux, imaginaires. Elles ne venaient que des hommes du centre gauche, timides ou portés à monopoliser le pouvoir. C'est pourquoi, dans l'intérêt de la République et du pays, il fallait sortir de l'indécision. A cet effet, nommer le candidat, M. Barodet, dont le succès apprendrait à M. Thiers que Paris blâmait ses avances aux monarchistes et exigeait de lui une conduite plus résolue.

Dès que la *République française* eut adopté la candidature de M. Barodet, plusieurs républicains éminents se hâtèrent d'apprendre que, loin de l'imiter, ils soutiendraient, au contraire, M. de Rémusat. Elle les traita très durement. M. Littré, député de Paris, à l'affirmation que M. Barodet rallierait tous les républicains, avait répondu qu'il existait certainement des dissidences, au moins la sienne et, ajoutait-il, « je suis un républicain beaucoup plus ancien que pas un de ceux qui écrivent dans la *République française* ». Elle lui déclara qu'il était de ces hommes toujours prêts à tourner le dos à leur parti, que d'ailleurs son passé offrait de nombreuses contradictions. A M. Langlois, autre député de Paris, qui, en adhérant à la candidature de M. de Rémusat, parlait aussi de sa vieille foi républicaine, elle signifiait dédaigneusement que les Parisiens « avaient la prétention de cesser de se faire représenter par lui ». A M. Cernuschi elle dit que, revenant d'un long voyage à l'étranger, il ignorait l'état politique. La scission entre républicains s'aggravait donc rapidement et d'une manière éclatante, propre à frapper tous les yeux.

La candidature de M. de Rémusat avait été d'abord soutenue par un comité formé des adhérents du centre gauche et de quelques républicains de la gauche. Maintenant, tous les hommes de la gauche s'y rallient. Pour organiser leur propagande et recueillir des voix, ils établissent un second comité à part, sous la présidence d'un de leurs députés, M. Carnot. La gauche, persévérant dans cette abnégation qu'elle montrait à l'Assemblée, donnait son appui à M. Thiers sans marchander. Elle trouvait sage d'ouvrir les bras à d'anciens monarchistes convertis, tels que M. de Rémusat, dont l'exemple amènerait à la République ces classes riches et influentes jusqu'alors hostiles. Pour obtenir cet avantage, elle était prête à laisser au centre gauche certains postes qu'elle aurait peut-être pu revendiquer. L'essentiel à ses yeux était de faire durer le gouvernement de M. Thiers. Puisque le pays venait à la République et, chaque jour, envoyait à Versailles des recrues au parti républicain, lui réservant l'avenir, il fallait surtout gagner du temps, pour cela différer l'application de ses propres idées et ne rien compromettre par hâte ou imprudence.

M. Gambetta et les membres de l'Union républicaine n'étaient encore intervenus que par l'organe de la *République française*. Le 23 avril, ils s'assemblent au siège habituel de leurs délibérations, rue de la Sourdière, sous la présidence de M. Peyrat. Là ils rédigent et signent ensemble, aussi bien les députés des départements que ceux de Paris, un manifeste en faveur de la candidature de M. Barodet. Dès lors l'élection qui se prépare prend une importance démesurée. Elle cesse d'être une affaire locale. On ne voit plus seulement autour des candidats les notables de la circonscription, les électeurs obligés de choisir avant d'aller au vote ; derrière eux apparaissent MM. Thiers et Gambetta et les députés des départements, qui interviennent parce que la lutte généralisée se transforme en un grand essai de forces rivales. Le parti républicain est coupé à son centre. Des hommes se combattent,

divisés par une question de tactique, et s'allient à d'autres, séparés d'eux par des abîmes. D'un côté, l'union républicaine adhère à M. Barodet, confondue avec les révolutionnaires et les débris de la Commune; de l'autre, la gauche républicaine soutient M. de Rémusat, unie au centre gauche et même à des monarchistes, qui votent pour le ministre de M. Thiers sans accepter la République.

On s'efforce, dans les deux camps, de frapper l'opinion par des appels de toute sorte. La polémique des journaux s'envenime et les pamphlets et les affiches se multiplient. Chaque jour les comités rivaux font connaître l'adhésion d'hommes influents, qui doivent entraîner les électeurs. Le comité de la gauche rallie Littré, Grévy; l'Union républicaine lui oppose Louis Blanc, Edgar Quinet. Les conseillers municipaux de Paris, les premiers, avaient mis leur nom sous celui du candidat qu'ils patronnaient, puis étaient venus les députés. On sollicite maintenant la signature de tous les républicains connus, à un titre quelconque. Il ne s'en trouvera bientôt plus un seul qui ne prenne ouvertement parti. Le conflit gagne les départements. Les journaux s'y divisent là encore en partisans de M. Barodet et de M. de Rémusat, et alors les journaux de Paris en dressent des listes et leur font des emprunts, chacun en faveur de son candidat. Désireux de porter un dernier coup, M. Gambetta allait prononcer à Belleville une harangue passionnée. Son auditoire acclamait, avec enthousiasme, la candidature de M. Barodet.

L'élection d'un seul député à Paris jetait donc les républicains les uns sur les autres. Ils se livrent entre eux une grande bataille rangée, après avoir amené tous leurs hommes et toutes leurs forces sur le terrain. Le 27 avril, M. Barodet était élu par 180 000 voix contre 135 000 données à M. de Rémusat. Un troisième candidat, M. Stoffel, soutenu par une partie des conservateurs, en recueillait 27 000.

CHAPITRE V

LE 24 MAI

L'intervalle entre l'élection de Paris et la rentrée de l'Assemblée, le 19 mai, voyait se produire un changement ministériel, prélude de la crise gouvernementale à venir. Le ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, avait, le 19 avril, ouvert à la Sorbonne l'assemblée des délégués des Sociétés savantes. A cette occasion, après avoir traité des sujets intéressant la science, il invitait ses auditeurs à se réjouir de la libération prochaine du territoire. Il en reportait tout le mérite sur M. Thiers : « Et à qui le pays devra-t-il cette délivrance? A un seul homme : oui, à lui seul; je le dis comme témoin, moi qui ai vu ses efforts de tous les jours, au milieu des difficultés sans cesse renaissantes que soulevait autour de lui la lutte des partis. » Ce passage excita au dehors l'indignation des monarchistes, qui se traduisit par les articles violents de leurs journaux et les réclamations immédiates de leurs députés. Ils prétendirent qu'une louange aussi immodérée de M. Thiers était une insulte à l'Assemblée, une méconnaissance absolue de sa propre part dans la délivrance. Les monarchistes reprenaient contre le seul membre du gouvernement de la Défense nationale, le seul ancien républicain demeuré ministre, la tactique employée pour renverser MM. Victor Lefranc et Grévy. Un incident en soi peu important, saisi au vol et amplifié, donnait lieu à des attaques mortelles. M. Buffet, le président de

l'Assemblée, déclara qu'il la convoquerait sur-le-champ si M. Jules Simon n'était désavoué. Au sein du Conseil, le ministre de l'intérieur, M. de Goulard, se montra très irrité, et, lorsque la Commission de permanence se réunit, le 5 mai, il s'y rendit, pour réprouver sans réserve les paroles de son collègue, M. Jules Simon.

La trêve des partis conclue à Bordeaux ne pouvait évidemment durer plus longtemps. Elle avait jusqu'alors permis à M. Thiers de s'adjoindre des ministres pris à différents groupes qui, dominés par le besoin de résoudre certaines questions pressantes d'intérêt général, avaient bien pu agir en harmonie; maintenant qu'une seule question demeurait indécise, celle même de la forme du gouvernement, aucune paix ne pouvait s'établir entre hommes désunis sur la manière de la trancher. Depuis, en effet, que M. de Goulard tenait le ministère de l'intérieur, comme le représentant du centre droit, il cherchait à faire prévaloir au gouvernement les idées de son groupe, ce qui le mettait en conflit incessant avec ceux des ministres qui défendaient la politique républicaine et, en dernier lieu, le conduisait à une rupture ouverte avec un collègue. L'impossibilité d'associer plus longtemps aux affaires des hommes naturellement hostiles se révélait, en outre, par le travail des partis, réclamant de M. Thiers, chacun dans son sens, une politique précise. C'était là ce que les droites de l'Assemblée n'avaient cessé de lui demander, d'abord le 20 juin 1872, lorsque leurs chefs le sollicitaient de prendre ses ministres au milieu d'eux, puis, pendant les longs débats de la Commission des Trente, pour obtenir la responsabilité ministérielle. Le parti républicain, en élisant M. Barodet, venait aussi d'apprendre à M. Thiers qu'il était fatigué des compromis. Les auteurs de cette candidature avaient déclaré qu'ils la produisaient, parce que, sans plus d'atermoiements, ils voulaient qu'on revînt au message du 13 novembre.

M. Thiers se décide alors à former un ministère homogène. M. de Goulard, l'homme du centre droit, et M. Jules

Simon, celui de la gauche, donnent simultanément leur démission et sont remplacés par M. Casimir Perier à l'intérieur et M. Waddington à l'instruction publique. MM. de Rémusat, Léon Say et de Fourtou gardaient leurs portefeuilles. Sauf M. de Fourtou, du centre droit, encore peu connu, le ministère se trouvait donc en entier composé de néo-républicains du centre gauche. C'est-à-dire que M. Thiers montrait, par le choix de ses ministres, qu'il tenait compte des faits. Il se rendait à la demande de choisir entre les divers partis, et, avec les républicains de son opinion, proclamait que décidément l'heure était venue à ses yeux de transformer la République de fait en gouvernement constitué et définitif.

Cependant le soulèvement contre lui était devenu général au sein des droites à l'Assemblée; elles n'attendaient plus, pour le renverser, qu'une occasion favorable. L'élection de M. Barodet venait la leur fournir.

Les légitimistes de l'extrême droite s'étaient, avant tous autres, montré hostiles à M. Thiers. Royalistes rigides, ils nourrissaient contre lui de vieilles rancunes. Aussi, dès la réunion de l'Assemblée, reconnaissant qu'il ne songeait point à la monarchie, avaient-ils témoigné leur irritation et peu à peu entraîné tous les légitimistes indistinctement. Les orléanistes du centre droit étaient demeurés longtemps dans d'autres dispositions. N'ayant point, eux, de roi prêt à mettre sur le trône, ils avaient approuvé le pacte de Bordeaux qui leur réservait l'avenir. Le conflit avait commencé lorsqu'on s'était interrogé sur la nature de ce pacte. Il s'était envenimé lorsque M. Thiers leur eut refusé le pouvoir, persistant à choisir ses ministres parmi les hommes de gauche. Il était enfin devenu sans remède, après que les longs débats de la Commission des Trente leur eurent montré sa détermination immuable de les combattre. Légitimistes et orléanistes s'étaient donc rejoints. C'était, en définitive, la division entre la République et la Monarchie qui classait les partis, et, du jour où M. Thiers s'était donné à la République, tous les monar-

chistes devaient finir par se coaliser contre lui. Du reste, leur sort était réellement tragique, car ils voyaient leur dernière chance prête à leur échapper.

Depuis que les révolutions de 1830 et de 1848 avaient déraciné la vieille dynastie, la République et l'Empire s'étaient succédé, pendant qu'eux vaincus, écartés du pouvoir, se consumaient dans une impuissante opposition. Brusquement, par une péripétie favorable, les élections de 1871 leur avaient donné la majorité dans une Assemblée souveraine, ne trouvant devant soi aucune forme légale établie. Ils se croyaient donc les maîtres; la royauté allait pouvoir revivre. Toutefois, des désastres inouïs à réparer contraignaient momentanément à une trêve des partis. C'était M. Thiers, jusqu'alors un des leurs, que la voix publique désignait pour tirer le pays de l'abîme et qui, à ce titre, gouvernait pendant la trêve convenue. Et voilà que, peu à peu, il avait été entraîné vers la forme de gouvernement qu'ils repoussaient, et qu'à la fin il s'était ostensiblement rangé, contre eux, du côté de la République! Il expliquait, il est vrai, que sa conduite venait de la seule vue impartiale des choses. Il ne pouvait servir plus longtemps la Monarchie, parce que le pays s'en était détaché, qu'elle était morte. La République, au contraire, existait; s'il y adhérait, c'est qu'il s'agissait, dans un intérêt supérieur, d'établir le seul gouvernement désormais viable en France. Mais les monarchistes jugeaient les choses d'une tout autre façon. A leurs yeux, la République demeurait un simple accident. La France ne retrouverait sa grandeur qu'en renouant sa tradition historique, par la restauration de la Monarchie, que les siècles avaient adaptée à ses mœurs, à son esprit et à ses besoins. La République, survenue à diverses reprises, s'était traînée dans l'anarchie pour finir par le despotisme. Elle venait de se montrer une fois de plus sous les mêmes traits, témoin les excès inouïs de la Commune. Si, passagèrement, elle semblait se modifier, cela n'était dû qu'au travail de M. Thiers en sa faveur. Par son ascendant personnel, il la faisait tolérer. M. Thiers,

selon eux, possédait une telle influence que le poids mis par lui dans la balance décidait du côté où elle pencherait : République ou Monarchie. Pleins de cette idée, les monarchistes ne voyaient plus en lui qu'un ennemi acquis à leurs ennemis et, comme tel, ils le prenaient en horreur. Certes, ils détestaient M. Gambetta et ceux qu'ils appelaient les radicaux, mais bien moins que M. Thiers maintenant, car M. Gambetta et les radicaux ne leur devaient rien, n'ayant jamais eu de rapports avec eux, tandis que M. Thiers, à leur sens, était un traître, un homme sorti de leurs rangs, qui se servait contre eux d'un pouvoir faussé. Et alors qu'ils tournaient à leur avantage les actes des radicaux, par l'évocation du péril social, ils se sentaient sans prise sur M. Thiers, qui, quoiqu'ils pussent prétendre, restait aux yeux du pays homme d'ordre et de conservation.

Dans leur passion, forcément les monarchistes ne devaient plus penser qu'à se défaire de M. Thiers. Mais il demeurait une sorte d'être sacré, aussi longtemps que l'œuvre de salut national attendue de lui s'accomplissait. Et aussi bien les monarchistes étaient obligés de le soutenir tout comme les républicains, et le soutenaient en effet, lorsqu'il s'employait à relever le pays. De là venait même une partie de leur colère, car ils sentaient que, contraints de l'appuyer, sur certains points, ils accroissaient eux-mêmes la force et le prestige, dont il se servait ensuite pour écarter à leur détriment la Monarchie. Mais, lorsque le dernier acte de salut national attendu de lui, la libération du territoire, eût été accompli, ils ne devaient plus être retenus par aucune considération supérieure de faire effort pour le renverser ; l'heure où ils s'y décideraient ne serait plus réglée que par leur convenance.

Cependant M. Thiers qui, pour avoir accompli sa tâche, avait perdu son immunité contre l'attaque, retirait encore de l'œuvre terminée et des services rendus une force qui l'implantait, d'une autre manière, au gouvernement. Comment écarter, à moins de raisons particulières, un homme

devenu tout à fait prépondérant, auquel la grande masse du peuple avait voué une sorte de culte? Et puis, s'il fallait se préoccuper, dans une vue d'avenir, de ne point trop heurter la nation, il fallait encore pouvoir rallier à l'Assemblée une majorité. Or les monarchistes ardents, décidés en toute occasion à voter contre M. Thiers, à eux seuls ne la possédaient point. Pour la former, ils devaient se grossir de ces timides, qui les soutenaient sur les questions de détail, mais qui, par crainte de leurs électeurs ou reconnaissance envers les services rendus, ne pouvaient être amenés, sans motif décisif, à voter directement contre lui. Or les finances étaient rétablies, le payement de la rançon de guerre assuré, le territoire près d'être évacué, la prospérité intérieure revenue et la République, autrefois une cause d'inquiétude, se présentait maintenant comme une sauvegarde, ces républicains radicaux, naguère si agités, paraissant laisser M. Thiers et le centre gauche ouvrir une ère paisible et régulière. Le cours des choses ne semblait donc point se prêter aux desseins des monarchistes. On ne voyait pas d'où pouvait venir la circonstance favorable qui leur permît d'attaquer M. Thiers, lorsque soudain un incident secondaire en lui-même, l'élection d'un député à Paris, prend une importance démesurée et absorbe l'attention générale.

Voilà que maintenant le parti républicain se divisait de lui-même et se déchirait. Quelle heureuse chance pour les monarchistes! Car ne répétaient-ils pas sans cesse qu'il était incapable de sagesse, qu'il ne saurait se discipliner et se contenir, qu'en lui ne pouvait régner que la révolte? Et les faits semblaient leur donner raison. Les républicains se combattaient sans nécessité, contre leur plus évident intérêt, deux ans à peine après le spectacle d'anarchie donné par la Commune, encore sous le coup de la terrible défaite électorale subie en février 1871. Au vote, c'est le candidat modéré qui succombe devant celui des radicaux. C'est en réalité M. Thiers, le chef du parti au gouvernement, attaqué à l'Assemblée par tous les ennemis de la

République, auquel les républicains refusent leur vote. Quel avantage inappréciable pour les monarchistes! Car que disaient-ils donc sans relâche, en invoquant le péril social et en voulant renouveler d'anciennes terreurs? Qu'avec la République les violents l'emportaient toujours sur les modérés, les plus violents destinés à la fin à l'emporter sur tous les autres. C'est ce qu'on avait vu en 1793, à peine évité en juin 1848, ce qui s'était reproduit sous la Commune et allait se reproduire de nouveau. M. Gambetta triomphait de M. Thiers, son règne ne serait qu'éphémère et bientôt le parti encore contenu de la Commune le dévorerait à son tour. L'élection de M. Barodet par les suites à en attendre et les arguments à en tirer ne pouvait manquer de profiter aux monarchistes. Dès qu'elle fut acquise, ils y reconnurent l'occasion épiée pour se défaire de M. Thiers. Le triomphe du radicalisme à Paris allait susciter à coup sûr un certain retour vers leurs idées. Ils l'utiliseraient, quel qu'en fût le degré. Mais, s'il restait à déterminer jusqu'à quel point la réaction en leur faveur gagnerait dans le pays, au sein de l'Assemblée les choses n'étaient point douteuses. Là, sur les représentants de ces classes qui leur avaient toujours appartenu, le travail que M. Thiers et le centre gauche opéraient dans le sens républicain devait s'arrêter. Tous les indécis, les timides, les flottants, cessant de tergiverser, allaient se remettre avec eux. Les uns agiraient par peur véritable du radicalisme, les autres parce qu'ils auraient trouvé un motif d'excuse auprès de leurs électeurs. De la sorte, les chefs monarchistes étaient sûrs désormais de grouper à l'Assemblée un nombre de voix suffisant pour s'emparer du gouvernement.

D'ailleurs, l'occasion les trouvait prêts. C'était encore le centre droit qui allait diriger la coalition. Les légitimistes immuables dans leur pensée de restaurer Henri V se trouvaient impropres aux compromis et aux alliances, aussi ne pouvaient-ils prendre l'initiative. Les orléanistes du centre droit, au contraire, n'ayant qu'un roi primé par

celui des légitimistes, et dont les chances restaient éloignées, avaient ajourné leurs visées de restauration. En hommes pratiques, ils voulaient avant tout s'assurer la possession du gouvernement, quelle que fût sa forme momentanée. Pour y parvenir, ils étaient prêts à tous les sacrifices. Pendant longtemps, avant que des chocs répétés eussent rendu tout rapprochement impossible, ils eussent accepté de M. Thiers la prolongation indéfinie du pacte de Bordeaux, ils se fussent résignés à un partage avec le centre gauche, ils eussent maintenu eux-mêmes M. Thiers à la présidence, à condition de pénétrer au gouvernement et de le diriger selon leurs vues. Ce qui les poussait à réclamer la responsabilité ministérielle, c'était le besoin d'atteindre les rouages centralisés de l'État, pour les mettre en jeu à leur profit. Depuis leur entrée à l'Assemblée en 1871, la pratique des affaires avait en effet modifié du tout au tout certaines de leurs conceptions, et ils pensaient maintenant exercer le pouvoir à l'inverse de leurs anciennes théories.

Ils avaient souffert autant que tous autres, sous l'Empire, de l'omnipotence administrative, ils avaient gémi de l'arbitraire gouvernemental qui, s'exerçant contre eux, les écartait de la vie politique et alors avaient projeté des réformes et conçu tout un plan de décentralisation. Entrés dans ces idées à l'Assemblée, les mesures visant à restreindre les droits de l'État sur les conseils généraux et les municipalités les avaient eus pour promoteurs. Mais les réformes accomplies tournaient à leur désavantage. Le suffrage universel les écartait des conseils électifs et y envoyait des républicains. D'où pouvait venir ce résultat? Était-ce que réellement, comme le disaient les républicains, la prépondérance des classes qu'ils représentaient devait disparaître et que le suffrage universel, véritable océan, submergeait ce qu'ils voulaient encore maintenir du passé. A leurs yeux les faits ne venaient point de causes aussi profondes. Si la République et les républicains s'emparaient du pays, ils le devaient à la possession du

gouvernement, à l'appui de M. Thiers, mettant à leur service la force de l'État. Est-ce que ces mêmes républicains aujourd'hui triomphants n'avaient pas été sous l'Empire, quand l'action gouvernementale leur était contraire, tout aussi bien qu'eux exclus des assemblées et des conseils électifs? A présent leur fortune changeait, parce que la puissance publique s'exerçait en leur faveur, par un retour inattendu. L'expérience, selon eux, prouvait donc que le suffrage universel n'avait point de préférence bien arrêtée, qu'il se laissait entraîner du côté où il voyait la force et le pouvoir. Il les écarterait aussi longtemps qu'ils s'épuiseraient dans l'opposition, mais il les suivrait eux aussi lorsqu'ils posséderaient le gouvernement. Jugeant ainsi les choses, ils ne voyaient plus qu'une duperie, dans leur ancienne poursuite de la décentralisation et de la neutralité gouvernementale. Ce qui importait avant tout, avec le suffrage universel, c'était l'exercice de l'autorité en soi, quel qu'en fût le titre momentané. Il fallait donc conquérir à toute force, pour les tourner à son profit, les rouages du gouvernement, la centralisation administrative, l'immense armée des fonctionnaires. Alors on ferait agir ce *gouvernement de combat* que M. Batbie avait réclamé pour vaincre le radicalisme et, par l'influence exercée sur le pays, on arriverait à son tour à en être appuyé et soutenu.

Les idées d'après lesquelles se conduisait le centre droit, avaient été surtout définies et formulées en programme par le duc de Broglie. Il était devenu le principal orateur du groupe auprès de M. Thiers, dans les Commissions et à l'Assemblée. A la fin, par son esprit souple et fertile en même temps que déterminé, il avait acquis, parmi les siens, une supériorité qui le rendait prépondérant. Pour l'attaque décisive à diriger contre M. Thiers, le centre droit nouait donc la coalition et le duc de Broglie, comme son chef, marquait la voie à suivre. Puisque ce qui importait avant tout était la possession du gouvernement, l'exercice du pouvoir en soi, il fallait limiter son action au fait de leur conquête. Par conséquent on ne changerait rien

aux lois existantes, formant une coalition on se diviserait dès qu'on voudrait innover. On se maintiendrait au contraire dans la légalité, on ne toucherait point au titre de République française, on enlèverait simplement la présidence à M. Thiers. Pour obtenir ce résultat, la majorité, forte de ses prérogatives, n'aurait qu'à émettre un vote motivé contre le ministère. Cela devait suffire, car M. Thiers, identifié avec ses ministres, les couvrant, les dominant en toute circonstance, ne pouvait désormais s'en séparer, et laisser s'établir une distinction entre lui et son gouvernement. Aussi bien en condamnant l'un, on les renversait tous les deux.

L'essentiel dans ces circonstances était de trouver un nouveau président acceptable aux divers partis coalisés. Le maréchal de Mac-Mahon remplit toutes les conditions. Soldat il assurait la fidélité de l'armée, par sa naissance et ses alliances il appartenait aux légitimistes, ses campagnes d'Afrique l'avaient lié d'amitié aux princes d'Orléans, il devait d'ailleurs plaire aux bonapartistes avec lesquels il fallait désormais compter, puisque l'Empire l'avait créé duc et maréchal. Car maintenant, en défalquant les indécis capables de se dérober à l'occasion, les groupes légitimistes et orléanistes ne pouvaient plus commander, à eux seuls, une majorité certaine à l'Assemblée. C'était même ce qui les excitait à se hâter. Ils sentaient leurs forces diminuer. Alors qu'au début leur majorité avait été considérable, elle s'était sans cesse réduite et, si les élections partielles devaient continuer à leur désavantage, elle disparaîtrait même entièrement.

Pour être sûrs de réussir dans leur attaque contre M. Thiers, ils ne pouvaient donc négliger le groupe de l'Appel au peuple, formé en dernier lieu par les bonapartistes. Au début de l'Assemblée, ceux-ci s'étaient trouvés comme non-existants, six députés avaient seuls repoussé la déchéance prononcée contre Napoléon III et sa dynastie. Sedan et l'invasion atterraient encore, et l'horreur inspirée par ce qui rappelait l'Empire était si universelle

qu'on ne supposait même pas que le parti bonapartiste pût jamais se relever. Mais le long conflit survenu entre les monarchistes et les républicains, en prolongeant l'incertitude, lui avait peu à peu redonné des forces. Maintenant, comme après la révolution de 1848, quoique dans des proportions moindres, ceux qui ressentaient de l'éloignement pour la vieille Monarchie sans vouloir accepter la République, se rattachaient à la forme hybride, à l'Empire. Ce courant d'opinion avait fait réussir aux élections partielles un certain nombre de bonapartistes déclarés et l'homme le plus marquant du parti, M. Rouher. Ils s'étaient unis à l'Assemblée à ces députés élus en 1871 en dissimulant leurs anciennes préférences pour l'Empire, qui maintenant y revenaient. Le groupe ainsi formé s'était nommé de l'Appel au peuple, et fidèle aux traditions impériales donnait, comme panacée, le recours direct au suffrage universel par le plébisciste. Les bonapartistes détestaient la République, aussi s'étaient-ils confondus, sans entente, avec les monarchistes, dans les votes hostiles à M. Thiers et à ses ministres républicains. Mais, lorsque l'attaque décisive approcha, qu'ils virent le centre droit et son chef M. de Broglie prêts à s'emparer du gouvernement, se sachant indispensables, ils voulurent se garantir leur part au lendemain du succès. Par là les hommes du centre droit se trouvaient contraints à une alliance formelle avec eux. Ce leur était une source d'affreuse amertume. Car, quoiqu'ils se fussent relativement relevés, les bonapartistes restaient toujours honnis, le souvenir du 2 Décembre, de leur tyrannie de gouvernement, de l'invasion et de Sedan, les tenait à part et, à cette époque, s'allier avec eux était subir une sorte de tache. Plus que tous autres d'ailleurs, ceux du centre droit leur avaient témoigné de l'horreur, à l'Assemblée les attaques les plus insultantes, venues du duc d'Audiffret-Pasquier, étaient parties de leurs rangs. Mais, puisque le duc de Broglie et les siens se disposaient à exercer sur le suffrage universel cette pression qui, les forçant à renier leurs anciens principes,

les amenait à reprendre le système des candidatures officielles, ils devaient être entraînés à passer sur toutes leurs répugnances, pour s'allier formellement avec les hommes de l'Empire. Un accord fut donc conclu entre le centre droit et le groupe de l'Appel au peuple, qui acquit un portefeuille, dans le ministère à créer, quand le maréchal de Mac-Mahon deviendrait Président de la République.

La coalition des droites était formée, sa résolution prise, son plan arrêté, lorsque M. Thiers, qui lui aussi, se préparait en vue de la lutte imminente, remania son ministère. Ce fut le 18 mai, la veille même de la rentrée de l'Assemblée, qu'il constitua enfin un cabinet homogène, mais choisi tout entier dans le centre gauche. Ainsi plus que jamais M. Thiers repoussait les monarchistes. Toutes leurs démarches, tous leurs efforts à l'Assemblée et dans la Commission des Trente pour organiser la responsabilité ministérielle, aboutissaient au triomphe de leurs adversaires. Ils étaient maintenant unis et sûrs de la majorité, leur liste ministérielle, par le libre jeu des institutions parlementaires, pouvait et devait s'imposer, et M. Thiers persistait à les méconnaître, à leur préférer un groupe, simple minorité de la minorité républicaine. Depuis la réunion de l'Assemblée à Bordeaux, ils avaient toujours eu quelques-uns des leurs au gouvernement, en dernier lieu ils s'étaient assuré par M. de Goulard le ministère de l'intérieur, si important à leurs yeux, et dans le cabinet remanié ils ne possédaient plus aucun poste. M. Thiers déclarait, par ses nouveaux choix, que le pacte de Bordeaux prenait fin et, en donnant le pouvoir à des républicains de son opinion, se tournait définitivement vers la République, juste à l'heure où eux voyaient dans l'élection de M. Barodet des motifs décisifs de la combattre et de renverser le parti qui la soutenait. Jamais la séparation ne s'était accusée aussi profonde entre M. Thiers et les droites, aussi le choc final ne pouvait-il être reculé plus longtemps.

L'Assemblée reprit ses séances le 19 mai. Le président,

M. Buffet, donnait tout de suite lecture de l'interpellation que les députés des droites venaient de déposer : « Les députés signataires, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpeller le ministère sur les modifications opérées dans son sein et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice. » Comme à gauche on demandait le nombre des signataires, l'un d'eux répondit qu'ils étaient bien trois cents. Immédiatement le garde des sceaux, M. Dufaure, déposait les projets de loi sur l'organisation des pouvoirs publics et la création d'une seconde Chambre que, d'accord avec la Commission des Trente, le gouvernement était chargé de soumettre à l'Assemblée. Après quoi, M. Peyrat, au nom de quarante-cinq membres de l'Union républicaine, lisait une déclaration par laquelle ses amis et lui protestaient au contraire contre le dépôt des projets de loi, leur examen devant mettre en exercice le pouvoir constituant qu'ils déniaient à l'Assemblée. Ils l'invitaient ensuite à fixer elle-même, dans un délai de quinze jours, l'époque où elle se dissoudrait. Cette ouverture était accueillie par les rires des droites.

Le lendemain, l'Assemblée réélisait président M. Buffet. Mais c'est à l'élection des vice-présidents que les coalisés des droites se proposaient surtout de se compter. Ils portaient M. de Goulard congédié du ministère comme l'homme du centre droit. Sa candidature, accueillie, témoignerait d'une majorité certaine contre le nouveau cabinet. Il était le premier élu des vice-présidents par 367 voix et ainsi les coalisés se voyaient les maîtres à l'Assemblée.

Le 23 mai, le duc de Broglie vint développer l'interpellation des droites à la tribune. Il limita son champ avec soin, prétendant se restreindre à une attaque dirigée contre le seul nouveau ministère. La question du gouvernement à établir, République ou Monarchie, était écartée, le Président de la République ne se trouvait point directement mis en cause; si les critiques et les sarcasmes dépas-

saient les ministres pour l'atteindre, c'est que sa prépondérance le tenait par devant eux au premier rang. M. de Broglie apprenait d'abord que l'interpellation reposait sur deux points : la nécessité d'obtenir un cabinet qui rassurât le pays, l'impatience des signataires de savoir si le nouveau cabinet remplissait cette condition. Le danger était grand, car les dernières élections donnaient à craindre que le parti radical n'arrivât aux affaires, en s'emparant du suffrage universel. Or ce parti n'était pas que politique, il était surtout social. Il n'acceptait point la société telle que la Révolution de 89 l'avait faite, avec le suffrage universel, l'égalité civile et la liberté religieuse. Il croyait qu'elle devait subir de nouveaux et profonds changements ; or une pareille refonte pouvait être une destruction. Un fait éclairait la situation d'une sinistre lueur : le succès momentané de la Commune de Paris. Eh bien, quels avaient été les rapports du parti radical avec elle ? Sans qu'il en eût approuvé toutes les doctrines, il était notoire que, d'après lui, tous les torts n'étaient pas du côté de la Commune, que l'Assemblée, envers elle, avait dépassé ses droits. Les derniers députés élus par le parti radical, MM. Barodet, Ranc, Lockroy, s'étaient entremis en faveur de la Commune ou lui avaient même appartenu. Le chef du parti, M. Gambetta, dans un récent discours à Belleville, venait de se plaindre que Paris, après la défaite de la Commune, eût été livré aux horreurs d'une réaction aveugle. Il résulte des opinions exprimées par ses orateurs que le parti radical juge les torts partagés entre l'Assemblée et la Commune, et qu'il pense ainsi que cette dernière mérite réparation. De là son programme actuel : dissolution de l'Assemblée, amnistie des condamnés de la Commune, levée de l'état de siège, qui est une précaution contre le retour de pareilles horreurs.

Or que pensait des doctrines et des actes du parti radical le gouvernement établi par l'Assemblée ? Certes le duc de Broglie ne l'accusait point d'éprouver pour eux de la

sympathie. Mais le danger venait de ce que, dans le gouvernement, il existait, au sujet des rapports avec le parti radical, deux tendances, deux manières de voir, en conflit l'une avec l'autre. « Il nous avait toujours semblé, disait-il, qu'il y avait dans le gouvernement une tendance ouvertement hostile aux doctrines comme aux pratiques du parti radical, décidée pour une politique de résistance. A côté nous en avons toujours distingué une autre, d'après laquelle on semblait penser que, dans les rapports avec le parti radical, les ménagements et les compromis se recommandaient, qu'il fallait avec lui de la douceur, ne réprimer que l'excès du désordre matériel, n'agir qu'à la dernière extrémité. Voilà le spectacle auquel le gouvernement nous a fait assister depuis deux ans. Que ces deux tendances aient été pratiquées tour à tour, j'en appelle à tous les souvenirs ! Eh bien, l'élection de Paris du 27 avril a fait passer ce conflit de tendances, de l'état latent à l'état aigu. » Le duc de Broglie exposait alors que la loi supprimant la municipalité lyonnaise, votée d'accord par l'Assemblée et le gouvernement représenté par M. de Goulard, avait été réprouvée par tous les amis et les organes du gouvernement, aussitôt que la candidature du ministre des affaires étrangères, M. de Rémusat, avait été posée. En outre, pendant la période électorale, M. Jules Simon, un ministre responsable, avait publiquement offensé l'Assemblée, en lui refusant toute part dans la libération du territoire, pour en attribuer le mérite exclusif à un seul homme. Le ministre de l'intérieur, M. de Goulard, sommé de s'expliquer sur ce fait devant la Commission de permanence, avait déclaré qu'il ne voulait point en répondre. « Voilà encore une fois ce que j'appelle le conflit de tendances à l'état aigu. Il a duré, je crois, trois semaines, chaque ministre ayant ses journaux à lui, le public attendant de quel côté pencherait le gouvernement. Enfin le *Journal officiel* a appris que le Président de la République avait reconnu la nécessité de modifier son administration. Je le crois bien ! il était difficile de faire revenir sur les

mêmes bancs des ministres séparés par de telles différences d'opinion. La politique d'équilibre, la coexistence de deux tendances contraires au sein du cabinet avaient fait leur temps, il fallait choisir et prendre un parti. Quel est celui qui a été pris ? Voilà, messieurs, à quoi revient, en définitive, l'interpellation adressée au cabinet. Que représente-t-il ? la résistance ou la concession.

« Je vais dire tout de suite quelle est l'impression générale que l'on peut recueillir au dehors, c'est que le cabinet actuel est un pas de plus dans la voie des concessions, des ménagements, des compromis vis-à-vis du parti radical. Qu'est-ce qui donne cette opinion au public, quand le nom des personnes appelées nouvellement dans le cabinet devrait en donner une toute contraire ? Des faits nombreux, qu'il serait impossible d'énumérer, surtout la base étroite sur laquelle s'est placée la nouvelle combinaison ministérielle, à distance des conservateurs et, enfin, la sortie du cabinet du membre qui, dans ces derniers temps, avait représenté les intérêts et les doctrines de la grande majorité conservatrice de cette Assemblée. Eh bien, messieurs, si, en dehors de toutes les questions de forme de gouvernement, la dissidence qui nous sépare du nouveau cabinet est la crainte que son avènement ne soit un pas de fait hors de la politique de résistance et si cette crainte n'est pas démentie par des explications catégoriques fondées sur des faits, je me permets d'appeler l'attention du cabinet sur la position où il va se trouver. Il y a ici 320 députés signataires de l'interpellation, qui sont profondément convaincus que contre le progrès des doctrines radicales l'action énergique du gouvernement, dans la voie légale, est indispensable, qui attribuent à son indécision la plus grande part du progrès de ces doctrines. Et ils ont conclu résolument qu'il fallait renoncer aux oscillations, à plus forte raison s'abstenir de tout nouveau pas dans le sens contraire à la résistance. Ils pensent qu'un gouvernement n'a pas tout fait quand il a assuré l'ordre matériel, que l'ordre moral dépend beaucoup de lui, qu'il peut

le fortifier ou l'affaiblir, par les doctrines qu'il professe hautement, surtout par l'esprit qu'il inspire à son administration. Ils croient que, si le gouvernement ne rentre pas dans la voie résolument conservatrice, le progrès du radicalisme ne pourra être arrêté. Ils croient que les ménagements ont duré aussi longtemps qu'il est possible de les supporter. Ils croient que le précipice est ouvert, qu'il n'y a plus qu'un pas à faire pour y tomber. Ils croient, suivant une phrase fameuse, qu'il n'y a plus, dans ce sens, ni une faiblesse, ni une faute à commettre. C'est leur conviction profonde et tout cabinet qui ne leur donnera pas, à cet égard, une certitude absolue ne peut se promettre leur concours. »

Les choses étant ainsi, continuait le duc de Broglie, le gouvernement, pour avoir une majorité dans l'Assemblée, devrait obtenir l'appoint du parti radical, mais un appoint qui serait vainqueur et dominant, et qui ferait que le cabinet et le reste de sa majorité ne seraient pas les alliés, mais les pupilles et les protégés du parti radical. Et c'est alors que le gouvernement viendrait inviter la majorité conservatrice de l'Assemblée à examiner les lois constitutionnelles et à constituer la France avec lui ! Mais dans quelle situation étrange et sans issue se trouverait-il ! Car au moment où il dépendrait, pour son existence, du bon plaisir des radicaux, il chercherait à faire voter des lois contre lesquelles ils n'ont cessé de protester, en dernier, au début même de la séance. Comment donc le gouvernement s'étonne-t-il qu'on ne prête à ces lois qu'une attention distraite ? Avant de les examiner, il faut savoir si des alliés, qui demain seront peut-être des maîtres, lui permettront à lui-même de les discuter.

A la fin le duc de Broglie faisait apparaître le péril social : « Je termine, messieurs, en disant au gouvernement que, si réellement il se trouve placé dans la dépendance du parti radical, nous le supplierions pour son honneur de ne pas même y rester un jour, nous le supplierions de s'arrêter dans cette voie, car c'est celle où les gouver-

nements se laissent aller aux transactions qui les déshonorent et courent aux catastrophes, qui emportent leur renommée, en même temps que les sociétés qu'ils défendent. Sur cette pente funeste, ce ne seraient pas seulement les lois constitutionnelles qui disparaîtraient, ce seraient les lois organiques et fondamentales de la société elle-même, qui seraient bientôt atteintes. Périr pour sa cause, en tenant son drapeau à la main et au pied d'un rempart qu'on défend, c'est une mort glorieuse, dont un parti se relève et qui grandit la mémoire des hommes publics. Périr au contraire, après avoir préparé avant de le subir, le triomphe de ses adversaires ; périr en ayant ouvert la porte de la citadelle ; périr en joignant au malheur d'être victime le ridicule d'être dupe et le regret d'être involontairement complice, c'est une humiliation, qui emporte la renommée en même temps que la vie des hommes d'État. Je conjure le ministère et ses amis de se rappeler le ministère des Girondins suivi de si près du 10 août ; je les conjure de se rappeler que, si les contemporains sont souvent flatteurs, la postérité est impitoyable pour les gouvernements et les ministres, dont la faiblesse livre, à l'ennemi, les lois et les institutions qu'ils sont chargés de défendre. »

Le garde des sceaux, M. Dufaure, répondit à M. le duc de Broglie. Ses opinions personnelles, les actes de toute sa vie, ceux de ses collègues étaient connus et témoignaient que les radicaux ne pouvaient trouver en eux que des adversaires. Le gouvernement tout entier condamnait les doctrines du parti radical. La façon dont il avait réprimé la Commune, les lois de protection qu'il avait depuis demandées et obtenues, témoignaient que chez lui les actes répondaient aux principes. Le cabinet s'était reformé sur des bases trop étroites d'après le duc de Broglie, c'est-à-dire que les nouveaux ministres appartenaient au centre gauche, mais il fallait bien qu'il se recrutât parmi ceux qui partageaient ses idées. Or en présentant les lois constitutionnelles, il pensait qu'elles comportaient la reconnaissance

définitive de la forme républicaine et tous les ministres s'accordaient sur ce point. Le gouvernement voyait comme M. le duc de Broglie un péril dans les dernières élections ; il en tirait, lui, la conséquence qu'on ne saurait se passer plus longtemps d'un régime établi. Il était donc prêt à dire que, sans la reconnaissance de la République, il ne se croyait plus capable de maintenir l'ordre dans le pays. Ainsi M. Dufaure sortait le débat des limites étroites où M. le duc de Broglie prétendait le maintenir, il déclarait que le programme du cabinet reconstitué entraînait l'établissement de la République.

Cependant la réponse d'un ministre quel qu'il fût, demeurait secondaire dans la circonstance et la parole appartenait à M. Thiers. D'après la loi du 13 mars sur les pouvoirs publics, il ne pouvait monter à la tribune qu'en le demandant. Il fit donc remettre par M. Dufaure un papier au président de l'Assemblée pour être entendu. L'Assemblée décida qu'il le serait à la séance du lendemain 24 mai, fixée à neuf heures du matin.

Depuis que M. Thiers avait définitivement adhéré à la République, il gouvernait au nom d'une Assemblée souveraine en s'appuyant sur la minorité. Certes l'éclat de ses services, son autorité personnelle, la division des monarchistes entre plusieurs prétendants, compensaient, dans une certaine mesure, l'étroitesse de son point d'appui. Malgré tout, le fait de se tenir avec la minorité, alors que l'essence du pouvoir réside dans la majorité, lui créait une cause de ruine permanente. Dans ces circonstances les républicains eussent dû avoir pour unique souci de se discipliner de telle sorte que leur minorité fût apte, en toute occasion, à prêter le maximum d'appui à l'homme qu'ils voulaient maintenir contre les monarchistes. Au contraire, lorsque M. Thiers vint se défendre, ils s'étaient comme étudiés à faire le jeu des assaillants. Depuis l'élection de M. Barodet ils étaient coupés en deux et c'est entre les vaincus du suffrage universel, les hommes du centre gauche, que M. Thiers avait dû choisir ses ministres. Mais

M. de Rémusat, ayant manqué de se faire élire député, n'eût même pu, dans certains pays, s'asseoir à l'Assemblée. Mais M. Casimir Perier, lors d'un important débat, avait déjà été renversé par cette même majorité devant laquelle il retournait. Loin donc que les nouveaux ministres eussent une force propre à donner à M. Thiers, ils lui devaient tout et tiraient tout de lui.

Quant au groupe vainqueur à Paris, au lieu de revenir à l'Assemblée, après la scission survenue, se serrer avec les autres républicains, il se tenait plus que jamais distinct et séparé. Lorsque M. Thiers envoyait M. Dufaure déposer les lois constitutionnelles et demander qu'en les adoptant, on établît la République, ceux de l'Union républicaine faisaient dire par M. Peyrat qu'ils ne reconnaissaient point le droit à l'Assemblée de voter les lois de cet ordre, et par conséquent au gouvernement qualité pour les soutenir. De telle sorte que sur le point d'où venait tout le conflit entre M. Thiers et la majorité, la fondation même de la République, les républicains, en désaccord, perdaient leur force. C'est qu'ils étaient si bien habitués à dédaigner les monarchistes qu'ils n'avaient pu prévoir leur attaque. Ils les avaient crus irrémédiablement divisés et ils les voyaient unis, ayant étendu l'alliance jusqu'aux bonapartistes. Ils avaient supposé qu'ils ne trouveraient point de successeur à M. Thiers, que les chefs de stature à les diriger leur manqueraient; et le maréchal de Mac-Mahon devenait un président accepté par tous, et le duc de Broglie savait les entraîner et les maintenir ensemble.

Quand M. Thiers prit la parole, le 24 mai, il était donc vaincu d'avance. Le duc de Broglie, par sa persistance à évoquer le péril social et à dresser le cauchemar du radicalisme, aux yeux d'hommes que le seul nom de République remplissait d'effroi, par sa précaution de restreindre le débat à une question ministérielle, ce qui devait permettre à tous les coalisés de voter en conservant chacun ses espérances, par son habileté à faire ressortir la faiblesse du cabinet et la désunion entre républicains, s'était rendu

maître des droites, et après cela il était certain que la coalition irait au vote indissoluble. M. Thiers, selon la loi Rivet, eût pu se garantir, chercher à sauver son ministère et, s'il n'y parvenait, essayer de conserver la présidence de la République, en acceptant pour ministres les chefs de la coalition, comme ils le lui avaient autrefois demandé. Mais agir ainsi eût été un désaveu de toute sa conduite. Au lieu donc de se mettre à part de ses ministres, il prend pour lui tous ces reproches, ces sarcasmes que le duc de Broglie adressait à l'impersonnel gouvernement. Il refuse d'abaisser le conflit à une simple question de cabinet, il le place, comme il l'avait déjà fait et comme venait encore de le faire son ministre M. Dufaure, sur son vrai terrain, le choix obligé entre la République et la Monarchie. Il avait dit que, le jour venu, il proposerait d'établir définitivement la République et que, si l'Assemblée refusait de le suivre, il se retirerait, lui laissant à ressusciter la Monarchie. Fidèle à cet engagement, le 24 mai, il dédaigne les réticences, agrandit le débat, tient le langage qui peut le mieux émouvoir le pays et préparer au sein du suffrage universel la revanche de la défaite prévue dans l'Assemblée.

« L'Assemblée ne sera certainement pas étonnée de me voir à la tribune en ce moment. Si quelqu'un doit des explications sur cette politique tant dénigrée hier, c'est moi assurément. Je ne suis pas le seul responsable, parce que je n'ai pas été seul influent, je suis le principal, et, s'il y a un coupable, c'est moi. Je ne crains pas de porter cette responsabilité devant vous, devant le pays, devant l'Europe. J'ai été appelé au pouvoir dans les circonstances les plus graves de notre histoire, car je ne sais pas une situation comparable à celle de la France en 1871. Je n'ai pas cherché le pouvoir, je ne l'ai pas désiré, j'en ai été épouvanté. Vous n'avez pas délibéré en me le donnant, ni moi en l'acceptant. Je le conserve encore aujourd'hui pour cette discussion; mais, quand votre verdict sera rendu, sachez-le bien, ce n'est pas à ces loyaux ministres que j'ai appelé à concourir avec moi aux affaires, c'est à moi, à moi seul,

que ce verdict sera adressé, c'est pour moi que je le prendrai. Il faut de la sincérité ici, et vous savez maintenant, messieurs, quel sera le résultat de votre décision.

« Je ne veux blesser personne, je ne veux surtout blesser aucune opinion, je les respecte toutes, mais l'occasion est solennelle, vous allez décider des destinées du pays et il faut que vous me permettiez de parler aux partis, aux individus, à tout le monde avec franchise. Eh bien, cette politique qu'on a dépeinte hier comme à double face, qui tantôt s'adressait ici, tantôt là, nous allons voir ce qu'elle a été. Cette politique, mes collègues et moi nous ne l'avons pas choisie, elle nous a été imposée par la nécessité. Je défie un homme de bon sens d'avoir pu suivre, dans les circonstances que nous avons traversées, une autre conduite que celle qui a été la nôtre. Messieurs, songez à la situation du pays, quand vous nous avez remis les affaires. Il était envahi au Nord par l'ennemi, au Midi par la démagogie. De gouvernement nulle part. Point de finances, point d'armée. Était-ce le plus grand de tous nos maux? J'ose dire que non. Le plus grand c'était la division. Et c'était avec un pays divisé, des partis rivaux, qu'il nous a fallu dégager une volonté unique, un gouvernement qui nous permît de suffire aux malheurs et aux nécessités du temps.

« Messieurs, vous nous regarderez et vous nous jugerez, c'est votre droit, mais votre devoir, c'est de vous regarder vous-mêmes et de voir dans quel état de division profonde vous vous trouvez ici. Il y a d'abord une grande division, qui à elle seule suffirait pour troubler un pays; les uns veulent la Monarchie, les autres la République. Eh bien, ne sentez-vous pas que toutes les fois que nous touchons à ce grand sujet de la forme du gouvernement, on se divise en portions presque égales. Il est donc bien vrai que la première, la plus grande des difficultés surgit, aussitôt qu'on touche à la question essentielle. On nous dit que c'est la question de conservation! Je ne nie pas que cela ne soit vrai, à un certain degré. Mais la vraie question, c'est celle qui nous divise ici en deux parts et qui divise aussi le

pays. Sont-ce là toutes les causes de nos divisions? Hélas, il y en a d'autres encore. Au commencement de ce siècle, la maison de Bourbon, qui régnait sans partage, était unie. Vous savez bien que la Révolution l'a divisée. Ce n'est pas tout. Cette terrible Révolution nous a créé une troisième dynastie par la guerre. Ainsi, quand je m'adresse au côté droit, j'y trouve des conservateurs, je le reconnais, mais j'y trouve aussi les représentants de trois dynasties. Et si je me tourne à gauche, n'y vois-je qu'une seule République? Non, c'est vrai. Il y a des hommes qui comprenant très bien la destinée de la République et les causes qui l'ont fait échouer, quand elle a paru, disent : Ce que la République doit faire, si elle veut se maintenir, c'est d'être non pas alarmante, mais rassurante. On a dit souvent : Le pays n'est pas républicain. Ce qu'il y a de vrai, c'est que dans les classes élevées, qui sont préoccupées de l'ordre et qui ont raison, il y a des appréhensions, des répugnances; mais dans les masses, ne vous y trompez pas, la République a une immense majorité. Il y a dans le parti républicain des hommes assez sages pour comprendre que le sort de la République est attaché à la condition de rassurer le pays. Et ils ont poussé la raison jusqu'à comprendre qu'il fallait que la République, pour ne pas effrayer, fût aux mains d'hommes qui se recommandent au pays par la conduite politique et sage de leur vie. Mais au delà, il y en a qui pensent autrement et qui, à mon avis, compromettent gravement le sort de la République. Au lieu de comprendre qu'elle doit être rassurante et pour cela patiente, ils croient qu'il n'y a de possible ou de désirable que la République avec les anciens républicains. Et à cette doctrine ils en ajoutent d'autres, qui sont capables d'alarmer le pays et de lui faire prendre en aversion cette forme de gouvernement.

« Il y a donc ici trois dynasties, là deux Républiques. Chacun dit : Voyez comme moi, gouvernez dans mon sens. Que voulez-vous que fasse un gouvernement dans cette situation? Que de fois on m'a dit: Mettez-vous avec nous,

nous vous suivrons. Je remercie ceux qui tiennent ce propos sincèrement, mais je les supplie de considérer qu'ils ne sont pas les seuls, qu'il y a à côté d'eux des hommes tout aussi respectables qu'eux, qui demandent aussi que l'on gouverne dans leur sens. Eh bien, messieurs, je trouve ici le principe de ma conduite et de celle de mes honorables collègues. Oui, ce qu'il faut, dans cette situation, ce n'est pas un gouvernement de parti, c'est un gouvernement inexorable, impitoyable devant le désordre, puis qui, quand le combat et le désordre sont finis, devienne calme, impartial, conciliant. Ce n'est pas là un gouvernement à double face, c'est un gouvernement éclairé. Dédaignez cette politique : moi, je plains ceux qui ne sauraient ni la comprendre, ni avoir la force de la soutenir. Il m'a fallu bien plus de force de caractère et de volonté pour tenir cette conduite, que pour me donner à un parti et lui obéir aveuglément.

« Voilà l'inspiration de notre politique. Eh bien, cette politique avait une double tâche, la première d'urgence; il fallait faire la paix, dégager le territoire. Puis une seconde, d'avenir, dont le but devait être, lorsque le provisoire serait devenu impossible, de vous diriger vers une forme de gouvernement. La politique dont je parlais tout à l'heure est celle qui nous a inspirés, dans la tâche d'urgence et qui nous inspire aujourd'hui, dans celle que j'appelle d'avenir. Il est vrai qu'on nous dit : Mais qu'est-ce que l'ordre matériel auprès de l'ordre moral? Je conviens que l'ordre moral est la chose la plus importante, mais il ne peut reposer que sur l'ordre matériel, et, puisqu'on dédaigne tant celui-ci, c'est la preuve qu'il est obtenu. Qu'on en tienne donc compte! Croyez-vous qu'avec une politique de parti, une *politique de combat,* selon le mot adopté, vous auriez obtenu cet apaisement relatif, je le reconnais, mais enfin cet apaisement. Je maintiens qu'avec une politique de parti, vous n'auriez même pas obtenu cet apaisement relatif, auquel vous devez la conservation de notre crédit et la libération du territoire. Oui, voilà la tâche d'ur-

gence. Mais la tâche d'avenir! Oh! là est la difficulté et elle est très grande. C'est là qu'est l'ordre moral.

« Que veulent dire ces mots : l'ordre moral troublé? Ceci uniquement : la division. C'est que nous avons devant nous une question immense, celle de la forme du gouvernement, de la Monarchie ou de la République qui a troublé tous les États et fait couler des torrents de sang. On disait hier : Ce n'est pas la question. Nous ne sommes pas des monarchistes, nous sommes des conservateurs. Eh bien ! permettez-moi de vous le dire, quand vous déclarez que vous n'êtes pas des monarchistes, on ne vous croit pas. Oui, je le répète, les uns tendent à la Monarchie, les autres à la République. Ce qui nous divise ici, ce qui fait l'embarras du moment, c'est cette question, il n'y en a pas d'autre. Mettez-vous à notre place. Comment voulez-vous que nous la résolvions? Je n'ai désavoué aucune de mes opinions et je pourrais prouver ici que, sur les questions qui intéressent le plus la politique conservatrice, j'ai été plus conservateur que la plupart de ceux qui m'interrompent. Mais j'ai pris mon parti sur la question de la République. Je l'ai pris, oui, je l'ai pris. Savez-vous pourquoi? Quand on est dans son cabinet, on peut délibérer, en philosophe, comme l'a fait Montesquieu, sur les avantages et les inconvénients de la République, ou sur les beautés de la Monarchie. Mais au gouvernement il faut prendre son parti. On ne peut pas gouverner longtemps dans le provisoire. Après deux ans et demi, quand nous avons vu les partis s'enflammer, nous nous sommes dit : Nous ne pouvons pourtant pas rester éternellement dans cette situation. Ce n'est pas de notre part une impatience théorique, c'est la constatation d'une nécessité pratique. C'est ce qui fait que nous avons pris notre parti, et, quand je dis cela, nous n'avons aucun droit, aucune prétention de le prendre tout seul, car c'est à vous, messieurs, qu'il appartient de décider, j'ai toujours reconnu votre souveraineté. Mais comme gouvernement nous devions avoir une opinion. Et savez-vous quelle est la raison qui

m'a décidé en faveur de la République, moi, vieux disciple de la Monarchie? Outre le jugement que je portais, en considérant la marche générale des choses, c'est qu'aujourd'hui la Monarchie est impossible. Il n'y a qu'un trône et on ne peut l'occuper à trois.

« On ne saurait, je le répète, vivre longtemps sans que le principe du gouvernement soit établi et respecté. Nous avons donc pris notre parti. Mais l'avons-nous fait en usurpateurs de votre autorité, prétendant résoudre la question à nous seuls? Non. Dans mon message si maltraité, je vous avais seulement dénoncé la question et la nécessité de la résoudre. Depuis que la Commission des Trente a été formée, à quoi a-t-elle abouti? A ce qui me semble, la justification du message. Elle nous a commandé de présenter des lois, qui n'auraient rien fait, si elles n'avaient pas résolu la question. Comment, en effet, voulez-vous qu'on fasse des lois organiques, si l'on n'est pas fixé sur la nature du gouvernement? Ces lois que nous vous présentons sont un acte de déférence envers vous. Elles méritent, je crois, considération. Je ne veux pas les discuter, je veux seulement en énoncer les points principaux: une loi électorale, la création de deux Chambres, un président nommé par les deux Chambres, avec adjonction des conseils généraux. » M. Thiers, après avoir expliqué que ces lois avaient deux sortes d'adversaires, ceux qui ne voulaient, à aucun prix, constituer la République pour réserver l'avenir à la Monarchie, et ceux qui ne voulaient tenir la République que d'une Constituante, disait que la véritable politique conservatrice était celle qu'il préconisait, se tenant entre tous les extrêmes et amenant l'Assemblée actuelle, dans sa souveraineté, à faire elle-même la République conservatrice. Il est vrai qu'on montrait le fantôme du péril social et les dangers d'avenir révélés par les dernières élections. Certes il pouvait y avoir des difficultés, des dangers d'avenir, mais il fallait compter, pour les résoudre, sur la sagesse du pays et le fonctionnement de bonnes lois. En dehors de cela il ne voyait que la dictature. Elle s'était

levée à deux reprises. En 1815, elle était tombée avec gloire. En 1870, comment avait-elle fini? Il fallait donc s'en fier aux moyens légaux.

Puis en terminant : « La politique conservatrice est celle que je viens de décrire, garantissant l'ordre matériel d'une manière infaillible et tâchant de rétablir l'ordre moral, par la solution des questions difficiles. Je sais bien qu'on nous a dit hier que ces moyens ne suffisaient pas. Je n'en sais pas d'autres. On nous a dit avec une pitié, dont j'ai été très touché, qu'on plaignait notre sort, que nous allions être les protégés du radicalisme. On m'a prédit à moi une triste fin. Je l'ai bravée plus d'une fois pour faire mon devoir. Je ne suis pas sûr de l'avoir bravée pour la dernière fois. On nous a dit encore qu'il y avait une chose fâcheuse, outre une fin malheureuse. C'était d'y ajouter le ridicule. Je remercie l'orateur de ses sentiments compatissants. Qu'il me permette de lui rendre la pareille et de lui dire que moi aussi je le plains. De majorité il n'en aura pas plus que nous, mais il sera un protégé aussi, je vais lui dire de qui, d'un protecteur que l'ancien duc de Broglie aurait repoussé avec horreur, il sera le protégé de l'Empire. »

D'après la loi du 15 mars, aussitôt le Président de la République entendu, l'Assemblée devait lever sa séance. Elle se sépara donc à onze heures, pour se réunir de nouveau à deux heures. A cette seconde séance, le ministre de l'intérieur, M. Casimir Perier, recommanda lui aussi de reconnaître la République comme forme définitive du gouvernement. Personne ne répondant, on dut voter sans plus un ordre du jour. M. Dufaure demandait, au nom du gouvernement, l'ordre du jour pur et simple ; il fut repoussé par 362 voix contre 348. Le gouvernement se trouvait en minorité de 14 voix. L'ordre du jour de blâme présenté par M. Ernoul, au nom des coalisés de droite, fut alors mis aux voix : « L'Assemblée nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion ; que l'Assemblée est saisie de lois constitutionnelles présentées

en vertu d'une de ses décisions et qu'elle doit examiner; mais que, dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays, en faisant prévaloir, dans le gouvernement, une politique résolument conservatrice, regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs la satisfaction qu'elle avait le droit d'attendre, et passe à l'ordre du jour. » Les coalisés prenaient soin de se renfermer dans les limites étroites tracées par le duc de Broglie. Ils voulaient se mettre dans les meilleures conditions pour entraîner ces timides, qui, aux grandes crises, cherchent à se conserver le retour possible. D'ailleurs ils y réussissaient pleinement, car ils allaient rallier jusqu'à des hommes se disant républicains. Lorsque le président eut lu l'ordre du jour Ernoul, M. Target vint déclarer que treize de ses collègues et lui le voteraient, bien que résolus à accepter la solution républicaine, telle qu'elle résultait des lois constitutionnelles, et à mettre fin à un provisoire, nuisible aux intérêts du pays. L'ordre du jour Ernoul obtenait 360 voix contre 344, 16 voix de majorité. M. Thiers et son gouvernement étaient de nouveau, et d'une manière irrévocable, condamnés par l'Assemblée.

Les coalisés désiraient s'assurer immédiatement les avantages de la victoire. Ils levèrent donc la seconde séance à six heures, après être convenus d'en tenir une troisième à huit heures. Ils pensaient que M. Thiers, après avoir montré tant de hauteur, mettrait son amour-propre à leur envoyer sans tarder sa démission et que, la recevant dès le début de la nouvelle séance, ils pourraient le jour même élire son successeur. Ils ne s'étaient pas trompés. L'Assemblée rentrée en séance, le garde des sceaux M. Dufaure vient déclarer que ses collègues, les ministres, et lui avaient résigné leurs fonctions, puis il lit une lettre de M. Thiers, qui se démettait de la présidence de la République. A partir de ce moment les coalisés s'abandonnent à la joie du triomphe. Le président M. Buffet à peine a-t-il communiqué la

démission de M. Thiers que, sans en donner acte, sans la soumettre à un vote pour constater que l'Assemblée l'accepte, il s'empresse de lire une proposition du général Changarnier et du duc de Broglie, tendant à nommer tout de suite le nouveau Président de la République, le maréchal de Mac-Mahon. A gauche, où la défaite était d'autant plus douloureuse que pour beaucoup elle survenait comme un coup imprévu, on proteste contre la hâte du président. On l'oblige d'abord à donner acte à M. Dufaure de la démission de M. Thiers, puis à la soumettre à un scrutin. 362 députés votaient pour accepter la démission, 331 contre. Maintenant que les coalisés triomphaient, leur majorité allait grandir à chaque vote.

Lorsque le président eut proclamé le scrutin, par lequel la démission de M. Thiers acceptée devenait définitive, il voulut l'accompagner d'une expression de ses regrets; mais, dès que les gauches comprirent de quoi il s'agissait, elles se soulevèrent et, par leurs clameurs répétées, lui imposèrent silence. M. Buffet put reprendre alors la proposition d'élire sur l'heure le nouveau Président de la République. Les coalisés se hâtaient. Ils tenaient à ce que l'on sût, quand on apprendrait la chute de M. Thiers, que son successeur était déjà en fonctions. Ils atténueraient la commotion à prévoir, on serait en face de faits accomplis, puis, si les républicains se remuaient dans leur colère, possédant contre eux le maréchal de Mac-Mahon à la tête de l'armée, ils se feraient obéir. L'Assemblée l'élut donc sans désemparer par 390 voix. Les gauches s'étaient abstenues. Le président, M. Buffet, se rendit avec une partie du Bureau auprès du maréchal de Mac-Mahon pour l'informer de son élévation. M. de Goulard, comme vice-président, le remplaça au fauteuil. Il y reçut une ovation prolongée des droites, qui le vengeaient du renvoi que M. Thiers lui avait infligé. Le président M. Buffet, à son retour, annonça que le maréchal de Mac-Mahon acceptait le poste auquel l'Assemblée nationale l'appelait et, au milieu de la nuit, la séance était définitivement levée.

Le lendemain, la dépêche suivante était placardée dans toute la France :

« Aux préfets. — Je viens d'être appelé, par la confiance de l'Assemblée nationale, à la présidence de la République. Aucune atteinte ne sera portée aux lois existantes et aux institutions. Je réponds de l'ordre matériel et je compte sur votre vigilance et sur votre concours patriotique. Le ministère sera constitué aujourd'hui même.

« *Le Président de la République*,

« Maréchal DE MAC-MAHON. »

CHAPITRE VI

LE MINISTÈRE DE BROGLIE

Le 25 mai 1873, M. le duc de Broglie prenait la vice-présidence du Conseil, avec le ministère des affaires étrangères;

M. Beulé, l'intérieur;

M. Ernoul, la justice;

M. Batbie, l'instruction publique;

M. Magne, les finances;

M. de la Bouillerie, le commerce;

M. Deseilligny, les travaux publics;

L'amiral Dompierre d'Hornoy, la marine.

Le général de Cissey gardait la guerre provisoirement, qu'il remettait ensuite au général du Barail.

Le ministère comprenait ainsi des membres pris à toutes les fractions de la majorité. MM. de Broglie, Beulé, Batbie y représentaient les orléanistes du centre droit; MM. Ernoul et de la Bouillerie, les légitimistes; M. Magne, les bonapartistes; M. Deseilligny, le groupe Target, qui, tout en se déclarant favorable à la République, avait fait cause avec ses ennemis.

La chute de M. Thiers et l'occupation du gouvernement par les monarchistes causa aux républicains une colère mêlée de stupeur et de consternation. Ceux qui avaient soutenu la candidature de M. Barodet dans la pensée de donner une « leçon » à M. Thiers et de le contraindre à

résister aux monarchistes, étaient absolument pris par surprise. A force de répéter que l'Assemblée était condamnée et de demander sa dissolution, ils étaient venus à n'en plus tenir compte. Ils avaient ainsi méconnu que, quoiqu'elle ne fût plus en communauté d'idées avec le pays, il lui restait le pouvoir de prendre le gouvernement et de s'y maintenir longtemps. Ayant cru obliger M. Thiers à faire avec eux un pas décisif vers la République, ils le voyaient tout à coup renversé et la République dans le plus grand des périls. L'angoisse de la défaite commune fit immédiatement taire les récriminations entre républicains et ceux qui s'étaient combattus, se partageant entre M. Barodet et M. de Rémusat, se resserrent de nouveau. L'esprit de retenue, l'habileté de conduite qui leur avaient manqué au gouvernement pour se le maintenir, leur reviennent dès qu'il retombent dans l'opposition. Car c'était l'état que les épreuves traversées depuis 1851 leur avaient le mieux appris à connaître et auquel leurs facultés s'adaptaient alors tout naturellement. Dès le soir du 24 mai, les députés de l'Union républicaine, sentant combien la moindre émeute viendrait rendre plausible l'évocation que les coalisés victorieux faisaient du péril social, s'empressaient de rédiger une adresse pour recommander le calme et la prudence. D'instinct, tous les républicains comprirent de même combien il leur importait de se tenir tranquilles; aussi, nulle part le nouveau gouvernement n'eut-il de désordres à réprimer.

Les républicains se remirent du reste très vite de leur stupeur. Dans l'incertitude de la première heure, ils avaient craint que leurs adversaires ne s'en prissent à la forme républicaine elle-même. Ils reconnurent bientôt qu'ils se tenaient au programme circonscrit tracé par le duc de Broglie. La République de fait restait debout, l'embryon de Constitution dû à la loi Rivet et aux lois introduites par la Commission des Trente, subsistait. Les hommes, les partis, les tendances au gouvernement étaient changés, mais la majorité de l'Assemblée s'était restreinte à ses

prérogatives, et, en renversant M. Thiers, n'avait fait que mettre en jeu le mécanisme des lois en vigueur. Ce spectacle rendit le courage aux républicains. Quelque velléité que les coalisés eussent pu avoir d'attaquer la République, elle était donc, dès maintenant, assez forte pour survivre à leur domination. Il était visible que, partagés entre trois prétendants, ils n'avaient pu s'accorder que d'une campagne en quelque sorte négative. Mais les causes qui les avaient empêchés, le 24 mai, de toucher à la forme du gouvernement subsisteraient. Ils demeureraient indéfiniment soumis à la même nécessité de se faire échec les uns les autres. Pendant ce temps, les républicains, favorisés dans toutes les élections par le suffrage universel, pouvaient se promettre de conserver son appui, et alors l'avenir leur resterait acquis.

Personne ne fut plus prompt que M. Gambetta à se remettre du trouble de la première heure et à reconnaître la faiblesse irrémédiable, que leurs divisions créaient aux coalisés monarchistes. Mais ce même regard ferme et lucide qui lui permettait de voir en avant, lui fit, par un retour sur lui-même, juger combien avait été hasardeuse la méthode tranchante, dont il s'était institué le représentant à l'Assemblée. Les événements montraient que M. Thiers avait été sage en recommandant la prudence. L'effort de l'Union républicaine pour imposer sans attendre au pays la forme républicaine, telle que les conceptions à priori des plus ardents du parti la donnaient, était une témérité qui ne pouvait conduire qu'à la défaite. C'était oublier les précédents historiques qui, à chaque tentative analogue, apprenaient qu'une résistance invincible s'était produite. C'était méconnaître la diversité des opinions et vouloir obtenir, pour un des groupes républicains, une part disproportionée à sa force réelle dans le pays. Éclairé par les événements, M. Gambetta va changer de méthode. Il renonce à ces déductions théoriques de principes enchaînés, venues de l'esprit optimiste du dix-huitième siècle et d'une croyance aveugle dans la toute-

puissance de la raison abstraite. Il entre dans le fait vivant, content de réaliser au mieux cette part de son programme que la nature du milieu rend seule acceptable. Il s'applique, de toute son énergie, à se faire suivre, dans cette nouvelle voie, par les membres de l'Union républicaine et à plier aux compromis des hommes qui y répugnent par leurs traditions et leur passé. Il reprend ainsi, sous une autre forme, le rôle modérateur de M. Thiers tombé. Les monarchistes le trouveront désormais devant eux, ayant assagi les républicains les plus ardents, et, par son habileté et son sens politique, il contribuera plus que qui que ce soit au succès définitif de la cause républicaine.

Le ministère de Broglie existait à peine, que M. Gambetta trouvait moyen de l'atteindre. L'état de siège, décrété à l'occasion de la guerre dans un grand nombre de départements, y compris celui de la Seine, n'avait point été levé. Le gouvernement de M. Thiers succédant à celui de la Défense nationale, dans une période de troubles civils, l'avait maintenu. C'était un régime d'exception qui, à diverses reprises, avait déjà servi à frapper la presse, et le ministère de Broglie, désireux de faire sentir la main, ne pouvait, à son tour, manquer d'en profiter. Il supprimait donc par décret le journal le *Corsaire*. Les républicains de l'Assemblée l'interpellèrent aussitôt. M. Lepère s'éleva en leur nom contre l'abus fait de l'état de siège, inutilement maintenu, pour frapper un journal. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Beulé, lui répondit. Ses amis du centre droit lui croyaient un grand talent; il les déçut complètement et sa faiblesse éclata à tous les yeux. Les républicains ne s'étaient promis aucun résultat immédiat de l'interpellation, d'autant plus qu'ils n'osaient soutenir que le droit strict eût été violé, lorsque M. Gambetta, changeant tout à coup de terrain, attaqua le gouvernement de la manière la plus imprévue.

Il vint demander si une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, désignée comme très confidentielle, était réellement authentique et il en donnait lecture : « Dites-

moi les journaux conservateurs ou susceptibles de le devenir, quelle que soit d'ailleurs la nuance à laquelle ils appartiennent, leur situation financière et le prix qu'ils pourraient attacher au concours bienveillant de l'Administration. Si vous pouvez causer avec eux, voyez s'ils accepteraient une correspondance et dans quel sens ils la souhaiteraient. » La divulgation d'aussi cyniques projets causa une sorte de stupeur sur tous les bancs, et, à droite, on voulait croire à quelque erreur ou imposture, quand M. Beulé, la pièce lue, se hâta de dire qu'il « en assumait, acceptait et réclamait la responsabilité ». Elle était donc authentique. Aussitôt après, il ajoutait cependant qu'il ne l'avait ni lue, ni signée, apprenant ainsi qu'elle venait de ses bureaux et d'un subordonné. On n'eût pu excuser une semblable circulaire et personne ne la défendit. Cependant, M. Beulé s'étant lavé d'en être l'auteur, M. Baragnon vint proposer le vote de l'ordre du jour pur et simple, comme témoignage de confiance dans l'honnêteté du gouvernement. Il rallia 368 voix contre 308. Le véritable père de la circulaire, M. Pascal, sous-secrétaire d'État, donna sa démission; mais M. Beulé demeurait au ministère, convaincu d'insuffisance, et M. Gambetta avait porté un coup cruel au nouveau gouvernement.

Lorsque le ministère de Broglie se mit à l'œuvre, les traits dominants de sa politique s'accusèrent, tels qu'on avait pu les pressentir, au cours du long conflit survenu entre ses auteurs et M. Thiers. Les membres de la majorité maintenant au pouvoir s'étaient présentés, lors des élections de 1871, comme des « conservateurs » en opposition aux républicains. Mais, dès leur entrée à l'Assemblée, leur conduite avait montré qu'ils étaient bien des monarchistes et les groupes entre lesquels ils s'étaient divisés, la polémique de leurs journaux, les actes de leurs partisans au dehors les avaient définitivement classés comme tels. Dans leurs démêlés avec M. Thiers, ils avaient persévéré cependant à taire leurs opinions monarchiques, à se donner exclusivement pour des conservateurs attachés au

pacte de Bordeaux, et M. Thiers, prétendant tenir le vrai rôle conservateur, avait persisté à les traiter de monarchistes prêts à détruire la République. On vit tout de suite qu'en ce qui regardait la conservation sociale en soi, le ministère de Broglie n'avait rien à innover; que la machine gouvernementale que M. Thiers lui transmettait était après tout aussi bien organisée que toute autre, pour assurer la paix publique et garantir la société. Le ministère de Broglie ne demande à l'Assemblée aucune arme nouvelle, ne réclame aucune mesure propre, en vue de maintenir l'ordre. Il n'en avait aucun besoin, car il trouvait la nation dans une tranquillité complète. Il se contente des lois dont il hérite, et l'usage qu'il en fait montre combien le reproche de faiblesse dirigé contre le gouvernement de M. Thiers se trouvait spécieux. Les droits particuliers qu'il tire de l'état de siège maintenu ne lui servent qu'à supprimer un journal, le *Corsaire*, et qu'à frapper un ami de M. Gambetta, M. Ranc, député nommé à Lyon, qui avait un moment fait partie de la Commune à son début et dont, à ce titre, les monarchistes réclamaient la poursuite. M. Ranc s'étant, sans attendre, retiré en Belgique, un conseil de guerre le condamna à mort par contumace. Or, comme à son entrée au pouvoir le ministère de Broglie adressait une circulaire aux agents français à l'étranger, pour annoncer qu'il ne modifierait point la politique extérieure de M. Thiers, et qu'à l'intérieur toute la différence, dans l'application des mesures de sûreté, se réduisait à frapper un journal et à condamner un adversaire politique, on voyait bien qu'au point de vue strictement conservateur, il lui était impossible de tenir une autre conduite que celle du gouvernement précédent.

Mais alors il inaugure en propre un travail contre le parti républicain, pour rétablir, le moment venu, la Monarchie et, dans l'intervalle, lui préparer les voies, en redonnant la prépondérance aux forces sur lesquelles elle s'était appuyée dans le passé et pourrait seule reposer dans l'avenir. Son œuvre essentielle consiste à purger l'admi-

nistration de tous les hommes dévoués à la République. Ce n'est pas qu'à cette époque les républicains occupassent en très grand nombre les fonctions publiques. Ils n'avaient point eu le temps de pénétrer dans ces carrières qui ne s'ouvrent qu'à l'avancement régulier, où dominaient alors les classes acquises aux partis monarchiques. Au 4 septembre ils s'étaient seulement assuré la part de l'administration tout à fait politique, en occupant les préfectures, les sous-préfectures, les sièges du parquet, les mairies. Lorsque le gouvernement de la Défense nationale prit fin, un grand nombre de républicains accentués abandonnèrent d'eux-mêmes les postes de ce genre ou en furent relevés. M. Thiers les avait remplacés par des conservateurs ou des républicains centre gauche, et il administrait ainsi le pays avec un personnel composite, analogue au ministère qu'il avait longtemps maintenu. En somme, l'immense hiérarchie des fonctionnaires, la magistrature, l'armée ne renfermaient alors qu'un nombre très minime de républicains. Ce partage inégal, le ministère de Broglie ne peut le souffrir. Tous ces préfets, ces sous-préfets, ces procureurs, ces maires républicains qui, à la chute de M. Thiers, ne se sont pas démis d'eux-mêmes sont maintenant remplacés par des hommes, sur lesquels il peut compter comme partisans avoués de sa politique future. Par là il inaugurait ce *gouvernement de combat* annoncé d'avance, que M. Thiers avait refusé d'établir.

Il s'agissait en effet de se servir du pouvoir conquis pour le garder. Or toutes les élections faites depuis l'élection générale de février 1871 avaient tourné à l'avantage des républicains. Si ce mouvement devait continuer, les monarchistes seraient partout évincés et la Monarchie demeurerait sans avenir. Tout le secours à tirer du personnel administratif soigneusement purgé, tous les moyens à la disposition d'un gouvernement vont donc être mis en œuvre, pour exercer sur le suffrage universel cette pression, qui pourrait retenir sa pente vers la République et le ramener à la Monarchie. C'est-à-dire que le gouvernement

était échu à des hommes qui, tel que le cours des choses avait disposé le pays, ne pouvaient se maintenir qu'en essayant de le changer plus ou moins violemment. Le pouvoir revenait aux partis qui, personnifiant le passé, refusaient de suivre le cours en avant de la vie nationale. Le ministère de Broglie essayait une fois de plus ce que les classes qui le soutenaient avaient, à diverses reprises, déjà tenté, un mouvement de réaction, de retour en arrière. Or les entreprises de ce genre ont surtout trouvé leur appui, dans cette partie de la nation demeurée fidèle à l'Église catholique. Par les souvenirs qui la rattachent au régime monarchique où elle avait sa prépondérance, par sa contitution hiérarchisée et autoritaire, par l'amertume des coups que lui ont portés les pouvoirs issus de la Révolution, il est impossible que l'Église ne s'allie pas tout naturellement aux partis désireux de revenir au passé. La cause de la Monarchie et celle de l'Église ont depuis un siècle été connexes et maintenant que dominaient les hommes qui se proposaient une fois de plus de restaurer le trône, leur travail se confond avec celui des fidèles de l'Église catholique. Aussi, par le fait même que les coalisés victorieux du 24 mai s'affermissent dans leur foi monarchique, vont-ils témoigner de leur ferveur religieuse.

Dès les premiers temps de l'Assemblée, les députés catholiques avaient montré le zèle qui les animait. Ils avaient engagé un grand débat en juillet 1871, sur le sort réservé au pape Pie IX par les Italiens maîtres de Rome. Des pétitions, pour attirer l'attention sur ce sujet, avaient réuni, parmi les fidèles de plusieurs diocèses, un grand nombre de signatures, puis avaient été signées et envoyées à l'Assemblée par les évêques. La Commission chargée de les examiner reconnaissait par l'organe de M. Pajot, un ardent catholique, que la France, vaincue, ne saurait employer la force; que toutefois elle pouvait et devait obtenir, par les voies diplomatiques, une action collective quelconque des puissances, favorable au souverain pontife. M. Thiers répondit. Il n'avait cessé autrefois de défendre

la cause du pape, mais les désastres militaires subis et l'occupation de Rome par les Italiens changeaient complètement les choses. Et il fit reconnaître par tout le monde qu'il était désormais interdit de s'entremettre de manière à heurter l'Italie. Il voulait donc vivre en bonne intelligence avec elle, par conséquent il écartait toute pensée d'un retour vers le pouvoir temporel disparu, ce qui ne l'empêcherait pas de s'appliquer, dans la sphère religieuse, à garantir l'indépendance du souverain pontife.

L'Assemblée, après ces déclarations, paraissait acquise à un ordre du jour de M. Marcel Barthe qui, exprimant confiance dans les sentiments patriotiques et prudents du chef du pouvoir exécutif, repoussait le renvoi des pétitions au ministère des affaires étrangères, demandé par la Commission, lorsque M. Gambetta vint s'y rallier, explicitement. M. Keller, au nom des catholiques, déclara alors que l'ordre du jour changeait par là de signification, qu'il devenait inacceptable à ses amis et qu'ils insistaient pour que les pétitions fussent renvoyées au ministre des affaires étrangères. M. Thiers reprit la parole. Il se plaignit de M. Keller, jugeant une décision, non par ses mérites propres, mais par l'accident de ceux qui s'y ralliaient. Cependant l'adhésion de M. Gambetta avait bien réellement changé le point de vue, car les catholiques mêlés aux adversaires de la papauté n'eussent pu empêcher que leur vote ne perdît au moins le caractère de sympathie envers le souverain pontife, qu'ils entendaient lui maintenir. M. Thiers lui-même, après avoir d'abord blâmé M. Keller, tergiversa. Voulant à la fois éviter de froisser les catholiques et de paraître s'unir à M. Gambetta nouvellement revenu à l'Assemblée, il finit par accepter le renvoi des pétitions au ministre des affaires étrangères, mais avec les réserves déjà exprimées. Le renvoi au ministre fut donc voté. M. Jules Favre, le ministre des affaires étrangères, avait conduit les négociations avec Rome et l'Italie

1. Jules Favre, *Rome et la République française*, p. 158.

en acceptant sans réserve la chute du pouvoir temporel, il réclamait l'ordre du jour pur et simple sur les pétitions. Le renvoi à son ministère voté, il se démit et fut remplacé par M. de Rémusat. L'appel des catholiques en faveur du pape n'eut point de suites. C'était un cri de douleur, une suprême protestation que l'installation définitive des Italiens à Rome, ayant lieu dans le moment, leur arrachait. Aucune conséquence ne pouvait en sortir. L'Italie unifiée, soutenue par la Prusse qui occupait alors le territoire français, se trouvait hors d'atteinte, et ni le gouvernement de M. Thiers, ni plus tard celui du maréchal de Mac-Mahon, ne tentèrent de démarches inutiles.

Cependant l'angoisse que causaient aux catholiques les malheurs de la France et de la papauté se manifestait surtout par la persistance des pèlerinages en l'honneur de la Vierge. Ils se multiplient au cours de l'année 1872 à tous les sanctuaires, principalement à celui de Lourdes. Enfin ils y culminent en octobre par une grande cérémonie longuement préparée, à laquelle ses organisateurs donnent un caractère national. Elle dure quatre jours, dix évêques et une multitude de fidèles[1], venus de tous les diocèses de France, y prennent part, déployant plus de trois cents bannières. En même temps, une des pratiques récentes du culte catholique, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, devenait plus ardente et se généralisait. Les pèlerins affluaient aussi à Paray-le-Monial au tombeau de la sœur Marie Alacoque, qui a suggéré à l'Église la fête du Sacré-Cœur [2]. Le 20 juin 1873, plus de vingt mille pèlerins visitèrent la chapelle du Sacré-Cœur à Paray-le-Monial; le colonel des anciens zouaves pontificaux, M. de Charette, déposa sur le tombeau de la sainte le drapeau tenu par son régiment à Patay, l'évêque d'Autun consacra solennellement la France au Sacré-Cœur et, comme le triomphe des monarchistes au

1. *La France à Lourdes.* Compte rendu officiel publié par le comité.

2. *Paray-le-Monial.* Compte rendu du pèlerinage du 20 juin.

24 mai amenait les deux mouvements, politique et religieux, à se fondre sans entraves, M. de Belcastel, un des champions de la légitimité à l'Assemblée, répéta ensuite et confirma la consécration de l'évêque.

Dans cette effervescence, l'esprit catholique militant pénètre au gouvernement et déborde dans l'Assemblée nationale.

La ville de Lyon restait divisée entre les catholiques et les républicains libres penseurs. Les catholiques avaient déjà profité de leur prépondérance à l'Assemblée pour obtenir que la mairie centrale de Lyon, occupée par leurs adversaires, fût supprimée et le maire remplacé par un préfet. Le ministère de Broglie établi, ce préfet, M. Ducros, réglementait les enterrements des libres penseurs. Il leur fixait, comme à des actes reprochables, l'heure la plus matinale, à laquelle ils attireraient le moins les regards. Dans le même temps, un député républicain, M. Brousse, mourait à Versailles. Ses restes devaient être accompagnés, selon les prescriptions et l'usage, par une députation du bureau de l'Assemblée et une escorte militaire. M. Brousse n'avait voulu de l'assistance d'aucun prêtre. Lorsqu'il apparut que son convoi purement civil se rendait tout droit de la maison mortuaire au cimetière, la députation de l'Assemblée, conduite par M. de Goulard, refusa de le suivre, et les soldats furent renvoyés à leur caserne.

Le 25 mai, M. Le Royer, pour les députés républicains, interpellait le gouvernement sur l'arrêté du préfet du Rhône et relevait le refus des honneurs militaires fait au député Brousse. Il dit que l'arrêté violait la liberté de conscience; dans un pays où il n'y a point de religion d'État, le gouvernement ne saurait établir de classifications flétrissantes et spécifier de catégories d'après les doctrines; placé au-dessus des partis et des sectes, il doit à tous les citoyens, dans sa neutralité, égale mesure, quelles que soient leurs croyances religieuses ou leurs idées philosophiques. La loi avait en particulier été violée lors des

obsèques du député Brousse, car les derniers honneurs accordés aux membres de corps politiques, aux officiers, aux fonctionnaires ne s'adressant pas à l'individu, mais à la fonction, ne sauraient dépendre des opinions de celui qui en est revêtu.

Le ministre de la guerre, le général du Barail, s'efforça de justifier le refus des honneurs militaires fait au député Brousse. Il déclara, sans discuter la loi, qu'il ne connaissait que le règlement militaire, or il n'avait pas été violé, car il portait : « Les troupes commandées pour rendre les honneurs funèbres se rendent à la maison mortuaire; elles conduisent le corps à l'église et de là directement au cimetière. » Et ajoutait-il : « Comme on n'a pas conduit le corps à l'église... » Bruyamment interrompu à gauche, où cette explication semblait un subterfuge, il coupait court, en observant : « Dans tous les cas, nous ne permettrons jamais que nos troupes soient mêlées à ces manifestations antireligieuses, à ces scènes d'impiété. Si vous ôtez aux hommes de guerre la croyance à une autre vie, vous n'avez pas le droit de leur demander le sacrifice de leur existence. » A droite, où l'on s'était contenu avec peine pendant le discours de M. Le Royer, ces paroles suscitent de longs applaudissements. On s'écrie : « Cela est admirable! Cela vaut un long discours! » Quand le ministre regagne son banc, on l'acclame.

Le ministre de l'intérieur, M. Beulé, vint défendre le préfet du Rhône. La réglementation des enterrements civils demeurait spéciale à la ville de Lyon, depuis longtemps troublée et soumise à l'état de siège, elle se légitimait d'ailleurs par les actes des libres penseurs. Organisés à Lyon en une société, ils transformaient les enterrements civils en manifestations offensantes pour les croyances des autres citoyens et leur donnaient un caractère politique, par le port ostensible d'emblèmes révolutionnaires et des quêtes faites au profit des détenus politiques. Ils se livraient, en outre, à des pratiques odieuses, pour se procurer les corps à enterrer civilement, telles

que pression sur les familles, véritable achat de cadavres. Déjà M. Le Royer avait prévu les arguments du ministre et les députés républicains qui parlèrent après lui y répondirent, en disant que, si les excès allégués étaient réels, il fallait les punir, mais qu'on ne saurait admettre que des droits généraux fussent arbitrairement atteints, par l'abus que certains viendraient à en faire. L'argumentation du ministre, cherchant à restreindre la portée de l'arrêté, était d'ailleurs détruite par la teneur de son discours. Il traitait ceux qui mouraient sans croyances religieuses de malheureux et d'impies, puis il apprenait que M. de Goulard avait suspendu deux maires de communes rurales, pour avoir figuré à des enterrements civils, puis encore que M. Chamerot, adjoint au maire de Lyon, ayant été enterré civilement, le secrétaire de la préfecture du Rhône s'était abstenu de suivre son convoi, avec l'approbation de son ministre. C'était donc bien, comme en était convenu avec franchise le général du Barail, une volonté arrêtée de prendre parti en faveur de certaines pratiques contre d'autres. Et rapprochement significatif! M. Le Royer avait lu, pendant son discours, un règlement de Louis XIV, en 1666, identique à l'arrêté du préfet du Rhône qui, au lieu des républicains libres penseurs alors inconnus, s'appliquait aux protestants et leur interdisait d'ensevelir leurs morts, à d'autres heures que le matin à l'aube, ou le soir à l'entrée de la nuit. Cependant, aux termes du débat, la majorité votait un ordre du jour à double face, elle se disait pleine de respect pour la liberté des cultes et approuvait en même temps la conduite du gouvernement : « L'Assemblée nationale, considérant que les principes toujours respectés par elle de la liberté de conscience et de la liberté des cultes ne sont point en cause et s'associant aux sentiments exprimés par le gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Le vote de la loi militaire avait amené l'Assemblée à décider, unanimement, que les soldats seraient mis à même de remplir leurs devoirs religieux les dimanches et jours

de fête. Mais les républicains voulaient les envoyer dans les églises, pour recourir au ministère du clergé ordinaire, tandis que les monarchistes pensaient que l'exercice du culte ne pouvait leur être assuré que par des aumôniers spéciaux. Deux membres de la droite, MM. Fresneau et Caron, introduisaient une proposition dans ce sens. M. le général Guillemaut la combattit au nom des républicains, en rappelant que, sous la Restauration, la présence du clergé dans l'armée avait été une source de favoritisme et de divisions, et que les abus d'autrefois se renouvelleraient sûrement. Les auteurs de la proposition lui répondirent que rien de semblable n'était à craindre, que d'ailleurs le service, devenu universel, obligeait de garantir l'exercice du culte aux croyants, ce qui ne pouvait réellement se faire que par des ministres affectés aux garnisons. La proposition de MM. Fresneau et Caron fut adoptée et les aumôniers, abolis depuis la révolution de 1830, reparurent à l'armée.

Dans le même temps, M. Keller déposait un rapport sur un projet de loi déclarant d'utilité publique la construction d'une église à Paris. Le rapport n'avait point été lu à la tribune, mais inséré au *Journal officiel*, on avait pu juger de sa portée. Il reproduisait une lettre de l'archevêque de Paris, qui apprenait que lors des derniers désastres, « de pieux laïques avaient conçu le dessein d'élever au sein même de Paris un temple destiné à affirmer l'inébranlable confiance de la patrie, vaincue et mutilée, dans la miséricorde infinie du cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Une souscription de 600000 francs se trouvait déjà réalisée, comme premier acompte sur les dépenses à faire. L'heure étant venue de désigner un emplacement, on avait choisi la Butte-Montmartre, que recommandait le souvenir des premiers martyrs chrétiens. Pour s'assurer les pouvoirs nécessaires à la réussite du projet, l'archevêque réclamait l'intervention législative. Après avoir reproduit la lettre épiscopale, M. Keller ajoutait : « Est-elle d'utilité publique l'église que l'archevêque propose d'élever sur ces

hauteurs arrosées par le sang des premiers martyrs qui, avec la foi, nous ont apporté la liberté et la civilisation, et de ces martyrs d'hier, qui sont morts pour défendre et pour sauver la société chrétienne? Est-il d'utilité publique d'effacer, par cette œuvre d'expiation, les crimes qui ont mis le comble à nos douleurs? La réponse de l'Assemblée ne saurait être douteuse... La souscription nationale pour l'église du Sacré-Cœur doit nous remplir d'un patriotique espoir. L'Assemblée nationale voudra, comme l'archevêque de Paris en témoigne le désir, s'associer à cette construction, en la déclarant d'utilité publique. » Le rapport se terminait par la formule d'un projet de loi, qui déclarait d'utilité publique l'église à élever « sur la colline de Montmartre en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, » et conférait à l'archevêque de Paris le droit d'acquérir le terrain par expropriation et de le posséder, avec l'église bâtie, lui et ses successeurs.

Les précédentes mesures inspirées par le zèle religieux avaient encore pu se couvrir d'un certain caractère laïque, d'intérêt général. Cette fois-ci, les catholiques demandaient que l'État intervînt, dans un acte de pure foi religieuse, en participant, au nom de la France, à l'extension d'une pratique de leur culte, l'adoration du Sacré-Cœur de Jésus-Christ. Mais alors des hésitations se manifestèrent au sein même de la majorité, et le centre droit se trouva en désaccord avec l'extrême droite légitimiste. L'adoration généralisée du Sacré-Cœur est chose nouvelle dans l'Église, née du même travail d'esprit d'où sont sortis les dogmes de l'Immaculée-Conception et de l'infaillibilité papale. Ces innovations ne se sont point produites sans résistance. Les anciens gallicans, les survivants du jansénisme, les catholiques libéraux, ayant poursuivi l'alliance de l'Église et de la société moderne et particulièrement repoussé l'infailliblité papale, ont longtemps combattu avant de se voir réduits par les ultramontains et les apôtres des nouveaux dogmes. Tous ceux-là, plus ou moins attachés aux anciens errements ou pénétrés du vieil

état d'esprit, siégeaient au centre droit et ils ne pouvaient voir sans inquiétude qu'une loi reconnût officiellement l'adoration du Sacré-Cœur, où pendant longtemps une partie au moins de l'Église n'avait découvert que le mysticisme sensuel d'une visionnaire. Lorsque le rapport de M. Keller eut été publié, ceux du centre droit le jugèrent donc d'un zèle malencontreux. Après débat avec les légitimistes, ils obtinrent qu'on supprimerait au moins du projet de loi le vocable du Sacré-Cœur. Pendant la discussion à l'Assemblée, le 25 juillet, le texte définitif que la Commission et le gouvernement s'accordèrent à proposer visait simplement la lettre de l'archevêque de Paris : « Est déclarée d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande qui en a été faite par l'archevêque de Paris, dans sa lettre du 5 mai 1873, adressée au ministre des cultes. Cette église, qui sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions, sera, à perpétuité, affectée à l'exercice du culte catholique. »

M. Berthault, un professeur de droit, siégeant au centre gauche, montra que le projet de loi dérogeait aux principes du droit public et de la jurisprudence. Il rétablissait un domaine ecclésiastique, en faisant d'une église la propriété d'un archevêque, alors que les édifices consacrés au culte sont, en France, des propriétés communes ; il conférait l'expropriation à une personne isolée, prérogative exorbitante qui ne saurait s'exercer qu'à l'avantage de corps publics. Le ministre des cultes, M. Batbie, lui aussi professeur de droit, vint défendre le projet. Il contesta que les règles du droit fussent aussi strictes que son adversaire le prétendait. Il se mit par là en opposition avec les doctrines qu'il avait de tout temps soutenues comme professeur et comme jurisconsulte, ce que M. Berthault l'obligea lui-même à reconnaître. Du reste le fait que la nouvelle loi était prise en dérogation du droit admis était l'évidence même et se prouvait de soi, puisque, pour obtenir le résultat recherché par les catholiques, il avait fallu la rendre,

c'est-à-dire, en vue d'un but irréalisable avec les lois existantes, recourir à une loi spéciale.

Depuis que l'Assemblée s'occupait de questions religieuses, les catholiques avaient saisi toutes les occasions de montrer l'ardeur de leur foi. Leurs orateurs s'étaient complu à des exposés de doctrine, que les fervents applaudissaient. Les républicains, au contraire, s'étaient tenus, le plus possible, à des arguments juridiques et laïques. Mais dans le cas de la nouvelle église à bâtir, l'esprit de propagande dominait si bien, qu'ils se laissent entraîner à la controverse religieuse. M. Corbon, député de la Seine, déclara aux défenseurs du projet de loi qu'ils se trompaient, en croyant que la fondation entreprise aurait un heureux effet sur les Parisiens; elle ne ferait sûrement que les éloigner d'un culte uni à des idées monarchiques qu'ils abhorraient et les verserait d'autant plus dans la libre pensée. Puis M. Tolain de l'Union républicaine vint dire que, puisqu'il s'agissait de reconnaître d'utilité publique une église dédiée au Sacré-Cœur, il allait exposer les origines de cette croyance. Alors, sans cesse interrompu par les catholiques, admonesté par le président M. Buffet, il rappelle que l'adoration du Sacré-Cœur a été autrefois condamnée par des évêques, par des papes, par la congrégation des rites; que d'anciens évêques ont blâmé la vie écrite de Marie Alacoque, ne voyant dans ses extases que des motifs de scandale et d'impiété. Les clameurs l'obligeaient à couper court et il s'écriait, en terminant, que l'ancien régime se serait opposé aux envahissements qu'ils approuvaient. L'Assemblée nationale eût pu être prise à ce moment pour un concile ou une réunion de théologiens. M. Chesnelong expliqua la pensée des fidèles qui, alors que la France était accablée sous d'immenses désastres, avaient élevé vers Dieu, en sa faveur, un cri de détresse et de supplication; tous, du côté droit, étaient, dit-il, unanimes à respecter ce que M. Tolain avait attaqué et à protester contre les paroles qu'ils avaient eu la douleur d'entendre. Alors M. Cazenove de Pradines, un des

familiers du comte de Chambord, recommande, comme réponse au discours de M. Tolain, d'adopter l'article additionnel suivant : « L'Assemblée nationale se fera représenter à la cérémonie de la pose de la première pierre. » Cette proposition imprévue, accueillie par les bravos ironiques des gauches, suscite à droite une sorte de désarroi; tandis que les uns soutiennent l'orateur, d'autres l'interrompent et cherchent à l'arrêter. Soumis au vote, l'article additionnel est repoussé par 262 voix de républicains contre 103 de légitimistes. Le centre droit, effrayé de la démarche à laquelle on conviait l'Assemblée, s'était abstenu et abandonnant à eux-mêmes les légitimistes laissait les républicains en triompher. Par chance cependant les abstentions avaient été si nombreuses que le vote restait nul, faute d'un nombre de voix suffisant. Cela permit de masquer le désaccord survenu. On décida que, puisque le vote était nul, le nom des votants ne serait pas révélé. M. Cazenove de Pradines, abandonné par les timides de la majorité, retirait sa proposition; mais, quelques jours après, une lettre approbative du comte de Chambord le dédommageait de sa déconvenue. L'ensemble de la loi demandée par l'archevêque de Paris était ensuite voté par 382 voix contre 138.

Le 31 juillet, l'Assemblée, entrant en vacances, s'ajournait au 5 novembre.

CHAPITRE VII

ESSAI DE RESTAURER LA MONARCHIE

L'Assemblée nationale venait d'entrer en vacances, lorsqu'on apprit que le comte de Paris se rendait à Vienne, auprès du comte de Chambord et que l'on se dit que la fusion, si longtemps recherchée entre les princes de la maison de Bourbon, allait se faire. Les monarchistes se crurent alors triomphants. Après que la branche d'Orléans, qui avait essayé de survivre à la branche aînée et de continuer la royauté, eut à son tour été renversée en 1848, on vit bien que la défaite, commune à tous les Bourbons, naissait en partie de leurs divisions. Le sentiment monarchique s'était universellement affaibli; si les hommes qui le gardaient intact se combattaient entre eux, il ne leur resterait aucune chance de lui regagner le pays. Une réconciliation des deux familles royales et l'accord de leurs partisans devait donc précéder toute tentative de restauration. Il fallait rétablir l'unité en fusionnant les deux branches. L'entente à poursuivre s'était dès lors appelée la fusion.

Tant que les monarchistes, légitimistes et orléanistes, considéraient leur malheur commun en face de la Révolution, ils reconnaissaient qu'il existait entre eux des motifs forcés de rapprochement; mais, lorsqu'ils se mettaient à débattre un accord, le souvenir des dommages infligés par l'une des familles royales à l'autre, la divergence des vues, rendaient la réussite impossible. La fusion, à l'étude

dans toutes sortes de conciliabules, restait un long avortement. Cependant, lorsqu'il fut certain que le comte de Chambord demeurerait sans enfants, elle apparut réalisable. Puisque la branche aînée s'éteignait, il semblait que son chef dût se prêter à un arrangement avec cette autre branche, qui perpétuerait la dynastie. Au contraire, les obstacles se dressèrent de son côté.

Le comte de Chambord se tenait immuable. La foi religieuse et la foi monarchique, indissolublement unies, revêtaient chez lui un caractère de rigueur qu'elles n'avaient jamais pris chez les rois de l'ancien régime. Ceux-ci avaient pu être des princes très chrétiens, mais ils étaient en même temps des politiques; ils avaient contenu les empiétements de l'Église et la notion du droit divin était, de leur temps, restée indéfinie, puisqu'ils régnaient par hérédité et tradition immémoriales. Chez le comte de Chambord, le catholique l'emportait. Ses discours, ses pratiques le montrent plein d'une foi ardente, étroitement lié au pape Pie IX et aux ultramontains. Et, par un travail connexe, son droit au trône était devenu d'ordre tout à fait surnaturel. Il se maintenait en rapports suivis avec les légitimistes et répondait fréquemment à leurs lettres et à leurs actes d'hommage. Il avait, à plusieurs reprises, adressé des proclamations à la France entière. Tous ces documents, étendus à de longues années, témoignent de la même certitude en la valeur de sa mission, et toujours il se présente comme le dépositaire d'un principe supérieur qui seul, par ses vertus, peut offrir à la France un port et le salut. D'un caractère élevé, étranger à toute ambition mesquine, il se montrait donc avant tout préoccupé de sauvegarder la majesté du principe monarchique. D'ailleurs aucun motif privé n'existait, pour le faire dévier de sa voie rigide. Il était sans enfants, à l'avenir desquels il pût songer; sa femme, ses parents, princes italiens ou espagnols, partageaient ses idées; élevé en exil, il ne connaissait point le regret amer du sol natal; il ne découvrait en France aucun élan vers lui.

Rien ne pouvait donc le porter à entreprendre à la légère une restauration. C'est pourquoi si la France, reconnaissant ses erreurs, venait chercher le salut dans un retour à la tradition et au droit gardés par lui inviolés, il s'offrait à reprendre sa place sur le trône; mais, si on le sollicitait à des compromis, à un pacte quelconque avec la Révolution, il jugeait qu'il perdrait alors sa force et son prestige et il se refuserait à régner.

La rigidité de ses principes avait fini par se symboliser dans le drapeau. C'est par son attachement au drapeau blanc de la vieille Monarchie, en opposition au drapeau tricolore de la Révolution, qu'il manifestait d'une manière ostensible, à la fois le régime qu'il personnifiait et celui qu'il réprouvait. Pour un homme imbu de telles idées, la royauté hybride de 1830 ne pouvait être qu'un objet de mépris. Aussi s'était-il refusé péremptoirement à toutes les tentatives de fusion avec la branche cadette d'Orléans ou d'abdication en sa faveur. Lorsque, après la chute de l'Empire, les élections de 1871 eurent donné une Assemblée en majorité hostile à la République, la restauration de la Monarchie parut tout à coup réalisable. Les monarchistes s'occupent donc de la préparer. En juin 1871, l'Assemblée dut examiner les droits à l'éligibilité du prince de Joinville et du duc d'Aumale, nommés députés par les départements de la Manche et de l'Oise. Ils furent reconnus valablement élus. A cette occasion, l'Assemblée abrogea les lois d'exil rendues au lendemain des révolutions de 1830 et de 1848 contre les membres de la maison de Bourbon. L'accès du territoire leur fut ainsi rendu à tous indistinctement et le roi, lorsqu'on voudrait le ramener, ne serait plus tenu à l'écart par aucune loi. Auparavant, en février, des députés légitimistes et orléanistes, quoique toujours séparés, avaient rédigé ensemble un exposé des principes monarchiques. Éludant le nom du prince et muets sur la couleur du drapeau, ils établissaient certains traits essentiels d'un programme commun. En même temps, un travail se faisait auprès du comte de

Chambord, pour l'amener à renoncer au drapeau blanc. Mais lui, plus immuable que jamais, non seulement il reste sourd aux suggestions qui peuvent lui venir de certains de ses fidèles, voulant rendre sa fixité universellement connue, il expose, avec plus de netteté que jamais, dans des manifestes solennels, la rigueur de ses déterminations. Le 5 juillet 1871, il dit : « Je suis prêt à tout pour aider mon pays à se relever de ses ruines, à reprendre son rang dans le monde. Le seul sacrifice que je ne puisse lui faire est celui de mon honneur. Je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard de Henri IV, de François Ier, de Jeanne d'Arc. Il a ombragé mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe. Français! Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc de Henri IV. » Le 25 janvier 1872, dans un nouveau manifeste, il dit : « Toutes les espérances fondées sur l'oubli de mes devoirs sont vaines. Je n'abdiquerai jamais. Rien n'ébranlera mes résolutions. Personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution. » Le 23 janvier 1873, l'évêque d'Orléans, M. Dupanloup, l'implore, dans une lettre confidentielle, de ne point rendre son retour impossible, par l'exigence du drapeau blanc. Il lui répond en s'y déclarant plus que jamais attaché et livre sa réponse à la publicité.

Le comte de Paris, le chef de la branche cadette d'Orléans, était au contraire un homme d'idées moyennes et mesurées. Le régime qu'il représentait, rattaché à la fois au passé monarchique et à la Révolution, se prêtait aux compromis; et cette souplesse que montraient ses partisans, les députés du centre droit, lui était à lui-même en partie permise; la manière d'être du chef de la branche aînée lui ôtait tout moyen d'établir une entente. Cependant, lorsque l'Assemblée monarchique de Versailles fut survenue, il lui fallut prendre une résolution décisive. Le comte de Chambord, le dernier de sa lignée, demeurerait évidemment inflexible, sans s'inquiéter de savoir si la Monarchie revivrait ou non. Mais lui avait des enfants;

par les siens, il représentait un avenir indéfini. Le moment vint donc, où, comme héritier, il dut se résigner à reconnaître les droits antérieurs du comte de Chambord, pour permettre à l'Assemblée de restaurer la Monarchie après l'union de tous ses partisans.

En mars 1871, lorsque l'Assemblée fut appelée à valider l'élection des princes de Joinville et d'Aumale[1], ceux-ci s'étaient rencontrés à Dreux avec des députés légitimistes. Ils leur avaient déclaré que la branche d'Orléans abandonnait ses prétentions au trône, et que son chef les autorisait à faire tenir cette assurance au comte de Chambord. La renonciation du comte de Paris fut dès lors certaine. Il restait à la consacrer par un acte public. Après le 24 mai, l'heure de la restauration paraissant venue, le comte de Paris se rendit à Vienne, en Autriche, où il reçut, le 4 août, un envoyé du comte de Chambord. Les conditions d'une entrevue furent arrêtées. Le lendemain, il se présentait à Frohsdorff, chez le comte de Chambord. Celui-ci l'acueillit debout, lui tendit la main et le fit asseoir. Il dit alors : « Je viens vous rendre une visite que je souhaitais vous faire depuis longtemps. Je viens en mon nom, et au nom de tous les membres de ma famille, vous présenter nos respectueux hommages, non seulement comme au chef de notre maison, mais encore comme au seul représentant du principe monarchique en France. Je souhaite qu'un jour vienne où la nation française comprenne que son salut est dans ce principe. Si jamais elle exprime la volonté de recourir à la Monarchie, nulle compétition au trône ne s'élèvera dans notre famille. » Les deux princes s'embrassèrent, réconciliés. Le comte de Chambord présenta son visiteur à la princesse sa femme et ils déjeunèrent. Le comte de Paris, après être resté quatre heures à Frohsdorff, revint à Vienne; il y reçut le jour même la visite de retour du comte de Chambord, puis, sans plus, rentra en France.

1. *La vérité sur l'essai de restauration monarchique*, p. 18.

Aussitôt les monarchistes, dans leur allégresse, s'écrièrent que la fusion se trouvait enfin réalisée. Il n'y avait aucune sorte de fusion; il y avait effacement inconditionnel, disparition complète momentanée de l'un devant l'autre. Le comte de Chambord avait exigé une reconnaissance pure et simple de son droit, sans s'inquiéter du droit et de l'avenir de ses successeurs. Il semble que, dans son idéal monarchique, il eût ressenti comme une souillure n'importe quel acte qui l'eût amené à connaître cette forme bâtarde, sortie en 1830 des barricades avec le drapeau tricolore. A Frohsdorff, lorsque le comte de Paris lui eut rendu hommage, il se montra plein de courtoisie; il le tint cependant à distance et évita toute conversation sérieuse. Il agit de même avec les autres princes d'Orléans, qui vinrent successivement reconnaître son droit. Aucun d'eux ne fut admis à un échange d'idées, et le comte de Paris, héritier du trône pour lui et les siens, lorsqu'il fut revenu en France, n'eut pas plus de part aux décisions du comte de Chambord que le dernier des Français.

Néanmoins, la chimère qui ouvre les perspectives brillantes s'empare tout à coup des monarchistes. La fusion est faite! L'unité du parti monarchique est assurée! et ils se mettent à l'œuvre pour relever le trône. L'entreprise était téméraire. L'Assemblée nationale, qui devait la conduire, tirait son mandat du suffrage universel; or, à son élection, un silence absolu avait régné sur la forme à donner au gouvernement. Dès lors, quelle force pouvait acquérir le vote d'une Assemblée s'autorisant d'elle-même à décider une semblable question, en dehors de toute consultation électorale? Bien mieux, depuis, un long débat s'était précisément engagé sur la forme du gouvernement entre républicains et monarchistes, et les manifestations multiples du suffrage universel avaient condamné ces derniers. L'opinion publique leur était donc évidemment hostile. Au moins possédaient-ils une telle supériorité à l'Assemblée, qu'un vote éclatant y compensât leur faiblesse

au dehors? En aucune manière; abandonnés à leurs seules forces, peut-être n'y disposaient-ils même plus d'une majorité. Car, dès qu'ils parlèrent de rétablir un roi, ils virent se retourner contre eux leurs alliés du 24 mai, les bonapartistes. Les républicains étaient les ennemis-nés de toute restauration; mais, à l'extrémité du centre gauche, parmi ces anciens orléanistes n'ayant encore donné à la République qu'une adhésion timide, les monarchistes se flattaient de recruter des adhérents. Leur attente allait être déçue. Dès que le projet de restauration devint sérieux, qu'on vit les députés se partager définitivement en monarchistes et en républicains, les néo-républicains du centre gauche déclarèrent tous ensemble qu'ils ne faibliraient point. Ils étaient encouragés à défendre la République par des adresses venues du haut commerce parisien et de cette bourgeoisie intelligente et industrieuse, que rien ne séparait d'essence de la Monarchie constitutionnelle qui avait eu autrefois son appui, mais qui éprouvait cependant une répulsion certaine pour les idées et les hommes s'annonçant avec le comte de Chambord. Le parti républicain tout entier se montrait donc inébranlable. A sa tête, M. Thiers, redevenu le chef universellement suivi, combattait avec ardeur la restauration annoncée.

Dans les couches profondes de la nation, la Monarchie du drapeau blanc rappelait l'ancien régime. Or, toutes les fois que le peuple a vu s'en dresser l'image, il s'est porté, sans hésiter, vers les partis tenant de la Révolution. Par crainte d'un retour au passé, il adhérait donc d'autant plus à la République, et comme les bonapartistes se trouvaient maintenant du même côté que les républicains, dans ces départements où les masses rurales n'avaient encore pu être gagnées à la République, il s'opérait un travail en leur faveur, tout aussi désavantageux aux monarchistes que s'il se fût accompli là, comme ailleurs, en faveur des républicains. L'hostilité contre l'entreprise des monarchistes était donc générale. Des élections législatives, qui avaient lieu le 12 octobre dans quatre dépar-

tements : la Nièvre, la Haute-Garonne, la Loire et le Puy-de-Dôme, le montraient avec éclat, en amenant la réussite, à d'énormes majorités, de quatre républicains, sans qu'un seul monarchiste pût se faire élire.

Le projet de restauration n'inspirait au dehors, en Europe, aucune sympathie. Ces nations, qui jugeaient d'un point de vue désintéressé, ne croyaient pas qu'on pût tenir ensemble un roi tel que le comte de Chambord et un pays en possession de lui-même, par le suffrage universel. Celles qui eussent pu être particulièrement affectées par le changement, témoignaient sans attendre leur hostilité. L'Allemagne et l'Italie, dans la crainte de voir régner en France un roi ultramontain, se rapprochaient. Le roi d'Italie, Victor-Emmanuel, allait visiter l'empereur Guillaume à Berlin, qui le recevait avec les démonstrations de la cordialité la plus grande. Dans ces circonstances, le mouvement en faveur de la Monarchie demeurait tout à fait superficiel. Il se restreignait à une moitié des députés, à un noyau de catholiques ardents et au monde des salons, devenu impuissant dans une démocratie. Mais les monarchistes, dans l'état d'esprit où ils se trouvent, éliminent le pays et ferment les yeux. Ils ne pensent qu'à obtenir de l'Assemblée, n'importe comment, un vote favorable au rétablissement de la Monarchie.

La visite du comte de Paris à Frohsdorff avait eu lieu pendant les vacances, alors que les députés étaient dispersés. La Commission de permanence, appelée à se réunir, à Versailles, le 27 août, leur fournit une première occasion de se retrouver et de s'entretenir de la réconciliation des princes. A l'issue de la séance, les membres des droites y ayant pris part se groupèrent avec ceux de leurs collègues venus aux nouvelles, dans un bureau de l'Assemblée. Le duc d'Audiffret-Pasquier, le président du centre droit, les invite à se mettre à l'œuvre, pour tirer ses conséquences de l'entrevue de Frohsdorff. Le duc Pasquier, devenu le guide reconnu du centre droit depuis que le duc de Broglie occupait le ministère, prenait tout

naturellement, dans la tentative de restauration, le premier rôle qu'il allait conserver jusqu'à la fin. Les légitimistes cédaient volontiers le pas à ces orléanistes amenant à leur roi les partisans du prince qui s'était désisté. Ils formaient eux-mêmes, par leur attache au drapeau blanc et leur zèle catholique, un parti fermé, incapable de se grossir, et il n'y avait, pour attirer à la Monarchie les indécis entre elle et les autres régimes, que les hommes souples du centre droit, toujours prêts aux alliances. Le duc Pasquier, usant donc d'initiative, veut que l'on étudie les moyens de restaurer le trône, et il expose dans quels termes le centre droit prêtera son concours : Monarchie constitutionnelle avec le drapeau tricolore. Dans l'écrit préliminaire de février 1872, où les députés légitimistes et orléanistes étaient convenus des principaux traits qu'ils reconnaissaient ensemble à la Monarchie, ils avaient dû, pour s'accorder, omettre le nom du roi et la couleur du drapeau. Après l'entrevue de Frohsdorff, il ne demeurait qu'un roi; tous voulaient Henri V, mais le différend sur le drapeau subsistait. Les légitimistes suivaient le roi avec le drapeau blanc, les orléanistes du centre droit ne l'acceptaient qu'avec le drapeau tricolore. Au moment où les deux partis monarchiques entreprenaient de relever le trône, une profonde divergence, sur un point essentiel, les séparait donc. Ils étaient obligés de se tenir distincts. La fusion n'existait pas plus entre eux qu'entre les princes.

La réunion des députés tenue le 27 août, à l'issue de la Commission de permanence, avait établi un commencement d'action. Pour s'avancer, il fallait connaître les vues du comte de Chambord. Deux députés légitimistes, MM. de Sugny et Merveilleux-Duvignau, se rendent auprès de lui, à Frohsdorf, dans les premiers jours de septembre. Après lui avoir exposé l'état des esprits en France, ils lui disent que, sur trois points, les hommes qui le soutiennent seraient heureux d'obtenir des explications : son zèle religieux, que l'on prétend poussé jusqu'à l'intolérance et propre à le jeter dans une guerre, pour remettre le pape

Pie IX sur le trône ; sa volonté d'imposer une Constitution et non d'en recevoir une de l'Assemblée ; enfin, son attachement immuable au drapeau blanc. Sur le premier point, le comte de Chambord répondit que son dévouement à la foi catholique, quelque grand qu'il pût être, ne l'entraînerait jamais à violenter la conscience d'autrui. Roi, il n'aurait en main que l'épée brisée de la France, par conséquent il ne pourrait déclarer la guerre, même pour une cause comme celle du pape, sacrée à ses yeux. Le comte de Chambord, hors de l'idée de son droit, savait très bien se poser des limites. C'était par une exagération de l'esprit de parti qu'on l'accusait de vouloir revenir au pur ancien régime et d'être tout prêt à combattre l'Italie, dans l'intérêt du pape. Sur le premier point, MM. de Sugny et Merveilleux-Duvignau furent donc tranquillisés. Sur le second, ils eurent encore lieu de se déclarer satisfaits. Le prince leur dit qu'il ne voulait pas plus imposer de Constitution qu'il ne voulait qu'on lui en imposât. La Charte de 1814, appropriée aux circonstances et débattue, entre ses délégués et ceux de l'Assemblée, devait convenir. D'ailleurs, les libertés de 1789 n'avaient rien à craindre de lui ; il acceptait le suffrage universel honnêtement pratiqué.

Si le comte de Chambord n'était point le fanatique aveugle que prétendaient ses ennemis, il avait bien réellement de la source surnaturelle de son droit, des mérites qu'il s'attribuait comme tuteur, chef, père du peuple, une notion tellement développée, qu'on se demande comment eût pu s'établir l'entente entre lui et les représentants du pays. L'épreuve des faits n'a point permis de savoir quel eût été ce gouvernement, où le monarque de droit divin, pris comme un sauveur, se fût accordé avec une Assemblée jalouse de garantir les droits de la nation. Sur le troisième point, son attachement au drapeau blanc, il évita toute réponse précise. Et lorsque MM. de Sugny et Merveilleux-Duvignau lui déclarèrent franchement que l'Assemblée ne rétablirait la Monarchie qu'avec le drapeau

tricolore, il se contenta de répondre : C'est ce que j'ignore. Qu'avait-il à cet égard besoin de parler? Ses manifestes étaient là exprimant assez sa pensée. Si à cette heure il garde sur la question du drapeau une véritable réserve, c'est que probablement il recherche ces ménagements de forme, qui pourront le mieux faire accepter le drapeau blanc, chose qu'il sait des plus difficiles.

Le 25 septembre, à l'issue d'une nouvelle séance de la Commission de permanence, les députés monarchistes présents à Versailles connurent, par MM. de Sugny et Merveilleux-Duvignau, les déclarations libérales du comte de Chambord. Ils en ressentirent une grande joie. Dans un premier abandon, légitimistes et orléanistes se rapprochent et pensent oublier les discordes passées[1]. Il restait cependant la question du drapeau, qu'on veut croire indécise, puisque MM. de Sugny et Merveilleux-Duvignau n'ont rapporté aucune réponse. Un autre député, M. Combier, se rendit à Frohsdorff et expliqua lui aussi l'importance donnée à la couleur du drapeau. Le comte de Chambord, sur ce point, se déroba de nouveau : Que l'on admît d'abord, dit-il, son droit à la couronne, ensuite les questions secondaires seraient facilement résolues.

Les deux réunions tenues à Versailles, après les séances de la Commission de permanence, s'étaient improvisées sans concert. Maintenant que MM. de Sugny et Merveilleux-Duvignau avaient rapporté des déclarations encourageantes, l'heure parut venue de constituer régulièrement un comité d'action. A cet effet, le 4 octobre, les bureaux des quatre groupes entre lesquels se fractionnaient alors tous les députés monarchistes, se réunirent à Versailles chez M. Aubry, député des Vosges. Ils devaient choisir les hommes chargés de prendre les mesures décisives. Mais dans cette réunion, à l'heure d'agir, les divergences reparurent[2]. Là se trouvaient les légitimistes

1. *La vérité sur l'essai de restauration monarchique*, p. 98.
2. *Ibid.*, p. 106.

purs, les fidèles du drapeau blanc, et le débat reprit entre eux et ceux du centre droit, attachés au drapeau tricolore. Les légitimistes établirent, comme s'imposant à tous les monarchistes, les droits antérieurs du comte de Chambord. Sa naissance le faisait roi, on ne pouvait l'écarter du trône. Il fallait donc reconnaître son droit, sans s'arrêter à des questions préjudicielles; s'il maintenait le drapeau blanc, les partisans de l'autre drapeau devraient l'accepter et se soumettre. Les orléanistes répondirent que la chaîne monarchique se trouvait rompue; ils désiraient sincèrement la renouer, mais on échouerait si l'on ne ménageait l'esprit public. Or la nation avait un drapeau qu'elle ne voulait abandonner; elle montrait une répugnance invincible pour le drapeau blanc. Ils reconnaissaient les titres supérieurs du comte de Chambord; leur prétendant, le comte de Paris, s'était désisté. Cependant le droit du roi n'entraînait pas, à leurs yeux, l'abandon des droits de la nation qu'ils représentaient, et la Monarchie ne saurait revivre qu'à la suite d'une entente préalable, débattue entre le roi et son peuple. En définitive, la question du drapeau dominait toutes les autres. C'est que ce choix d'un lambeau d'étoffe décidait entre les deux conceptions du droit qui, depuis la Révolution, ont coupé la France. Le drapeau blanc représentait le droit absolu du roi, existant de par soi et possédant le trône, comme son bien, par héritage. Le drapeau tricolore impliquait le droit de la nation maîtresse d'elle-même qui, si elle reprenait le roi, agissait de son libre gré, sous des conditions définies.

Ces deux théories étaient inconciliables et les députés qui les défendaient chez M. Aubry épuisèrent leurs arguments sans résultat. Ils nommèrent alors la Commission d'initiative à constituer, en prenant deux membres dans chacun des quatre groupes parlementaires, qui furent : MM. Combier, Tarteron, le duc Pasquier, Callet, Daru, Baragnon, de Larcy et Chesnelong. Ceux-ci durent délibérer sous la présidence du général Changarnier, ce qui

portait leur nombre à neuf et, de ce fait, ils formèrent ce qu'on appela la Commission des Neuf.

A la première séance qu'elle tint, le duc Pasquier lut une lettre, où le secrétaire du maréchal de Mac-Mahon l'autorisait, de la part du maréchal, à faire une communication relative au drapeau[1]. Il déclara alors que le maréchal de Mac-Mahon, venant à lui parler de la restauration projetée, s'était engagé à maintenir l'ordre et à exécuter les décisions de l'Assemblée, qu'il ne saurait cependant se faire obéir de l'armée au cas où l'on voudrait prendre le drapeau blanc : «Ce jour-là, avait-il dit, si le drapeau tricolore apparaissait à une fenêtre, les chassepots partiraient tout seuls. » Les promoteurs de la restauration étaient convenus de laisser l'initiative entière à l'Assemblée ; le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, tenu en dehors, n'interviendrait que plus tard. Le maréchal, par le simple énoncé d'un fait, pour ménager les susceptibilités du comte de Chambord, apprenait maintenant que son concours se liait au respect du drapeau tricolore. Il fut dès lors absolument certain que la Monarchie ne serait jamais restaurée avec le drapeau blanc.

Aussi bien la Commission des Neuf va envoyer l'un des siens au comte de Chambord, qui lui soumettra la proposition à déposer pour rétablir la Monarchie. Elle comprenait trois articles. Les deux premiers définissant le caractère de la Monarchie seraient sûrement acceptés. Toute la difficulté se trouvait dans le troisième, relatif au drapeau, rédigé comme suit : « Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée nationale. » La Commission des Neuf choisit M. Chesnelong, pour porter ce texte au comte de Chambord et lui communiquer en même temps la déclaration du maréchal. M. Chesnelong, homme éloquent, catholique zélé, mêlé au Corps législatif de l'Empire et à l'Assem-

1. *Times*, 19 juin 1874. — Rectifications de la Commission des Neuf, 22 juin 1874.

blée à tous les débats intéressant l'Église, devait être un envoyé sympathique. Le comte de Chambord séjournait alors à Salzbourg, en Autriche. M. Chesnelong, afin d'être encore mieux accueilli, chargea trois députés de l'extrême droite légitimiste, MM. Lucien Brun, Cazenove de Pradines et de Carayon-Latour, amis personnels du prince, de l'annoncer. Ils prirent les devants, arrivés à Salzbourg, l'informèrent qu'il était attendu et eux-mêmes demeurèrent sur le lieu, pour le soutenir de leur présence et, au besoin, se concerter avec lui.

M. Chesnelong eut trois entrevues, à Salzbourg, avec le comte de Chambord. Revenu à Paris, le 16 octobre, il rendit immédiatement compte de son mandat à la Commission des Neuf. Le comte de Chambord avait accepté les deux premiers articles de la proposition à soumettre à l'Assemblée, en renouvelant ses déclarations libérales; il avait repoussé le troisième, relatif au drapeau. Cependant, immuable sur le fond, il s'était prêté à ces ménagements de forme, que le silence naguère maintenu envers MM. de Sugny et Merveilleux-Duvignau et Combier montrait qu'il devait méditer. Il avait déclaré à M. Chesnelong, au sujet du drapeau tricolore, selon le procès-verbal de la Commission des Neuf : « Qu'il respectait le sentiment de l'armée pour un drapeau teint du sang de nos soldats. Il n'a jamais été étranger aux douleurs et aux gloires de la patrie; il n'a jamais eu l'intention d'humilier ni son pays, ni le drapeau sous lequel ses soldats ont vaillamment combattu. » M. Chesnelong formulait ses résolutions définitives ainsi qu'il suit, toujours selon le procès-verbal de la Commission des Neuf: « 1° Il ne demande pas que rien soit changé au drapeau, avant qu'il ait pris possession du pouvoir; 2° il se réserve de présenter au pays et se fait fort d'obtenir de lui, par ses représentants, à l'heure qu'il jugera convenable, une solution compatible avec son honneur et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation. » C'est-à-dire que le comte de Chambord ne demandait pas qu'on abattît le drapeau tricolore

avant son retour, il le laissait subsister provisoirement. Mais si, quand il proposera cette solution qui doit introduire le drapeau blanc, l'Assemblée la repousse, se décidera-t-il alors à accepter le drapeau tricolore? M. Chesnelong l'ayant, au dernier moment, comme suprême concession, pressé de céder dans ce cas, il avait répondu, par trois fois : « Jamais[1]. »

Dès lors, puisque le centre droit, sans lequel on ne pouvait rallier de majorité, et le maréchal de Mac-Mahon, sans lequel on n'eût pu se faire obéir, refusaient d'abaisser le drapeau tricolore pour prendre le drapeau blanc, il fallait renoncer à la restauration. La Commission des Neuf n'y renonce pas. Elle la poursuit d'une manière désespérée, grâce à un voile qu'elle jette sur les déclarations du comte de Chambord, rapportées par M. Chesnelong, et à une équivoque qu'elle laisse créer. MM. Lucien Brun, Cazenove de Pradines et de Carayon-Latour, à Salzbourg, avaient dit à M. Chesnelong qu'ils acceptaient, eux et leurs amis, de voter l'article maintenant le drapeau tricolore, sauf à se rallier, plus tard, à la solution que proposera le comte de Chambord. Avec eux, on pourrait donc grouper une majorité à l'Assemblée, et, comme le comte de Chambord ne demande point qu'on change le drapeau avant son retour, on espère faire passer la proposition due à la Commission des Neuf en son entier, sans qu'il intervienne. On obtiendrait ainsi ce résultat, auquel on sacrifie tout, qui apparaît comme une dernière chance: un vote de l'Assemblée déclarant la monarchie rétablie. Après, on se démêlerait avec le roi et le drapeau blanc, selon les circonstances.

Mais il y a les déclarations du comte de Chambord rapportées à la Commission des Neuf par M. Chesnelong, qui aliéneront sûrement les partisans du drapeau tricolore. La Commission des Neuf, dans son procès-verbal, omet

1. *Les véritables responsabilités,* p. 39. — *La vérité sur la fusion,* p. 79.

d'abord le mot péremptoire, le « jamais », puis, comme ce qui subsiste du compte rendu de M. Chesnelong dans son procès-verbal, est encore tellement clair qu'on va bien voir que le comte de Chambord a repoussé l'article sur le maintien du drapeau tricolore, la Commission laisse son procès-verbal absolument secret. Elle ne fait elle-même aucune communication; elle se dissimule et passe la parole à ceux qui l'ont nommée, aux députés formant les bureaux des groupes de droite, qui, réunis chez M. Anisson-Duperron, rédigent, pour le public, la note suivante : « Les bureaux des réunions parlementaires, qui avaient déjà conféré le 4 octobre dernier, convoqués aujourd'hui, 18 octobre, se sont trouvés unanimement d'accord pour reconnaître que l'adoption des propositions préparées par la Commission des Neuf était impérieusement commandée par l'intérêt du pays. D'après ces propositions, la Monarchie serait rétablie; toutes les libertés civiles, politiques et religieuses qui constituent le droit public de la France seraient garanties; le drapeau tricolore serait maintenu et des modifications ne pourraient y être apportées, l'initiative royale restant d'ailleurs intacte, que par l'accord du roi et de la représentation nationale. Les réunions que ces bureaux représentent seront immédiatement convoquées. »

Le public savait seulement qu'on est allé à Salzbourg et qu'on en est revenu. La note ci-dessus lui apprenant maintenant que le drapeau tricolore doit être maintenu, il conclut tout de suite que le comte de Chambord a fini par l'accepter. La note ne l'a pas dit, elle a laissé les choses sans explication, dans l'équivoque, mais les commentaires surviennent qui le disent. Le soir même, le *Journal de Paris*, l'organe des princes d'Orléans, déclare que l'accord est complet, sur tous les points, entre le comte de Chambord et les délégués de l'Assemblée. Les autres journaux monarchiques renchérissent et s'écrient : Le drapeau tricolore est maintenu, le roi l'accepte, la Monarchie sera rétablie.

Le public, avide de renseignements, veut savoir comment l'entente s'est produite. Le procès-verbal de la réunion du centre droit, tenue le 22 octobre, sous la présidence du duc Pasquier, va le satisfaire. M. Chesnelong avait été entendu par le centre droit et, comme les explications qu'il a précédemment fournies à la Commission des Neuf restent ignorées, ce sont celles qui vont être connues, par l'intermédiaire du centre droit, qui apprendront ce qui s'est passé à Salzbourg. Les secrétaires du centre droit sont des jeunes gens, MM. d'Haussonville et Savary. Soit que M. Chesnelong, en présence des hommes attachés au drapeau tricolore, ait forcé, dans leur sens, les déclarations du comte de Chambord, soit que les secrétaires, pleins de zèle, aient dénaturé ses explications — probablement les deux étant vrais, — toujours est-il que le procès-verbal, livré à la publicité, fait du comte de Chambord un homme subitement transformé, converti au drapeau tricolore, un prince devenu l'adepte de cette sorte de Monarchie parlementaire chère aux libéraux. « L'accord, disait le procès-verbal, est complet, absolu entre les idées du comte de Chambord et celles de la France libérale. Le drapeau tricolore est maintenu, il ne pourra y être apporté de modification que par l'accord du roi et de la représentation nationale. M. le comte de Chambord a déclaré que, puisque le drapeau tricolore était le drapeau légal, si les troupes devaient le saluer à son entrée en France, il saluerait lui-même *avec bonheur* le drapeau teint du sang de nos soldats. M. le comte de Chambord aurait ajouté qu'il se réservait de proposer au pays, par l'entremise de ses représentants, une *transaction* compatible avec son honneur et qu'il croyait de nature à satisfaire à la fois l'Assemblée et le pays. » Le procès-verbal apprenait en outre que le duc Pasquier avait expliqué qu'après l'accord intervenu entre le roi et la nation et le maintien du drapeau tricolore, on ne saurait plus hésiter, que l'expérience de la République conservatrice ayant échoué, le parti conservateur offrait au pays la

Monarchie constitutionnelle, avec la maison de France réconciliée. Ces paroles étaient couvertes d'applaudissements et le duc Pasquier se faisait autoriser à une démarche auprès du centre gauche, pour l'amener à la monarchie.

Lorsque la tentative de restauration aura échoué, le duc Pasquier subira les plus violents reproches des légitimistes pour s'être ainsi prodigué. Il ne pouvait cependant se ménager, car de ses efforts dépendait le succès même de l'entreprise. On avait besoin de conquérir à l'Assemblée la majorité indispensable. Les monarchistes, peu ambitieux sur ce point, se déclaraient satisfaits par une majorité d'une voix, encore fallait-il l'obtenir. Or il était douteux qu'on y réussît. Les journaux se livraient alors à un « pointage » des députés, les rangeant pour ou contre la Monarchie. Les supputations variaient; le résultat restait incertain. Les monarchistes décidés, à eux seuls n'avaient pas de majorité. Il leur fallait pour en former une de quelques voix — leurs calculs les plus favorables ne dépassaient pas quinze à vingt voix — rallier un certain nombre de députés indécis, sur les confins des centres droit et gauche. On ne disposerait évidemment d'eux que si le drapeau tricolore était maintenu; et c'est pour les entraîner, que le duc Pasquier et les siens se montraient si affirmatifs au sujet du drapeau.

Loin de gagner des sympathies, la tentative de restauration suscitait une hostilité de plus en plus vive. Les bonapartistes, demandant l'appel au peuple, la repoussaient à l'égal des républicains. L'aversion s'étendait à l'armée, où le général de Bellemare écrivait qu'il remettrait son épée, si le drapeau blanc était jamais déployé. Les monarchistes ne pouvaient donc se grossir. Aussi, lorsque le duc Pasquier fit auprès du centre gauche la démarche autorisée par le centre droit, éprouva-t-il un échec absolu. Le président du groupe, M. Léon Say, lui répondit par un refus péremptoire, et les membres réunis votaient une nouvelle déclaration d'attachement à la République.

Cependant des assertions réitérées ont dissipé les doutes.

On est bien obligé de croire à un accord entre le comte de Chambord et les délégués de l'Assemblée. Il est vrai que l'*Union*, l'organe officiel de la légitimité, garde un silence de mauvais augure, que M. Chesnelong a publié une sorte de rectification au procès-verbal du centre droit, mais ces incidents passent inaperçus. Les républicains qui avaient affecté jusqu'alors de mépriser l'entreprise des monarchistes, s'en reposant, pour la voir échouer, sur l'ancienne parole du comte de Chambord de maintenir le drapeau blanc, craignent de s'être trompés et se demandent, inquiets, quelle conduite ils auront à tenir, si la restauration est réellement votée. Les monarchistes, eux, sont dans l'ivresse. Le roi va être rétabli. Les carrosses, pour son entrée à Paris, se préparent. Il n'y a plus qu'à régler la cérémonie. Cependant il faudrait se hâter. Si ce procès-verbal de la Commission des Neuf, contenant les véritables déclarations de M. Chesnelong et tenu avec tant de soin secret, venait à être connu; si le comte de Chambord qui est silencieux, allait parler! Le centre droit a donc pensé qu'il y aurait lieu de devancer la date du 5 novembre, mise à la rentrée de l'Assemblée, pour la convoquer immédiatement. Lorsque, sans laisser le temps d'agir, le comte de Chambord intervient.

Depuis le désistement du comte de Paris, sollicité à des concessions, il s'était réellement assoupli. Il avait multiplié les déclarations libérales, atténué le côté militant de sa foi catholique, promis de débattre avec l'Assemblée la Constitution à établir, reculé l'heure où l'on introduirait le drapeau blanc et annoncé alors des ménagements. Mais sa condescendance, sous la forme où elle se produisait, ne lui amenait point l'Assemblée. Elle exigeait l'abandon des points sur lesquels il se retranchait, résolu qu'il était à maintenir le caractère essentiel de la vieille royauté. Quand il demandait au député Combier : Qu'on reconnaisse d'abord mon droit! et quand les légitimistes disaient : Que le roi soit rappelé sans attendre! ils étaient ensemble dans le vrai, voulant restaurer un monarque, qui s'assît sur le

trône au même titre et de la même manière que les anciens. Les rois de France étaient rois par eux-mêmes. Ils régnaient parce qu'ils faisaient partie de la vie même de la nation et coexistaient avec tout ce qui existait en elle. La restauration s'était accomplie d'après ces principes en 1814. Le roi Louis XVIII n'avait rien reçu du dehors, trouvant en lui-même son droit et son prestige. Et l'on refusait maintenant au comte de Chambord la part de ses aïeux!

Cet accord qu'il avait consenti à établir avec l'Assemblée, par une Constitution débattue, commençait singulièrement à lui donner le caractère de roi légitime de la Révolution, qu'il avait déclaré ne vouloir jamais prendre. On comprend dès lors sa rigidité sur la question du drapeau. Il n'avait plus que sa couleur à maintenir, pour garder quelque chose qui lui assurât une existence propre au milieu et au-dessus de la nation. Or les actes et les déclarations de sa vie entière indiquaient chez lui la ferme volonté de ne monter sur le trône que s'il pouvait préserver son caractère antique. Il était l'héritier d'une lignée illustre qui, pendant mille ans, avait dirigé la vie d'un grand peuple. Permettrait-il qu'on abaissât ce passé en sa personne? Il le continuerait sur le trône ou en maintiendrait l'image dans l'exil, sans le laisser jamais fausser ou diminuer. Lors donc qu'il devint certain que l'Assemblée n'allait point rétablir la Monarchie traditionnelle dans sa majesté, mais ne créerait qu'un gouvernement quelconque avec un roi abâtardi, toute la teneur de sa vie obligeait le comte de Chambord à définir une fois de plus son droit et ses principes.

Il fallait donc qu'il parlât. Les promoteurs de la restauration se conduisaient en outre de façon à l'y contraindre. La Commission des Neuf représentait tous les groupes de la majorité monarchique, elle avait rédigé la proposition à déposer pour restaurer le trône et devait la soutenir à l'Assemblée, elle tenait le secret du maréchal de Mac-Mahon. Aussi à M. Chesnelong, l'envoyé d'une

réunion d'hommes investie d'une telle autorité, le comte de Chambord avait-il, à trois reprises, accordé l'attention la plus bienveillante et la plus soutenue. Enfin, il lui avait renouvelé toutes ses déclarations libérales et, en outre, pour la première fois, expliqué les ménagements qui accompagneraient la substitution du drapeau blanc au tricolore. M. Chesnelong revient à Paris et, pendant plusieurs jours, le comte de Chambord ne voit apparaître aucun rapport. La Commission des Neuf garde un silence profond sur le succès de son ambassadeur; elle se cache du public, après avoir reçu les déclarations du prince à remettre sur le trône. Il y avait là de quoi singulièrement froisser. Puis tout à coup éclate le procès-verbal du centre droit. Cet ambassadeur envoyé à Salzbourg, ce sont les orléanistes qui publient le compte rendu de sa mission. Le comte de Chambord, à ce moment, a dû se sentir bouleversé. Cet homme, qui après l'hommage reçu des princes d'Orléans, avait refusé de se détendre à leur égard et les avait laissés repartir, sans s'inquiéter de leur appui et de leurs vues, qui vivait en étroite communauté d'idées avec une femme, des parents, des familiers pénétrés pour la branche d'Orléans d'une haine inextinguible, il se sent saisi, en France, par les orléanistes. Seuls, ils parlent et agissent. Ils accaparent l'ambassadeur que d'autres lui envoient et s'arrogent le droit de communiquer au monde ses intentions, qu'ils dénaturent. Ils lui font saluer *avec bonheur* le drapeau tricolore, ils annoncent qu'il a trouvé et va proposer *une transaction*. Ils le harnachent et l'affublent de leurs couleurs!

Le 27 octobre, le comte de Chambord écrit de Salzbourg une lettre à M. Chesnelong. Il charge à Paris M. de Dreux-Brézé d'en remettre l'original au destinataire et d'en porter copie au journal l'*Union*, où elle paraît le 30.

« J'ai conservé, Monsieur, de votre visite à Salzbourg un si bon souvenir, j'ai conçu pour votre noble caractère une si profonde estime, que je n'hésite pas à m'adresser

loyalement à vous, comme vous êtes venu vous-même loyalement à moi.

« Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée Patrie, et je sais qu'au retour vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme, et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions.

« Aussi ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, a prétendu que je consentais enfin à devenir le roi légitime de la Révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur, et j'étais résolu à garder le silence, tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté.

« Mais puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accumulent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays, dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

« On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que dois-je répondre? Sinon que je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations. Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse.

« Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté de Henri V l'habileté de Henri IV. *La violente amour* que je porte à mes sujets, disait-il souvent, me rend tout possible et honorable.

« Je prétends, sur ce point, ne lui céder en rien, mais je voudrais bien savoir quelle leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.

« Vous appartenez, Monsieur, à la province qui l'a vu

naître, et vous serez, comme moi, d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur, en lui disant avec sa verve béarnaise : « Mon ami, prenez mon drapeau blanc, il vous conduira toujours au chemin de l'honneur et de la victoire ».

« On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats, et cela au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine commun de la maison de Bourbon et de l'armée française, et que, sur ce terrain-là, on ne peut manquer de s'entendre !

« Non, je ne méconnais aucune des gloires de ma patrie et Dieu seul, au fond de mon exil, a vu couler mes larmes de reconnaissance, toutes les fois que, dans la bonne ou dans la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle.

« Mais nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre, quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain.

« Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur des bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au dedans, de contracter au dehors des alliances durables, et surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

« On parle de conditions ; m'en a-t-il posé ce jeune prince, dont j'ai ressenti avec tant de bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait spontanément à moi, m'apporter au nom de tous les siens des assurances de paix, de dévouement et de réconciliation ?

« On veut des garanties : en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 mai, où l'on imposait à sa modestie la glorieuse mission de calmer son pays, par une de ces paroles

d'honnête homme et de soldat qui rassurent les bons et font trembler les méchants?

« Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée de la France sur vingt champs de bataille, mais j'ai conservé intact, pendant quarante-trois ans, le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter sur la même confiance et je dois inspirer la même sécurité.

« Ma personne n'est rien; mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

« Vous pouvez beaucoup, Monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles, en quittant Salzbourg, sont sans cesse présentes à ma pensée : la France ne peut pas périr, car le Christ aime encore ses Francs, et, lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la Justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter.

« HENRI. »

Le comte de Chambord, par cette lettre, maintenait l'unité des déclarations et des actes de toute sa vie. Il établissait de nouveau le caractère de la royauté, à laquelle il restait fidèle. Il voulait, comme ses ancêtres, se tenir au-dessus de la nation, lui donner son drapeau et régner de son droit propre. Mais aussitôt que la France eut vu, sous une forme précise, quelle sorte de système on lui présentait, l'impossibilité de le faire revivre éclata. Le régime que le comte de Chambord évoquait s'était perdu dans l'abîme des temps. Les idées, les croyances et les mœurs changées n'avaient plus d'affinité avec la vieille Monarchie. On admira le caractère d'un homme repoussant toutes les offres, pour maintenir un idéal et conserver l'image d'une antique grandeur. Ce fut tout.

Personne, sauf quelques légitimistes, ne jugea qu'un prince aussi absolu dans ses prétentions pût être mis sur le trône. Les tentatives de restauration cessèrent brusquement. La Monarchie un instant entrevue s'était évanouie.

CHAPITRE VIII

LE SEPTENNAT

Lorsque l'Assemblée rentra de vacances, le 5 novembre, les partis monarchique et républicain se retrouvaient face à face, dans d'autres conditions qu'au 24 mai. Les monarchistes étaient désorganisés par la tentative manquée de restauration. Les républicains, du même coup, se relevaient. Les divisions parmi eux avaient cessé, la crainte de la Monarchie les avait tous unis et, comme les néo-républicains du centre gauche s'étaient montrés immuables, les radicaux, reconnaissants et délivrés de leurs soupçons, consentaient maintenant à leur laisser prendre la direction du parti tout entier. Cela devait rassurer dans le pays les hommes timides qu'avait pu effrayer la dernière élection de Paris. Mais que s'agissait-il désormais des terreurs causées par le succès de M. Barodet! Un autre effroi bien réel venait de naître, celui de la domination du clergé et des partisans de l'ancien régime, et les monarchistes, ses auteurs, allaient en demeurer les victimes. Les lois votées après le 24 mai pour complaire aux catholiques avaient déjà inquiété le pays, sur les tendances des monarchistes au pouvoir ; aujourd'hui que, par surcroît, on leur devait une entreprise ayant presque ramené le roi du drapeau blanc, il semblait qu'il n'y eût plus aucune retenue à en attendre et que toutes les attaques aux formes modernes fussent à craindre. A l'heure où une opposition profonde s'élevait contre eux, la tentative de

restauration leur enlevait les bonapartistes, leurs alliés du 24 mai. Ils revenaient donc en désarroi, menacés d'une revanche des républicains. Le chef qui les avait fait réussir le 24 mai, le duc de Broglie, sut les tirer du mauvais pas, en renouant la coalition détruite et en lui conservant le gouvernement.

Lorsque, après la visite du comte de Paris à Frohsdorff, on s'était mis à l'œuvre pour restaurer le trône, il avait eu la prudence de tenir le maréchal de Mac-Mahon et ses ministres à l'écart. L'initiative entière avait été laissée à ces députés, simples membres de l'Assemblée. Le duc de Broglie non seulement, comme premier ministre, s'était abstenu, il avait personnellement affecté d'ignorer les démarches. Même à l'époque où les monarchistes espéraient réussir, il prononçait un discours à Évreux, en réponse à un toast du président du conseil général. S'adressant aux conservateurs, il leur montrait le choix qu'ils avaient fait du maréchal comme leur meilleur gage d'union; le gouvernement né le 24 mai de leur accord demeurait, disait-il, le port de refuge sur lequel il fallait tenir les yeux. Cette réserve avait fort déplu aux ardents de la légitimité, qui eussent voulu que tout le monde se compromît d'avance, en faveur de leur roi.

Donc, lorsque l'Assemblée se réunit de nouveau, la lettre du comte de Chambord avait mis à néant l'essai de restauration. Un vague projet, entretenu par le centre droit, de proclamer la Monarchie sans désigner de roi, en confiant la lieutenance du royaume à un des princes d'Orléans, était mort-né, car les légitimistes ne l'eussent jamais voté, et le comte de Paris avait immédiatement fait savoir que, lui et les siens, se refusaient à empiéter sur les droits du comte de Chambord. Alors le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon allait demeurer, dans les conditions définies par la loi Rivet, qui établissait un pouvoir présidentiel lié à la durée de l'Assemblée. A la rigueur, cet embryon ayant permis à M. Thiers de gouverner avant le 24 mai et au maréchal depuis, pouvait encore suffire; cependant il

n'offrait qu'une force bien faible, pour résister aux républicains, qui revenaient unis, disciplinés, soutenus par un grand courant d'opinion. Dans le péril, il fallait donc agrandir la magistrature confiée au maréchal de Mac-Mahon; par là on fortifierait son point d'appui, puis, en invitant tous les conservateurs à pourvoir à la sûreté commune, on donnerait l'occasion aux coalisés du 24 mai, maintenant disjoints, de se retrouver et de se maintenir le gouvernement. En conséquence, le duc de Broglie, qui a gardé sa liberté d'action et s'est tenu à l'écart des monarchistes militants, se met à l'œuvre pour étendre les pouvoirs du maréchal.

A la rentrée de l'Assemblée, le 5 novembre, il donne lecture d'un message présidentiel. Le maréchal de Mac-Mahon y déclarait que l'on ne saurait se contenter indéfiniment d'un gouvernement privé de toutes garanties de durée et de stabilité. Il suggérait donc à l'Assemblée, en termes généraux, d'établir un pouvoir exécutif durable et fort, qui inspirerait confiance au pays et lui permettrait de développer sa prospérité, en s'engageant dans des entreprises d'avenir. Comme corollaire au message, le président de l'Assemblée communiquait ensuite une proposition signée du général Changarnier et d'un grand nombre de ses collègues :

« Le pouvoir exécutif est confié pour dix ans au maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi.

« Le pouvoir continuera d'être exercé, dans les conditions actuelles, jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles.

« Une Commission de trente membres sera nommée, sans délai, en séance publique et au scrutin de liste, pour l'examen des lois constitutionnelles. »

M. de Goulard vint à la tribune soutenir cette proposition. M. Dufaure le suivit aussitôt. Il n'avait aucune objection en soi à élever contre la demande d'asseoir le pouvoir exécutif. Au contraire, donner de la stabilité et

de la durée à la première magistrature de la République faisait partie des mesures qu'au ministère, ses collègues et lui n'avaient cessé de réclamer. Mais il ne saurait admettre que le législateur se restreignît à ce seul point. Le gouvernement de M. Thiers et la Commission des Trente, chargée d'élaborer l'organisation des pouvoirs, étaient convenus, après mûr examen, que des lois constitutionnelles d'ensemble seraient présentées à l'Assemblée. Dès lors pourquoi diviser? On devait donc renvoyer la proposition du général Changarnier à la Commission qui serait saisie des lois constitutionnelles, pour qu'elle la comprît dans l'ordre général de ses travaux. MM. de Broglie et de Goulard persistèrent à demander que la prolongation des pouvoirs fût examinée séparément. Les lois constitutionnelles d'ensemble ne seraient point abandonnées, ils les jugeaient nécessaires; ils en poursuivraient l'étude et les feraient voter en temps voulu, mais cela exigerait un long travail. On ne saurait, dans l'intervalle, laisser en suspens la durée à reconnaître au pouvoir exécutif et le sort du maréchal et, comme ces questions étaient simples, il fallait les résoudre sans délai. M. Dufaure reprit la parole. La force des raisons se trouvait de son côté. Puisqu'on recherchait un pouvoir stable, ce n'était pas une partie, mais un ensemble qu'il eût fallu organiser. Aussi au vote le duc de Broglie ne l'emporta-t-il sur lui que de 14 voix, 362 contre 348.

MM. de Broglie et de Goulard étaient sincères, en affirmant que leur demande restreinte au pouvoir exécutif n'impliquait point de leur part l'abandon des lois constitutionnelles. Ils prétextaient, pour les ajourner, la longueur du travail. La vraie raison, passée sous silence, était l'impossibilité, dans le moment, d'obtenir autour d'eux qu'on les votât. La majorité formée dans la Commission des Trente, en faveur des lois constitutionnelles, alors que M. Thiers occupait encore la présidence, était due à l'union de MM. de Broglie et Dufaure, entraînant les centre droit et gauche. Mais les légitimistes qui, par

principe, se refusaient à constituer aucun gouvernement en dehors de la Monarchie, s'étaient à ce moment séparés du centre droit, se plaignant même amèrement de l'alliance où il entrait avec M. Thiers et le centre gauche. Les légitimistes ne se laisseraient point amener à des lois qu'ils avaient déjà repoussées. Et comme depuis M. Thiers était tombé, que M. de Broglie ne pouvait plus donner la main au centre gauche, qu'il cherchait au contraire à reformer la coalition du 24 mai, il n'y avait d'acceptable à l'ensemble des droites que l'acte pur et simple, qui prolongerait les pouvoirs du maréchal. Ce résultat obtenu, plus tard, on poursuivrait le vote des lois constitutionnelles, en recherchant au besoin de nouvelles alliances.

Une Commission spéciale, chargée d'examiner la proposition Changarnier, fut donc nommée dans les bureaux. Mais les partis se suivaient alors de si près, que le tirage au sort avait divisé les républicains de manière à leur assurer la majorité dans le plus grand nombre des bureaux. Cet avantage les rendit maîtres de la Commission, où ils comptèrent huit des leurs contre sept monarchistes et à laquelle ils donnèrent deux membres du centre gauche, pour président et pour rapporteur: M. de Rémusat, récemment envoyé à la Chambre par la Haute-Garonne, et M. Laboulaye. Le 16 novembre, M. Laboulaye lut son rapport à l'Assemblée. Il reprenait les objections de M. Dufaure contre un acte législatif restreint au seul pouvoir présidentiel. Plus que jamais il croyait urgent d'organiser le gouvernement dans toutes ses parties. Cependant, comme ce point avait déjà été réglé, en sens contraire, par un vote, M. Laboulaye et avec lui les républicains de la Commission impuissante à changer l'Assemblée, finissaient par admettre que les pouvoirs du maréchal président fussent prolongés à part sans attendre, mais avec des restrictions. Dix ans leur paraissaient excessifs, ils accordaient donc cinq ans, à partir de la dissolution de l'Assemblée et, puisqu'il était vraisemblable qu'elle siégerait encore deux ans, ils accordaient en réalité une pro-

longation de sept années. Cependant, le pouvoir ainsi reconnu immédiatement serait incorporé, plus tard, dans les lois organiques et alors seulement acquerrait le caractère constitutionnel.

Les républicains de la Commission, en accordant une prolongation des pouvoirs ramenée à sept ans environ, mettaient M. de Broglie en échec. Leur hostilité pour le laps de dix ans était en effet partagée par les groupes légitimiste et bonapartiste, dont la coalition ne pouvait se passer. Ceux-là n'avaient point renoncé à l'espérance de relever le trône à leur profit. Le moment était défavorable, il leur fallait attendre ; ils consentaient donc, pour se réserver l'avenir, à laisser le maréchal remplir l'interrègne et à prolonger ses pouvoirs. Mais dix ans les reporteraient trop loin et, à même de choisir, ils préféraient la durée réduite offerte par M. Laboulaye.

M. de Broglie se plie alors aux vues des légitimistes et des bonapartistes, il diminue le terme de la prolongation, qu'il fixe définitivement à sept ans et, pour être sûr de l'emporter, il vient lire, le 19 novembre, un nouveau message présidentiel. Le maréchal de Mac-Mahon y disait que, sa personne et sa magistrature étant mises en cause, il croyait devoir faire connaître ses intentions. Il acceptait que la prolongation de ses pouvoirs fût réduite à sept ans, pourvu que le vote qui l'établirait acquît tout son effet immédiatement, sans aucune réserve. Si l'Assemblée jugeait cette solution inacceptable, il se retirerait.

M. de Broglie, en se contentant des sept ans accordés par les républicains, les annihilait. En faisant intervenir le maréchal, en le montrant prêt à se retirer, il renouait la coalition du 24 mai, car, si on le laissait partir, il fallait céder le gouvernement aux républicains reformés autour de M. Thiers, et toutes les hésitations des légitimistes et des bonapartistes devaient cesser à la perspective d'une semblable catastrophe. Les bonapartistes avaient jusque-là affecté de se tenir à part ; plus que jamais ils préconisaient l'appel au peuple. Le jour où la discussion s'ouvrit, le

19 novembre, M. Rouher demanda de nouveau, en leur nom, qu'on y recourût; mais, sûrs de n'être point écoutés, ils ne voyaient là qu'un moyen de se produire, et il était certain qu'ils accepteraient les sept ans de prolongation, sous la forme où le maréchal les réclamait.

Les républicains restèrent donc seuls en défense. Et comme ils avaient les premiers accordé les sept ans, tout le débat entre eux et M. de Broglie portait maintenant sur les conditions suspensives, dont ils entouraient la loi à voter. Par là ils prêtaient le flanc et pouvaient être accusés de contradiction. Ils avaient d'abord réclamé avec MM. Dufaure et Laboulaye un gouvernement complet, puis, battus sur ce point, s'étaient résignés à créer à part le pouvoir exécutif; mais alors, pendant que le duc de Broglie demandait que ce qui le concernait fût au moins réglé sans retour, pour sept ans, ils s'y refusaient. Ayant voulu soustraire à tout jamais l'ensemble de l'État au provisoire, ils ne voulaient même plus lui en enlever une partie temporairement. Ils combattirent donc avec obstination sur le mauvais terrain où ils se trouvaient placés. Tous les arguments à produire, en faveur de la réserve qui ne reconnaîtrait le caractère constitutionnel à la loi que lorsqu'elle serait complétée par une organisation générale du gouvernement, furent en dernier développés avec passion par M. Grévy. Malgré tout, M. de Broglie, renouant la coalition du 24 mai, l'emporta et la loi des sept ans, telle qu'il la défendait, fut votée par 378 voix contre 310.

Les républicains et les monarchistes en lutte sur la prolongation des pouvoirs avaient recherché, comme but immédiat, la possession du gouvernement. Les républicains trouvant leurs adversaires en désarroi s'étaient efforcés de les supplanter. Par delà cette tentative, ils avaient vainement poursuivi la reconnaissance de la forme républicaine, et les monarchistes coalisés avaient voulu, en ne prolongeant que les seuls pouvoirs du maréchal, se réserver l'intérim et plus tard relever le trône. Les républicains restaient donc déçus et repoussés. En réalité le mouvement

favorable à la République continuait. Le vote que les monarchistes obtenaient comme un gain pour leur cause, consacrait sa chute. Cette magistrature présidentielle que, malgré eux, ils avaient d'abord dû accepter, mais qu'ils n'avaient laissé introduire avec la loi Rivet qu'à l'état le plus précaire, ils s'étaient ensuite chargés, le 24 mai, de la maintenir; aujourd'hui, allant plus loin, d'eux-mêmes ils l'agrandissaient. La résistance opposée à M. Thiers ne leur avait donc point servi. Ils ne s'étaient élevés que pour reconnaître leur faiblesse. Si bien qu'ils prenaient l'initiative de créer à l'état indiscuté, pour sept ans, un pouvoir exécutif, qui n'était que le premier rouage du gouvernement républicain complet que la nécessité allait les contraindre à établir.

L'Empire s'était écroulé dans l'invasion. La vieille royauté avait été reconnue inacceptable. La lutte que la Révolution, quatre-vingts ans auparavant, avait amenée entre les régimes monarchique et républicain et qui s'était poursuivie à travers tant de retours, se terminait; le régime monarchique s'affaiblissant de chute en chute avait perdu sa sève; le régime républicain, devenu plus fort après chaque défaite, restait seul vivant et fécond.

FIN

NOTE

sur

LE NOMBRE DES FÉDÉRÉS AYANT PÉRI PENDANT ET APRÈS LE COMBAT AVEC L'ARMÉE DE VERSAILLES

Il est impossible d'établir le chiffre exact des fédérés, qui ont péri dans la lutte entre la Commune et le gouvernement de Versailles. Il n'a été dressé, à notre connaissance, par la Commune, aucun état des tués et blessés, dans les diverses rencontres autour de Paris, avant l'entrée des Versaillais, et personne n'a non plus fait le compte des hommes tués ou fusillés, pendant la bataille des rues. Ce manque de documents a permis aux écrivains du parti de la Commune d'évaluer, sans fournir la moindre preuve, le nombre des fusillés, l'un à 17000, l'autre à 30000, qui à 40000.

M. Maxime Du Camp est le seul qui ait produit des chiffres appuyés sur des documents authentiques. Les inhumations de morts relevés sur la voie publique faites, du 20 au 30 mai, dans les divers cimetières de Paris, lui ont donné le chiffre de 5339. Il a en outre obtenu le chiffre des exhumations de cadavres enterrés, dans le premier moment, hors des cimetières, un peu partout, mais principalement dans les squares, soit 1328, ce qui, avec le premier chiffre, donnerait en tout 6667, tant tués au combat que fusillés avant et après. Il est vrai qu'on peut douter que, dans la hâte du premier moment, on ait tenu un compte exact des inhumations faites dans les cimetières et surtout qu'on ait depuis exhumé, sans en oublier aucun, tous les hommes enterrés hors des cimetières. On doit donc présumer, du fait de ces deux sources d'erreurs,

que les chiffres donnés par M. Maxime Du Camp pourraient être grossis dans une certaine mesure. Quoi qu'il en soit, on demeurera toujours fort loin des chiffres énormes que donnent, sans preuves, certains écrivains. Nous étions nous-même à Paris pendant toute la durée du combat. Nous n'avons point vu, sur les barricades conquises par la troupe, ces tas de morts, ni à travers les rues ces grandes bandes d'hommes partout conduites pour être fusillées sur place, telles que celles qu'on emmenait à Versailles, qui auraient absolument dû exister, pour arriver aux chiffres de morts que plusieurs auteurs donnent sans aucune preuve.

C'est à la caserne Lobau qu'on a fusillé avec le plus de persistance, et c'est là que le nombre des hommes exécutés sur un seul point a été certainement le plus élevé. On ignore si une liste des hommes condamnés par la cour martiale du Châtelet a été dressée; dans tous les cas aucun chiffre n'a été publié.

M. Maxime Du Camp a donné le chiffre de deux des exécutions en bloc, faites le 28 mai, l'une au Père-Lachaise, l'autre à la prison de la Roquette : au Père-Lachaise, 149 hommes; à la Roquette, 227 (Maxime Du Camp, *Convulsions de Paris*, t. II, p. 421). Nous avons justement un témoin oculaire pour nous renseigner sur les fusillés de la Roquette. M. Simpson, artiste anglais, dessinateur de l'*Illustrated London News*, a été admis à l'intérieur de la Roquette le 29 mai au matin. Les corps des hommes exécutés la veille étaient encore sur place. Il a pu en donner un dessin, qui a paru dans l'*Illustrated London News* du 17 juin 1871, avec une description écrite, dans laquelle il évalue le nombre des fusillés à 200 : « There were about two hundred in the heap, » dit-il. On voit ainsi combien il faut rabattre des supputations de certains écrivains, tels que M. Lissagaray, qui, dans son histoire, sans produire de dépositions de témoins qui se fassent connaître, porte à 1900 le nombre des fusillés à la Roquette (Lissagaray, *Histoire de la Commune*, appendice, p. 20).

M. Camille Pelletan, dans sa *Semaine de Mai*, a traité cette question du nombre des fusillés pendant et après la bataille des rues dans Paris. Sous l'impression d'horreur des scènes qu'il raconte, il évalue lui aussi au plus haut le total des morts et des fusillés. Cependant, comme il ne donne aucun

chiffre qui soit le résultat d'une vérification qu'il ait pu faire personnellement et que les témoignages qu'il produit sont anonymes et le plus souvent émanent de gens qui doivent avoir eu une opinion de parti, nous n'avons pu trouver dans son livres de chiffres qui aient une base solide. M. Camille Pelletan repousse en particulier le total des inhumations dans les cimetières donné par M. Maxime Du Camp, comme beaucoup trop faible. Cependant parmi les chiffres qu'il produit lui-même, il n'y en a qu'un qui émane d'une autorité irrécusable. C'est celui fourni par M. Dumas, conseiller municipal, qui a déclaré au Conseil municipal de Paris avoir donné des permis d'inhumer, dans le cimetière de Bercy, pour plus de 400 corps (Camille Pelletan, *La semaine de Mai*, p. 377). Or le chiffre des inhumés dans le cimetière de Bercy donné par M. Maxime Du Camp est précisément le même, 425. De telle sorte que les deux seules dépositions de témoins dont on ne puisse mettre en doute la véracité, M. Simpson pour la Roquette, M. Dumas pour le cimetière de Bercy, corroborent le dire de M. Maxime Du Camp.

Outre le nombre des tués et fusillés produit par M. Maxime Du Camp, le général Appert, dans son *Rapport d'ensemble sur les opérations de la justice militaire* (p. 189 et 193), donne celui des fédérés, soit 967, morts dans les prisons de Versailles ou les ports de l'Océan, depuis le début de la détention jusqu'au mois de juillet 1872.

Il faudrait maintenant, pour obtenir le total des pertes subies par les fédérés, avoir le nombre des hommes qui ont péri dans la lutte, depuis la première rencontre en avril, jusqu'à l'entrée des Versaillais dans Paris, et, en plus, le nombre d'hommes blessés pendant le combat des rues qui, transportés dans les ambulances, les hôpitaux ou à domicile, ont succombé ensuite à leurs blessures. Nous ne connaissons point de documents authentiques, qui puissent renseigner sur ces deux points, et l'on en est réduit aux conjectures. Le nombre des tués, dans les rencontres antérieures à la reprise de Paris, a été certainement minime. Il n'y a point eu, en rase campagne, de combat prolongé et accompagné d'une grande effusion de sang. A Châtillon, à Bougival, les 3 et 4 avril, les fédérés, promptement mis en déroute, se sont enfuis sans avoir pu perdre beaucoup d'hommes. Depuis, la lutte prolongée à Asnières, à Neuilly, au fort d'Issy, a été soutenue par des combattants

abrités dans des tranchées ou derrière des barricades, et l'on sait, dans ces conditions, combien les pertes sont restreintes.

En résumé, si l'on met ensemble le chiffre des tués et fusillés pendant la bataille dans Paris produit par M. Maxime Du Camp, 6667; si on lui ajoute celui des morts en captivité, donné par le général Appert, 967, on obtient un total de 7634 fondé sur des documents certains. Si maintenant, pour les omissions qui ont pu être faites dans le relevé des enterrements aux cimetières et des exhumations sur divers points, pour les tués dans la lutte avant l'entrée des Versaillais dans Paris, pour les blessés ayant succombé après le combat, on ajoute un chiffre de 4 à 5000 hommes, ce qui nous paraît plus que suffisant, on arrive à un total général de 11 à 12000 morts. Et c'est ce chiffre auquel nous nous tenons, comme étant, à nos yeux, le plus vraisemblable.

INDEX

DES

OUVRAGES CITÉS OU CONSULTÉS

JULES FAVRE. *Gouvernement de la Défense nationale.* 3e partie. Paris, Plon, 1875.

F. SUEUR. *La mortalité à Paris pendant le siège.* Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872.

LISSAGARAY. *Histoire de la Commune de* 1871. Bruxelles, Henri Kistemaeckers, 1876.

Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 *mars* (Édition complète en un volume). Paris, Germer-Baillière, 1872.

PAUL LANJALLEY et PAUL CORRIEZ. *Histoire de la révolution du* 18 *Mars.* Paris, Lacroix-Verbœckhoven, 1871.

Général VINOY. *L'armistice et la Commune.* Paris, Plon, 1872.

Général APPERT. *Rapport d'ensemble sur les opérations de la justice militaire relatives à l'insurrection de* 1871. Versailles, Cerf et fils, 1875.

FRÉDÉRIC DAMÉ. *La résistance. Les maires, les députés de Paris et le Comité central du* 18 *au* 26 *mars.* Paris, Alphonse Lemerre, 1871.

LEFRANÇAIS. *Étude sur le mouvement communaliste à Paris en* 1871. Neufchâtel, Guillaume fils, 1871.

Dr AMÉDÉE LATOUR. *Journal du bombardement de Châtillon.* Paris, Adrien Delahaye, 1871.

Guerre des communeux de Paris, par un officier supérieur de l'armée de Versailles. Paris, Firmin-Didot, 1871.

AUGUSTE LEPAGE. *Voyage aux pays révolutionnaires.* Paris, Baltenweck, 1877.

A. RASTOUL. *L'Église de Paris sous la Commune.* Paris, C. Dillet, 1871.

P. VÉSINIER. *History of the Commune of Paris.* London, Chapman and Hall, 1872.

ROSSEL. *Papiers posthumes*. Paris, E. Lachaud, 1871.

3e *conseil de guerre*. Affaire Rossel. Rapport. Interrogatoire. Audition des témoins. Réquisitoire. Paris, André Sagnier, 1871.

BARRAL DE MONTAUD. *L'état de Paris durant la Commune*. Paris, Librairie générale, 1871.

ARTHUR ARNOULD. *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*. Bruxelles, Henri Kistemaeckers, 1878.

G. TRIDON. *La Commune de Paris de 1793. Les Hébertistes.*

The civil war in France. Address of the general council of the international working men's association. London, Truelove, 1871.

E.-E. FRIBOURG. *L'Association internationale des travailleurs*. Paris, Armand Le Chevalier, 1871.

Les francs-maçons et la Commune de Paris, par un franc-maçon. Paris, Dentu, 1871.

JULES SIMON. *Le gouvernement de M. Thiers*. Paris, Calman-Lévy, 1878.

FONTOULIEU. *Les églises de Paris sous la Commune*. Paris, Dentu, 1873.

DE PRESSENSÉ. *Les leçons du 18 Mars*. Paris, Michel Lévy frères, 1871.

LOUIS FIAUX. *Histoire de la guerre civile de 1871*. Paris, G. Charpentier, 1879.

A.-L. DALSÈME. *Histoire des conspirations sous la Commune*. Paris, Dentu, 1872.

GESNER RAFINA. *Une mission secrète à Paris pendant la Commune*. Paris, Dentu, 1871.

B. WOLOWSKI. *Dombrowski et Versailles*. Genève, Carey frères, 1872.

Mme DE FORSANS-VEYSSET. *Georges Veysset. Un épisode de la Commune et du gouvernement de M. Thiers*. Bruxelles, Landsberger, 1873.

Note sur le concours apporté par la marine pour la répression de l'insurrection de Paris. Paris, Paul Dupont, 1871.

LISSAGARAY. *Les huit journées de Mai derrière les barricades*. Bruxelles, bureau du *Petit Journal*, 1872.

MARQUIS DE COMPIÈGNE. *Voyages, chasses et guerres*. Paris, Plon, 1876.

CATULLE MENDÈS. *Les soixante-treize journées de la Commune*. Paris, E. Lachaud, 1871.

ALBERT HANS. *Souvenirs d'un volontaire versaillais*. Paris, Dentu, 1873.

ARTHUR DE GRANDEFFE. *Mobiles et volontaires de la Seine*. Paris, Dentu, 1871.

ÉDOUARD MORIAC. *Paris sous la Commune*. Paris, Dentu, 1871.

CHARLES BESLAY. *Mes souvenirs*. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1873.

CHARLES BESLAY. *La vérité sur la Commune*. Bruxelles, Henri Kistemaeckers, 1877.

L.-P. GUÉNIN, sténographe. *Massacre de la rue Haxo. 6e conseil de guerre. Compte rendu in extenso des débats*. Paris, Librairie de l'*Écho de la Sorbonne*, 1872.

JOHN MOTTU. *Les désastres de Paris ordonnés et causés par la Commune*. Paris, Lacroix-Verbœckhoven, 1871.

BERTHAUDIN. *Cercle de la rue Royale*. Rapport sur les journées des 21, 22, 23 et 24 mai 1871. Paris, Vᵉ Poitevin, juillet 1871.

PELLATON. *Les sapeurs-pompiers de l'Eure aux incendies de Paris*. Évreux, Blot, 1873.

DAUBAN. *Le fond de la société sous la Commune*. Paris, Plon, 1873.

BAUDRILLARD. *Rapport sur les pertes éprouvées par les bibliothèques publiques de Paris en* 1870-1871. Paris, Paul Dupont, 1871.

GEORGES D'HEYLLI. *La Légion d'honneur et la Commune*. Paris, Dentu, 1871.

MAXIME DU CAMP. *Les convulsions de Paris*. Paris, Hachette, 1878.

EDGAR RODRIGUES. *Le carnaval rouge*. Paris, Dentu, 1872.

CAMILLE PELLETAN. *Le Comité central et la Commune*. Paris, Dreyfous, 1879.

L.-P. GUÉNIN, sténographe. *Assassinat des otages*. 6ᵉ *conseil de guerre. Compte rendu in extenso des débats*. Paris, Librairie de l'*Écho de la Sorbonne*, 1872.

ABBÉ VIDIEU. *Histoire de la Commune de Paris en* 1871. Paris, Dentu, 1876.

WICKHAM HOFFMANN. *Camp, court and siege*. New-York, Harper and brothers, 1877.

L. ARMAGNAC. *Mᵍʳ Darboy et M. Washburne*. Paris, Charles Douniol, 1877.

JOHN FURLEY. *Épreuves et luttes d'un volontaire neutre*. Paris, Dumaine, 1874.

Mᵐᵉ A. BLANCHECOTTE. *Tablettes d'une femme pendant la Commune*. Paris, Didier, 1872.

WILHELM LAUSER. *Unter der pariser Commune. Ein Tagebuch*. Leipzig, Duncker und Humblot, 1879.

Abbé LESMAYOUX. *Le* 25 *mai à l'avenue d'Italie*. Paris, Charles Douniol, 1871.

CAMILLE PELLETAN. *La semaine de Mai*. Paris, Dreyfous, 1880.

ULYSSE PARENT. *Une arrestation en mai* 1871. Paris, Librairie républicaine, 1876.

LOUIS MIE. *La mort de Millière. Déposition pour l'histoire*. Paris, Malverge et Dubourg.

H. D'IDEVILLE. *Les prisonniers de la Commune*. Paris, Librairie des bibliophiles, 1876.

Abbé AMODRU. *La Roquette*. Paris, Laroche, 1871.

Abbé LAMAZOU. *La place Vendôme et la Roquette*. Paris, Charles Douniol, 1877.

FERDINAND ÉVRARD. *Souvenir d'un otage de la Commune*. Paris, Librairie de l'*Écho de la Sorbonne*, 1872.

LE R. P. LÉCUYER. *Les martyrs d'Arcueil*. Paris, Victor Palmé, 1871.

FR. JOURDE. *Souvenirs d'un membre de la Commune.* Bruxelles, Henri Kistemaeckers, 1877.

La préfecture de police, par un vieux petit employé. Procès de la *Lanterne.* Paris, administration du journal la *Lanterne*, 1879.

Dr JAN TEN BRINK. *De opstand der proletariërs. Geschiedenis der omwenteling van* 18 *maart* 1871. Amsterdam, Funke en van Santen, 1876.

Mémoire sur la participation d'un certain nombre de Polonais à la guerre civile de la Commune, présenté à l'Assemblée nationale par le comité de l'émigration polonaise. Paris, Renou et Maulde, 1871.

PAUL PERNY. *Deux mois de prison sous la Commune.* Paris, Alphonse Lainé, 1871.

EUG. CRÉPIN. *La nuit d'un otage, racontée par lui-même.* Paris, Jules le Clère, 1873.

Abbé DELMAS. *Un prêtre et la Commune de Paris en* 1871. Paris, Adolphe Josse, 1873.

CHARLES GUASCO. *Le président Bonjean, otage de la Commune.* Paris, André Sagnier, 1871.

Épisode communal. L'abbé Crozes, son arrestation, sa captivité, sa délivrance, racontées par lui-même. Paris, de Soye et fils, 1873.

Mme C. HARDOUIN. *La détenue de Versailles en* 1871. Paris, 1879.

J. VALFREY. *Histoire du traité de Francfort et de la libération du territoire français.* Paris, Amyot, 1874.

KONRAD EGGENSCHWYLER. *Geschichte des pariser revolution vom Jahre* 1871. Bern. Jent und Reinert, 1875.

Mémoires du général Cluseret. Paris, Jules Lévy, 1887.

A. RANC. *De Bordeaux à Versailles.* Paris, Decaux.

LÉOPOLD DE GAILLARD. *Les étapes de l'opinion.* Paris, Didier, 1873.

JULES FAVRE. *Rome et la République française.* Paris, Plon, 1871.

La France à Lourdes. Compte rendu officiel publié par le comité de la manifestation. Paris, Joseph Albanel, 1873.

Les pèlerinages de la France à Notre-Dame de Lourdes en 1872, par le chanoine RICARD. Paris, Bourget-Calas, 1873.

Paray-le-Monial. Compte rendu du pèlerinage du 20 *juin* 1873, par l'abbé ROUQUETTE. Paris, Olmer, 1873.

La vérité sur l'essai de restauration monarchique. Paris, E. Dentu, 1873.

Les responsabilités. Lettres d'un gentilhomme de province à Mgr le comte de Chambord. Paris, E. Dentu, 1875.

Les véritables responsabilités, ou lettres d'un bon Français à un anarchiste déguisé. Paris, Féchoz, 1875.

La vérité sur la fusion. Réponse à l'essai de restauration monarchique. Paris, Féchoz, 1874.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III

La Commune

LIVRE IV

La Présidence de M. Thiers.

La Présidence du maréchal de Mac-Mahon.

11711. — Imprimeries réunies, rue Mignon, 2, Paris.

28 · 123 - 131 - 145 · 147 - 234
236 - 239 · 242 · 286 · 314 -
315

